LIVRES ANCIENS
ET MODERNES
E. NOURRY
62, Rue des Ecoles
PARIS

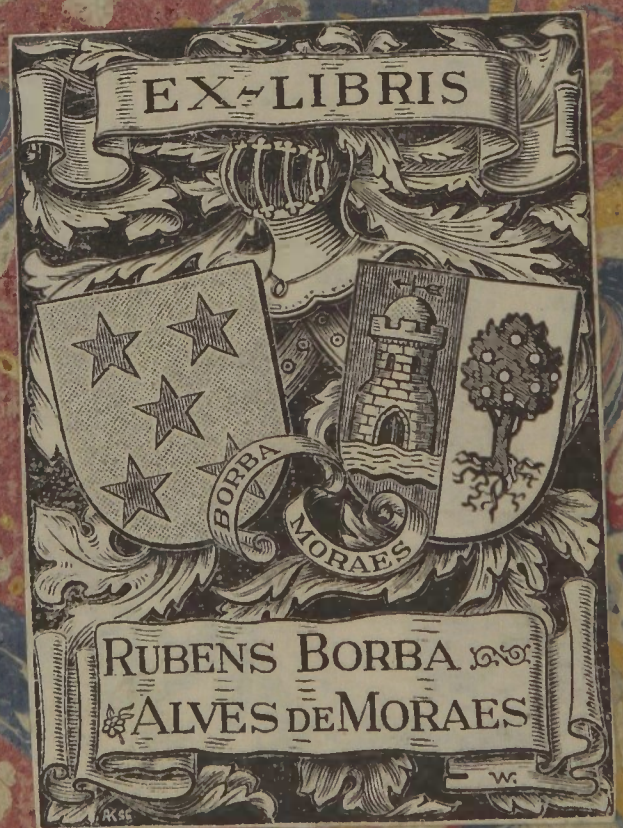

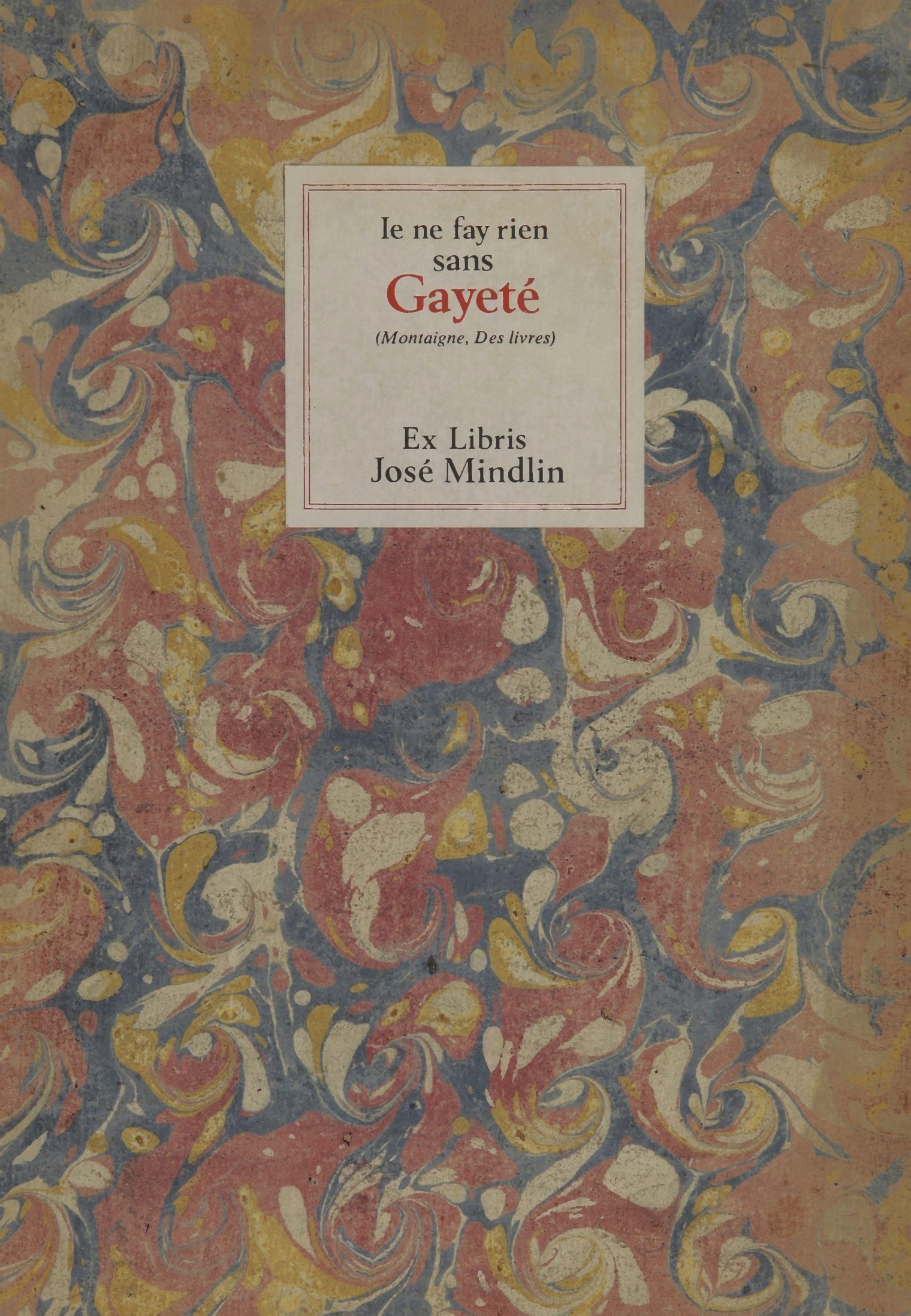
Ie ne fay rien
sans
Gayeté
(Montaigne, Des livres)
Ex Libris
José Mindlin

HISTOIRE
DES
INDES
ORIENTALES.

A PARIS,

Chez ARNOUL SENEUZE, ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë des Mathurins, à la Sphére.
Chez DANIEL HORTEMELS, ruë Saint Jacques, au Mécénas.

M. DC. LXXXVIII.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

AU ROY.

IRE,

Il faut avoir des pensées si sublimes, quand on veut parler de Vostre Majesté,

qu'il m'eſt impoſſible d'en concevoir qui ſoient dignes de la grandeur de ſes Actions : Car dans quelque état qu'on la regarde, ſoit dans la Religion, dans la Morale, ou dans la Politique ; ſoit dans la Paix, ou dans la guerre, on ne voit rien que de merveilleux ; & de tous côtez il ſe preſente un Héros qui eſt infiniment au deſſus de tout ce qu'on ſçauroit exprimer. Mon ſilence marquera mieux icy la profonde veneration que j'ay pour Voſtre Majeſté, que tous les Eloges que l'ardeur de mon zéle pourroit m'inſpirer : Et j'eſpere de vôtre bonté, dont tout le monde ſe reſſent, que Vous agréerez l'offre que je fais à Vôtre Majeſté, de ces Memoires, qui ſeront ſuivis d'autres dans peu de temps. Ils commencent l'Hiſtoire des Indes Orientales, où la Compagnie Françoiſe que Vous avez formée, a des établiſſemens, & dont les plus fameux Princes

demandent l'honneur de vôtre Alliance. Puiſſiez-vous, SIRE, n'avoir plus dans tout l'Univers, que des Alliez, ou des Sujets ; & que le Ciel faſſe regner Vôtre Majeſté, pour l'extirpation du Paganiſme & de l'Hereſie, la felicité des peuples & la gloire de la France, autant d'années que le ſouhaite,

SIRE,

DE VOSTRE MAJESTE'

Le trés-humble, trés-obéïſſant
& trés-fidel Serviteur & Sujet,

SOUCHU DE RENNEFORT.

TABLE DES CHAPITRES.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. *Etablissement par le Roy d'une Compagnie Françoise des Indes Orientales.* page 1

CH. II. *Syndics & Interessez. Dispositions favorables pour le succez de l'établissement.* p. 3

CH. III. *Envoyez de la Compagnie par terre dans les Cours du Roy de Perse, du Mogol, & des autres Rois des Indes.* p. 5

CH. IV. *Vaisseaux du premier Voyage aux Indes Orientales, Officiers & Passagers.* p. 6

CH. V. *Séjour à Brest. Distribution des Passagers sur les Vaisseaux.* p. 8

CH. VI. *Départ de France. Route jusques à l'embouchûre du Fleuve Senegal.* p. 10

CH. VII. *Rencontre d'un Vaisseau François à l'embouchûre du Senegal.* p. 12

CH. VIII. *Arrivée au Cap-Verd. Fort des Hollandois. Sa description.* p. 11

CH. IX. *Les Vaisseaux ancrent à la premiere Baye aprés le Cap-Verd. Les François descendent à terre & rendent vi-*

site à l'Alcade ou Gouverneur. p. 14

CH. X. *Pesche abondante. Naufrage d'une Chaloupe.* p. 18

CH. XI. *Regrets & sacrifice pour le Capitaine Iean Amsterdam.* p. 20

CH. XII. *Opposition de l'Alcade à l'enlevement de l'eau. Chasse au Cap-Verd. Défy d'un Marabou à un Missionnaire.* p. 21

CH. XIII. *Vivres & Armes des Habitans du Cap-Verd.* p. 24

CH. XIV. *Départ du Cap-Verd. Descente à Rufisque. Sa description. Assemblée pour les signaux pendant la route.* p. 25

CH. XV. *Départ de Rufisque. Pesche en pleine mer.* p. 28

CH. XVI. *Calmes, Bapteſme sous la ligne. Cingle extraordinaire des Vaisseaux.* p. 31

CH. XVII. *Dérive du Vaisseau le Taureau. Different dans l'Aigle-Blanc. Incommoditez ordinaires d'une longue navigation.* p. 33

CH. XVIII. *Ouverture de boëtes qui avoient esté données à Brest.* p. 35

CH. XIX. *Tempestes au Cap de Bonne-Esperance. L'Amiral quitte les autres Vaisseaux. Son arrivée à Madagascar.* page 36

CH. XX. *Salut de l'Amiral au Fort-Dauphin. Envoy d'un Trompette au Gouverneur. Abord au Vaisseau de trois Negres dans un canot.* p. 30

CH. XXI. *Le Sieur de Rennefort traitte avec le Gouverneur de Madagascar. Entreveuë du President & du Gouverneur.* p. 40

CH. XXII. *Les anciens François de l'Isle mandez au Fort-Dauphin. Service & Oraison Funebre de Monsieur le Mareschal de la Meilleraye. Prise de possession de l'Isle de Madagascar.* p. 42

CH. XXIII. *Situation de l'Isle de Madagascar. Description du Fort-Dauphin.* p. 44

CH. XXIV. *Recit du dernier Voyage pour Monsieur le Mareschal de la Meilleraye à Madagascar, avant l'établissement de la Compagnie.* p. 49

CH. XXV. *De Dian Manangue: En quel Pays il commandoit. Entrepriſe de le baptiſer.* p. 51

CH XXVI. *Dian Manangue empoisonne & fait assommer le sieur Estienne Missionnaire ; est cause du massacre de quarante autres François.* p. 53

CH. XXVII. *Le Gouverneur avec trente François passe chez Dian Manangue pour le punir. Succez de cette expedition.* p. 56

CH. XXVIII. *Qui estoit le sieur de la Case & ses premiers exploits à Madagascar.* p. 59

CH. XXIX. *Le sieur de la Case se retire chez Dian Rasisatte : Défait Dian Pan. Ses amours. Arrivée d'une Fregate de France.* p. 61

CH. XXX. *Le Gouverneur dans le dessein de quitter le Fort-Dauphin : Le Capitaine Kercadiou arrive, qui fait l'accommodement du sieur de la Case.* p. 64

CH XXXI. *La Case mandé aprés la mort du Missionnaire, arrive au secours du Gouverneur, pousse Dian Manangue. Fidelité de son favory.* p. 65

CH. XXXII. *La Case retourné en party : Dian Manangue assiege le Fort-Dauphin. Extrémité & murmure des François. La Case arrive à leur besoin, prest à repartir quand le Vaisseau de Saint Paul parut.* p. 67

LIVRE SECOND.

CHAP. I. *LE President de Beausse est porté au Fort-Dauphin. Le Gouverneur accepte les offres de la Compagnie. Different entre le President & le Gouverneur.* page 71

CH. II. *Dessein de faire arrester le Capitaine Amiral. Surséance au déchargement du Vaisseau. Accord entre le President & le Gouverneur.* p. 73

CH. III. *Tributs de quelques Grands. Dian Nong Souverain d'Amboulle, visite le President & fait des presens.* p. 75

CH. IV. *Consternation de Dian Manangue. La Case en party sur l'ancien pied. Adresse du Commandant les armes. Feu d'artifice.* p. 78

CH. V.

CH. V. *Arrivée au Fort-Dauphin d'une Piroque venant des Matatanes, & d'un Missionnaire par terre.* p. 80
CH. VI. *Arrivée des Vaisseaux le Taureau & la Vierge de Bon-Port au Fort-Dauphin.* p. 82
CH. VII. *Ce que devinrent les Vaisseaux le Taureau, la Vierge de Bon-Port, & l'Aigle-Blanc aprés que l'Amiral les eut quittez.* p. 84
CH. VIII. *Situation de l'Isle de Mascareigne, ou Bourbon, ce qu'elle produit, & ses Habitans.* p. 85
CH. IX. *Installation des Officiers. Maniere de gouverner du Conseil. Départ du Saint Paul pour les côtes d'Asie & des Indes, & du Taureau pour Galemboulle. Voyage du Commandant les armes.* p. 88
CH. X. *Arrivée de l'Aigle-Blanc au Fort-Dauphin.* p. 92
CH XI. *Mort du sieur de Beausse.* p. 94
CH. XII. *Mine de Topases découverte, gardée par des Crocodiles. Maniere de les pescher.* p. 96
CH. XIII. *Arrivée du Vaisseau le Taureau revenant de Galemboulle. Nouvelles que le sieur de la Case est à Manaubarre de retour de party.* p. 98
CH. XIV. *Estat du Vaisseau le Saint-Paul.* p. 100
CH. XV. *Le Fort Saint-Loüis bâty sur la Baye d'Antongil, où se loge le Marchand embarqué dans le Saint-Paul. Difficulté d'avoir du Ris.* p. 102
CH. XVI. *Le Vaisseau le Taureau retourne à l'Isle Sainte-Marie. L'Aigle Blanc y arrive du Fort-Dauphin. Mort du sieur le Tourneur.* p. 103
CH. XVII. *Retour du Capitaine Kercadiou au Fort-Dauphin avec le Vaisseau le Taureau. Sa Mort.* p. 105
CH. XVIII. *Rendez-vous du party que commandoit le sieur de la Case.* p. 106
CH. XIX. *Défaite de Dian Ravaras par le sieur de la Case. Guerre chez le Grand des Lavaleffes.* p. 109
CH. XX. *Retour du sieur de la Case au Fort-Dauphin. Partage du butin de ce party.* p. 111
CH. XXI. *Le conseil pour faire subsister le Fort-Dauphin. Achapt des bestes de ce party. L'honneur qu'il fait au sieur*

de la Case. La reconnoissance qu'il en a. p. 113
CH. XXII. *Le Vaisseau la Vierge de Bon-Port est disposé pour le retour en France. Arrivée d'un Houcre avec le Chef de Colonie.* p. 115
CH. XXIII. *Voyage du Houcre nommé Saint-Louïs, party de France avec un autre Houcre nommé Saint-Iacques.* p. 116
CH. XXIV. *Description de l'Isle de Madagascar. De ses Montagnes, de ses bois, de ses eaux.* p. 118
CH. XXV. *Des Animaux d'air, d'eau & de terre de Madagascar.* p. 119
CH. XXVI. *Des plantes & des fruits de Madagascar.* p. 121
CH. XXVII. *Des gommes, des mineraux, des métaux, des pierres & des bois de Madagascar.* p. 123
CH. XXVIII. *Des Habitans, des richesses, des divertissemens, du vivre, du travail & des vestemens de Madagascar.* p. 125
CH. XXIX. *Des Habitans de Madagascar, & de leurs mœurs.* page 127
CHr XXX. *De la Religion de Madagascar.* p. 132

LIVRE TROISIESME.

CHAP. I. *Depart du Vaisseau la Vierge de Bon-Port pour retourner en France. Tempestes au Cap de Bonne-Esperance. Route jusques à l'Isle Sainte Helene.* p. 136
CH. II. *Arrivée du Vaisseau la Vierge de Bon-Port à l'Isle Sainte-Helene.* p. 138
CH III. *Description de l'Isle Sainte-Helene & ses Habitans.* p. 141
CH IV. *Arrivée à l'Isle de l'Ascension & sa description.* p. 145
CH. V. *Continuation & particularitez du retour du Vaisseau la Vierge de Bon-Port.* p. 148
CH. VI. *Combat du Navire la Vierge de Bon-Port contre une Fregate d'Angleterre.* p. 152
CH. VII. *Prise du Vaisseau la Vierge de Bon-Port. Son naufrage.* page 156

DES CHAPITRES.

CH. VIII. *Les François restez du combat & du naufrage, menez à l'Isle de Grenezay, & ensuite à l'Isle de Vvight.* page. 160

CH. IX. *Les sieurs de la Chesnaye, & de Rennefort prisonniers au Chasteau de Taresbrooke.* p. 163

CH. X. *Mort du Capitaine la Chesnaye. Les François prisonniers menez à Vvichester.* p. 165

CH. XI. *Description du Château de Taresbrooke.* p. 166

CH. XII. *Prison du sieur de Rennefort dans l'Isle de Vvight depuis la mort du Capitaine la Chesnaye.* p. 168

CH. XIII. *D'un Prisonnier d'Estat au Chasteau de Taresbrooke.* page 168

CH. XIV. *De l'incendie de Londres. Eschange du sieur de Rennefort.* p. 169

CH. XV. *Départ du sieur de Rennefort de l'Isle de Vuight. Son arrivée à Londres.* p. 171

CH. XVI. *Quelques particularitez de la Ville de Londres.* p. 173

CH. XVII. *Rencontre que le sieur de Rennefort fit d'un Philosophe aux jardins du Palais Saint Iemes.* p. 175

CH. XVIII. *Dialogue du Philosophe & du sieur de Rennefort au jardin du Palais Saint Iemes.* p. 181

CH. XIX. *Copie d'un Ecrit que le Philosophe donna au sieur de Rennefort.* p. 185

CH. XX. *Retour du sieur de Rennefort en France.* p. 187

SECONDE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

CHAP. I. *DEpart de la Rochelle de Monsieur de Mondevergue Gouverneur General & Amiral de la France Orientale, & de deux Directeurs pour le commerce. Rou-*

te jusques à l'Isle de Teneriffe. p. 189

CH. II. *Abord à l'Isle de Teneriffe, sa description, & ce qui s'y passa.* p. 192

CH. III. *Départ de l'Isle de Teneriffe. Route jusques au Bresil.* page 196

CH. IV. *Arrivée de Monsieur de Mondevergue au Bresil. Description de la Ville de Fernambouc.* p. 199

CH. V. *Description de la Ville d'Olinde. Habitans du Bresil, leurs mœurs, les animaux, & les fruits du Pays.* page 202

CH. VI. *Present fait au Gouverneur du Bresil. Son empriſonnement par les Portugais. Emotion contre les François, & ce qui ſe paſſa juſques au départ de la Flotte.* p. 209

CH. VII. *Départ du Recif devant Fernambouc. Arrivée à Table-Baye au Cap de Bonne-Eſperance.* p. 213

CH. VIII. *Fort des Hollandois à Table-Baye. Monſieur de Mondevergue y deſcend. Particularitez du Cap de Bonne-Eſperance, & de la Baye de Saldaigne.* p. 214

CH. IX. *Départ du Cap de Bonne-Eſperance. Arrivée de Monſieur de Mondevergue à l'Iſle Maſcareigne.* p. 218

CH. X. *Arrivée au Fort-Dauphin. Son eſtat.* p. 220

CH. XI. *Prix des vivres. Reglement pour la ſubſiſtance. Arrivée de deux Houcres qui avoient eſté envoyez de Maſcareigne à Galemboulle & Antongil.* p. 222

CH. XII. *Monſieur de Mondevergue ſe fait reconnoiſtre Gouverneur de la France Orientale. Son adminiſtration dans l'Iſle de Madagaſcar.* p 224

CH. XIII. *Arrivée de la Fregatte la Paix de Matatanes. Eſtat de cette Province. Raiſonnement d'un Ombiaſſe ou Sçavant.* p. 226

CH. XIV. *Traites pour le ris. Differend au Conſeil entre Monſieur de Mondevergue & le ſieur de Faye.* p. 230

CH. XV. *Partis des François dans l'Iſle.* p. 231

CH. XVI. *Des Chefs de Colonie, & de leurs Colons.* p. 235

CH. XVII. *Accommodement de Lavatangue, & de Dian Manangue avec les François.* p. 237

CH. XVIII.

DES CHAPITRES.

CH. XVIII. *Arrivée au Fort-Dauphin des Houcres Saint-Iean & Saint-Denys qui s'étoient égarez pendant la route & de la Saumaque qui avoit esté laissée au Cap de Bonne-Esperance.* p. 239

CH. XIX. *Départ du sieur Caron de Madagascar pour Suratte, & d'un Houcre pour France.* p. 242

CH. XX. *Retour du Vaisseau le Saint-Iean de Suratte à Madagascar. Départ de la Couronne, & du Houcre Saint-Denys pour aller à Suratte, & du petit Saint-Iean pour faire le tour de l'Isle.* p. 244

CH. XXI. *Arrivée à Madagascar des Vaisseaux l'Aigle-d'or, & la Force, venans de France. Départ de Madagascar pour France du Vaisseau le Saint-Iean* p. 248

LIVRE SECOND.

CHAP. I. *Depart du sieur de Faye de Madagascar pour Suratte dans l'Empire du Grand Mogol.* p. 250

CH. II. *Veuë de l'Isle de Ceilon & des Forts que les Hollandois ont dans cette Isle.* p. 252

CH. III. *Veuë du Cap de Comorin. Navigation jusques à Cochim.* p. 255

CH. IV. *Arrivée à la rade de Cochim. Description de cette Ville. Recit de ce qui s'y passa.* p. 258

CH. V. *Arrivée des Vaisseaux devant Calicut. Visite que le Rajador ou Gouverneur de la Province rend aux François.* p. 263

CH. VI. *Description de la Ville de Calicut. Particularitez du Pays, de la Religion & du Gouvernement des Peuples Malabares.* p. 265

CH. VII. *Départ de devant Calicut. Route jusques à l'embouchure de la riviere de Goa.* p. 269

CH. VIII. *Description de l'embouchure de la riviere de Goa. Estat des affaires des Portugais en cette Ville, quelque chose de celle des Hollandois aux Indes.* page 272

CH. IX. *Départ des François de l'embouchure de la riviere de Goa. Leur route jusques à Suratte.* p. 274
CH. X. *Entreveuë à la rade de Soually proche Suratte, du sieur de Faye Directeur, & du sieur Caron Hollandois aussi Directeur pour les François.* p. 278
CH. XI. *Entrée du sieur de Faye dans la Ville de Suratte. Visittes qu'il fit aux Officiers du Grand Mogol.* p. 279
CH. XII. *Visite du sieur de Faye au Presidents des Anglois, & au Commandeur Hollandois à Suratte.* p. 282
CH. XIII. *Estat des Directeurs & du Commerce des François à Suratte.* p. 284
CH. XIV. *Mort du sieur de Faye Directeur François à Suratte. Sa Pompe Funebre.* p. 288
CH. XV. *Départ des Vaisseaux la Marie, la Force, & l'Aigle-d'or pour la Perse, l'Arabie, & Achem, & des sieurs Macara & Roussel par terre pour Masulipatan au Royaume de Golgonde.* p. 290
CH. XVI. *Different du sieur Caron Hollandois Directeur de la Compagnie Françoise aux Indes Orientales, avec les Marchands François.* p. 292
CH. XVII. *Projet du Commerce des Indes Orientales donné en France à la Compagnie par le sieur Caron Hollandois.* p. 294
CH. XVIII. *Addition au Projet du sieur Caron.* p. 310
CH. XIX. *D'une femme Gentile qui se fit brûler proche de Suratte avec le corps de son mary.* p. 315
CH. XX. *Les François sont invitez par les Roys de Siam & de Magassar de s'établir dans leurs Royaumes. Arrivée de deux Vaisseaux venans de Madagascar à la rade de Suratte. Envoy de la Flute la Couronne à Masulipatan.* p. 317
CH. XXI. *Different des François avec le Gouverneur de Suratte.* page p. 319
CH. XXII. *Arrivée à la rade de Soually des Vaisseaux la Marie & la Force venans de Bandarabassy en Perse & de Bassora en Arabie.* p. 322
CH. XXIII. *Charge du Navire venant d'Arabie. Risque qu'elle*

fit courir aux François par la conduite du sieur Caron. p. 329

CH. XXIV. *De la Ville de Suratte, de ses Habitans, de son Commerce, & de ce qu'il y a de curieux aux environs.* p. 331

CH. XXV. *De l'Empire & de la puissance du Mogol.* p. 338

CH. XXVI. *Du Musc & de quel Pays il vient.* p. 341

CH. XXVII. *Députation des François de Suratte contre le sieur Caron, à la Chambre de la Direction de la Compagnie des Indes Orientales de France. Deux Vaisseaux disposez pour France.* p. 343

LIVRE TROISIE'ME.

CHAP. I. *DEpart de Suratte des Vaisseaux la Marie & la Force fretez pour France, leur arrivée à Mirzeou sur la coste de Malabar.* p. 347

CH. II. *Visite des François au Gouverneur de Mirzeou & du Gouverneur aux François.* p. 350

CH. III. *Départ du Vaisseau la Marie de la Baye de Mirzeou. Son arrivée à Balepatan. Difficultez que les François y trouverent à leur établissement. Particularitez des costes de Malabar.* p. 353

CH. IV. *Arrivée des Vaisseaux la Marie & la Force à Tremepatan. Quelque chose du commerce des Indes. Route jusques au Fort-Dauphin.* p. 359

CH. V. *Ce qui s'estoit passé à Madagascar depuis que le sieur de Faye en estoit party pour aller à Suratte.* p. 363

CH. VI. *Difficultez que le Député des François de Suratte trouve à Madagascar. Embarquement de Monsieur de Mondevergue sur la Marie pour son retour en France. Départ de la Marie & de la Force, qui sont separez.* p. 365

CH. VII. *Arrivée du Vaisseau la Force à l'Isle Sainte-Helene:*

ce qui s'y passa jusques à son départ. p. 368

CH. VIII. *Départ du Vaisseau la Force de devant l'Isle Sainte-Helène. Arrivée & peſche de Tortuës à l'Isle de l'Ascension.* p. 370

CH. IX. *Départ du Vaisseau la Force de devant l'Isle de l'Ascension. Continuation de route. Rencontre d'un Bâtiment François dans lequel estoit le fils du Capitaine de la Force.* p. 372

CH. X. *Rencontre d'un Navire allant à Dieppe. Arrivée de la Force en France.* p. 374

CH. XI. *Succez de la deputation & du Deputé des François de Suratte à la Compagnie des Indes Orientales en France.* p. 376

CH. XII. *Ce que devint le Vaisseau de Monsieur de Mondevergue aprés son depart de devant le Fort-Dauphin, son arrivée en France & sa mort.* p. 378

CH. XIII. *Arrivée de Monsieur de la Haye Vice Roy des Indes Orientales, en l'Isle de Madagascar avec dix Vaisseaux.* p. 379

CH. XIV. *Ce que fit Monsieur de la Haye à Madagascar.* p. 381

CH. XV. *Voyage de Monsieur de la Haye à l'Isle Mascareigne. Son depart pour Suratte.* p. 383

CH. XVI. *Ce qui se passoit aux Indes pendant que Monsieur de la Haye estoit à Madagascar & à Mascareigne. Mort du sieur Caron retournant en Europe.* p. 384

CH. XVII. *Presens pour le Grand Mogol. Prise & perte de saint Thomé par Monsieur de la Haye.* p. 386

CH. XVIII. *De quelle maniere Madagascar a esté entierement abandonné par les François.* p. 387

CH. XIX. *Reflexions sur l'entreprise des Indes Orientales & conclusion de ces Memoires.* p. 390

Fin de la Table.

P. Sauin fe. Vermeulen. &

HISTOIRE DES INDES ORIENTALES.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Eſtabliſſement par le Roy d'une Compagnie Françoiſe des Indes Orientales.

LOUIS LE GRAND ayant accordé la Paix à l'Eſpagne pour donner à la France la plus vertueuſe des Reynes, & voyant la tranquilité de ſes Eſtats aſſeurée par ſes propres forces & par la naiſſance d'un fils, ne ſongea plus qu'aux moyens d'af-

fermir le bonheur de ſes Peuples. Il reforma les abus, fit fleurir les Arts & les Sciences, eſtablit des Academies & des Manufactures, & n'oublia rien pour faire joüir paiſiblement ſes Sujets du plus beau Pays de l'Europe. Le Roy pouſſa plus loin encore ſon zéle & ſa généroſité. Aprés avoir fait examiner en ſes Conſeils ce qui pouvoit enrichir ſon Royaume, ayant reconnu par l'exemple de ſes voiſins que les voyages de long cours & le Commerce étranger contribuoient à l'abondance des Empires, il ordonna par ſa Déclaration du mois de May de l'année 1664. l'établiſſement d'une Compagnie Françoiſe pour le Commerce des Indes Orientales. Sa Majeſté accorda en quarante-huit articles les ſeuretez & Privileges neceſſaires pour ſa conſervation, luy preſta trois milions de livres ſans intereſt, ny pretendre part dans le profit, pendant dix ans, & voulut bien porter ſeul les pertes s'il y en avoit durant ces dix premieres années. Cet établiſſement avoit eſté précedé de la publication d'un diſcours contenant les motifs & les avantages qui devoient faire ſouhaiter aux François la permiſſion de former une Compagnie. En effet il n'y a pas moins de ſatisfaction & d'utilité que de gloire, à s'inſtruire par ſoy-même des differentes coûtumes des Nations éloignées, à les dépoüiller, pour ainſi dire, de ce qu'elles ont de rare & de pretieux, à puiſer dans leur ſource l'or, les perles, les pierreries & les parfums, & à faire connoître juſques aux extrémitez du monde la grandeur & la puiſſance de ſon Prince.

CHAPITRE II.

Sindics & Intereſſez. Diſpoſitions favorables pour le ſuccez de l'établiſſement.

MONSIEUR Colbert, ſur la prudence duquel rouloient les affaires de Finances, de Marine & de Commerce, ſe repoſa du détail de celle-cy ſur un Secretaire du Conſeil, qui fut mis comme premier Sindic à la tête de neuf Negotians qui avoient propoſé l'établiſſement. Ces dix Sindics receurent quelques autres Negotians de Paris avec la même qualité, envoyerent la Declaration du Roy dans les Provinces, & écrivirent aux Eſchevins de Roüen, Lyon, Bordeaux, Nantes, S. Malo, la Rochelle, Marſeille, Tours, Caën, Dieppe, le Havre & Dunkerque qui ſont les villes les plus marchandes du Royaume. Ils leur mandérent d'élire des Sindics pour avec ceux de Paris compoſer la Chambre de la Direction générale, laquelle choiſiroit les Villes où l'on jugeroit à propos d'établir des Chambres de Direction particuliere, fixeroit le nombre des Directeurs de la générale & des particulieres: Et afin que les Directeurs euſſent plus d'intereſt à maintenir la Compagnie, un Directeur de Paris devoit au moins eſtre intereſſé de vingt mille livres, & celuy d'une autre Ville de dix mille.

La bonté que le Roy témoigna pour la Compagnie & l'Etat floriſſant de la France, eſtoient des diſpoſitions plus ſolides & plus favorables que n'ont jamais

eſté celles qui ont donné naiſſance aux Compagnies de Hollande & d'Angleterre. On tient que les quatre premiers Vaiſſeaux que les Anglois envoyerent aux Indes, furent coulez bas par les Hollandois avec tous les hommes qui eſtoient deſſus, & que cette nouvelle ayant paſſé juſques à Londres par l'indiſcretion de quelques Matelots Hollandois, les Anglois s'en vengerent ſi bien, que les Hollandois furent obligez d'apaiſer leur reſſentiment par des ſommes conſiderables. Cependant ni cette action ni les foibles commencemens de ces deux Compagnies n'ont pas empêché qu'elles ne ſoient devenuës tres-puiſſantes, & principalement celle des Hollandois qui ont autant de Navires aux Indes qu'en Europe, & les meilleures places des côtes de la Mer.

Les réflexions que les François faiſoient ſur les progrez de leurs voiſins, & que la protection du Roy mettoit par la terreur de ſa puiſſance, les Vaiſſeaux de la Compagnie hors de crainte d'eſtre inſultez, firent reſoudre tous les Ordres du Royaume de s'y intereſſer. On arreſta de faire un fonds de quinze milions, ſur lequel on conçeut des eſperances proportionnées à l'importance de cette ſomme qui paſſoit de beaucoup ce que les autres Nations avoient employé à de pareils établiſſemens, & dont neantmoins elles avoient tiré tant d'avantages. Les Intereſſez qui devoient fournir leur part en trois payemens, firent le premier entre les mains des Sindics en la maiſon des Indes Orientalles, où l'argent du Roy fut porté au bruit des tambours & des trompettes.

CHAPITRE III.

Envoyez de la Compagnie dans les Cours du Roy de Perſe, du Mogol, & des autres Rois des Indes.

CE fonds de quinze milions eſtant aſſeuré, la Compagnie reſolut d'envoyer dans les Cours de Perſe & des Indes, des perſonnes d'expérience & de capacité, pour ſe concilier la faveur des Princes chez qui elle avoit à negocier. Elle choiſit le ſieur de Lalain Gentilhomme ordinaire de la Maiſon du Roy, le ſieur de la Boulaye le Goux Gentilhomme Angevin, connu par la Relation de ſes Voyages, le ſieur Mariage de Roüen, qui depuis peu eſtoit de retour de l'Arabie, où il avoit demeuré ſept ans, & qui ſçavoit fort bien les Langues des Orientaux, le ſieur Bebert & le ſieur Dupont.

Le ſieur de Lalain & le ſieur Mariage furent deſtinez pour demeurer en Perſe, le premier en qualité d'Envoyé de Sa Majeſté, & l'autre de Marchand de la Compagnie. Le ſieur de la Boulaye auſſi en qualité d'Envoyé du Roy, & Bebert & du Pont de Marchands, eurent ordre de paſſer à la Cour du Mogol, & des autres Rois des Indes. Ils partirent au commencement du mois d'Octobre de l'année 1664. aprés que les deux Gentilshommes eurent receu leur caractere de la Cour, & tous une année de leurs appointemens avec un preſent de la Compagnie pour les frais de leur équipage.

CHAPITRE IV.

Vaisseaux du premier Voyage aux Indes Orientales. Officiers & passagers.

PENDANT que la Chambre de la Direction générale dressoit à Paris des instructions pour ceux à qui elle confioit ses interests des Directeurs particuliers travailloient dés le mois d'Aoust, au Havre de Grace, à la Rochelle & à S. Malo, à l'armement & à l'équipage de quatre Vaisseaux qui devoient estre le premier envoy de la Compagnie. Le sieur Veron d'Oleron Capitaine fort experimenté, eut le commandement du premier, qui estoit une Fregatte nommée S. Paul, montée de trente-deux pieces de Canon, & de quatre-vingts Matelots. Le sieur de Kercadiou Gentilhomme Breton, revenu de Madagascar depuis six mois, fut Capitaine du second, qui estoit une Flûte nommée Taureau, montée de vingt-deux canons, & de soixante-quatre hommes d'équipage. Le sieur Truchot de la Chesnaye de S. Malo, commanda le troisiéme Navire nommé Vierge de Bon-Port, de vingt piéces de canon & de 60. Mariniers: Et le sieur de la Clochetrie de la Rochelle, le quatriéme, petite Fregatte nommée l'Aigle Blanc, de huit pieces de canon & de vingt-six hommes d'équipage. On estimoit ce dernier, homme de singuliere valeur & de grande exécution, l'on asseuroit qu'avec un seul bâtiment, il avoit depuis quelques années enlevé aux Espagnols, à l'emboucheu-

re de la riviere de la Plata dans l'Amérique, deux grands Navires chargez de pieces de huit & d'eſclaves: Mais que tout luy fut repris par les Anglois, par la lâcheté de ſes gens qui n'oſérent ſe deffendre; & qu'ayant eſté mené en Angleterre, il y penſa perdre la vie, parce qu'il avoit eſté accuſé à la Cour de Cromvel d'eſtre Corſaire. On diſoit encore de luy, qu'étant Lieutenant d'Eſcadre du Chevalier de Binanville fameux Armateur, on l'avoit veu entrer à la rade de Breſt avec ſeize Vaiſſeaux de priſe à la queuë du ſien. Les Matelots des quatre Vaiſſeaux eſtoient des meilleurs de France, & comme la Paix n'offroit point lors d'occaſion d'employ, il y eut à choiſir, & les deux cens trente-hommes d'équipage furent l'élite de plus de mille qui ſe preſenterent.

Les principaux paſſagers eſtoient le ſieur de Beauſſe, le ſieur Souchu de Rennefort, le ſieur de Moutaubon, & quatre Marchands. Il y avoit des Sous-Marchands, des Garde-Magazins, des Commis pour le Commerce, des ſoldats & des ouvriers de tous métiers. Le ſieur de Beauſſe qui avoit les Memoires du feu ſieur de Flacourt ſon frere uterin, autrefois Directeur général à Madagaſcar, fut jugé le mieux inſtruit pour faire le premier établiſſement de la Compagnie dans cette Iſle, où l'on vouloit faire l'entrepos des Indes. On luy mit en main les Sceaux du Roy, & on luy expedia des Lettres de Preſident du Conſeil de la France Orientale.

Le ſieur de Rennefort, à qui l'on venoit de ſupprimer une Charge de Treſorier des Gardes du Corps du

Roy, eut pour récompense des Lettres de Secretaire de ce Conseil. Le sieur de Montaubon, auparavant Conseiller au Presidial d'Angers, fut pourveu de la Charge de Lieutenant Civil de Madagascar ; & l'on nomma trois Lieutenans & trois Enseignes pour commander par terre les Soldats & les ouvriers. Tous les passagers au nombre de quatre cens furent embarquez dans les quatre Vaisseaux qu'ils joignirent à la Rochelle, au Havre de Grace & à S. Malo, pour estre portez à Brest, où estoit le rendez-vous général.

CHAPITRE V.

Séjour à Brest, distribution des passagers sur les Vaisseaux.

MALGRÉ l'Hyver & la triste situation de Brest, le séjour ne laissa pas d'en estre agréable. Les Officiers de la Flotte & de la Garnison n'épargnérent rien pour se bien divertir, & comme il y avoit plusieurs personnes de qualité de l'un & de l'autre sexe, on eut toûjours bonne compagnie. Mademoiselle de Keroval, à present Duchesse de Porsemouth, y fit briller les charmes naissans de cette beauté qui a fait depuis une illustre conquête.

Un Sindic de Paris estant arrivé à Brest pour faire partir la Flotte, on fit diverses assemblées au Château. Aprés qu'on eut reglé les lieux où l'on prendroit de l'eau, les signaux qui se devoient faire, & la route qu'on tiendroit pour arriver à l'Isle de Madagascar, les effets de la Compagnie furent chargez sur les quatre Vaisseaux,

Vaiſſeaux, & la diſtribution des paſſagers ſe fit de la maniere ſuivante.

Les ſieurs de Beauſſe, de Rennefort, Cuveron Miſſionnaire, Budée Lieutenant, Rouſſelet pere & fils Marchand & Sous-Marchand, des Commis, des Soldats & des Ouvriers juſques au nombre de quatre-vingt-trois perſonnes, montérent ſur le ſaint Paul, qui devoit eſtre l'Amiral. Le ſieur de Montaubon, deux jeunes fils qu'il menoit, les ſieurs Nallot Enſeigne, Bouſſardet & Montmaſſon Miſſionnaires, Houdry Marchand, Marchais ſous-Marchand & autres paſſagers, juſques au nombre de quatre-vingt-quinze, furent mis dans le Taureau. Les ſieurs des Eſſarts Lieutenant, Cheruy & Baudry Marchands, & autres juſques à quatre-vingt-dix, dans la Vierge de Bon-Port. Les ſieurs Bourrot Miſſionnaire, Martin Sous-Marchand, Blanchard Garde-Magazin & autres faiſant vingt en tout, dans l'Aigle-Blanc.

Le partage fait ainſi, le Sindic délivra aux ſieurs de Beauſſe, de Rennefort, Montaubon & Cheruy, quatre boëttes de fer blanc cachetées du Sceau de la Compagnie, qui devoient eſtre ouvertes à la hauteur du Cap de Bonne Eſperance.

Lors qu'il fallut partir, le nombre de ceux qui eſtoient deſtinez à paſſer aux Indes, ſe trouva diminué du tiers, la crainte du péril que l'agitation continuelle de la Mer avoit inſpirée à quelques-uns, & l'habitude qu'ils s'eſtoient faite de plaiſir & d'oiſiveté pendant quatre mois de ſéjour à Breſt, fut cauſe de cette diminution, & qu'il n'entra dans les Vaiſſeaux

que deux cens quatre-vingts-huit paſſagers.

CHAPITRE VI.

Départ de France. Route juſques à l'embouchûre du Fleuve de Sénégal.

LE ſeptiéme jour du mois de Mars de l'année 1665. les quatre Vaiſſeaux, au ſignal que fit l'Amiral, levérent leurs ancres de la rade ſous le Château de Breſt, & aprés les coups de canon d'adieu, ſortirent en plaine Mer, ils voguérent de compagnie les ſix premiers jours, pendant leſquels ils laiſſérent les Royaumes de France, d'Eſpagne, & de Portugal. La nuit du douze au treiziéme Mars, le vent eſtant devenu violent ſepara l'Amiral des trois autres Vaiſſeaux qui furent en danger de faire naufrage. Le treiziéme l'Amiral s'eſtant mis à la cape pour les attendre, ils paſſérent à ſa poupe. L'Aigle Blanc avoit eſté en péril juſques à demander ſecours par des feux extraordinaires, que le ſieur Girardin ſon Capitaine à la place du ſieur de la Clochetrie qui avoit quitté pour un mécontentement, fit mettre à la prouë & à la hune du grand mas: mais les deux autres aſſez empéchez à ſe maintenir, eurent comme luy beſoin du beau temps qui vint avec le jour. On apperçeut vers le ſoir l'éperon d'un Navire qui ſembloit n'avoir pas aſſez trouvé d'eau pour s'abîmer tout entier; la Mer eſtoit baſſe en cet endroit, & l'on en paſſa la hauteur dans le ſilence & l'étonnement. On ſonda incontinent avec deux cens

braſſes de corde, & l'on ne trouva point de fonds, la baſſe eſtant aſſeurément de peu de longueur.

Les Vaiſſeaux voguérent vent à gré depuis le quatorziéme juſques au dix-ſeptiéme, & doublérent le Cap S. Vincent, Cadis, le détroit de Gibraſtar, & la côte de Barbarie.

Le 17. & le 18. pendant le calme, quelques Officiers des autres Vaiſſeaux rendirent viſite à l'Amiral, où par la bonne chere & le grand bruit des canonades, on tâcha de s'animer à la fameuſe expedition des Indes Orientales. Une Tortuë qui avoit eſté ſurpriſe endormie ſur l'eau, fut aprêtée & trouvée meilleure que du veau, elle peſoit cinquante liv. Le 19. les Vaiſſeaux paſſérent proche l'Iſle de Madére. Le 21. l'Iſle de Palme parut à un Pilote tres-clairvoyant ; car il le faut eſtre pour ne point ſe tromper dans la découverte de la terre, & ſouvent on prend des nüages pour elle. L'Iſle fut enſuite côtoyée & parfaitement reconnuë. Le 22. l'Iſle de Fer fut auſſi laiſſée, les Navires eſtant à l'Occident de toutes les Iſles Canaries. Quelques-uns crûrent appercevoir le Pic de Teneriffe & l'Iſle de la Gomére ; le Pic eſtoit par eſtime à plus de trente lieuës, ainſi ce pouvoit eſtre plûtoſt l'effet de l'idée qu'ils avoient de la ſituation de ces terres, que celuy de la portée de leur veuë. Le 24. le Tropique de Cancer fut paſſé. Le 26. aprés avoir reconnu le Cap-Blanc, on reprit haute mer. Le 28. on navigea ſi prés de la côte d'Afrique qu'il eſtoit facile de compter les arbres qui la bordoient. Le ſoir le feu de l'Amiral fit reprendre le large pour éviter d'eſtre briſez s'il arrivoit de ces coups

de vent que les Mariniers appellent Dragons, qui ſont des tourbillons violens qu'on ne voit pas venir pendant la nuit.

CHAPITRE VII.

Rencontre d'un Vaiſſeau François à l'embouchûre de Sénégal.

LE 29. au point du jour un grand Navire fut veu à l'ancre ſans voiles déployées, & deux Barques à la voile. On fit l'ordre du combat s'il en falloit rendre. Ceux qui penſerent que ce Bâtiment eſtoit de France, écrivirent pour y faire tenir leurs lettres. On reconnut aux aproches le Pavillon François que ce Vaiſſeau arbora, & qui rendit coup pour coup les ſaluts qu'on luy fit. L'Amiral & l'Aigle Blanc paſſérent à petites voiles au deſſus, & la Vierge de Bon-Port entre le Navire & l'embouchûre de la riviere de Sénégal. Deux éminences de ſable marquent à quinze dégrez de latitude, ſon entrée dans la Mer, où elle porte ſes eaux douces plus d'une lieuë par ſa largeur & ſa rapidité. Le Taureau s'eſtoit perdu de veuë depuis deux jours, & avoit pris le devant. Les ſieurs Parmantier Lieutenant de l'Amiral, la Poupardrie Lieutenant de la Vierge de Bon-Port, & le Maître des Matelots de l'Aigle-Blanc, qui s'étoient chargez de porter les Lettres pour reconnoître ce Bâtiment, le trouvérent véritablement François, le Pavillon ſervant ſouvent à tromper. Ils apprirent qu'il eſtoit party de Dieppe le 18. jour de Février &

ancré en cet endroit le 25. Mars. Le Capitaine estoit à terre, qui avec les Commis de la Compagnie de Sénégal, envoyoit par les Barques, des cuirs à son Vaisseau pour luy donner charge de retour. Chaque Navire luy dit adieu de trois coups. Il fit une décharge de tout son canon, dont il avoit vingt-quatre pieces, & rendit cet honneur à la grandeur de l'entrepriſe des Indes Orientales.

CHAPITRE VIII.

Arrivée au Cap-Verd. Fort des Hollandois. Sa deſcription.

A dix heures du trentiéme jour de Mars, l'Amiral, la Vierge & l'Aigle découvrirent le Cap Verd, & trois heures aprés, ils s'en trouvérent à une lieuë. Il y a deux élévations qui le font paroître de loin, elles ſont environnées de rochers ſi heureuſement minez du battement des eaux, que les différentes figures formées par leur agitation, divertiſſent autant quand le vent eſt favorable, qu'elles ſont horribles durant la tempeſte, dans la crainte d'y eſtre pouſſez. Le Taureau attendoit devant, ancré à Pic, il leva ſon ancre, & les quatre Vaiſſeaux s'approchérent l'un de l'autre, de ſorte qu'on pouvoit aiſément converſer de bord à bord.

Les Portugais, les Anglois & les Hollandois s'étoient longtemps diſputez un Iſlot proche cet endroit. Les Hollandois en eſtoient alors les Maîtres, & on ſalüa leur Fort. Le ſieur Nallot Officier alla ſuivy de quatre

ſoldats rendre viſite au Commandant, qui le receut fort bien. Il reconnut l'eſtat de l'Iſlot, qui avoit une lieuë de tour, eſtoit muny de deux Forts, l'un ſur le roch pour empêcher l'abord du côté de la Mer, & l'autre dans la plaine où ils faiſoient leurs Magazins: La Garniſon eſtoit de deux cens hommes avec quarante pieces de canon. Aprés que le ſieur Nallot ſe fut retiré, le Commandant Hollandois envoya ſon Lieutenant aux Vaiſſeaux faire ſes complimens, preſenter des legumes, & offrir tout ce qui ſeroit au pouvoir de ſa Nation pour le rafraîchiſſement de la Flotte: mais il n'eut depuis, ni pas un des ſiens, aucun commerce avec les François, ſe tenant ſur ſes gardes à la veuë de quatre Navires aſſez bien armez, & dont le deſſein luy eſtoit inconnu.

CHAPITRE IX.

Les Vaiſſeaux ancrent à la premiere baye aprés le Cap Verd. Les François deſcendent à terre, & rendent viſite à l'Alcade ou Gouverneur.

LEs quatre Vaiſſeaux ſe ſoûtinrent pendant la nuit à l'embouchûre de la premiere baye aprés le Cap-Verd, y entrerent à la pointe du dernier jour de Mars, & moüillerent à demie lieuë de terre: Auſſitoſt quatre Chaloupes furent miſes dehors, qui chargées d'Officiers, de Soldats & de Matelots, voguerent vers la côte pour arriver à un endroit où quantité de Negres ſans armes les attendoient, comme le lieu du

plus facile abord. Les Chaloupes eſtant arreſtées par le ſable & la baſſe Mer, plus de ſix toiſes dans l'eau, les Negres s'y jetterent & s'empreſſerent tellement de porter les François ſur le rivage, que les Matelots mêmes qui ſe déshabilloient pour rendre ce ſervice aux Officiers, furent contraints de le recevoir. Aprés avoir témoigné beaucoup de joye de leur venuë, & dit à tous *ſalem* en s'inclinans, qui eſt leur ſalut, ils firent entendre en langue Portugaiſe, que l'Alcade aimoit la Nation Françoiſe, & qu'ils allaſſent le viſiter.

Le Capitaine Amiral, & le ſieur de Rennefort ſuivis de douze Fuzeliers, furent conduits dans un Village éloigné de ſix cens pas du lieu où ils avoient mis pied à terre. Il eſtoit compoſé d'environ cent caſes rondes de quatre pieds & demy d'élevation, & dont la couverture finiſſant en pointe repreſentoit celle des glacieres de France. Chaque caſe eſtoit ceinte d'un double tour de paliſſades de branches de Palmier, avec une petite court à l'entrée. L'Alcade en avoit une plus grande au milieu de quatre caſes, dans l'une deſquelles il logeoit, dans deux autres ſes femmes, & dans la quatriéme ſon cheval. Entre ces quatre caſes les François trouvérent l'Alcade aſſis ſur une ſcellette de bois. Il eſtoit noir, âgé d'environ quarante ans, bien fait, de mine fiere & ſerieuſe. Il avoit en tête un turban de toile de cotton blanc & bleu, une maniere de tapis qu'ils appellent *pagne* ſur les épaules, & une autre qui le couvroit de la ceinture juſques aux genoux, les jambes & les bras nuds, & un morceau de cuir accommodé en ſandalle. Ses Officiers eſtoient par ter-

re, les uns étendus de leur long, d'autres assis sur leurs talons, & son principal Conseiller nommé Jean Amsterdam, âgé de quatre-vingts-dix-huit ans, accoudé sur les genoux de l'Alcade. Aprés les saluts que ce Gouverneur leur donna gravement dessus sa scellette qu'il ne quitta point, ils commencerent leur civilitez par une bouteille d'eau de vie qu'ils luy presentérent : ce Seigneur aprés en avoir beu, la donna au bon-homme de Conseiller, & à peine en resta-t-il au troisiéme pour en tâter. Ils firent ensuite entendre à l'Alcade en langue Portugaise, qu'ils estoient François, qu'ils s'arrestoient en ce lieu pour y faire de l'eau & du bois, & qu'ils n'avoient pas dessein d'en enlever sans sa permission. Il leur répondit qu'il estoit amy du Roy de France, s'enquit de sa santé, & ayant souhaitté toute prosperité à Sa Majesté, leur dit qu'ils prendroient autant d'eau & de bois qu'ils voudroient, en payant six bouteilles d'eau de vie, six aunes de toiles, & une barre de fer pour le droit d'ancrage de chaque Navire, avec une bouteille d'eau de vie pour une charge de Chaloupe d'eau ou de bois.

Pendant leur entretien les femmes de l'Alcade qui estoient dans leurs cases, passoient leurs testes de moment en moment, & luy faisoient dire qu'elles eussent esté bien aises de sortir pour voir les François ; ce qu'il leur accorda.

Les Habitans les plus considerables du Cap-Verd, ont des pagnes de la façon de celles qu'avoit l'Alcade. Ceux du commun couvrent leur nudité d'un morceau de toile, & au lieu de turban, quelques-uns se coëffent

d'un petit pannier en forme de cabat de figues : mais ils ſont preſque tous tête nuë. Ceux qui ont les cheveux longs les font treſſer des deux côtez, de ſorte qu'ils leur tapent les oreilles, & en reſervent une groſſe treſſe qui ſort de derriere la tête & vient en pointe ſur le front. Les femmes ſont veſtuës preſque de la même maniere que les hommes, & il y a ſi peu de différence en leurs habillemens, que l'on ne pourroit en connoître le ſexe, ſi la nature qui n'y eſt point déguiſée n'en faiſoit elle-même la diſtinction. Les femmes de condition portent des tours de grains d'argent, de corail, de verroteries, de petites coquilles, & de petits pacquets qu'elles nomment gris gris, des pendants d'oreilles & des colliers.

Pendant que les François furent chez l'Alcade, il arriva prés de luy cinquante des principaux de ſon Gouvernement les plus proches de ſa reſidence, armez de coutelats, d'arcs & de fléches, quelques-uns de demy-picques, d'autres de ſimples ſaguayes qui ſont des armes moins longues de moitié que les demy-piques. Ce fut quelque ſujet de reflexion aux plus défians de la troupe, mais les plus ſages empêchérent que l'émotion ne parût.

CHAPITRE X.

Peſche abondante. Naufrage d'une Chaloupe.

CEPENDANT le ſieur le Tourneur Lieutenant du Taureau, donnoit ordre à des Matelots de jetter une ſcene dans la Mer proche du bord de l'Ance, où ils eſtoient deſcendus, & la pêche fournit dequoy raſſaſier plus de cent cinquante perſonnes. Mais un coup de canon tiré d'un des Vaiſſeaux, en fit quitter l'apreſt qui ſe faiſoit dans un village, & courir au bord de la Mer, d'où l'on vit le Pavillon du Taureau en berne, une Chaloupe la quille en haut, des barriques à vauleau, & des hommes nageans qui tâchoient les uns à gaigner la terre, & les autres le Navire, le naufrage eſtant arrivé à preſque égale diſtance du rivage & des bâtimens. Les Chaloupes qui y eſtoient reſtées, & celles qui eſtoient à la côte avec trois canots conduits par des Négres, furent incontinent envoyez au ſecours. Pendant qu'ils s'y employoient, le Maître de la Chaloupe tournée, ſe tira de l'eau le premier : mais ſi épuiſé de forces, qu'il demeura un quart d'heure ſur le ſable ſans ſe reconnoître & ſans parler. On ſçeut enfin de luy que trente hommes s'étant embarquez dans cette Chaloupe, & pluſieurs jeunes gens ſe pouſſans indiſcretement, un côté avoit eſté ſi ſurchargé qu'il leur eſtoit arrivé cet accident. Dix-huit François furent ſauvez, & douze périrent avec le veillard Négre principal Conſeiller de l'Alcade, qui auroit au dire de ſes compatrio-

tes, eu encore assez de vigueur pour nager jusques à terre, si la fumée de l'eau de vie ne l'eût accablé. Il connoissoit d'un autre cours le Capitaine Kercadiou ; l'ayant oüy nommer, il se pressa de l'aller voir en son Vaisseau, où il fit si bonne chere qu'elle fut cause de sa mort.

Il arriva dans ce naufrage deux particularitez dignes de memoire. Le sieur Planson qui nageoit parfaitement bien, voyant prés de luy le sieur Gaultier son amy qui ne sçavoit point nager, oublia le peril où il estoit luy-même, pour le secourir, & luy dit de s'attacher à ses habits ; mais les forces manquerent à Planson, & ils périrent ensemble. Funeste récompense d'une amitié si rare & si fidelle, & malheureuse fin de deux jeunes hommes bien-faits, d'esprit doux & digne d'une autre fortune.

Le sieur Giron de la Martinette fut aussi trés-genereux, mais plus avisé. Il sauva un petit garçon de dix ans, fils du sieur de Montaubon. Nageant d'un bras & le soûtenant de l'autre, il le monta sur la quille de la Chaloupe ; luy ayant montré à se laisser tourner au gré de la vague, & l'ayant averty de ne point quitter le bois qu'on ne le vinst prendre, il commit son salut à ses forces & à son adresse. Avançant vers terre, il monta dans un canot qu'il rencontra : mais y reconnoissant des personnes effrayées du danger passé & du present, si ce canot capable de porter trois hommes seulement, n'estoit soulagé de quelqu'un de cinq qui y estoient, il se rejetta dans la Mer, aborda le rivage en nageant ; & peu de temps aprés une Chaloupe amena le jeune Montaubon, dont la vie témoigne

encore la générosité de son liberateur.

CHAPITRE XI.

Regrets & sacrifice pour le Capitaine Jean Amsterdam.

LE bruit estant repandu de la mort du Capitaine Jean Amsterdam, ses femmes se rendirent sur la côte, & coururent le tour de l'Ance où le naufrage estoit arrivé, pleurant abondamment, & priant les ondes qui battoient jusques à leurs pieds, de leur rapporter le corps de leur mary. La nuit commençant à venir, & ne recueïllant point ce reste insensible de leurs communes amours, elles accusérent la Mer de cruauté, & se retirerent dans la case du mort au Village de l'Alcade. Leurs plaintes estoient d'autant plus justes que le supplice du Païs est de noyer les coupables, & qu'en quelqu'endroit qu'ils soient rejettez, on leur dénie la sepulture, comme il parut par les cadavres de deux Négres punis de cette sorte, qui estoient demy enfoncez dans le sable, & demy mangez des oiseaux. Ces femmes en arrivant se jetterent par terre, se tirant aux cheveux, & deux jeunes hommes s'emparérent des deux côtez de la porte, & firent entendre des tons lugubres sur deux instrumens ronds faits en maniere de timballes. Un des fils du noyé sçachant qu'il y avoit des François dehors, sortit pour les prier d'entrer, & témoignant une veritable douleur de la mort de son pere, leur fit aussi connoistre que la résignation aux coups du sort estoit

pratiquée chez les Habitans du Cap-Verd. Aprés trois jours de plaintes continuelles de ces femmes, on fit un sacrifice pour le Capitaine Jean Amstardam, ses parens allumérent un feu de branches de palmier, auprés duquel cent personnes de l'un & de l'autre sexe poussoient de grands cris du côté où le Soleil se couchoit, le priant d'estre favorable à son esprit, & continuérent pendant que le Marabou ou Prestre ayant tenu les mains levées durant un quart d'heure vers le Soleil couchant, égorgea un bœuf, fit brûler ses entrailles, & coupa la victime dont il donna un morceau à chaque parent du mort.

CHAPITRE XII.

Opposition de l'Alcade à l'enlevement de l'eau. Chasse au Cap-Verd. Défy d'un Marabou à un Missionnaire.

APRE'S que les principaux François qui estoient à terre, eurent fait donner les assistances possibles à ceux qui avoient fait naufrage, ils retournerent au Village, où il y avoit long-temps que le dîner les attendoit : à peine l'eurent-ils commencé, qu'ils furent avertis que l'Alcade, sur le bord de la fontaine, s'opposoit à l'enlevement de l'eau. Il estoit à cheval à la tête de quatre-vingts Négres à pied bien armez, prests, comme il disoit, de donner plus volontiers leur sang que l'eau de la fontaine, sans reconnoissance des droits de Souveraineté. Les plus violens coururent aux armes,

mais ils furent arreſtez, & un Commis François qui eſtoit venu de ſon habitation de deſſus la riviere de Sénégal, rendre viſite à ſes compatriotes, connoiſſant l'Alcade, negotia l'accommodement. On promit de le ſatisfaire, & il laiſſa pleine liberté de faire aiguade.

Pendant que l'on y travailloit, pluſieurs Officiers reconnurent le Pays en chaſſant & avancerent deux lieuës. Ils tuërent deux Chevreuïls, quantité de Poulles pintades qui ſont du goût & de la groſſeur des Faiſans, des Perdrix, des Tourterelles & des Perroquets. Un Tigre fut tué d'un coup de fuſil, & un autre bleſſé. Ils ne les cherchoient pas eſtant à pied & ſans autres armes que pour une chaſſe commune. Ils eurent auſſi la viſion d'une Lyonne, à qui ils ne dirent rien de peur de la mettre en colere. Ils rencontrerent des Villages dont les Habitans leur donnérent des bananes auſſi longs que de petits concombres, & qui ſe pellent comme des figues. Les François leur firent preſent de grains de verre, & diſtribuerent des morceaux d'écorce de citron confite à quelques filles: Le pere d'une les ſuivit demy-lieuë avec elle, & diſoit en Portugais, voulant toucher le menton d'un de ces chaſſeurs, que ſa fille eſtoit jeune auſſi bien que luy, & qu'il la priſt pour ſe déſennuyer.

Ils trouvérent les arbres, qui ſont communément citronniers & orangers ſans fruit peu preſſez & bas: mais dans les endroits où ſont les palmiers, on peut ſe parer par la fraicheur de leur ombre, des ardeurs de ce climat brûlant. Il y en a des eſpaces de vingt arpens, leurs cimes s'uniſſent également, & ſi proprement que

ſans faire confuſion elles ſe mêlent, & l'on peut dire que de mille têtes, elles ne font qu'un plat-fond ſoûtenu par mille colomnes naturelles, & que leur deſſus eſt une agréable prairie.

Les Chaſſeurs à leur retour ſe rendoient toûjours à la Fontaine, & un ſoir, preſque tous les Officiers des Vaiſſeaux y eſtant, l'Alcade y arriva à cheval ſuivy de cent Négres à pied. Il venoit chercher la reconnoiſſance qu'il pretendoit, on luy donna le quart de ce qu'il avoit demandé & il s'en contenta.

Le même Marabou qui avoit fait le ſacrifice pour le Capitaine Jean Amſterdam, accompagnoit l'Alcade, & pendant qu'il recueïlloit ſes droits, celuy-cy conferoit avec un Miſſionnaire ſur la Religion. Aprés quelques parolles rapportées de Portugais en François, & de François en Portugais par un Interprette, le Négre s'aſſit ſur le ſable, tenant de la main droite une ſaguaye, qu'il darda d'une adreſſe merveilleuſe dans un aviron qui eſtoit planté à terre à trente pas de luy, & tirant un coûteau de ceinture d'un pied & demy de lame, il en appuya la pointe ſur ſon eſtomach, & dit au Miſſionnaire de le pouſſer le plus fort qu'il pourroit. Ce défy l'étonna, & ſur ſon refus, le Négre frapa de ſon poing pluſieurs fois ſur le coûteau, en apparence de toute ſa force, & ne le fit point entrer. Il faut croire, s'il ne feignit pas, qu'il s'eſtoit frotté du jus de quelque herbe, dont la vertu empêcha le fer de percer; & le Miſſionnaire fut prudent de ne pas hazarder l'épreuve d'un ſecret de nature, que les ſuperſtitieux auroient pris pour un miracle.

CHAPITRE XIII.

Vivres & armes des Habitans du Cap-Verd.

LEs Habitans du Cap-Verd ont de petites vaches, des moutons comme ceux de Barbarie à queuë trainante & large de demy pied, & des cabrits en quantité. Le ris & le mil qu'ils font cuire avec de l'eau, leur tiennent lieu de pain. Ils dardent les poiſſons dans la Mer & les manquent rarement. Ils chaſſent auſſi des oyſeaux & des bêtes en lançant des ſaguayes, & n'ont pas le ſecret de tremper ni fabriquer les armes à feu. Ils boivent du vin de palme, qui au ſortir du Palmier eſt blanc & doux comme du petit lait, aprés il devient aigret, & eſt encore potable : mais en deux fois vingt-quatre heures, il eſt ſi aigre qu'on n'en peut plus uſer. Ils tirent ce vin du Palmier entament le tronc à la cime entre les feuïlles, qu'ils font entrer de force dans le trou d'un vaſe de terre de la figure d'une grenade d'artillerie, qui eſt ſupporté de ces feüilles, le long deſquelles coule la liqueur qui ſort de l'ouverture de l'arbre. Ils ont le coco fruit merveilleux qui donne à boire & à manger. Pour armes ils ſe ſervent de demy-picques, de ſaguayes, d'arcs & de fléches, dont ils tirent fort juſte, & de ſabres qu'ils pendent à la ceinture. Ils ont des Chameaux pour porter les cuirs & l'yvoire qu'ils commercent. On y voit quelques autres Marchandiſes comme de la poudre d'or ſur le bord du Sénégal, & du Muſc qui vient de plus loin. Il y a peu de chevaux,

veaux, ils ſont petits : mais ils ont autant de fineſſe & de beauté que ceux de la côte de Melinde qui paſſent pour les plus beaux du monde.

CHAPITRE XIV.

Depart du Cap-Verd. Deſcente à Rufiſcq. Sa deſcription. Aſſemblée pour les ſignaux pendant la route.

L'AIGLE blanc chargé de tout ce qui luy eſtoit neceſſaire d'eau & de bois, partit du Cap-Verd le 8. jour d'Avril, les trois autres Vaiſſeaux ayant achevé d'embarquer leurs proviſions, le ſuivirent le lendemain, & les quatre bâtimens ancrerent devant un grand village nommé Rufiſcq, dans une baye trois lieuës plus élevée au midy que celle qu'ils avoient quittez. Le principal de trois François qui y trafiquoient pour la Compagnie d'Occident, paſſa dans l'Amiral : Il dit, qu'il avoit pouvoir du Roy Damen, de qui l'Alcade de Rufiſcq & celuy du Cap-Verd dépendoient, de traiter de cuirs, d'yvoire, & de tout ce qui ſe trouvoit ſur les terres de ſon obeïſſance, en luy payant tribut de huit pour cent. Le lendemain pluſieurs Officiers furent chez luy. Il eſtoit logé dans une caſe de planches élevée de 12. pieds & aſſez ſpacieuſe, devant laquelle il y avoit environ quatre mille peaux de bœuf en pile, & trente dents d'Elephant. Il les regala de quantité de gibier du Pays, & de liqueurs qui luy eſtoient arrivées par le Navire ancré à l'embouchûre du Sénégal.

Les caſes de Rufiſc qui eſtoient de meſme que cel-

les du Cap-Verd, compoſoient un croiſſant au gré de la rondeur de l'Ance. Outre les trois François, & quinze à ſeize cens naturels, il y avoit en ce village quinze Portugais, & une veuve Portugaiſe habile femme, qui y tenoit la direction du commerce que ſon mary avoit euë auparavant pour ſa Nation. Les François luy rendirent viſite, elle leur fit preſenter des Bananes & des Ananas par ſes deux filles, ni blanches ni noires, demy-nuës & demy-veſtuës; c'eſt à dire qu'elles avoient les bras & les jambes nuds, & le reſte couvert d'un petit corſet & d'un cotillon fort court: Leurs cheveux eſtoient treſſez proprement avec des cordons qui les tournoient en guirlandes. Les traits de leurs viſages & les proportions de leurs tailles eſtoient fort agréables, & ce milieu entre la blancheur & l'ajuſtement des Françoiſes, & la noirceur & la nudité des Africaines, fit penſer que c'eſtoit une foibleſſe d'avoir de la repugnance pour cette derniere couleur, & perſuada quelques-uns que la nature n'avoit donné aucun avantage à la premiere, les hommes faiſans ſortir le beau & le laid, le bien & le mal d'un fondement qu'ils s'établiſſent bien ſouvent ſans en examiner le principe.

Un Officier s'eſtant informé curieuſement des François & des Portugais qui habitoient ſur cette côte d'Afrique, de ce qu'ils y avoient appris de plus ſurprenant, les fit tomber d'accord que le monde eſtoit par tout la même choſe, qu'il n'y avoit que du froid & du chaud, du corps & de l'eſprit, un peu plus, un peu moins en un endroit qu'en l'autre, qu'une ſeule nature opéroit univerſellement par les mêmes voyes, &

que tous les monſtres de l'Afrique n'eſtoient pas plus monſtres qu'un Mulet de l'Europe. Le plaiſir, diſoit cet Officier, que donne la lecture de preſque toutes les Relations vient de ce que la plûpart des Auteurs tâchent de ſurprendre & de plaire par des remarques & des avantures concertées ; les plus ſubtils mêlent dans leurs ouvrages des traits d'une morale & d'une politique extraordinaire, & s'ajuſtent avec tant d'artifice au génie & à la paſſion du Lecteur, qu'on croit leurs pénétrations ſingulieres, & qu'ils diſcernent mieux que les autres le bien & le mal des mœurs & des coûtumes des peuples.

Six chaſſeurs avoient eſté envoyez battre la campagne, ils arrivérent chargez de gibier, & tous ſe rembarquerent. Le lendemain matin le Capitaine Amiral fit ſignal d'aſſemblée aux autres Capitaines, qui ſe rendirent à ſon bord, où l'on régla des ſignaux pour ſe reconnoître pendant la nuit, & ne ſe plus quitter s'il eſtoit poſſible ; car pour de combat autre que contre les vagues, ils s'en crûrent ſi bien exempts, qu'ils firent décendre le gros canon à fond de Cale n'en gardans de monté que pour l'honneur & les ſantez.

CHAPITRE XV.

Départ de Rufiſcq. Peſche en pleine Mer.

LE principal des François de ce lieu eſtant venu prendre les dépêches de ceux de la Flotte qui voulurent écrire, leſquelles promettoit de faire tenir en France par le Navire qui eſtoit à l'embouchûre du Sénégal, les ancres furent levez le onziéme jour d'Avril, de devant Rufiſc à quatorze degrez vingt minuttes au Nord de l'Equateur, & où il ſe trouva quarante minuttes de variation d'Ayman vers l'Eſt. Les quatre Vaiſſeaux élevérent pendant trois jours, s'avançant vers la Mer & vers la Ligne, & eſtant eſtimez aſſez loin de terre, le Cap fut mis droit à la ligue. Le ſeiziéme à huit degrez, ils eurent le Soleil pour Zenit. On ne s'y apperçeut d'aucune de ces grandes alterations dont quelques Voyageurs ont fait peur dans leurs Relations. A la verité il fait chaud ſous le Soleil, mais il eſt conſtant auſſi que ſa force luy faiſant inceſſamment tirer quantité de vapeurs de la Mer, il ne ſçauroit tout diſſiper, & en laiſſe retomber des roſées & de petites pluyes qui entretiennent l'air dans une temperature ſupportable.

Pendant que la Mer eſtoit tranquile le poiſſon ne paroiſſoit guére, les Requins ſeulement venoient au tour des Navires à la chaſſe des baigneurs, qui couroient riſque d'en eſtre attrapez s'ils ne faiſoient grand

bruit pour les écarter. Cet animal eſt auſſi gros qu'un homme, & long de huit à neuf pieds, il ne peut mordre ce qui eſt ſur l'eau qu'il ne ſe tourne ſur le dos, & on ne ſçauroit luy faire quitter ſa priſe, même en le tüant, parce qu'elle eſt embaraſſée entre ſes dents, dont il a trois rangs comme des pointes de dards. Il marche devant luy de petits poiſſons que les Mariniers nomment des guides, & il en porte d'autres ſur chaque nageoire de devant, qui ne l'abandonnent point qu'il ne ſoit pris. Quelques-uns diſent que ces derniers ſont des Remoras; mais on ne vit rien de la force qu'on leur attribuë, & on ne les appelle Remoras peut-eſtre que parce qu'ils ne paroiſſent que pendant le calme qui contraint les Vaiſſeaux de s'arréter. Le Requin eſt dur & ſans goût, il a deſſus les yeux en deux trous une glaire blanche qui ſe petrifie à l'air, & qui guérit du haut-mal, à ce que l'on dit.

Lors que la Mer eſt émeuë, les Marſoüins ſautent en ſi grande quantité, qu'elle en eſt quelquefois toute couverte l'eſpace de trois ou quatre lieuës. On les darde avec un trident qu'on laiſſe couler au bout d'une corde quand on les a picquez, afin de les affoiblir, & aprés on les tire aiſément. Ils ont le ſang chaud, & portent leurs petits dans leur ventre auſſi bien que les Baleines, & les ſouffleurs qui ſont de petites Baleines & de grands Marſoüins. Les Bonites communement groſſes comme des Saumons, ſont mêlez parmy les Marſoüins. Le Peſcheur leur lance un dard, & les tire de même. Les Poiſſons volans de la groſſeur, & preſque du goût des harancs, s'élévent en l'air, & donnent ſou-

vent dans les voiles. Leurs aîles ſont des nageoires plus longues à proportion que celles des autres poiſſons. Ils volent auſſi long-temps qu'ils les ont moüillées, & quand elles ſont ſéches, ils retombent dans l'eau, d'où ils reprennent la force de ſe relever : mais les Bonites qui les chaſſent perpetuellement, en devorent beaucoup. Les Marſouins chaſſent à ces chaſſeuſes, de ſorte que dans la mer, comme ſur la terre, la plus foible eſpéce eſt la victime de la plus forte. Il ſe pêche des oiſeaux noirs & gris qui ſe repoſent ſur les ondes auſſi aiſément que les Corneilles ſont ſur les arbres. Ils viennent autour des Vaiſſeaux, & ſe laiſſent prendre à de petits hameçons qui traînent derriere. D'autres oiſeaux blancs de la groſſeur de Tourterelles, ayant une longue queuë qui s'ouvre en éventail, furent veus voler pardeſſus les mats. Il ſe levoit ſouvent des Baleines à demy-hors de l'eau, & quelquefois de plus longues qu'un grand Navire. Quand on s'en trouve à demy-lieuë, on tire du canon pour les empêcher de venir plus prés : mais ſi elles eſtoient proche, on ne feroit point de bruit, de peur en les épouventant d'en eſtre touchez. La trace de ce poiſſon ſe reconnoît plus d'une lieuë, aprés qu'il a paſſé, par une largeur qui reſte graſſe & unie au milieu de deux côtez qui boüillonnent.

CHAPITRE XVI.

Calmes, Baptême ſous la Ligne, Cingle extraordinaire des Vaiſſeaux.

HUIT jours de calme arrêterent les quatre Vaiſſeaux preſque au milieu de la Zone Torride, aprés quoy le vent en poupe les pouſſa ſous la ligne équinoctiale, qu'ils paſſérent le 28. Avril à une heure aprés midy : Ceux qui n'avoient point encore fait ces trajets, furent baptiſez par le Pilote le plus ancien de chaque Navire, qui leur repreſenta qu'il eſtoit de la coûtume & de ſerment de faire la cérémonie du Baptême pour ceux qui ne s'y eſtoient point encore trouvez. Il fit emplir une barrique d'eau de Mer ſur le plus haut du tillac, & là, en habit bizare, le ſabre à la main, & la Carte Marine devant luy, il leur dit qu'il les baptiſoit afin qu'il leur ſouvint d'avoir paſſé la Ligne qui eſt le milieu du monde & de la courſe du Soleil, & les fit jurer en mettant la main ſur la Carte, qu'ils feroient obſerver cette coûtume aux autres qui y paſſeroient pour la premiere fois avec eux. Les Officiers & ceux qui ne voulurent pas ſe faire baigner, donnerent quelques pieces d'argent ; c'eſt un droit qu'il ne ſeroit pas aiſé de faire perdre aux Matelots. Ceux qui n'en avoient point, ou qui ne trouvoient pas à propos de s'en défaire, au lieu d'eſtre baptiſez avec une coquille, dans laquelle on puiſoit de l'eau de la barrique, y eſtoient plongez.

Les Mariniers ſont ſi bien accoûtumez à faire valoir ce Baptême, que quand ils font un petit voyage, ils le donnent en memoire d'avoir doublé quelque Cap: s'ils navigent juſques entre les Tropiques & la Ligne, ils baptiſent ſous les Tropiques, & enfin s'ils doivent paſſer la Ligne, ils luy gardent cette cérémonie.

A cinq degrez au Midy le vent ceſſa. Aprés que les Vaiſſeaux eurent reſté ſept jours dans le calme, le vent s'empara de leurs voiles avec pluſieurs coups de tonnerre & une chûte de groſſe grêle. Ils eſtoient portez extrémement vîte, & lors que le Soleil permettoit de prendre hauteur, ou qu'on avoit recours à la tirer ſur la Croiſade, l'étoile du Nord ayant ceſſé de paroître à trois degrez, les Pilotes eſtoient eſtonnez d'avancer cinq à ſix lieuës par jour, plus qu'ils n'avoient jugé; au contraire de ce qu'ils avoient éprouvé depuis le Cap-Verd juſques à l'Equateur, que leurs veritables hauteurs diminuoient de cinq à ſix lieuës, les eſtimes qu'ils faiſoient à l'œil de la cingle de leurs Vaiſſeaux; ce qui vient des marées, leſquelles prennent leur cours de la Ligne au Midy & au Septentrion, & qui y ſont ordinaires à cauſe des Montagnes, dans le milieu de l'Océan, leſquelles ſont comme des digues, dont le choc contraint l'eau de ſe retirer, ou bien parce que le Zodiaque fait impreſſion à la Mer, & repouſſe ſes eaux des deux côtez.

CHAPITRE XVII.

Dérive du Vaisseau le Taureau. Different dans l'Aigle-Blanc. Incommoditez ordinaires d'une longue navigation.

DEPUIS le départ de Rufiſcq, les quatre Vaiſſeaux avoient toûjours navigez enſemble : mais le Taureau tenoit mal le vent, qui outre ſon impetuoſité le ſerrant en bouline : chaque nuit ſon feu ſe perdoit de la veuë des autres Bâtimens par ſa grande dérive vers l'Amerique ; ils le réjoignoient de jour, & ainſi par la compagnie qu'ils avoient promis de ſe tenir, ils s'écartérent tant de leur route, qu'à la hauteur de ſeize degrez, les Pilotes jugérent voguer aux Abrolhos qui ſont des rochers à quarante lieuës de la terre-ferme, dont la rencontre en cette ſaiſon fait perdre le voyage d'Orient par la neceſſité de relâcher. Les Capitaines des autres Vaiſſeaux furent appellez dans l'Amiral, où l'on conclud de revenir vers la Ligne & l'Afrique. Aprés avoir reculé quatre-vingts lieuës, les Navires tournérent le Cap au Midy, & doublérent à dix-neuf degrez les Abrolhos vent largue, enſuite ils paſſérent ſous le Tropique de Capricorne, & ſortirent de la Zone Torride.

L'Aigle blanc eſtoit plus en danger par le tumulte du dedans, qu'il ne l'avoit eſté par le péril qu'on venoit d'éviter. Monſieur Bourrot Miſſionnaire, qui y faiſoit la fonction d'Aumônier, fut à l'Amiral donner

avis d'une querelle ſi violente entre les Paſſagers & les Mariniers, qu'ils eſtoient preſts de partager le Navire & le canon, & de ſe livrer combat de la poupe à la prouë. Le Capitaine fut mandé, & l'on connut que le différent avoit commencé par la controverſe, ce Capitaine & preſque tous les gens de ſon équipage étant de la Religion Pretenduë Reformée. Le Preſident fit remontrance aux Chefs, & deux des plus emportez furent paſſez dans l'Amiral.

On ſe fait ſur Mer un regal de la pluye, parce que l'eau des Navires ſe corromp, & quoy qu'elle ſe remette, elle ne laiſſe pas de retenir le goût du bois des tonneaux, & ſi le fonds de cale n'eſt ménagé par une perſonne expérimentée à prendre juſte le temps que la corruption de l'eau ceſſe, elle recommence à ſe corrompre, & l'on en boit preſque toûjours de mauvaiſe, de ſorte qu'on étend des draps pour recüeillir celle qui tombe du Ciel, mais il en pleut de ſalée; car ayant eſté formée dans l'air des exhalaiſons de la Mer, elle y demeure quelquefois ſi peu, qu'elle n'a pas le temps de ſe purifier.

S'il eſt difficile de conſerver les eaux, les vivres ne le ſont pas moins, le vin de France ne reſiſte pas aſſez & perd bien-tôt ſa bonté, mais le vin d'Eſpagne eſt toûjours excellent, & ſi avec une proviſion ſuffiſante de ce vin, on pouvoit s'aſſeurer d'endroits où l'on fiſt aiguade une fois par mois, & où l'on priſt l'air de la terre, des viandes fraîches & des legumes, les hommes les plus delicats n'auroient pas de peine à faire les trajets de toutes les Mers.

CHAPITRE XVIII.

Ouverture des boëttes qui avoient eſté données à Breſt.

LE troiſiéme jour de Juin à la hauteur du Cap de Bonne-Eſpérance, qui eſt à trente-quatre dégrez & demy de latitude meridionnale, l'Amiral fit ſignal d'aſſemblee aux autres Vaiſſeaux, & enſuite ſa Chaloupe fut envoyée à chaque bord, pour avertir les Officiers & les Marchands de venir à l'ouverture qui devoit eſtre faite à cette hauteur, des boëttes de la Compagnie. Le ſieur Cheruy Marchand dépoſitaire de celle de la Vierge de Bon-Port, ne voulut point s'y rendre, & ſe fit une affaire particuliere de ſon pacquet, les trois autres furent ouverts. Celuy du Preſident contenoit ſes proviſions, des ordres de la Compagnie pour l'établiſſement & la conduite de l'entrepriſe; des Lettres du Roy de ſecond Conſeiller au Conſeil Souverain, & de Capitaine commandant les Armes, expediées au nom du ſieur de Chamargou Gouverneur de Madagaſcar, pour Monſieur le Marêchal de la Meilleraye : deux Commiſſions de la Compagnie, de Lieutenans, deux d'Enſeignes, les noms en blanc, & une nomination du ſieur Rouſſelet Marchand pour entrer au Conſeil de Commerce. La boëtte du ſieur Souchu de Rennefort contenoit la Declaration du Roy, des Lettres de Sa Majeſté en ſon nom, avec ſa preſtation de ſerment de fidelité entre les mains de Monſeigneur Seguier Chancelier de France, pour la Charge de Secretaire du Conſeil Sou-

verain & Gouvernement de la France Orientale. Le paquet dont le ſieur de Montaubon eſtoit dépoſitaire, contenoit ſes proviſions de Lieutenant Civil de Madagaſcar & de Conſeiller au Conſeil particulier, & le reſte comme celle du ſieur de Beauſſe. La ſingularité qu'affecta le ſieur Chervy bleſſa l'eſprit du Preſident, qui fâché de voir des Marchands nommez pour Conſeillers qui faiſoient déja leur cabale, forma le deſſein de quitter les autres Vaiſſeaux : comme il eſtoit dans l'Amiral, le meilleur des quatre, il s'imagina d'arriver le premier à Madagaſcar, & afin de n'eſtre pas prevenu, il reſolut de ne point reconnoître l'Iſle de Maſcareigne qu'on avoit ordre d'aborder auparavant.

CHAPITRE XIX.

Tempêtes au Cap de Bonne-Eſpérance. L'Amiral quitte les autres Vaiſſeaux. Son arrivée à Madagaſcar.

A La hauteur du Cap des Aiguilles, qui eſt une pointe de celuy de Bonne-Eſpérance, les bouraſques & les vents firent avoir le dernier beſoin de l'adreſſe des plus expérimentez Mariniers. La Mer fait un choc violent contre ce Cap, qui la repouſſe bien loin, tournoiant en maniere de puits, qui font piroüetter les Vaiſſeaux, à la Manœuvre deſquels il faut travailler ſçavamment en cet endroit. Tous ceux de la Flotte y perdirent quelque voile. Dans l'Amiral celle de miſene & celle du petit hunier furent emportées : les coffres, les cabanes, les mouſquets rouloient dans la

chambre; ce qui estoit entre les Ponts & sur le tillac jusques à quelques pieces de canon, fut desamaré, & cinq ou six hommes blessez.

La nuit du 7me au 8me Juin, pendant une furieuse tourmente, la barre du Gouvernail de l'Amiral rompit, & une fenestre de la chambre s'étant ouverte, l'eau y entroit de la grosseur d'un homme. Le jour suivant à trois heures aprés midy, le vent estant médiocre, mais la Mer si agitée qu'il s'en élevoit des houlles entre les Vaisseaux qui les tachoient entierement les uns aux autres, une vague prit l'Amiral en poupe, fit soulever le gouvernail qui enfonça le banc de la chambre, & moüilla le Navire jusques pardessus les dunettes. Le Capitaine & les Pilotes s'étonnérent beaucoup de cet accident, & dans l'extréme ébranlement, crûrent que le gouvenail avoit touché. Il est ordinaire de recevoir des coups de Mer quand on vogue de vent largue ou de bouline, & que la Mer brise contre les côtez des Bâtimens qui font resistance, mais celuy-cy de vent derriere fut trouvé surprenant. Le plomb ayant esté jetté sans trouver fond, on conclud que n'y ayant que les basses voiles déployées, le Vaisseau n'alloit pas assez viste pour esquiver toutes les houlles qui couroient precipitemment apres, & qui estoient encore émeuës des tempestes des jours passez; on mit le vent dans les pacfis, les huniers & la voile de Beaupré.

Le dessein du Presidént de quitter les autres Vaisseaux, estoit fort agréable au Capitaine, qui souhaittoit autant que luy de se voir au Port : mais le Capitaine trouvoit dangereux d'y consentir sans un ordre précis

pour ſa décharge. Le Preſident qui ne jugeoit pas à propos de s'embaraſſer en ſon nom des ſuites de cette ſeparation, laquelle n'avoit de veritable cauſe que ſa défiance & ſon dépit, chercha un autre moyen qui fut le certificat de ſon Medecin, qu'il avoit beſoin de quitter promptement la Mer pour recouvrer ſa ſanté. Le Capitaine déja gaigné par ſa propre inclination, ſe contenta de cette formalité, & l'onziéme Juin l'Amiral fit route à part. Nous l'accompagnerons & laiſſerons les autres, dont nous ne parlerons point, ny du reſte de leur voyage qu'ils ne ſe ſoient rejoints.

Les Officiers de l'Amiral, pour éviter de tomber dans les courans qui ſont entre Madagaſcar & les côtes de Mozambique, mirent le Cap entre l'Occident & le Midy, & élevérent juſques à trente-neuf degrez de latitude, & bien loin au-deſſus du Cap de Bonne-Eſperance, tant que s'eſtimans hors de ce péril, ils décendirent entre l'Orient & le Septentrion, viſans à la pointe du Midy de l'Iſle de Madagaſcar. Huit jours de calme exercerent encore leur patience, enfin ils en ſortirent, & le neuviéme Juillet aprés avoir repaſſé le Tropique de Capricorne, ils virent terre à vingt-quatre degrez & demy.

CHAPITRE XX.

Salut de l'Amiral au Fort Dauphin. Envoy d'un Trompette au Gouverneur. Abord au Vaisseau de trois Négres dans un Canot.

LE Saint Paul estant à la veuë de Madagascar, il cingla sans perdre la côte, jusques à vingt-cinq degrez. Le dixiéme Juillet à dix heures du matin, il moüilla l'ancre à trente brasses de fond, devant une petite langue de terre, d'où l'on avoit veu sortir la fumée d'un coup de canon, qui répondoit à un autre qu'on avoit tiré du Vaisseau, dans l'incertitude de la situation du Fort-Dauphin. A ces marques on n'en douta plus, le *Te Deum* fut chanté pour une si heureuse arrivée, & de ce qu'il n'estoit mort qu'un Matelot pendant un voyage estimé de plus de quatre mille lieuës sur les Journaux: Ensuite les Chaloupes furent mises en Mer, & un Trompette envoyé au sieur de Chamargou Gouverneur du Fort, demander des ôtages pour la seureté de l'Officier qui iroit traiter avec luy. Pendant que le Trompette estoit mené à terre, un canot ramé par trois Négres aborda le Vaisseau, & l'on apprit de l'un d'eux qui parloit François, que le sieur Estienne Superieur des Missionnaires estoit mort. On voulut s'informer de l'état des François à Madagascar, mais ces Négres estant des espions envoyez pour reconnoître le Bâtiment, on ne pût apprendre autre

choſe. Le ſoir le Gouverneur fit paſſer quatre François pour ôtages au Saint Paul.

CHAPITRE XXI.

Le ſieur de Rennefort traite avec le Gouverneur. Entreveuë du Preſident & du Gouverneur.

L'ONZIE'ME Juillet au matin, le ſieur de Beauſſe qui avoit toûjours eſté indiſpoſé depuis ſon embarquement, ayant aſſemblé les Officiers autour de ſon lit, propoſa au ſieur de Rennefort d'aller traiter avec le Gouverneur, & de diſpoſer toutes choſes pour l'établiſſement. Ce ne fut pas ſans luy parler de l'honneur qu'il auroit de prendre poſſeſſion de l'Iſle, puiſque le Roy par ſa Declaration ordonnoit d'élever une piramide, ſur laquelle ſeroient les Armes de Sa Majeſté, de la Compagnie & de l'Officier qui prendroit poſſeſſion, avec une inſcription portant ſon nom & le temps de l'action. R. s'eſtant fait décendre à terre, alla au Fort-Dauphin accompagné d'un Lieutenant & de quatre Commis. Il offrit au Gouverneur les Proviſions de Commandant les Armes & de ſecond Conſeiller au Conſeil Souverain que le Roy établiſſoit à Madagaſcar pour le Gouvernement des Indes Orientales, & luy rendit la Lettre que Monſieur le Duc de Mazarin luy écrivoit. Le Gouverneur aprés l'avoir leuë, répondit qu'il quitteroit le Fort quand on voudroit, puiſque Monſieur le Duc avoit cedé ſes pretentions ſur Madagaſcar; mais qu'auparavant il deſiroit rendre les honneurs

neurs qui estoient deus à la memoire de Monsieur le Marêchal de la Meilleraye, lequel avoit si long-temps & si genereusement maintenu les François dans l'Isle. A l'égard des offres de la Compagnie, il dit que lors qu'il seroit libre, il verroit s'il les accepteroit, ou s'il retourneroit en France. Aprés avoir regalé ces nouveaux venus de gibier, de ris, & d'hidromel, n'ayant ni pain ni vin, il fut prié de passer dans le Vaisseau, où il pourroit prendre des mesures avec le President, qui avoit un pouvoir particulier de traiter avec luy. Sa réponse fut qu'il iroit volontiers pour le voir, si le sieur de Rennefort laissoit en ôtage au Fort, le Lieutenant & les Commis qui l'avoient accompagné. Ce qui ayant esté accordé, ils s'embarquerent en Chaloupe, & furent à la rencontre du Saint Paul qui s'approchoit pour ancrer. Le Capitaine le vint recevoir sur le bord, & le sieur de Rennefort & luy, le menerent dans la chambre, où le President aprés les complimens, l'entretint de l'établissement pour lequel il venoit. Ayant tiré les Sceaux du Roy, il luy expliqua en François ces mots qui estoient autour. *Sigillum Ludovici decimi quarti Galliarum Regis ad usum supremi Consilii Galliæ Orientalis.* De-là, il prit sujet de discourir sur les heureux commencemens d'une affaire qui ne devoit avoir que d'illustres suites, & luy confirma les offres qu'on venoit de luy faire. Le Gouverneur sans accepter ni refuser l'employ, differa de se déclarer jusques à ce qu'il eût quitté le commandement que luy avoit confié feu Monsieur le Marêchal de la Meilleraye. On luy fit present de vingt-quatre flacons de vin d'Espagne à sa sor-

tie, qui fut accompagnée de quelques canonades. Etant à terre, il envoya au Bâtiment des legumes, un veau & du ris.

CHAPITRE XXII.

Les anciens François de l'Iſle mandez au Fort Dauphin. Service & Oraiſon Funébre de Monſieur le Maréchal de la Meilleraye. Priſe de poſſeſſion de l'Iſle.

LE Gouverneur fit avertir le Commandant de Mananbarre à 6. lieuës delà, où il y avoit 8. François, d'y en laiſſer ſeulement deux, & avec tous les autres qui eſtoient diſperſez aux environs de venir au Fort Dauphin. Ils s'y rendirent inceſſamment, & viſiterent le Vaiſſeau. L'on remarqua par la joye qu'ils témoignérent, la neceſſité où ils eſtoient de ſon arrivée, malgré l'adreſſe & la diſſimulation du Gouverneur, qui vouloit les faire plaindre d'eſtre troublez dans leurs poſſeſſions, & faire croire qu'il avoit puiſſamment affermy dans l'Iſle l'authorité du Gouvernement.

Le treiziéme Juillet, les anciens François aſſiſtérent à un ſervice pour Monſieur de la Meilleraye, & l'Oraiſon Funébre fut prononcée par Monſieur Flachier Prêtre, Docteur en Théologie. Cet Eccleſiaſtique avoit eſté autrefois embarqué par les ſoins de Madame la Ducheſſe d'Eguillon, pour aller à la Cochinchine; & ſon Vaiſſeau eſtant venu échoüer au Cap de Bonne-Eſpérance, le Capitaine Kercadiou y paſſant en l'année 1663. l'avoit recüeilly & amené à Madagaſcar. La

Ceremonie finit par la décharge de tout le canon du Fort, auquel celuy du Bâtiment répondit de ſept coups.

Le Gouverneur ayant ſatisfait à ce qu'il devoit à ſon bien-facteur, le ſieur de Rennefort décendit, & ſuivant ce qu'ils avoient concertez, ils dreſſerent des articles contenans, Que le lendemain quatorziéme Juillet, le Gouverneur remettroit l'Iſle de Madagaſcar & le Fort Dauphin au porteur des ordres de Sa Majeſté, & du double des Articles: Qu'il ſeroit fait inventaire de ce qui ſe trouveroit appartenir à Monſieur le Duc de Mazarin, pour luy en eſtre tenu compte par la Compagnie: Que le Gouverneur demeureroit Capitaine de toute la milice de l'Iſle: Que les anciens François étant à Madagaſcar, ſeroient engagez au ſervice de la Compagnie, payeroient reconnoiſſance des terres qu'ils cultiveroient pour eux, & feroient guet & garde, ou qu'ils ſeroient repaſſez en France. Les anciens Habitans aſſemblez, ces articles furent approuvez, excepté que le Gouverneur ne voulut rien déterminer ſur ſon état, le reſte fut ſigné.

Le quatorziéme Juillet à huit heures du matin, tous les paſſagers & Matelots du Vaiſſeau, capables de porter les armes, furent conduits ſur le rivage, & mis en ordre par le ſieur Budée Lieutenant. Le ſieur de Rennefort s'y eſtant rendu au bruit du canon, ils avancerent juſques à quarante pas de la principale porte du Fort Dauphin, où le ſieur de Rennefort ayant laiſſé le ſieur B. à leur tête, il fut, ſuivy de trois Mouſquetaires, trouver le Gouverneur qui l'attendoit entre deux

files de ſes ſoldats. Il luy preſenta un double des Articles qui avoient eſté ſignez le jour precedent, & luy dit qu'il venoit prendre poſſeſſion de l'Iſle de Madagaſcar, au nom du Roy, pour la Compagnie des Indes Orientales. On fit inventaire de ce qui appartenoit à Monſieur le Duc de Mazarin, & l'on trouva quatorze pieces de canon de fer ſans afuſts, cinq cens petits boulets, mille livres de chénes à charger, cent grenades vuides, cinquante balles ramées, peu de plomb, & un baril de poudre. Le ſieur Budée ayant enſuite eu l'ordre d'avancer, le Gouverneur quitta le Fort au bruit de ſon canon, & de celuy du Vaiſſeau, emmena ſoixante hommes par la porte de derriere, & laiſſa le reſte pour Corps de Garde commandé par ſon Lieutenant, qui le fut joindre quand le ſieur Budée l'eut relevé.

CHAPITRE XXIII.

Situation de l'Iſle de Madagaſcar. Deſcription du Fort-Dauphin.

L'ISLE vulgairement connuë ſous le nom de Madagaſcar, ſous celuy de Saint Laurent, que les Portugais luy donnerent pour l'avoir découverte le jour de ſa Feſte en 1492. ſous celuy de Madecaſſe, que les naturels Habitans luy donnent, & ſous celuy de Dauphine, que les François luy ont donné en 1665. eſt ſituée le long des côtes Orientales de l'Afrique. Elle tient depuis onze juſques à vingt-cinq degrez cinquante minutes de latitude meridionale, qui ſont trois

cens trente-ſix lieuës Françoiſes en ſa longueur. Elle a ſix vingts lieuës en ſa plus grande largeur. Sa pointe au Sud s'élargit vers le Cap de Bonne-Eſperance, & celle au Nord beaucoup plus étroite ſe courbe vers la Mer des Indes. Son tour eſt de huit cens lieuës. Cette Iſle la plus grande des Mers connuës, a eſté viſitée de toutes les Nations de l'Europe qui navigent par delà la Ligne, & particulierement des Portugais, des Anglois & des Hollandois qui l'ont laiſſée à cauſe de la difficulté qu'il y avoit de s'en rendre maître. Les François qui ſe ſont appliquez plus tard au Commerce des Indes Orientalles, firentà Paris en l'année 1642. une Compagnie de Madagaſcar, laquelle n'ayant pû avec un fond médiocre, ſoûtenir les frais d'une longue Navigation, & Monſieur le Cardinal de Richelieu qui ne l'auroit pas abandonnée, eſtant mort, ſuccomba par la foibleſſe de ſa ſocieté. Monſieur le Marêchal de la Meilleraye parent de ce Miniſtre, tâcha de relever cette entrepriſe pour ſon utilité particuliere, par quatre grands Vaiſſeaux équipez à ſes dépens, que commandoit le ſieur de la Roche Saint-André fameux Capitaine de Marine, & par d'autres envoys de temps en temps. Il ſe joignit depuis à Monſieur Fouquet & à quelques particuliers : mais comme il ne s'eſtoit aſſocié que par la bien-ſéance, où la fortune & le credit de Monſieur Fouquet l'obligeoient, il fit armer un Navire, & pendant qu'on équipoit aux frais communs de la ſocieté, il le fit partir pour attendre & couler bas ceux de la Compagnie dont il ſçavoit le foible & les ordres ; cela neantmoins ne fut pas neceſſaire pour le rendre maître

abſolu à Madagaſcar, parce que les reſources de l'établiſſement des nouveaux aſſociez périrent avec le ſieur de Flacourt, qui aprés avoir demeuré dans l'Iſle pendant ſept ans peu ſecouru, & eſtant venu repreſenter ſes utilitez, fit naufrage voulant y retourner. D'un autre côté Monſieur Fouquet, aprés la mort du ſieur de Flacourt, envoya pour ſon intereſt particulier courir la Mer rouge à une Frégatte nommée l'Aigle Noir, & chargea le ſieur Hugo Hollandois, qu'il en avoit fait Capitaine, de s'emparer de Madagaſcar s'il le pouvoit, ſur ceux qui le tenoient pour Monſieur de la Meilleraye : mais il n'en eût pas joüy quand il auroit réüſſi, un revers l'ayant cependant privé de ſa grandeur & de ſa liberté, quelques-unes de ces circonſtances ont eſté declarées par le Capitaine Veron, qui avoit eu l'ordre ſecret de Mr de la Meilleraye : mais ayant perdu tous les agrez de ſon Bâtiment autour du Cap de Bonne-Eſperance, en attendant les Navires de la Compagnie, dont il ne ſçavoit pas le naufrage, il s'y rajuſta avec beaucoup de peine, & continua ſa route juſques à Madagaſcar. Il retourna chargé de Cuirs, de bois d'Ebeine, d'Indigo, de Benjoin, d'Aloës, de Muſcade & de Gomme, avec quelques pierreries, des eſſays de mines, de l'Ambre gris, & d'autres raretez qui ont empêché Monſieur de la Meilleraye de ceder ſes droits tant qu'il a vécu.

La Fregatte de Monſieur Fouquet, qui eſtoit nommée l'Aigle Noir, eſt la même que le ſaint Paul dont l'on changea le nom & les Signes ſous leſquels le ſieur Hugo avoit piratté, afin d'ôter tout ſoupçon de la conduite d'une Compagnie qui devoit eſtre toute legale.

Lors que l'Iſle de Madagaſcar fut occupée pour la Compagnie des Indes Orientales, il y avoit cent François; ſçavoir deux à Galemboulle, deux dans la petite Iſle ſainte Marie, vis-à-vis de Galemboulle, huit à Mananbarre, & le reſte au Fort Dauphin Siége du Gouvernement. Il eſt ſitué à vingt-cinq degrez dix minuttes de latitude meridionalle, entre deux grandes pointes qui font une ance de ſept lieuës de tour ſur une petite langue de terre nommée Tholanhare. La Côte de l'Iſle eſt fort élevée, & il ſeroit difficile de le reconnoître à cauſe des bayes preſque ſemblables, ſans deux roches qui paroiſſent à un quart de lieuë de terre. La veuë de cette Côte eſt agréable, ſes arbres extrémement grands, ſont toûjours revêtus de verdure, s'ils n'en ſont dépoüillez par une vieilleſſe de quatre ou cinq cens ans, ou par le feu du Ciel qui y tombe ſouvent avec des éclats terribles que les concavitez des Montagnes multiplient.

Le Fort Dauphin a eſté deſigné quarré par celuy qui l'a commencé. Il avoit deux petits Baſtions demy elevez de cailloux ſur le roch, qui au coſté du Nord commandoient le Port capable de tenir à bon abry quatre Vaiſſeaux ſeulement. L'enceinte du reſte n'eſtoit que de pieux gros comme le bras, & le tour avoit eſté reduit à cent cinquante pas de long, & à ſix vingts de large. La principale porte regardoit l'Occident & une petite pleine qui finiſſoit par un agréable Païſage, l'autre oppoſée regardoit l'Orient & la Mer. Dans ce Fort eſtoit une Chapelle élevée de planches, laquelle pouvoit contenir quatre cens perſonnes, & ſervie par

Mr Flachier pour lors seul de Prestre. Le sieur Manié Missionnaire de la Maison de saint Lazare de Paris, estant depuis quelques mois passé aux Matatanes à cinquante lieuës plus au Nord, pour y prêcher la Foy, la Maison du Gouverneur, que les Négres appellent Donac, qui veut dire Palais, comme les Maisons de leurs grands, estoit aussi de planches. Il y avoit un Magasin & une cuisine construits des plus gros morceaux de pierre qu'on avoit pû ramasser au tour des roches; un Corps de Garde, & douze Cases de pieux & de jongs, tous ces bâtimens estoient couverts de feüilles. Le Gouverneur avoit élevé les fondemens d'une maison, qui devoit estre de pierre de taille: il y avoit dans son jardin qui estoit à la principale porte du Fort, des melons d'eau, d'autres melons, des concombres, de la chicorée, des laittuës, des choux & des poix; de l'autre côté cinquante cases avec leurs jardins, & au milieu la maison des Missionnaires, une Chapelle & un Seminaire de jeunes Négres pris à la guerre, & de ceux que les parens avoient bien voulu donner pour estre instruits. Mais afin d'avoir une connoissance plus parfaite de l'état des François dans l'Isle, à l'arrivée des Agens de la Compagnie, il est à propos de rapporter quelque chose de ce qui s'y estoit passé peu de temps auparavant sous l'autorité de Monsieur de la Meilleraye.

CHAPITRE XXIV.

Recit du dernier Voyage pour Monsieur le Marêchal de la Meilleraye à Madagascar, avant l'établissement de la Compagnie.

DANS le dernier Vaisseau que Monsieur de la Meilleraye fit partir pour l'Isle de Madagascar, le sieur de Kercadiou qui en estoit Capitaine, n'avoit pouvoir que sur l'équipage. Un Chef de Colonie commandoit quatre-vingts passagers, & le sieur Estienne Missionnaire vingt hommes qu'il tenoit à ses gages. Ils aborderent l'Isle à la fin du mois de Septembre de l'année 1663. & quelques-uns mécontens de leur Chef de Colonie, le quitterent pour se ranger sous le sieur de Chamargou, à qui Monsieur de la Meilleraye envoyoit la Commission de Gouverneur du Fort Dauphin & de Commandant des Anciens François, qui pour lors n'estoient que de soixante-dix. Il ne refusa point de se fortifier de ceux qui s'offrirent à luy, & la commodité dans laquelle il se trouva de mieux faire subsister ses gens, en attira beaucoup d'autres. Ce Chef de Colonie en retint fort peu, ne fit point l'établissement qu'il avoit projetté, & se vit avec chagrin obligé de reconnoître pour superieur, celuy duquel il ne devoit point dépendre.

Avant l'arrivée de ce Vaisseau, les tributs accoûtumez n'estoient plus apportez au Fort Dauphin par les Grands de l'Isle, qu'on y avoit soûmis auparavant, parce

qu'ils ne redoutoient pas assez la puissance des François reduits à petit nombre, & qui estoient désunis comme il se dira dans la suite. Le sieur de Chamargou s'en voyant alors paisiblement le Maître, envoya chercher les tributs dans les Provinces de Fangaterre & de Mandererei, dont les troupeaux furent enlevez, & il fut permis au Missionnaire pour entretenir sa maison, & prendre parfaite intelligence du Païs, de mêler des gens de sa petite troupe qui partageoient au butin.

La mort du Chef de Colonie estant arrivée, l'autorité du Gouverneur s'affermit d'avantage, & pour éteindre entiérement les pretextes de désunion, il en prit le Lieutenant pour le sien. Se voyant bien obey, il envoya trente François courir depuis les Matatanes, jusques à quatre-vingts lieuës vers la baye de S. Augustin, qui regarde le Monomotapa, & à la fin du mois de Février de l'année 1664. toute cette étenduë estoit assujettie. Il dépêcha aussi le sieur de la Case, dont la valeur donnera souvent sujet de parler de luy, avec vingt soldats, pour reconnoître l'Isle soixante lieuës plus au Nord que les Matatanes. Aprés qu'il fut party, quarante autres des plus anciens François, obtinrent un Commandant pour aller jusques en la partie de la terre qui regarde l'Afrique, plus haut qu'on n'avoit encore penetré, où ils pretendoient avec quantité de bestiaux trouver des Aiguemarins, des Emeraudes & des Rubis. Ces expeditions dont on attendoit tant d'avantages, & par lesquelles on esperoit répandre si loin la gloire de la Nation, ne pouvoient apparemment affoiblir le centre de la puissance Françoise, qui n'avoit plus d'en-

nemis voisins, & qui estoit dans l'abondance par les Tributs de plus de deux cens mille hommes, qui en leur Pays envoyoient prier cent soixante & dix avanturiers éloignez de trois mille lieuës de chez eux, de ne leur pas oster la vie; ainsi l'on estoit au Fort Dauphin en pleine paix. Le Superieur Missionnaire persuadé que JESUS-CHRIST aime à y regner, voulut s'appliquer à la conversion des Originaires, & commencer par celle de Dian Manangue Grand de l'Isle, dont il esperoit des suites tres-favorables pour le Christianisme.

CHAPITRE XXV.

De Dian Manangue. En quel Pays il commandoit. Entrepriſe de le baptiſer.

DIAN Manangue estoit devenu redoutable à ses ennemis par la protection des François. Ils croyoient se fortifier en augmentant sa grandeur qui leur estoit tributaire. Il commandoit le long de la riviere de Mandererei, sur l'étenduë du Pays, qui est entre la Province d'Anossy, où les François avoient leurs principales forces, & celle des Grands qui avoient esté soûmis vers l'Occident & le Midy. La présence & la valeur des François animant les troupes que Dian Manangue mettoit sur pied, tout avoit fléchy où ils avoient paru. Il passoit parmy ces Insulaires pour le Prince le plus vaillant & le plus spirituel de Madagascar, & le Missionnaire regarda sa conversion comme un exemple qui seroit suivy de tous ceux qu'il commandoit. La

Langue Françoiſe qu'il entendoit fort bien, facilitant ſon inſtruction, il fut mandé au Fort Dauphin par le Gouverneur, avec qui le Miſſionnaire avoit conferé de ce deſſein. Dian Manangue croyant eſtre appellé à quelque deliberation de Guerre, arriva témoignant vouloir employer ſa puiſſance au ſervice des François à la protection de qui il avoüoit la devoir toute entiere. Le Gouverneur l'aſſeura qu'ils eſtoient ſi fort de ſes amis, qu'il ne tiendroit qu'à luy qu'ils ne le fiſſent tout-à-fait heureux, & ſur cette ouverture, le Miſſionnaire luy parla de la Religion Chrétienne, & le conjura en l'embraſſant de prendre part avec eux à la felicité éternelle qu'elle promettoit. Il fut ſurpris de cette propoſition faite avec tant de préméditation, & ne ſe voulant néantmoins point rendre à de longues & de ferventes exhortations, le Miſſionnaire luy dit que les François n'avoient pas de plus grands ennemis que ceux qui refuſoient de reconnoître le veritable Dieu, & que s'il ne ſe faiſoit de meſme Religion qu'eux, ils ne vouloient plus d'aliance avec luy. Dian Manangue offrit de laiſſer aux perſonnes de ſa dépendance & même à ſes enfans, la liberté de ſe faire Chrétiens: mais jura qu'il luy eſtoit impoſſible de quitter ſes femmes & ſa maniere de vivre. Le Miſſionnaire ayant encore eſſayé de le perſuader, & trouvant toûjours cet eſprit mal diſpoſé, on luy declara que les François iroient enlever ſes femmes, s'il ne les quittoit. Dian Manangue ébranlé de cette menace, demanda quinze jours pour ſe reſoudre, leſquels expirez, il ne parut point. Le Gouverneur ſous pretexte de luy commu-

niquer une entrepriſe, le fit avertir de venir, & afin de luy ôter tout ſoupçon, engagea ſa parolle pour la ſeureté de ſa perſonne. Il ſe rendit au Fort, où aprés qu'on eut conferé de quelques affaires, le Miſſionnaire le preſſa de répondre à la grace qui ſe preſentoit pour ſon ſalut : mais le temps qu'il avoit pris, n'ayant ſervy qu'à le confirmer dans la reſolution de n'en rien faire, le Gouverneur tira le Miſſionnaire un peu à l'écart, & luy dit qu'il luy alloit donner un coup de piſtolet ; il s'y oppoſa, le priant de laiſſer agir le ſaint Eſprit, & luy remontra que peut-eſtre dés-lors même, il eſtoit changé. Dian Manangue défiant & ruſé ſoupçonnant qu'il ſe formoit un deſſein violent contre luy, craignit pour ſa vie, & lors que le Miſſionnaire revint, & le remit ſur les avantages qu'il recevroit de ſon inſtruction, il ne la rejetta pas, & fit adroitement des objections que le Miſſionnaire n'eût pas de peine à ſurmonter, & qui enfin prit jour pour aller chez luy le baptiſer.

CHAPITRE XXVI.

Dian Manangue empoiſonne & fait aſſommer le ſieur Eſtienne Miſſionnaire, eſt cauſe du maſſacre de quarante autres François.

DIAN Manangue échappé du péril qu'il croyoit avoir couru, arriva plein d'inquietudes au Pays des Machicores à vingt-cinq lieuës du Fort-Dauphin.

Un de ſes fils qui avoit eſté baptiſé, le voyant extrémement troublé, & ſçachant que le Miſſionnaire devoit venir, le fut avertir de diférer juſques à ce que ſon pere fût dans un eſtat plus tranquile. Le grand zéle & l'eſpérance que Dieu feroit des miracles pour élever cette Egliſe naiſſante, l'emporterent ſur la prudence humaine, les avis des hommes furent negligez, & l'inſpiration fut ſuivie. Le Miſſionnaire accompagné ſeulement d'un Frere, d'un autre François, & de ſix Négres, qui portoient les Ornemens Sacerdotaux, partit la premiere ſemaine de Carême de l'année 1664. & arriva chez Dian Manangue; ce Grand le receut apparemment fort bien : mais à l'explication qu'il voulut faire du ſujet de ſa venuë, il en eut un refus abſolu, & il ne luy ſervit de rien de le prier ny de l'exhorter pendant pluſieurs jours. Cet homme brûlant de zéle, declara la Guerre à Dian Manangue, & le menaça de l'enlevement de ſes femmes. Le Grand proteſta qu'il perdoit l'amitié des François avec beaucoup de regret : mais qu'il luy eſtoit impoſſible de faire ce qu'ils deſiroient. Il pria le Miſſionnaire qui s'en alloit fâché, de prendre encore un repas chez luy, feignant toûjours beaucoup de reſpect, & une maniere de crainte qui ſembloit donner encore quelque eſpérance de ſa converſion : mais à ce funeſte régal, Dian Manangue empoiſonna le ſieur Eſtienne, le Frere & l'autre François. Le Pere ne ſe ſentant pas ſi dangereuſement attaqué, continuoit dans ſon zéle, & n'épargnoit ny promeſſes, ny menaces, en le quittant pour le gaigner. Le Grand faiſant mine de garder toutes les meſures de l'honnê-

teté, s'opiniâtroit à l'accompagner, pour, disoit-il, l'escorter jusques hors de dessus les Terres de Mandererei. A trois lieuës de son Donac., le Frere Missionnaire mourut aprés de courtes plaintes, & Dian Manangue s'impatientant de la lenteur du poison qui n'operoit pas si vîte sur Monsieur Estienne & sur l'autre François, les fit assommer à coups de bâton, payant ainsi d'une double mort, celuy qui cherchoit à luy donner une seconde vie.

Ce Négre ayant commencé une si cruelle Tragedie, se proposa de ne la finir que par l'entiere destruction des François. Estant bien informé du party des quarante qui croyoient courir à de grandes richesses, il envoya en toute diligence un autre de ses fils, que celuy qui avoit esté baptisé, à Lavatangue son beau-frere, qui estoit auparavant son ennemy, l'avertir de leur dessein, & se disant inspiré de son Oly, c'est ce que ces Insulaires adorent, & ce qu'ils consultent. Il luy écrivit que les François estoient devenus incapables de vaincre, parce qu'ils s'estoient attachez à détruire la Religion du pays, & que pour gage que ce qu'il luy mandoit estoit vray, il luy donnoit son fils pour mettre à la teste de ceux qui les combatteroient. Lavatangue bien averty se tint sur ses gardes, & deux jours aprés l'arrivée de son neveu, ses espions luy rapporterent que les François estoient campez à une lieüe de chez luy. Il leur fit presenter du Ris, du Miel, & quatre Bœufs, avec priere de dire le sujet de leur voyage. Lavatangue connut par la réponse du Chef, qu'ils venoient à dessein de l'assujetir. De quelque resolution

dont ſon beau-frere euſt voulu l'animer, quarante François enſemble l'étonnerent extrêmement ; car jamais ſi grand nombre n'avoit penetré le pays ſi avant. Il leur fit offre de quatre mille Bœufs, s'ils vouloient le laiſſer en repos : ce que les François refuſerent, & en demanderent quarante mille. Deſeſperé de ce mauvais party, il ne crut plus de ſalut pour luy qu'en la force de ſes armes ; il leur envoya une vache rouge, ce qui eſtoit leur declarer la guerre, & leur déſigna le combat au lendemain. Ces gens qui eſtoient ſur le point de receüillir le fruit d'un long & penible voyage, ne ſe préparerent point à ce combat, dans la penſée qu'ils n'auroient pas d'ennemis aſſez hardis pour les attaquer. Au contraire s'eſtans diſperſez dans un Champ, où croiſſoient les cannes de ſucre, ils en cüeillirent, & les lierent en fagot autour de leurs fuſils. Lavatangue trop ponctuel les ſurprit dans ce deſordre, & les fit tous tuer. Cét évenement fut rapporté par un Portugais, qui ſeul de ſa nation avec les François, s'eſtoit heureuſement ſauvé du maſſacre.

CHAPITRE XXVII.

Le Gouverneur avec trente François paſſe chez Dian Manangue pour le punir. Succez de cette expedition.

LEs Originaires du pays qui avoient ſuivy Monſieur Eſtienne & à qui Dian Manangue avoit laiſſé la vie, s'eſtoient rendus au Fort Dauphin avant que la nouvelle

nouvelle y fuſt venuë de la défaite des quarante François. Ceux du Fort qui pour ſe venger de Dian Manangue attendoient leur retour, furent extrêmement étonnez de ce funeſte accident, qu'ils apprirent du Portugais, leur étonnement n'empêcha pas neanmoins qu'il ne priſſent une genéreuſe reſolution de détruire les aſſaſſins de leurs compatriotes. Monſieur Manier Miſſionnaire ſeul reſtant de ce qui en eſtoit venu de la Maiſon de Saint Lazare de Paris, déploya le Drapeau, dont il voulut eſtre porteur, & le Gouverneur à la tête de trente François & de peu de Négres, marcha vers la demeure de Dian Manangue. Ce Grand averty qu'ils approchoient, quitta ſon Donac, & ſe retira aux environs avec quatre mille hommes ſeparez en pluſieurs troupes. Le Gouverneur occupa le Donac, planta des ſentinelles, & fit faire garde reguliere. Au commencement de la nuit, Dian Manangue faiſant feu pour feu, & répondant aux coups de fuſils des ſentinelles par d'autres coups de fuſils qu'ils avoient eus des François mêmes, lors qu'il combattoit pour eux, approcha le Donac, & le fit environner. Le Gouverneur faiſoit tirer, mais n'oſoit ſortir, l'obſcurité le mettant dans la crainte de quelque piege. Dian Manangue faiſant jetter des tiſons embraſez ſur ſon Donac, dont la couverture eſtoit de feuïlles déja ſéches, & l'élevation de planches, vouloit contraindre les François d'y brûler, ou de s'enterrer dans les ſaguayes de ſes troupes, heureuſement le feu ne prit pas, & l'Aurore qui parut, fit retirer ces aſſiegeans nocturnes. Le Gouverneur ſe tint dans le Donac, & envoya quatre de ſes

ſoldats avec des noirs pour apporter de l'eau, & faire venir quelques Bœufs & Cabrits. Leur vigilant averſaire les obſervoit ſi ſoigneuſement, que ces quatre furent maſſacrez; aprés quoy Dian Manangue ſuivy de vingt de ſes Négres fuſeliers, & de trois cens armez de ſaguayes, ſe preſenta aux ſentinelles, & les pouſſa au Donac, où quatre autres François furent tuez & pluſieurs bleſſez.

La petite troupe du ſieur de Chamargou ne pouvant ſoûtenir un ſi grand nombre d'ennemis commandez par Dian Manangue, qui avoit appris à faire la guerre à la Françoiſe, & qui outre quatre mille porteurs de ſaguayes, avoit plus de fuſeliers dans ſon armée, qu'il n'y avoit d'hommes dans le party des François, ils reſolurent de regaigner le Fort-Dauphin, & comme il falloit paſſer la riviere de Mandererei, ils en ſuivirent le cours pour trouver un endroit commode. Dian Manangue qui l'avoit déja traverſée épioit leur marche, & ſe couvrant des bois, faiſoit autant de chemin qu'eux. Un matin à la pointe du jour, le Gouverneur ſondant le gué, Dian Manangue parut à l'autre rive, qui vêtu du ſurplis du feu Miſſionnaire, & ſon bonnet quarré en tête, étendoit ſes gens ſur le bord de la riviere, pour s'oppoſer au paſſage des François, leſquels camperent dans une petite plaine, ou aſſeurement ils auroient péry, ſi la providence n'avoit conſervé dans le Pays un brave de leur Nation qui les ſauva par ſa valeur.

CHAPITRE XXVIII.

Qui eſtoit le ſieur de la Caſe, & ſes premiers exploits à Madagaſcar.

CELUY qui délivra les François eſtoit natif de la Rochelle, s'appelloit le Vacher, & ſon nom de guerre eſtoit la Caſe; ſon inclination de voir le monde l'avoit embarqué en 1656. dans le Vaiſſeau d'un Capitaine qui faiſoit le voyage de Madagaſcar pour Monſieur de la Meilleraye. Comme la Caſe a eu part aux actions les plus memorables qui ſe ſont faites dans l'Iſle, il eſt bon d'en toucher en cet endroit quelques-unes qui s'eſtoient paſſées avant l'abord du Navire commandé par le ſieur Kercadiou, dont on vient de parler. Lors de l'arrivée de la Caſe, les François eſtoient au Fort-Dauphin dans un grand calme, mais les Négres leurs tributaires en guerre contre leurs voiſins, qui leur reprochoient de s'eſtre ſoûmis à un petit nombre d'inconnus : En effet les François eſtoient ſi peu qu'ils n'oſoient aſſiſter leurs amis, mais le Vaiſſeau où eſtoit la Caſe eſtant arrivé, ils reſolurent de combattre eux-mêmes pour leur querelle, & quelques-uns furent envoyez au ſecours des Grands qui payoient tribut.

La Caſe eut ſon quartier chez Dian Raſiſatte Grand d'Amboulle. Il ſeroit trop long de rapporter le détail de toutes ſes victoires, & nous dirons ſommairement que ſon coup d'eſſay fut de tüer Dian Ramaël, Grand

dans la Province de Mandererei, qui à la tête de quinze mille hommes venoit brûler Amboulle; qu'aprés dans un combat ſingulier, avec des armes du Pays, à la veuë des deux Armées, il vainquit Dian Dalax alié de celuy qu'il avoit tué; & que contre les maximes des Madagaſcarois qui ne pardonnent point, il fit rendre ſa Province à Dian Dalax, qui publia toûjours depuis ſa généroſité; qu'enſuite les Grands des Caramboules & des Mahaphales à la pointe de l'Iſle au Midy, & quelques autres du côté d'Anoſſy, inſultans Dian Bel & Dian Raval Grands des Ampatres alliez des François, il fut contre eux, prit leurs familles & quantité de leurs ſujets qu'il envoya aux ſieurs du Rivau & Chamargou, qui commandoient pour lors, par l'ordre deſquels ils furent tous ſaguayez, excepté quelques enfans fils de Grands, dont deux furent amenez en France à Monſieur le Maréchal de la Meilleraye, l'un deſquels nommé Monſieur Panola, élevé entre ſes Pages, a depuis eſté Gentilhomme de Monſieur le Duc de Mazarin, a pris femme à Paris, & étoit en l'année 1684. Officier d'Infanterie en garniſon dans l'Iſle ſainte Marguerite en Provence. Ce fut en ce temps que la puiſſance de Dian Manangue qui regnoit auparavant ſeulement vers la frontiere au Midy de la Province d'Anoſſy, s'accrût par l'inveſtiture qui luy fut donnée des Pays conquis.

La gloire que la Caſe venoit d'acquerir par ſes exploits, & qui l'avoient fait ſurnommer par les naturels, Dian Pouſſe du nom d'un Grand, qui autrefois avoit aſſujetty l'Iſle, & dont ils recitent des miracles de valeur, donna de la jalouſie à ceux qui s'eſtoient

asſeurez du commandement parmy les François ; il leur devint ſi ſuſpect que ny l'intelligence qu'il avoit acquiſe en peu de temps de la langue Madecaſſe, ny ſa conduitte capable d'attirer la Nation, ny ſes ſervices importans, ne pûrent pas luy faire obtenir la moindre Charge.

CHAPITRE XXIX.

Le ſieur de la Caſe ſe retire chez Dian Raſiſatte. Défait Dian Pan. Ses amours. Arrivée d'une Fregatte de France.

DIAN Raſiſatte informé du mécontentement du ſieur de la Caſe, outre le tribut ordinaire, fit des preſens au Fort, afin qu'il luy fuſt renvoyé, & même pour en faire naître une neceſſité, il attaqua Dian Pan, Grand dans un canton du Pays des Machicores, ſous pretexte de paroles injurieuſes qu'il accuſa Dian Pan d'avoir dites contre les François, & qu'il avança luy-même. Cependant la Caſe qui ne luy fut point donné, ayant eſté refuſé d'une place d'Enſeigne qui vint à vacquer, abandonna l'habitation Françoiſe, & emmena cinq François avec trois cens Négres. Cette deſertion ſi notable eſtant ſceuë, il y eut ordre de ſuivre ceux qui ſe retiroient pour les charger, ce qui fut exécuté ſi nonchalemment qu'ils arriverent chez Dian Raſiſatte ſans avoir trouvé d'obſtacle. La Caſe ſoûmit Dian Pan, & l'obligea de faire une reconnoiſſan-

ce annuelle au Fort Dauphin de cent onces d'or, deux cens bœufs, & trois cens paniers de racines. Dian Rasisatte luy avoit donné sa fille appellée Dian Nong, qui n'avoit pas peu contribué aux empressemens que Rasisatte avoit témoignez pour le retour de la Case: Ce Grand estant mort, quelque temps aprés la défaite de Dian Pan, bien qu'il eût laissé des fils, Dian Nong par l'authorité de son amant, fut declarée Grande & Souveraine dans la Province d'Amboulle.

Le sieur de Chamargou haïssoit tellement le sieur de la Case, qu'il envoya des hommes affidez pour le tüer, & les cinq François qui l'avoient suivy. Ils en assassinerent un qu'ils surprirent, ce qui fit tenir les autres sur leurs gardes. Les Grands des Provinces au Nord que la Case avoit vaincus, apprenant qu'il estoit luy-même contraint de se défier des François, reprirent leur indépendance, le soin du tribut fut abandonné, & les conquestes si difficiles à conserver, que les nouveaux Grands des Pays conquis au Midy, refuserent d'obeir à Dian Manangue, qui leur avoit esté donné pour Grandissime : mais qui les soumit enfin par sa valeur & celle de quelques François.

La Case connoissant le prejudice que causoit aux François leur désunion, avoit resolu de venir au Fort pour demander d'estre laissé Grand du Pays de Dian Nong, dont il payeroit tribut, & le feroit payer à ses voisins, qui se vantoient déja d'en estre exempts: mais le sieur de Chamargou ayant à une reveuë fait pistoller quatre François qu'il accusoit de conspiration, la Case entendit le bruit des coups, & craignant un pareil

traitement, il se retira au milieu de sa garde ordinaire de trois cens Négres.

Les espions que Dian Nong tenoit au Fort-Dauphin, rapporterent que le sieur du Rivau s'estoit embarqué dans un Vaisseau Hollandois, qui avoit pris de l'eau à Madagascar, & faisoit voile pour Batavia, & que le sieur de Chamargou qui dépendoit de celuy-cy, estoit resté seul avec le pouvoir absolu.

La Case se croyant encore plus éloigné qu'auparavant de se pouvoir réünir à ses compatriotes, demeuroit à Amboulle comme Souverain, pendant que les François dans leurs habitations diminüant beaucoup par les maladies, furent reduits à moins de quatre-vingts. En ce temps-là, le sieur Hugo commandant la Fregatte l'Aigle Noir, dont il a esté parlé, qui estoit party de France pour écumer la Mer Rouge, & qui faisoit ayguade au Fort Dauphin, proposa au sieur de Chamargou l'embarquement de luy & de ses gens, & sa part en la course, afin de s'emparer de Madagascar, suivant l'ordre secret que Monsieur Fouquet luy en avoit donné : Mais Chamargou le refusa dans l'esperance de recevoir bien-tost du secours de Monsieur de la Meilleraye, & ayant appris que le Capitaine tâchoit de gagner de ses soldats, il empêcha par sa défiance & par ses soins, que Hugo ne se rendist maître du Fort.

Les tributs venoient lentement, les Pays d'où Dian Manangue avoit ordre de les tirer, estoient rüinez des guerres presque perpetuelles que les Francois y avoient portées pendant vingt ans. Ils en avoient enlevé &

& dissipé toutes les bêtes, tué les Grands qui les possedoient, & reduit les Habitans à l'esclavage & à la pauvreté. Les fortes contributions devoient arriver des Provinces voisines d'Amboulle, mais elles n'en faisoient plus depuis le different du sieur de la Case, & on ne les attaquoit pas de crainte qu'il n'en prist ombrage.

CHAPITRE XXX.

Le Gouverneur dans le dessein de quitter le Fort-Dauphin. Le Capitaine Kercadiou arrive, qui fait l'accommodement du sieur de la Case.

LE Gouverneur dans la difficulté de faire subsister les Francois, & ne pouvant ôter la Case, ny de son voisinage, ny du monde, delibera d'abandonner le Fort, & de passer avec toutes ses forces, chez Lavatangue Grand du Pays de la Baye S. Augustin, en la partie Occidentale de l'Isle. Dans ce dessein, & pour l'exécuter avec seureté, il pria Dian Manangue beaufrere de Lavatangue de luy faire des propositions d'alliance avec les Francois, & de le disposer à les recevoir en amis, Dian Lavatangue répondit qu'il ne traitoit qu'avec des Souverains, & qu'ayant oüy dire qu'ils estoient d'un Pays où il y avoit un Roy, dont il avoit veu le Portrait (c'estoit une Estampe enluminée du Roy à cheval qu'il avoit admirée) il estoit prest de s'embarquer en ses canots pour aller faire amitié avec luy. S'il avoit pû aborder ainsi au Havre de Grace par

par l'Ocean, & remonter la Seine juſques devant la Galerie du Louvre, la Pompe des plus magnifiques Ambaſſades n'auroit pas valu la rareté de cette avanture.

Les François que la mort de dix ou douze depuis le départ de l'Aigle Noir, avoit affoiblis, eſtoient en cet eſtat & dans l'impuiſſance de conſerver le reſte de leurs conqueſtes, quand le Capitaine Kercadiou arriva. Il moyenna le rappel de la Caſe qu'il connoiſſoit avec promeſſe d'entiere ſeureté pour luy & pour ceux qui l'avoient ſuivy. Ce fut alors que la Caſe eut ordre du ſieur de Ch. comme il a eſté dit, d'aller en party avec 20. François ſix vingt lieuës vers le Nord de l'Iſle. Dian Manangue aidé de quelques autres François, avoit remis en tribut Dian Dalax & Dian Pan, & attaqué meſme Lavatangue, qui perdit ſa fierté dans un combat. Le Capitaine Kercadiou retourna en France.

CHAPITRE XXXI.

La Caſe mandé aprés la mort du Miſſionnaire, arrive au ſecours du Gouverneur. Pouſſe Dian Manangue. Fidelité de ſon Favory.

PENDANT ce voyage de la Caſe, ſe fit le meurtre du Miſſionnaire par Dian Manangue, & des quarante François par Lavatangue. Le Gouverneur reduit à une vengeance neceſſaire, envoya des Négres avant de marcher chez Dian Manangue, avertir la Caſe de

le venir joindre. Il fut trouvé ayant pris cinq mille eſclaves & quinze mille bêtes. Auſſi-toſt qu'il eut receu l'ordre du Gouverneur, il laiſſa dix François & des Négres pour conduire ſes priſes, & avec dix autres François & mille Négres choiſis, il avança à grandes journées, & rencontra les coureurs du Gouverneur, leſquels luy dirent l'extrémité où il eſtoit reduit par Dian Manangue, qui l'empêchoit de paſſer la riviere de Mandererei, ainſi qu'il eſt cy-devant rapporté.

La Caſe le joignit, & l'ayant prié de tenir l'arriere-garde, il entra le premier dans l'eau, fit feu ſur les ennemis, & plus par la terreur de ſon nom que par la force, leur fit abandonner le bord de la riviere qu'il paſſa. La nuit approchoit, & de peur qu'elle ne luy dérobât Dian Manangue, il pourſuivoit avec vigueur une troupe de Négres où il le croyoit enfermé : mais Razabel favory de Dian Manangue, eut la hardieſſe de s'oppoſer à la Caſe, l'arrêta quelque temps, & ſacrifia ſa vie pour donner le moyen à ſon Souverain de ſe ſauver. La nuit obligea la Caſe de finir ſa pourſuite, & le matin il réjoignit le Gouverneur qui avoit paſſé l'eau, & l'accompagna au Fort-Dauphin.

Peu de jours aprés, les gens que la Caſe avoit laiſſez à la conduite des priſes, arriverent au Fort avec un reſte peu conſiderable du grand butin qu'il avoit fait, ayant trouvé à leur retour des ennemis qui leur en enleverent la meilleure partie.

CHAPITRE XXXII.

La Case retourné en party, Dian Manangue assiege le Fort Dauphin. Extremité & murmure des François. La Case arrive à leurs besoins, prest à repartir quand le Vaisseau le S. Paul parut.

DE cent soixante-dix François qui estoient dans l'Isle aprés l'arrivée du Capitaine Kercadiou, quarante massacrez chez Lavatangue, trois empoisonnez & assommez chez Dian Manangue, huit tuez de ceux qui couroient à la vengeance, & douze morts de maladie, laissoient de pitoyables restes qui estoient obligez à beaucoup de fatigues pour se conserver ; car excepté Dian Nong Grande d'Amboulle, Dian Romoussaye Grand prés Lance aux Gallions, & quelques Matatanois, tous les Naturels de l'Isle, qui connoissoient les François, estoient leurs ennemis. Le nom de Dian Pousse ou la Case estoit de défence : mais les attaques se donnoient de toutes parts. Dian Manangue que le desespoir d'estre jamais en amitié avec les François, avoit fait resoudre à se perdre où à les détruire, ne vouloit plus pendant la guerre posseder d'autre Pays que le champ où son armée campoit. Il surprenoit les gardes, & enlevoit les bestes à la portée du canon du Fort-Dauphin.

Le Gouverneur en cette extremité, le fit clore mieux qu'il n'avoit esté, & miner de la pierre de roche pour bâtir une maison de défense.

La Case à qui fut donnée la Commission d'Enseigne du Fort, & de Commandant les partis dans l'Isle, se mit à la teste de trente François. Il fut chercher Dian Manangue, & n'apprenant rien de cet ennemy, qui sçavoit le Pays & ses retraites, il poursuivit sa route. Passant aux Matatanes, il se fortifia de cinq cens sujets de Dian Ramahaye, & de Dian Ramahirac, qui s'estoient maintenus dans l'aliance des François.

Dian Manangue voyant la Case éloigné, revint du côté du Fort, & en battit si bien les environs, qu'il y resserra ce qu'il y avoit de François dispersez, & les assiegea, mais le canon le contraignit de les quitter, aprés les avoir reduits à ne voir que la Mer libre pour échaper s'il avoit continué son entrepriſe.

Ayant esté ensuite informé par ses espions qu'ils s'estoient fiez aux Matatanois de la garde de mille Bœufs, il marcha vers cette Province, & enleva ces bêtes. Le Gouverneur qui n'avoit eu aucune alarme depuis vingt jours, que Dian Manangue avoit employez à cette expedition aux Matatanes, s'émancipa de faire sortir six cens bêtes qu'il avoit tenuës cachées dans un precipice, les fit amener au Fort de Mananbarre, & les donna en garde au sieur de Maison-Blanche son Lieutenant qu'il y envoya commander dix François & deux cens Négres. Ce Lieutenant estant venu au Fort-Dauphin la veille de S. Charles pour y passer le jour de la Feste du Gouverneur avec luy, Dian Manangue à minuit d'entre la veille & le jour, arracha des pieux de ce petit Fort, & l'alarme donnée par une sentinelle qui s'en estoit apperceuë trop tard,

les François ſurpris ſe cachérent, quatre-vingt Négres furent tuez, & les ſix cens beſtes priſes.

Ces accidens mirent les François au deſeſpoir, ſe voyans à la veille de perir par la faim, & faiſans reflexion ſur la ſource de tant de malheurs, ils oſérent accuſer le ſieur Eſtienne d'y avoir beaucoup contribué par l'excez de ſon zéle, & en firent de grandes plaintes. Le ſieur Manier l'autre Miſſionnaire qui avoit porté l'Etendard chez Dian Manangue, fut contraint de prêcher que les prieres de ce Martir conſervoient le reſte des François, dont la plus grande partie meritoit par ſes déportemens des peines plus rudes que celles qu'ils ſouffroient, & qu'il excommunieroit ceux qui manqueroient de reſpect pour ſa memoire. Le Gouverneur joignit des menaces de punition à celle de la cenſure Eccleſiaſtique.

Pendant que ces défenſes tenoient les François dans une moderation forcée, quelques-uns moururent de maladie, le principal deſquels fut le ſieur de Maiſon-Blanche Lieutenant, pluſieurs autres les euſſent ſuivis ſans l'arrivée de la Caſe, qui amena au Fort cinq mille bêtes; ce qui leur donna autant de joye qu'ils avoient eſté abbatus, & leur fit toûjours conſiderer ce brave homme, comme le Liberateur de la Colonie.

Les fondemens de la maiſon du Gouverneur eſtoient faits, & ne voyant la Caſe auprés de luy qu'avec jalouſie, il eſtoit ſur le point de le faire partir pour une autre courſe; car de chercher encore Dian Manangue, ſi ce n'euſt eſté perdre tout à fait le temps, ç'auroit eſté du moins mettre ce qui reſtoit de Négres alliez à

une épreuve délicate de leur fidelité, parce que Dian Manangue menaçoit de brûler leurs Pays, s'ils se joignoient aux François. Le sieur Manier fut en Mission aux Matatanes. Le Gouverneur avoit resolu de garder avec les François qui ne suivroient pas la Case, les bestes qu'ils avoient euës de ce dernier party, & de les tenir sous la portée du Canon, dont il armeroit la maison qu'il faisoit construire. La veuë du S. Paul changea ces dispositions; il fut reconnu pour la mesme Fregatte l'Aigle Noir, qui avoit abordé l'Isle quatre ans auparavant sous la conduite du Capitaine Hugo. Le Gouverneur se tint prest à tout évenement, & receut les Agens la Compagnie comme il a esté cy-devant écrit.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Le Presidẽt de Beausse est porté au Fort-Dauphin. Le Gouverneur accepte les offres de la Compagnie. Different entre le Presidẽt & le Gouverneur.

APRE'S la prise de possession de Madagascar au nom du Roy pour la Compagnie des Indes Orientales, le Presidẽt du Conseil ayant esté mis à terre dans son lit, huit Négres le porterent au Donac ou maison du Gouvernement dans le Fort-Dauphin. Sa grande foiblesse aprés ce transport, & quatre mois de maladie à la soixante-septiéme année de son âge, firent esperer au Gouverneur que par la mort du Presidẽt, il rentreroit bien-tost dans le poste qu'il venoit de quitter. Dans cette veuë il differa d'accepter les propositions qu'on luy avoit faites, prit habitation proche du Fort, & retint auprés de luy les anciens François de l'Isle, qui voulurent s'attacher à sa fortune:

mais le bruit commun que trois autres Vaiſſeaux de la Compagnie arriveroient dans peu de temps, & la diminution de la maladie du Preſident qui ſe porta mieux à terre, obligerent le ſieur de Chamargou de ne pas refuſer des emplois qui paroiſſoient ſolides. Il reçeut, le dix-ſeptiéme Juillet, ſes Lettres de Commandant les Armes de l'Iſle, & de la ſeconde place au Conſeil, prit logement au Fort, & fit preſent de cinquante Bœufs pour l'entretien de la Garniſon.

Le Preſident qui ſembloit n'avoir brillé que pour s'éteindre, tâchoit de ſe conſerver toute l'authorité, & ne vouloit la communiquer à perſonne. Il craignoit qu'on ne priſt avantage de ſon abattement, & quelques gens qui eſtoient auprés de luy, l'entretenoient dans cette défiance.

D'un autre côté le ſieur de Chamargou ſe plaignoit de n'eſtre pas appellé à la direction des affaires, & de ce que le Preſident avoit ordonné le déchargement du Vaiſſeau ſans ſa participation. Il menaçoit de quitter le Fort-Dauphin, & de s'établir dans un autre endroit de l'Iſle avec ceux qui le voudroient ſuivre. Entre les différens intereſts de ces deux hommes, le ſieur de Rennefort eſtoit fort embaraſſé, le Preſident ne ſe ſervoit point de ſon miniſtere pour ſigner les ordres, & le Gouverneur luy declaroit tous ſes mécontentemens contre le Preſident, qu'il ne viſitoit plus. Le ſieur de Rennefort voyant cette déſunion, crût qu'il étoit neceſſaire d'établir le Conſeil pour donner une forme au Gouvernement. Il en parla pluſieurs fois au Preſident qui n'y voulut point entendre, & remit l'affaire à l'arrivée

des

des Navires. Le Preſident eſtoit obſedé par des perſonnes qui abuſoient de ſa confiance, & qu'on accuſoit de divertir une partie de ce qui ſe déchargeoit du Vaiſſeau.

CHAPITRE II.

Deſſein de faire arrêter le Capitaine Amiral. Surſéance au déchargement du Vaiſſeau. Accord entre le Preſident & le Gouverneur.

LA meſintelligence avoit eſté continuelle pendant le voyage entre le Preſident & le ſieur Veron Capitaine Amiral. Le premier ſe voyant en authorité, donna ordre au ſieur Budée d'arrêter l'autre, ſous pretexte qu'il n'avoit pas rendu tout ce qui luy avoit été livré ; mais le ſecret n'ayant pas eſté gardé, le Capitaine invité de décendre à terre, envoya ſon Ecrivain porter ſes plaintes de l'injure qu'on luy vouloit faire.

Le Commandant des armes s'engagea d'en empêcher l'éxécution, & promit de proteger le Capitaine. Le ſieur de Rennefort cragnant que par cette protection il ne voulut ſe rendre l'arbitre des affaires, preſſa encore le Preſident de former le Conſeil, & d'en inſtaller les Officiers, mais toûjours inutilement. Il eſt doux de commander ſeul, & depuis qu'une fois on s'y eſt accoûtumé, il eſt difficile d'en quitter l'habitude. Les choſes à la veille d'une fâcheuſe diviſion, le ſieur de Rennefort pour l'empécher, fit défenſe au Ca-

pitaine Amiral de rien décharger de ſon Vaiſſeau que par ordre du Conſeil. Cet Acte arrêta le déchargement. Le Preſident à qui il fut porté, dit qu'il ne le connoiſſoit point, & commanda au Capitaine de mettre les effets de la Compagnie entre les mains de ceux qu'il envoyeroit à ſon bord. Le Preſident en uſant ainſi, le Secretaire fut obligé de declarer au Capitaine, que le Gouvernement devoit eſtre adminiſtré par un Conſeil, & non par un homme ſeul, & qu'il n'eût point à ſuivre d'autres ordres que ceux qui ſeroient ſignez du Secretaire de ce Conſeil. Si le Preſident avoit eſté ſurpris de la premiere oppoſition, il fut extrémement choqué de la ſeconde, & conſiderant le Commandant, le Capitaine & le Secretaire dans un meſme eſprit pour l'établiſſement du Conſeil, il ſe propoſa de rompre cette triple alliance, ayant envoyé prier le Commandant de paſſer chez luy, ils ſe reconcilierent ſi bien, qu'ils ſe partagerent le Gouvernement. Le Preſident retint toutes les diſpoſitions des Magazins & du Commerce, & l'autre celles de la milice & de la guerre, & pour donner quelque apparence de juſtice à leur conduite, ils formerent une maniere de Conſeil compoſé de gens qui leur eſtoient entierement dévoüez. On n'y parla point ny de la ſeureté des effets de la Compagnie, ny de trouver les moyens de faire ſubſiſter ſes Envoyez ſans diſſiper ſon fonds. Le premier le pouvoit convertir comme il luy plaiſoit, & l'autre oſtoit la connoiſſance des tributs & des partis, afin qu'on fût obligé d'acheter ſes beſtes, dont il ſe défit pendant un longtemps à deux piſtolles la piece. Le ſieur de

Rennefort qui n'avoit point d'autre veuë que le bien de la Compagnie, ne pût ſouffrir un complot ſi contraire à ſes intereſts, ſans en témoigner du reſſentiment. Il fit connoître au Preſident le bruit qui couroit du divertiſſement du Vaiſſeau, dont l'on accuſoit ſes creatures, & que le reſte des effets ſe conſommeroit bien vîte s'ils eſtoient contraints de payer ſi cherement le moyen de vivre. Il ne pût rien obtenir, & il demeuroit ſans fonction expoſé à l'ambition & à la politique des maîtres du Gouvernement, ſi le Capitaine Amiral & le ſieur de la Caſe eſtans de ſes amis, il n'eût eſté dangereux d'entreprendre de luy faire violence.

CHAPITRE III.

Tributs de quelques Grands. Dian Nong Souveraine d'Amboulle viſite le Preſident & fait des preſens.

PENDANT que l'intereſt d'un côté & le devoir de l'autre agitoient ainſi ce gouvernement, les Grands qui avoient depuis la revolte de Dian Manangue ſecoüé le joug des François, faiſoient épier tout ce qui ſe paſſoit chez eux. Quelques Négres furent avertis dans l'Iſle qu'il devoit arriver d'autres Vaiſſeaux: de ſorte que durant les premiers quinze jours, outre les tributs que Dian Ramonſaye & les Matatanois apporterent, Dian Bel Grand du Pays des Ampatres, fit preſent de cinquante-huit bœufs, que le Commandant s'appropria.

Dian Nong qui estoit devenuë Souveraine d'Amboulle par la protection du sieur de la Case qui l'avoit épousée, vint au Fort faire sa cour, & rendre ses hommages : elle se fit apporter dans un Tacon qui est une maniere de civiere que deux hommes soûtiennent sur leurs épaules, accompagnée de douze femmes qu'on portoit de mesme, de cinquante autres femmes & de quatre cens hommes à pied. Elle s'arresta à cinq cens pas du Fort-Dauphin, où s'étant fait décendre, elle marcha precedée de vigt gardes armez de saguayes & de boucliers, à la teste desquels estoit le sieur de la Case, & suivie de ces douze principales femmes, & de cinquante autres : Le reste de sa suite ayant campé sur le lieu où elle s'estoit arrestée. Elle fut faire ses complimens au President, la Case luy servant d'Interprette, & aprés luy avoir témoigné combien elle s'estimoit obligée aux François, elle demanda la continuation de leur amitié. Les douze femmes presenterent douze petites corbeilles de jong remplies de fleurs d'orange, de jasmin & de grenades, avec six meniles d'or, d'argent, & une pierre precieuse sur chaque corbeille. Dian Nong fit passer les cinquante autres femmes avec chacune un panier plein des meilleurs fruits du Pays, & de racines qui sont d'aussi bon goût que les marons de Lion, & laissa vingt bœufs à la porte. Ce present fut fait de fort bonne grace, mais reconnu avec si peu de liberalité, que la Princesse qui sçavoit bien que les grains de verre qu'on luy donna ne coûtoient guére, retourna chez elle peu satisfaite. Cette Dame fiere & genereuse n'a jamais crû depuis

que des gens ſi avares envers des Princes dont l'amitié leur eſtoit neceſſaire, puſſent faire quelque choſe de conſiderable.

Dian Nong eſtoit plûtoſt grande que petite, elle avoit la peau belle, la gorge bien faite, quoyqu'elle eût trois enfans du ſieur de la Caſe, les dents admirables, le fond des yeux d'un blanc ébloüiſſant, & la prunelle brune. Elle eſtoit veſtuë d'un petit corſet ſans manches, qu'on appelle un acange; un tapis de ſoye, de cotton & d'herbes la couvroit juſques aux genoux: Elle portoit des tours de grains de corail, d'or, & de petites coquilles fort rares, de meſme que les Dames de Cap-Verd, excepté qu'elle n'avoit point comme elles de petits pacquets remplis de caracteres, pour leſquels les Habitans de Madagaſcar ont auſſi beaucoup de veneration. Elle s'eſtoit renduë Catholique, & avoit renoncé à cette ſuperſtition. Sa coëffure eſtoit de petites treſſes de ſes cheveux, qui tomboient juſques à la moitié de ſon corſet par les côtez, & qui ſur le derriere eſtoient tournez en rond. L'ajuſtement de ſes Dames eſtoit ſur le meſme modelle, & le prix ou la rareté des grains qui faiſoient leurs ornemens, marquoient la difference de leurs qualitez; toutes avoient les oreilles percées à paſſer un petit œuf, & le trou remply d'un bois rond enrichy de placques d'or.

CHAPITRE IV.

Conſternation de Dian Manangue. La Caſe en party ſur l'ancien pied. Adreſſe du Commandant les Armes. Feu d'Artifice.

DIAN Manangue, autrefois le plus fidelle allié des François, & devenu leur plus dangereux ennemy, eſtoit cependant dans une cruelle perplexité; ſes terreurs s'eſtoient augmentées par la portée d'une Vache qui avoit mis bas dans ſon Camp un monſtre demy-homme & demy-bœuf : Ce qui n'eſt pas en ce pays tout-à-fait extraordinaire, mais tenu pour un mauvais préſage à celuy chez lequel il arrive. Les Grands qui avoient embraſſé ſon party, voyant que depuis qu'il avoit eſté battu par la Caſe, le nombre des François eſtoit augmenté, & avertis qu'il alloit encore augmenter, ne vouloient plus luy donner de retraite, ils eſtoient d'accord de le combattre, s'il s'opiniâtroit d'en chercher chez eux. Cette conjoncture bien menagée par une alliance avec ſes amis qui le quittoient, ou le rappelant luy-meſme, en luy donnant le pardon de ſa revolte, eût eſté d'un merveilleux effet pour fortifier l'établiſſement de la Compagnie : mais aux deliberations on ne s'attachoit qu'à l'intereſt particulier, & perſonne ne ſongeoit à l'avantage general ; les eſprits des deux Gouvernans ne s'uniſſoit point en effet, quoyqu'en apparence ils fuſſent d'accord, & chacun d'eux conſervoit ſon département avec jalouſie

Le Preſident qui par la violence de ſon mal ſembloit à tous momens preſt à quitter la partie, commettoit le ſoin de la direction, & ſe laiſſoit gouverner à des gens qui le traitoient comme malade, & qui ne viſoient qu'à leur profit. Le Commandant le voyant decliner, reprenoit ſes eſperances, qu'il n'a jamais effectivement abandonnées, de rentrer dans la puiſſance abſoluë. Il employoit toute ſon adreſſe à gagner les nouveaux venus par des promeſſes & des preſens; & pour diſtraire les anciens François de s'engager, il s'aviſa de leur propoſer un party ſur l'ancien pied, ſous la conduite du ſieur de la Caſe, qu'il eſtoit auſſi bien aiſe d'éloigner. Il ſceut ſi bien faire, que perſonne ne s'oppoſa à l'execution de ſon entrepriſe, & que trente des plus vaillans, tentez du gain, prirent cette occaſion avec joye. La Caſe qui ne tenoit par aucun endroit à la Compagnie, partit comme de coûtume, ſur les ordres de ſon Gouverneur. Ayant donné rendez-vous aux François à Imours à trois lieuës du Fort Dauphin, il les fut joindre avec ſa garde ordinaire de trois cens Négres.

Deux jours aprés le départ du ſieur de la Caſe, Dian Ramouſaye vint avertir que Dian Manangue approchoit avec ſix à ſept mille hommes, à deſſein d'attaquer les François. Sur cet avis le Commandant fit publier que ceux qui vouloient faire la guerre aux Négres fuſſent preſts dans deux heures à le ſuivre, & qu'il alloit à leur rencontre. Soixante François, la pluſpart nouveaux venus, l'accompagnerent avec quatre cens des ſujets de Ramouſaye, commandez par ſon

fils : mais on ne trouva point Dian Manangue, c'étoit une adreſſe du Commandant pour éprouver le courage des nouveaux venus.

La veille de ſaint Laurent Patron de l'Iſle, le principal canonier du Vaiſſeau, eut ordre de preparer de l'artifice au milieu de l'eſplanade, vis-à-vis la porte du Fort-Dauphin, Dian Ramouſaye qui eſtoit Chrétien, eſtant venu le matin à la Chapelle du Fort, avoit fait preſent de quatre bœufs, & de trente paniers de racines. Il fut retenu pour voir le feu qui fut tiré à neuf heures du ſoir, il admira d'abord les fuſées qui brûloient dans la Mer, les petards & les rouës qui eſtoient attachez ſur un grand arbre : mais il eſt impoſſible d'imaginer ſes raviſſemens, & des gens de ſa troupe, à l'élancement & à la chûte des fuſées volantes, leurs cris d'admiration faiſoient perdre le bruit de cent cinquante mouſquets qui tiroient inceſſamment.

CHAPITRE V.

Arrivée au Port-Dauphin d'un Pirogue venant des Matatanes. Et d'un Miſſionnaire par terre.

LE quatorziéme jour d'Aouſt, on apperceut du Fort un petit Bâtiment qu'on prit pour une Chaloupe qui doubloit la pointe d'Itapere du côté du Septentrion ; ce qui fit juger que les Vaiſſeaux qui avoient eſté quittez au Cap de Bonne-eſperance, abordoient l'Iſle, & qu'ils envoyoient prendre langue. Le Capitaine

Capitaine Amiral l'ayant auſſi veu de ſon bord, fit partir ſon Enſeigne avec ſon Ecrivain, & un Pilote dans une Chaloupe pour aller à ſa rencontre. Le Sr de Chamargou en fut avertir le Preſident, qui craignant qu'on ne donnât de mauvaiſes impreſſions de ſon Gouvernement, commanda de pointer une piece de canon ſur la Chaloupe de l'Amiral, & qu'on la coulât bas s'il ſe pouvoit. Elle fut tirée, mais ſans toucher: étant rechargée extraordinairement pour porter plus loin, parce que la Chaloupe s'éloignoit, elle recula beaucoup à la ſeconde fois, & le feu de ſa lumiere vola deſſus le Magaſin, derriere lequel elle eſtoit placée, & prit aux feüilles déja ſéches qui le couvroient. Les poudres eſtoient ſerrées deſſous dans des barils, & le danger parut tel, que le Commandant fit retirer du Fort ce qu'il y avoit de plus precieux, pendant que le Preſident s'en faiſoit emporter. Le grand ſecours d'eau & l'adreſſe de quelques hommes qui arracherent les feüilles, empêcherent que le feu ne priſt aux poudres. Le petit Bâtiment qui avoit doublé Itapere, approchant du Fort, on reconnut que c'eſtoit un Pirogue, dans lequel il y avoit douze Négres qui ramoient chacun avec un aviron long de ſix pieds, & rond par le bout comme une palette. Le Pirogue eſt une eſpece de Chaloupe que les Habitans de l'Iſle ont l'induſtrie de bâtir de l'aſſemblage de quantité de planches, diferent du canot qui n'eſt que d'un arbre creuſé. Les Négres arrivans au fond du Port ramérent de toutes leurs forces, pour donner plus avant ſur le ſable, & décendus à terre, y mirent à ſec leur Bâtiment.

Le ſieur Manier Miſſionnaire qui eſtoit aux Matatanes, ayant appris l'arrivée d'un Navire au Fort-Dauphin, s'eſtoit mis dans ce Pirogue pour y venir: mais aprés y avoir vogué un jour, il tourna, & il eût péry ſi un Négre ne l'eût retiré en nageant. Epouvanté de cet accident, il prit ſon chemin par terre en côtoyant la Mer, & arriva le lendemain accompagné de ſix autres Négres. Le Dimanche ſuivant, il rendit compte en chaire de ſa Miſſion aux Matatanes, où il avoit eſté bien receu, & néantmoins n'y avoit baptiſé que trois perſonnes, parce qu'il ne ſçavoit pas aſſez la langue du Pays pour ſe faire entendre.

CHAPITRE VI.

Arrivée des Vaiſſeaux le Taureau & la Vierge de Bon-Port au Fort-Dauphin.

LE vingtiéme jour d'Aouſt, Dian Ramouſaye fut donner avis au Fort-Dauphin qu'il y avoit deux Navires ancrez à l'Ance aux Gallions, c'eſtoient le Taureau & la Vierge de Bon-Port. Le Preſident prévoyant que ſes ajuſtemens avec le ſieur de Chamargou ne ſeroient pas agréables à ceux qui arriveroient, il leur dépécha des perſonnes affidées, pour leur témoigner ſon impatience de partager avec eux le Gouvernement, & pour leur offrir tous les avantages qu'ils pouvoient eſperer. A l'égard du ſieur de Rennefort, il partit pour aller aux Vaiſſeaux: mais mal guidé & par des chemins

difficiles ; Il décendit au bord de la Mer, & aprés avoir marché deux lieuës dans l'eau juſques aux genoux, & quelquefois juſques à la ceinture, il fut arrêté par la chûte d'une riviere qu'il ne pût paſſer ; il fit continuer le voyage à Jean Pottin de la Ferté ſous Joüare, qui fut trouver le ſieur de Montaubon, & luy rendit une lettre pour luy & pour les autres qui avoient caractere. Rennefort les prioit qu'arrivans au Fort, ils euſſent enſemble une converſation particuliere, afin de les informer de ce qui ſe paſſoit, & aviſer aux moyens d'empêcher la ruïne qu'il prévoyoit de l'établiſſement de la Compagnie : mais les Envoyez du Preſident qui eſtoient extrémement intereſſez à les prévenir, leur avoient donné des idées qui les flattoient bien d'avantage : de ſorte qu'ils entrerent au Fort-Dauphin tres reſolus à ne ſe pas oublier & à profiter de toutes les conjonctures.

Le premier qui parut des paſſagers de ces Vaiſſeaux, fut le ſieur Houdry Marchand, embarqué dans le Taureau, il vint par terre accompagné de ſix Commis & de dix ſoldats. Le lendemain on vit arriver auſſi par terre les ſieurs de Montaubon, Cheruy, des Eſſarts, & Nallot avec quarante hommes, les autres eſtoient reſtez dans les Navires, qui ancrérent le meſme jour au Port.

CHAPITRE VII.

Ce que devinrent les Vaisseaux, le Taureau, la Vierge de Bon-Port, & l'Aigle-Blanc, aprés que l'Amiral les eut quittez.

LORS que les paquets dont les sieurs de Beausse, de Montaubon & de Rennefort estoient dépositaires, furent ouverts à la hauteur du Cap de Bonne-Esperance, le President surpris d'y voir des Marchands nommez pour entrer au Conseil, se pressa d'arriver le premier à Madagascar (comme il a esté dit.) Les embarquez dans les trois autres Bâtimens ne voyant plus l'Amiral, quitterent le soin de se tenir en flotte, & ne concertant plus leurs cingles, ils furent dans peu de temps hors de veuë les uns des autres; aprés néantmoins estre convenus de reconnoître l'Isle de Mascareigne, ainsi que portoient leurs ordres. Ils l'avoient tous cherchée, & le Taureau y estoit arrivé le 9. Juillet. La Vierge de Bon-Port ancra cinq jours aprés proche de luy, & l'Aigle Blanc abordoit en même temps à l'Orient de l'Isle. Personne de ce dernier Vaisseau n'ayant jamais mis pied à terre en cette Isle, six passagers entreprirent de la reconnoître, & parvenus sur une haute montagne, ils apperceurent les deux autres, vers lesquels ils cheminerent jusques au rivage de la Mer, d'où les Officiers dépécherent incontinent une Chaloupe au Capitaine de l'Aigle-Blanc, qui leva l'ancre du lieu où il estoit, & la vint rejetter auprés d'eux.

Pendant que ces trois Bâtimens demeurerent devant Maſcareigne, les Marchands ne voyans point arriver l'Amiral, ſe douterent du deſſein du Preſident, & craignant qu'il ne voulût les priver de l'entrée du Conſeil, ils firent ligue avec le ſieur de Montaubon, jurerent de s'entremaintenir dans la part qu'ils pretendoient au Gouvernement, & promirent faveur aux Officiers de milice.

CHAPITRE VIII.

Situation de l'Iſle de Maſcareigne ou Bourbon, ce qu'elle produit, & ſes Habitans.

L'Isle de Maſcareigne ſituée entre vingt-un & vingt-deux degrez de latitude meridionale, eſt de figure preſque ronde & de ſoixante lieuës de tour. Les malades qui y furent décendus des Vaiſſeaux, guerirent en peu de temps par la bonté de ſon air, & l'excellence de ſes rafraichiſſemens. La chaſſe y eſtoit ſi aiſée, qu'elle ſe pouvoit faire avec une houſſine, les Tourterelles, les Ramiers & les Perroquets bien loin de s'effrayer de la veuë du Chaſſeur, venoient l'entourer & ſe laiſſoient choiſir. Les Bœufs, les Vaches, les Veaux & les Cabrits eſtoient communs. Les Cochons en grande quantité vivoient de Tortuës de terre qui y rampoient par tout, & les Tortuës de Mer ſe promenoient les ſoirs ſur le ſable, où il n'eſtoit pas difficile de les arrêter. Quelques Chaſſeurs indiſcrets

ſe ſervans de fuſils épouvantérent les oyſeaux qui n'y parurent plus ſi familiers : mais les animaux de terre y étoient toûjours d'un fond inépuiſable, auſſi-bien que les poiſſons dans les étangs & dans les rivieres qui y ſont parfaitement belles. Preſque tous les arbres y pleurent ſans ceſſe le benjoin & d'autres gommes precieuſes. Ils ſont fort hauts, propres à bâtir des maiſons, mais durs extrémement, & le bois trop lourd pour conſtruire des Vaiſſeaux, & qui ſe fend quand il ſéche. La terre y produit deux fois l'année, les eaux y ſont tres-bonnes, & ne ſouffrent aucun animal ou veneneux ou mal faiſant. Cette aſſeurance fut cauſe de la perte d'un ſoldat qui faiſoit le voyage pour la ſeconde fois. Ayant tiré un canard ſur un étang, il ſe jetta dedans pour l'aller querir, & n'eût pas nagé trente braſſes qu'il ſe trouva embaraſſé par des joncs qui le retinrent & le noyerent. L'ambre gris, le corail & les plus beaux coquillages du monde ſe recüeillent ſur le rivage.

La moitié de cette Iſle a autrefois eſté embrazée, & le feu maintenant preſque éteint, a laiſſé en cette partie de grandes marques de ſa violence. Les Mariniers ne connoiſſent aucun endroit de bon ancrage en tout ſon tour. Les Ouragans y ſont frequens, c'eſt une force de vent ſi terrible, qu'il déracine les arbres, tranſporte les habitations, détruit les plantages, & s'il ne briſe les Navires contre la coſte, il les renverſe & les abîme.

Il y avoit deux François en cette Iſle, du coſté où ancrerent les trois Vaiſſeaux. Leur caſe eſtoit baſtie proche la chûte d'une Fontaine qui tomboit en nappe

d'eau du milieu d'un grand rocher, entourée de tabac, de racines & d'herbes potageres, dont ils avoient porté des graines. Ils tenoient dans un enclos quantité de cochons & de cabrits, pour leur commodité & pour les vendre aux étrangers qui n'avoient pas le temps de les aller chaſſer dans l'Iſle. Ils en avoient éprouvé l'utilité depuis un an qu'un grand Navire Anglois nommé le Charles, commandé par le Capitaine Jacques Barquer, y ayant aiguadé, ils trafiquerent de ces animaux pour de l'huîle, de l'eau de vie, du vinaigre, des poix & des habits, dont ils avoient beſoin. Un de ces deux François ſe nommoit Louïs Payen, natif de Vitry le François, homme bien fait & de bonne compagnie, quoyqu'il demeuraſt dans cette ſolitude depuis trois ans, aprés en avoir paſſé ſept à Madagaſcar. L'autre François ſuivoit les ordres de celuy-cy. Ce dernier s'engagea depuis à la Compagnie. Le premier repaſſant en France, fut pris des Anglois & perdit tout ce qu'il apportoit. Aprés eſtre ſorty de priſon il s'eſt fait Hermite en ſon pays, & apparemment vit encore. Outre ces deux François, cette Iſle eſtoit habitée de dix Négres, ſept hommes & trois femmes, paſſez de l'Iſle de Madagaſcar. Ils s'eſtoient revoltez contre les François, & retirez dans les montagnes, où ils ne craignoient point leurs fuzils. Six ſoldats furent envoyez à leur queſte; mais inutilement, ils ſe tinrent en des lieux inacceſſibles.

Suivant les réglemens qui avoient eſté trouvez à l'ouverture des boëttes, l'Aigle-blanc, le plus petit des Vaiſſeaux, prit ſa route de l'Iſle de Bourbon à Mada-

gaſcar vers la Province de Galemboulle, pour en aller reconnoiſtre l'état, & s'il y eſtoit reſté des François vivans. Le Taureau & la Vierge de Bon-port ayant laiſſé à Maſcareigne avec le ſieur Baudry Marchand, qui eſtoit malade, le ſieur Renaud un des principaux Commis, & vingt ouvriers ſous ſon ordre, ils leverent leurs ancres le 6. jour d'Aouſt, & mirent cap ſur le Fort-Dauphin. Aprés quinze jours de navigation, le Taureau manqua le premier à le reconnoiſtre, les Pilotes ſe trouvans un peu au deſſous, ne s'y pûrent tenir, & furent entraînez par les courans juſques à l'Ance aux Gallions. La Vierge de Bon-port les y ſuivit. Les Officiers paſſagers laſſez de la longueur de la navigation, firent par terre onze lieuës, qui ſont entre cette ance & le Fort-Dauphin, où ils arriverent le meſme jour que les Vaiſſeaux ancrerent au Port, comme il vient d'eſtre rapporté.

CHAPITRE IX.

Inſtallation des Officiers. Maniere de gouverner du Conſeil. Départ du Saint-Paul pour les côtes d'Aſie & des Indes, & du Taureau pour Galemboulle. Voyage du Commandant les Armes.

LE Preſident qui vouloit faire oublier l'eſprit de ſa premiere conduite, en fit paroître une toute oppoſée, il receut civilement les nouveaux venus, & les aſſeura d'executer ce qu'on leur avoit promis de ſa part. Eux de leur côté ſe voyans au plus haut de leurs pretentions,

tentions, feignirent d'exhorter le Preſident à ſuivre les diſpoſitions de France, & à ne rien ordonner que par deliberation de tous les Officiers du Conſeil : mais en ſecret, ils reſolurent d'obliger le Secretaire qui avoit eſté receu au Conſeil, de renoncer luy-meſme à ſon exercice par les dégoûts qu'ils luy donneroient. Ceux qui n'avoient point de Proviſions du Roy, craignoient qu'il ne vouluſt eſtre au deſſus d'eux qui étoient ſans ce caractere ; & tous apprehendoient que la fermeté qu'il avoit témoignée pour l'intereſt de la Compagnie, ne luy acquiſt ſon eſtime, & qu'il ne les empéchaſt de parvenir à leurs deſſeins ; car ordinairement les ambitieux & les avares tâchent de s'attribuer le premier merite & les plus fortes utilitez.

Comme les indiſpoſitions du Preſident chez qui le Conſeil ſe devoit aſſembler, eſtoient quelquefois cauſe qu'il ne ſe tenoit point, ils en firent ſouvent un pretexte pour ne le pas tenir, le Secretaire en cherchoit inutilement les jours & les heures, il ne s'en faiſoit point où il ſe trouvoit, & s'il alloit chez le Preſident lors que les Conſeillers eſtoient en deliberation, où preſts à s'y mettre, l'affaire changeoit de face, ce n'eſtoient plus que des viſites de civilitez, & le malade l'eſtoit toûjours beaucoup quand le Secretaire entroit. Enfin à une heure aprés minuit du neuviéme au dixiéme Septembre, on luy porta des ordres expediez à ſigner pour le voyage du Vaiſſeau le Saint-Paul, qui eſt la ſeule fonction qu'il ait fait de ſa Charge.

Le ſieur Houdry Marchand, fut député ſuivant les ordres ouverts à la hauteur du Cap de Bonne-Eſperance,

pour reconnoître les lieux où il ſeroit le plus à propos d'établir des comptoirs & des correſpondances. Il fut chargé d'aller en l'Iſle de Sacator, dans la Mer Rouge, & tant qu'il ſeroit poſſible prendre information ſeure de la Côte d'Aſie juſques au ſein Perſique, & en paſſant d'embarquer à Maſcareigne le ſieur Baudry, & le remettre à Galemboulle.

Cependant chacun s'appliquoit ſerieuſement à ſe faire du bien, tous les deliberans partageoient les profits & les fonds de la Compagnie : mais n'ayans aucun égard à ſon établiſſement, & achevant de conſommer entre eux les farines & le vin d'Eſpagne, ils ne ſongérent point à pourvoir à la neceſſité des ouvriers & des ſoldats, dont beaucoup moururent. Enfin la derniere extrémité fit courir à la traite dans quelques Villages des environs, d'où l'on apporta des racines, des féves, du miel, & quelque ris ; & l'Aigle-Blanc que l'on attendoit de Galemboulle n'arrivant point, le Taureau y fut encore envoyé avec ordre au Capitaine Kercadiou de paſſer à Maſcareigne, pour ſçavoir s'il n'avoit paru aucun Navire, ayant eſté aſſeuré en France que tous les Officiers des Bâtimens de la Compagnie ſeroient chargez de reconnoître cette Iſle.

Pour ſoulager le Fort, le Commandant fut prié de mener ſoixante François dans les Provinces d'Anoſſy & d'Amboulle, ſous pretexte d'y reprendre les fuſils que les Habitans avoient eus des François qui avoient demeuré chez eux, & des Anglois, & des Hollandois. Pendant ſeize jours qu'il employa dans ce voyage, il rencontra tous les lieux par où il paſſa abandonnez,

& à peine ſurprit-il quelques Eſclaves, deſquels il apprit que les Habitans de ces Provinces s'eſtoient retirez dans des precipices & autour des montagnes avec leurs troupeaux. Sur l'aſſeurance qu'il fit donner de vouloir vivre en paix, il ſortit quelques Seigneurs des antres où ils s'eſtoient cachez, leſquels vinrent le trouver, & luy jurerent qu'ils avoient beaucoup d'inclination de ſervir les François. Un de ces Seigneurs tendant la main vers un quarré de pieux éloigné de deux cens pas du lieu où il parloit, dit au Capitaine, qu'il voyoit les Emonouques ou Tombeaux de ſon pere & de ſes deux freres morts ſur ce même champ dans un combat qu'ils avoient donné pour les François : Qu'il le prioit que leurs eſprits ne fuſſent point inquietez dans la promenade qu'ils faiſoient autour inviſiblement le jour & la nuit, & que c'eſtoit le premier ſigne de paix qu'il luy demandoit. Le Capitaine campa pour paſſer la nuit ſur l'endroit où ſe faiſoit cette converſation, & le Gentilhomme Madagaſcarois craignant, quoy qu'il luy eût eſté promis, que les pieux des Emonouques ne fuſſent employez à entretenir les feux qui ſeroient allumez, fit apporter proviſion de bois par ſes eſclaves, & conſerva pieuſement ce qu'il croyoit fatal au repos de ſes parens défunts.

CHAPITRE X.

Arrivée de l'Aigle-Blanc au Fort-Dauphin.

LE deuxiéme jour de Novembre, il fut apperceu de la pointe de Tholanhare, au travers du broüillard qui avoit eſté fort grand, & qui s'éclairciſſoit, un Bâtiment qui décendoit vers le Midy au gré du vent & de la marée. On tira le canon du Fort pour avertir les Pilotes qu'ils tomboient trop bas. Ils firent incontinent retourner le cap ſur la fumée du coup : mais quelque adreſſe que les mariniers y employaſſent, le Vaiſſeau ne pût eſtre ſi bien paré contre le courant, que le ſoir il ne fût contraint d'ancrer en riſque à demy-quart de lieuë au deſſous. Il avoit eſté reconnu dés qu'il parût, pour l'Aigle-Blanc, qui le troiſiéme Novembre moüilla au Port.

Quinze jours aprés ſon départ de devant Maſcareigne, lorſque le Taureau & la Vierge de Bon-Port voguérent vers le Fort-Dauphin, il avoit pris Port à Galemboulle, & les ſieurs Martin & Blanchard principaux paſſagers avec ſeize autres, s'eſtoient logez dans une habitation nommée le Fort-Gaillard, où deux François qu'ils y rencontrerent, leur dirent que deux autres, un leur Commandant nommé le ſieur de Belleville, & l'autre leur camarade, avoient depuis ſix mois fait voile dans un Pirogue pour la petite Iſle de Sainte-Marie, ſituée un peu au-deſſus de la hauteur de cette Province. Ce Bâtiment déchargé de ces dix-huit per-

ſonnes, & de ce qu'il devoit laiſſer de Marchandiſes à Galemboulle, partit pour l'Iſle Sainte-Marie. Le Capitaine fut reçeu ſur le bord d'une ance qui regarde la terre de Madagaſcar, par ce Commandant François, & par l'autre qui y demeuroit avec luy, leſquels enſuite montérent ſur le Vaiſſeau pour paſſer au Fort-Dauphin. Il retourna au Fort-Gaillard charger trente tonneaux de ris, dont les Agens de la Compagnie avoient traité avec les Négres, à douze grains de raſſade ou verre le Boiſſeau. Il fut extrémement preſſé par les ſieurs Martin & Blanchard de mener ce ris au Fort-Dauphin, diſans qu'il en eſtoit peut-eſtre en neceſſité; ce qui ſe trouvoit trop vray par la negligence des anciens François à faire des plantages, ſe confians aux tributs qu'on leur payoit, & par le peu de liberté qu'ils en eurent depuis la guerre avec Dian Manangue. Le Capitaine ayant mis auſſi-tôt à la voile, il ſe leva un vent furieux qui s'oppoſa non-ſeulement à la cingle du Vaiſſeau, mais encore le contraignit de relâcher à la Baye de l'Iſle de Sainte-Marie. Aprés y avoir tenu quelque jours, il en ſortit le temps paroiſſant favorable, & ſix jours aprés y rentra. Les Pilotes accuſerent ce ſecond relâchement d'un intereſt ſecret du Capitaine avec le ſieur de Belleville, qui ayant entendu dire à un Matelot que ſa femme (il avoit épouſé une Négre) avoit donné de grandes pieces d'ambre gris, & de l'or au Capitaine pour des vivres & des liqueurs, avoit menacé d'en demander juſtice au Conſeil. Ce que le Capitaine ayant ſçeu, il voulut retourner dans l'Iſle pour l'appaiſer, ſur ce que la femme en

diroit, ne luy eſtant pas permis de trafiquer pour ſon profit, des commoditez de la Compagnie. Cette ſeconde fois qu'il relâcha, il rencontra le Saint-Paul, dont il apporta des nouvelles au Fort-Dauphin, & y fit décharger ſes trente tonneaux de ris avec cinq cens poulles, qui le ſoulagerent beaucoup.

L'avis fut envoyé de l'arrivée de ce Vaiſſeau, & de ce qu'il portoit, au ſieur de Chamargou, qui ſe mit incontinent ſur le retour avec ſon monde, ſans aucune utilité de ſon voyage.

On donna deux Commiſſions d'Enſeigne à deux jeunes paſſagers qui l'avoient ſuivy, l'un le ſieur d'Epinay d'une bonne maiſon de Bretagne, & l'autre le ſieur de Blainville fils du ſieur Preſident Nicolle de Chartres. Ce dernier avoit quitté un Canonicat de ſa Cathedrale pour faire le Voyage des Indes, dont on concevoit de grandes eſperances.

CHAPITRE XI.

Mort du ſieur de Beauſſe.

MONSIEUR de Beauſſe qui a toûjours eu le fond d'un tres-honnête homme, ſe ſentant decliner, pria Monſieur Flachier Prêtre, d'inviter le Sr S. de Rennefort de l'aller voir. Il fut dans la chambre du Preſident, qui luy cria ſi-tôt qu'il l'apperçeut, Point de rancune Monſieur Souchu, je vais mourir, que demandez-vous de moy? Il luy répondit qu'il deſiroit paſſion-

nément de le voir en ſanté. J'ay toûjours eu de l'amitié pour vous, luy dit-il; ſi j'ay fait quelque choſe qui n'ait pas répondu à cette amitié, je vous en demande pardon; ſi vous m'avez cauſé des déplaiſirs que cette amitié ne meritoit pas, je vous les pardonne de bon cœur. Il ajoûta que le ſieur de Montaubon ſuccederoit à ſa Preſidence, & qu'il falloit s'ajuſter à la forme du Gouvernement que les plus forts voudroient donner. Le ſieur de Rennefort répondit que pluſieurs raiſons l'avoient fait reſoudre de faire un voyage en France, & qu'il eſtoit aſſez jeune pour pouvoir revenir. Il ſe plaignit de n'avoir pas eu le brevet de Secretaire du Roy, & de ne luy pas ſucceder ainſi qu'il luy avoit eſté promis à Paris. Je meurs trop tôt, luy dit-il, & vous n'eſtes pas aſſez âgé pour eſtre mon ſucceſſeur: de plus ne faites pas de fond ſur les promeſſes de ceux qui nous ont embarqué. Je leur ay donné les Memoires de feu mon frere de Flacourt & les miens. J'ay eſté Directeur d une Compagnie qui a envoyé de France à Madagaſcar il y a quelques années. Ils me faiſoient croire que je ſerois le Maître icy, cependant ils ont nommé des Facteurs qui pretendent l'eſtre autant que moy. Il luy découvrit enſuite des ſentimens dignes de ſes lumieres, & qu'il s'eſtoit formez aprés de longues & ſerieuſes meditations ſur la vie & ſur la mort, & voyant que Rennefort jettoit des larmes, il le pria de l'embraſſer, & pleurans tous deux, ils ſe dirent adieu. Il languit encore quinze jours, & mourut le quatorziéme Decembre 1665.

Pierre de Beauſſe, Preſident Garde des Sceaux du

Conſeil Souverain de la France Orientale, poſſedoit un tres-beau naturel, beaucoup d'acquis, & tout ce qui fait un agreable & un ſçavant homme. Comme la fortune ne l'avoit pas aſſez favoriſé pour mettre ſa famille dans l'élevation qu'il ſouhaittoit; aprés en avoir cherché les moyens dans les profonds miſteres de Trimegiſte & de Remond-Lulle, il tenta la traverſe des Mers pour y parvenir. Enfin il experimenta que l'homme a beau courir, la mort l'attrappe, & que le grand poids des affaires qu'il entreprend, fait marcher plus viſte les reſſorts qui la font avancer. Le ſieur de Montaubon luy ſucceda en ſes Charges.

CHAPITRE XII.

Mine de Topaſes découverte, gardée par des Crocodiles. Maniere de les pêcher.

VERS la fin du mois de Decembre, des Négres du Fort-Dauphin y apporterent des pierres jaunes & d'autres brunes; on les crût precieuſes, eſtimant les jaunes topaſes parfaites, & les brunes de la même eſpéce : mais que la nature n'avoit pas encore miſes dans leur perfection. La mine en fut découverte dans un étang que forme à deux lieuës de la Mer une riviere qui y tombe à la pointe d'Itapere. Les François voulurent pêcher de ces pierres : mais les Crocodiles qui paroiſſoient ſouvent ſur l'étang, & qui ſembloient les garder, les épouvanterent la plûpart. Ceux qui s'y hazarderent,

hazarderent, furent rebuttez par la puanteur de l'endroit qu'il falloit broüiller avec un bâton pour ſentir les pierres, & par la fatigue de ſe plonger & de demeurer du temps ſous la vaze pour les retirer.

On rencontre de ces Crocodiles quelquefois longs de quinze pieds, dormans ſur les joncs, ſur les roches, & ſur l'eau, flottans comme des pieces de bois; les coups de fuſil ne les peuvent percer par deſſus. Ils courent ſi vîte à terre, que celuy qui en eſt pourſuivy, n'échaperoit pas s'il ne biaiſoit ſa courſe, cet animal n'eſtant pas flexible & perdant beaucoup de temps à ſe tourner. Quand il chaſſe il entraîne facilement un bœuf dans ſa caverne, & friand de chair d'homme & de chien, il accourt infailliblement au lieu où il en a entendu s'il n'eſt épouventé d'un grand bruit. Un Négre fit remarquer une large bleſſeure dans le haut de ſa cuiſſe, qu'il dit luy avoir eſté faite par un de ces animaux qui le ſurprit & l'emporta. Il contoit une choſe difficile à croire, que l'ayant laiſſé dans un trou, il fut chercher compagnie pour le manger; mais que ſe voyant ſeul, il monta ſur le bord de l'étang, d'où il apperçeut venir les conviez qui mirent ſon raviſſeur en pieces, ſans doute pour ſe venger de n'avoir rien trouvé, ſot animal de ne leur pas montrer le regal qui les attendoit encore.

Ces beſtes terribles ne ſont pas imprenables, les Négres vont ſur le rivage, jettent dans l'eau auſſi loin qu'ils peuvent, un crochet attaché à une chaîne au bout d'une longue corde, ayant lié à ce crochet la moitié d'un cabril fraichement écorché, traverſé d'une verge

de fer; tous se retirent excepté un seul qui demeure sur le sable, & y fait crier un chien, au cry duquel le Crocodile approche & avale la machine qu'il rencontre, le crochet & la verge s'attachans à ses entrailles, il est tiré & assommé à coups de levier. Les Crocodiles sont ordinairement, gras de chair blanche un peu musquée, les Négres en mangent, & la trouvent aussi bonne que celle de Veau.

CHAPITRE XIII.

Arrivée du Vaisseau le Taureau revenant de Galemboulle. Nouvelles que le sieur de la Case est à Mananbare de retour de party.

LE premier jour de Février de l'année 1666. on eut nouvelle que la Case estoit à Mananbarre de retour de son expedition, & l'on apperçeut dans le même temps un Bâtiment qui fut peu aprés reconnu pour le Taureau, & qui ancra au Port à deux heures aprés midy.

Ce Vaisseau party du Fort-Dauphin le vingt-troisiéme d'Octobre de l'année 1665. vogua 8. jours pour gagner l'Isle de Mascareigne, devant laquelle il moüilla & demeura quatre jours. Il est à observer icy que l'Isle que les Cosmographes mettent entre Madagascar & Mascareigne, & qu'ils nomment Ste Appolonie, n'a jamais pû estre trouvée par les Pilotes qui ont fait cette route, quoiqu'ils l'ayent exactement cherché; ce qui donne lieu

de croire qu'elle eſt imaginaire ou flotante. Le Capitaine Kercadiou eſtant reparty, fut neuf jours à s'élever à la hauteur & à la veuë de Galemboulle, où ayant autrefois experimenté la rade mauvaiſe, il retourna prouë ſur la petite Iſle Sainte-Marie, & y rencontra le S. Paul que le Capitaine Veron avoit fait deleſter & carenner.

Si-tôt que le Taureau fut en lieu d'ancrage aſſeuré, le ſieur le Tourneur Lieutenant, & quelques paſſagers décendirent en Chaloupe, & ſe firent porter à Galemboulle, où ils ſe joignirent aux Commis de la Compagnie, & preſſerent tant qu'ils pûrent la traite de ris pour de la raſſade : mais le Commerce eſtoit gâté depuis le départ de l'Aigle-Blanc. Quelques Habitans ayant eſté forcez & mal payez, ils s'eſtoient preſque tous retirez, & tenoient leur ris caché : de ſorte que la vigilance du ſieur le Tourneur, ſes promeſſes & l'étalage de ſes marchandiſes ne pûrent rien obtenir de ces obſtinez, à qui l'on conclud de faire la guerre. Les François conduits au Fort Gaillard, ayant payé leur bien-venuë de quelques accez de fiévre, l'éxécution en fut differée, & le Lieutenant n'ayant pû rien faire, remonta en Chaloupe, & fut rejoindre à Sainte-Marie ſon Capitaine, qui fit mettre le Cap de ſon Navire ſur Antongil, où le Saint Paul eſtoit allé depuis deux jours.

CHAPITRE XIV.

Estat du Vaisseau le Saint-Paul.

LE Saint-Paul partit du Fort-Dauphin armé de 32. pieces de canon, bien fourny de munitions de guerre & de vivres, d'argent & de marchandises, commandé par le sieur Veron Capitaine experimenté, manouvré par quatre-vingts Matelots des plus vigoureux. Le sieur Houdry Marchand y estoit embarqué avec vingt Commis pour faire valoir le Commerce ; toutes ces apparences sembloient devoir produire un bon succez : mais une vieille querelle renouvellée déconcerta tout cet appareil, & perdit le fruit que cette disposition promettoit.

Pour remonter à la source, il faut venir à la navigation de ce Bâtiment, qui dura quatre mois, depuis la Rochelle où il fut équipé, jusques à Brest, où estoit le rendez-vous de la Flotte. Le sieur Houdry y fut en tel different avec le sieur Veron Capitaine & les Officiers de milice, qu'il prit terre à Belle-Isle, afin d'en porter ses plaintes en poste au Sindic qui estoit à Brest pour donner les ordres de l'embarquement. Ce Sindic les trouva si justes qu'il reforma les Officiers, & maltraita de parolle le Capitaine, lequel s'en tint extrémement offensé, & mit à la voile pour Madagascar avec son ressentiment. Ce Marchand fit le voyage dans le Taureau, & le Conseil des Indes ne devoit pas remettre ces deux ennemis ensemble.

Le Capitaine Veron vivoit froidement avec le ſieur Houdry Marchand qui ordonnoit de tout. Il le voulut reſſerrer au commerce ſeul, & ſe donner le ſoin des vivres, & tenir le timon de la navigation. Les mouvemens des Chefs reglent ordinairement ceux des dépendans, il y eut Guerre Civile entre les paſſagers & les Matelots. Le Capitaine Kercadiou dans le bord de qui le Marchand avoit paſſé de Breſt à Madagaſcar, les ayant trouvez en cet eſtat devant l'Iſle de Sainte-Marie, tâcha, mais inutilement, de pacifier ces differens. Le Marchand s'eſtant enſuite fait conduire en Chaloupe à Galemboulle, fit dire au Capitaine Veron de l'y aller querir. Le Capitaine demanda qu'il luy écriviſt pour ſa décharge, en cas qu'il arrivât quelque accident en cette rade, qu'il ſçavoit eſtre fort dangereuſe. Le Marchand refuſa d'écrire, le Capitaine ne démaroit point, & ainſi quelques jours ſe perdirent encore juſques à ce que le Capitaine fut le reprendre, & l'amena devant Sainte-Marie. Trois jours aprés, il en partit pour la Baye d'Antougil, dont la pointe n'eſt éloignée que de trois lieuës de cette petite Iſle. Elle eſt profonde de quinze, capable de garder un grand nombre de Vaiſſeaux à bon abry. A une lieuë de terre, il y a un Iſlot nommé Maroſſe, derriere lequel le Taureau moüilla l'ancre à demy-lieuë du Saint-Paul. Le Capitaine Kercadiou y trouva nouveau deſordre. Le Marchand ſous pretexte de negotier, ſe vouloit faire livrer toutes les Marchandiſes par le Capitaine, lequel refuſoit de s'en déſaiſir, parce que le Marchand avoit menacé les Matelots de ne les ſecourir d'aucun rafraichiſſement. Il les

accorda ſur ce point, le Capitaine en retenant une partie par ſes mains, dont il donna receu au Marchand de meſme que ſi elle luy eût eſté remiſe pour en moyenner des commoditez à ſon équipage.

CHAPITRE XV.

Le Fort Saint Loüis bâty ſur la Baye d'Antongil, où ſe loge le Marchand embarqué dans le S. Paul. Difficulté d'avoir du ris.

LE Marchand laſſé de ſes navigations & de ſes démêlez, fit deſſein de n'aller pas plus loin qu'Antougil : Et le ſieur le Tourneur homme d'éxécution & de travail, commandant cinquante Matelots des deux Vaiſſeaux en rade, enferma un Fort de pieux, qui fut nommé Saint Loüis, & bâtit des Caſes en quatre jours. Informé qu'il eſtoit reſté d'un vieil naufrage, quatre pieces de canon de fer à cinq braſſes de fond dans la Mer, il fit plonger des Mariniers, qui les tirerent & les traînerent dans le Fort, où le Marchand s'établit avec quinze hommes du Saint-Paul.

Si-rôt que ce Fort fut occupé par les François, un Grand nommé Philarive, en guerre contre un autre Grand ſon gendre nommé Philphanon, s'y rendit, & crainte, diſoit-il, que ſon ennemy ne ſe joigniſt à quelques autres Grands, il demanda & fut receu à ſe refugier au Fort, où il fit venir un Hollandois degradé en ce lieu. Cette alliance de Philarive ne produiſit rien de

ce que cherchoient les François, & ſoit qu'il n'eût alors effectivement point de ris, ou qu'il diſſimulât, il n'en fut point negotié par ſon moyen.

Le Lieutenant du Taureau ardent & infatigable, prit la commiſſion d'en aller chercher chez Philphanon ennemy de Philarive. Philphanon demeuroit ſur la pointe d'Antongil, du côté du Nord, & étoit puiſſant Seigneur. Le Lieutenant y arriva accompagné de ſix Soldats & de huit Matelots. Il luy dit par un Interprette, ancien François dans l'Iſle, & l'un de ces ſix Soldats, que s'il luy vouloit vendre deux cens tonneaux de ris, il les payeroit bien, & feroit amitié avec luy : mais Philphanon proteſta qu'il n'en avoit point, dont il ſe pût défaire ; & pour regaler les François, il leur envoya un bœuf, des racines & du vin de miel. Il fit venir deux Hollandois compagnons de la diſgrace du premier, qui prierent le Lieutenant de les recevoir pour Matelots, & il les emmena au bord du Taureau où leur camarade ſervoit déja.

CHAPITRE XVI.

Le Vaiſſeau le Taureau retourne à l'Iſle Sainte-Marie. L'Aigle-Blanc y arrive du Fort-Dauphin. Mort du ſieur le Tourneur.

LE Capitaine Kercadiou aſſeuré qu'il n'y avoit rien à negotier alors ſur la Baye d'Antougil, la quitta pour retourner à Sainte-Marie, & ſon Lieute-

nant le Tourneur se fit conduire dans une Chaloupe à Galemboulle pour y faire de nouvelles recherches.

L'Isle de Sainte-Marie peut rapporter beaucoup de ris : mais la negligence des Habitans n'y en avoit fait venir que fort peu. Ceux de vingt Villages de la Province de Galemboulle y estoient passez depuis cinq ans dans des Pirogues & dans des canots : mais ne songeans point au Commerce, ils n'avoient travaillé pour aucune provision : de sorte que tout ce qu'on pût en avoir, ne fut pas considerable pour le soulagement des habitations Françoises ; ce qui s'en tira de plus utile furent environ deux cens poulles. Le Lieutenant le Tourneur revint de Galemboulle avec encore moins de succez. Deux jours avant qu'il arrivât, l'Aigle-Blanc avoit ancré à Sainte-Marie, & tous les Officiers des deux Vaisseaux estans en regal au Taureau ; dans le vin & la bonne chere, il parut quelques marques de ressentiment du sieur le Tourneur contre le sieur Girardin Capitaine, qui avoit, disoit-il, eu le commandement de l'Aigle-Blanc à son prejudice, lorsque le sieur de la Clochethie l'eut quitté pour un mécontentement. Ils s'échaufferent, & s'étant levez pour en venir aux mains, ils furent retenus par le Capitaine Kercadiou, & apparemment raccommodez. Le lendemain le sieur le Tourneur repartit encore pour Galemboulle ; l'Aigle-Blanc y fut aussi. Le Capitaine Girardin pria le Lieutenant le Tourneur à dîner dans son bord, leur querelle s'y réchauffa, le Lieutenant décendu dans sa Chaloupe pour se retirer, le Capitaine beut à sa santé, & s'en fit faire raison par le Lieutenant

tenant, qui deux heures aprés ſon arrivée à terre ſe ſentit extrémement malade. On fut en diligence devant Sainte-Marie querir le ſieur Seguineau Medecin. Aprés la mort le Medecin ; le Lieutenant eſtoit paſſé, lorſque le ſieur Seguineau aborda Galemboulle. On a toûjours crû qu'il avoit eſté empoiſonné.

CHAPITRE XVII.

Retour du Capitaine Kercadiou au Fort-Dauphin, avec le Vaiſſeau le Taureau. Sa mort.

LE Capitaine Kercadiou eut une extréme douleur de la mort de ſon Lieutenant qui eſtoit l'ame de ſon Navire, & l'un des plus vigilans hommes de Mer qu'il y eut dans la Flotte. Le vingt-troiſiéme jour de Janvier il leva l'ancre de devant l'Iſle Sainte-Marie, & au ſoir la rejetta devant Galemboulle, où il décendit. Il ſe rembarqua indiſpoſé. Le vingt-cinquiéme, il fit mettre à la voile, & ſe ſentant fort malade, commanda la route droite au Fort-Dauphin. Quand le Vaiſſeau y fut arreſté, on porta le Capitaine chez les Miſſionnaires, & tous les François dont il eſtoit fort aimé, le viſiterent.

Si cette courſe ne réüſſit pas pour les vivres, elle fut tres-heureuſe pour les bijoux & pour les parfums, il n'en revint perſonne qui n'eût quelque piece d'ambre gris. Les rivages de la Mer avoient eſté trouvez couverts de coquilles, mais qui batuës des rayons du Soleil avoient

perdu de leur luſtre. L'on en détacha du pied des rochers dans l'eau, & celles-là vuidées de leurs poiſſons furent conſervées comme les plus belles du monde.

A peine joüiſſoit-on du plaiſir de les voir au Fort-Dauphin, que la mort du Capitaine Kercadiou y apporta une triſteſſe générale. Fatigué de quatre voyages dans les Indes Orientales, & de chagrin de voir le peu de fruit de ce dernier dont il avoit eſperé beaucoup d'honneur, il mourut le deuxiéme jour de Février 1666. âgé de cinquante-cinq ans. Il eſtoit Gentilhomme, ſes travaux meritent beaucoup d'éloges, & ſi la France diſtribuë des Lauriers à ceux qui vont porter ſa gloire en des contrées ſi éloignées, elle ne doit pas en eſtre avare à cet illuſtre Capitaine.

CHAPITRE XVIII.

Rendez-vous du party que commandoit le ſieur de la Caſe.

APRE'S le recit du voyage par Mer qui coûta ces deux braves Officiers, le Capitaine & le Lieutenant du Taureau, reprenons celuy du ſieur de la Caſe par terre, dont le ſuccez fut plus heureux. Nous l'avons laiſſé à Imours avec trente anciens François, & des Négres auxiliaires. Il coucha quatre lieuës par delà au pied de la montagne de Vattemaleſme, qu'il fut un jour à grimper & à décendre, & ſe rendit dans la Province d'Amboulle, où ſe trouverent quinze cens Négres des Pays-bas de l'Iſle, auſquels il avoit promis part

au butin, & douze cens Amboullois ſujets de Dian Nong qui luy fit là ſes adieux. Ils marcherent pluſieurs jours en corps juſques à une grande plaine nommée Itaphoure, qui eſt l'entrée du Pays des Matatanes, où Dian Ramahaye & Dian Ramahirac alliez des François, le premier commandant vers la partie Occidentale, & l'autre vers l'Orientale de l'Iſle, vinrent recevoir le ſieur de la Caſe, & luy faire des preſens. Ramahaye donna ſoixante bœufs, & ſeize onces d'or, & Ramahirac moins puiſſant, preſenta trente bêtes & des menilles d'or & d'argent. Ramahirac amena trois cens hommes à la Caſe, qui les fit mettre en bataillon d'un côté, & ceux de Ramahaye en pareil nombre de l'autre, ordonnant aux Chefs de faire faire l'exercice. Ces Négres ſont preſque tous en cette Iſle de la tête plus grands que les François. Ils commencerent à bondir de 3 pieds de haut, puis ſe ramaſſans, ſe cacherent ſous leurs boucliers qui ſont de bois couverts de cuir de bœuf, & ſe releverent chacun une ſaguaye à la main droite, en ayant quatre de reſerve à la gauche, crians *tane tane*, qui veut dire tuë, tuë. Cet exercice repeté par ces deux partis les anima, & aux grimaces qu'ils firent, s'étant donnez à connoître leur deſſein, ils s'avancerent pour ſe choquer, & de l'image de la guerre, ils fuſſent venus à un combat effectif, ſans la Caſe qui eut beſoin de toute ſon authorité pour retenir les Saguayes qui branloient déja pour partir. Le lendemain deux mille Amboullois qu'il attendoit arriverent, & l'armée ſe trouva compoſée de 30. François, & de cinq mille ſix cens Négres; ſçavoir trois cens de la garde des Commandans,

quinze cens Ampatriens & du Pays-bas de l'Iſle ; trois mille deux cens Amboullois, & ſix cens Matatanois. La Caſe décampa & diviſa la marche par deux chemins ; il prit le ſien par le côté de la Mer, ayant avec luy vingt François, & Ramahaye pour commander quinze cens Négres ; aprés avoir ordonné au reſte des François & des Négres de faire route cinq lieuës plus avant pour y trouver les moyens de ſubſiſter. Ces deux gros devoient ſe joindre à la pleine de Manambambe, où la Caſe avoit marqué rendez-vous pour entrer ſur les terres de Dian Ravaras ennemy des François.

La Caſe que le paſſage des rivieres tres-larges à leurs chûtes dans la Mer avoit retardé, vit à ſon arrivée des Villages en feu, que les premiers rendus à Mabambe détruiſoient pour ſe venger de la deſertion des Habitans. Il les en fit incontinent partir, & luy-même en colere de ce que depuis Itaphoure juſques-là, l'on n'avoit fait aucune priſe qui ne fût déja conſommée, fit embraſer une Ville nommée Manampy à dix-neuf degrez trente minuttes, & la laiſſant brûler derriere luy, s'arrêta une lieuë plus loin dans la plaine du même nom.

CHAPITRE XIX.

Défaite de Dian Ravaras par le ſieur de la Caſe. Guerre chez le Grand des Lavaleſſes.

LEs eſpions que la Caſe avoit envoyez, rapporterent que Ravaras avec dix-huit mille hommes, avoit paru ſur les montagnes voiſines, & huit François qui couroient à la petite guerre, alloient ſans le ſçavoir ſe trouver ſeuls à leur rencontre, ſi la Caſe n'eût ſuivant l'avis de ſes eſpions, & heureuſement pour ces huit Picoreurs, fait marcher ſes troupes promptement contre l'ennemy. Ravaras ne pût tenir ſes gens en ordre à la troiſiéme décharge des armes à feu. Ils prirent la fuïte dans une confuſion étrange & ſi vîte, qu'à peine Ramahaye qui eſtoit à la teſte du grand corps des Négres de l'armée, pût arrêter mille des ennemis, dont il fit tüer la moitié, & garda les autres priſonniers. La Caſe avoit fait Ramahirac Chef de cinquante avant-coureurs choiſis parmy ſes Négres, qui marchoient devant les François pour découvrir les embuſcades.

La Caſe revenu dans la plaine de Manampy, campa pendant quelques jours, & envoya dix François & mille Négres au delà d'une riviére nommée Manghourou dans le Pays des Lavaleffes ou porteurs de longues ſaguayes, qui ſont moins noirs que les autres Habitans de l'Iſle. Le Chef de ce party eſtoit chargé de demander au Grand des Lavaleffes, avant d'exercer aucun acte d'hoſtilité, une fille que le ſieur Pronis premier

Commandant des François à Madagaſcar, avoit euë d'une femme Négre : Elle eſtoit Chrétienne, & demeuroit en cette Province depuis la mort de ſon pere. Le Grand des Lavaleffes qui en avoit fait une de ſes femmes, refuſa de la rendre, & ſe retira dans des lieux où il eſtoit impoſſible de le forcer. Ce fut le pretexte du pillage, & les François firent ſortir de ſon Pays quinze cens bêtes, & huit cens eſclaves, qu'ils amenerent dans la plaine de Manampy, où la Caſe eſtoit déja revenu avec quinze mille bêtes, & trois mille eſclaves.

Le Grand des Lavaleffes, aprés la retraite de ceux qui l'avoient pillez, apprehendant la continuation de cette guerre, & jugeant qu'il falloit moderer la paſſion qu'il avoit pour ſa belle demy-Françoiſe, voulut paſſer luy-meſme au Camp du Général la Caſe, & luy donner ſatisfaction ſur ce qu'il luy avoit fait demander. Il s'embarqua dans un Pirogue avec quatre de ſes Principaux Conſeillers : mais voguant pour traverſer la riviére de Manghourou, ſur le bord de laquelle quelques François chaſſoient, un d'eux fut aſſez imprudent pour tirer ſur le Pirogue, & bleſſa un des quatre qui eſtoient avec le Grand. Il retourna fort épouvanté à l'autre rive, & ce coup fit perdre l'occaſion de recouvrer la fille du ſieur Pronis.

CHAPITRE XX.

Retour du ſieur de la Caſe au Fort-Dauphin. Partage du butin de ce party.

LA Caſe alla replanter le piquet à la plaine de Manambambe, aprés l'avoir levé de celle de Manampy. La reveuë faite de ſes troupes & de ſes priſes, il ſe trouva vingt-neuf François. Le trentiéme ayant eſté laiſſé malade au Pays des Matatanes. Cinq mille cinq cens quatre-vingts Négres amis, n'en eſtant mort que vingt en toute cette expedition. Cinq mille eſclaves & vingt mille bœufs. Comme il eſtoit impoſſible de trouver du fourage pour ce grand attirail par un ſeul chemin, & de faire paſſer promptement tant de gens & tant de bêtes au travers des riviéres & par des défilez, la Caſe fit trois Corps de ſon armée & de ſes priſes, & choiſiſſant le bord de la Mer pour ſa route, il s'y fit ſuivre de dix François, de ſes trois cens Gardes & de douze cens Amboullois, ſe chargeant de la conſervation du tiers des captures. Huit François, Ramahaye, ſes trois cens Négres, & quinze cens Ampatriens conduiſans l'autre tiers, prirent le milieu, & onze François, Ramahirac, ſes trois cens Négres, & deux mille Amboullois eurent le ſoin du reſte. Le rendez-vous eſtoit dans la plaine d'Itaphoure, où ils arrivérent preſque tous en meſme temps.

La Caſe y fit partage du Butin aux Négres, & leur laiſſa preſque tous les eſclaves. Eſtant congediez, ex-

cepté Ramahaye, Ramahirac & leur ſuite, qui furent retenus pour la conduite des bêtes reſtantes, & de peu d'eſclaves reſervez.; la Caſe pourſuivit par le chemin le plus court, & fut receu à Manambarre par Dian Nong qui l'y eſtoit venuë attendre.

Le Commandant des armes, cy-devant Gouverneur, s'y rendit incontinent, & ſe mit en poſſeſſion des avantages de ce party où il pretendit que le Conſeil n'avoit rien, puiſquil n'eſtoit compoſé que d'anciens François qui n'eſtoient point engagez à la Compagnie. Il laiſſa au ſieur de la Caſe les preſens qui luy avoient eſté faits pendant le voyage: Luy, pour ſon pretendu droit de Gouverneur, prit la dixiéme partie de cinq mille cinq cens bêtes, l'armée, l'égarement & le premier partage ayant conſommé le reſte. De quatre mille neuf cens cinquante qui reſtoient encore aprés cette dixiéme partie levée, il mit à part les deux tiers qu'il dit eſtre celle de Monſieur de Mazarin, & de cette part il tira environ cent quarante, qu'il diſtribua entre ceux qui pouvoient empêcher cette diſpoſition ſi prejudiciable aux droits de la Compagnie. Les ſeize cens cinquante autres furent partagez entre les François de cette expedition, le Chef prenant pour deux.

CHAPITRE XXI.

Le Conſeil pour faire ſubſiſter le Fort-Dauphin, achepte des bêtes de ce party. L'honneur qu'il fait au ſieur de la Caſe. La reconnoiſſance qu'il en a.

LE Fort ne fut point ſoulagé; par la foibleſſe ou l'infidélité du Conſeil des Indes, qui ne devoit pas ſouffrir qu'on fiſt ſubſiſter des droits que Monſieur de Mazarin avoit cedez, & ceux d'une qualité de Gouverneur que Chamargou n'avoit plus. Il fallut avoir recours à luy qui delivra douze cens bêtes à un Garde-Magazin pour quatre écus chacune: elles furent amenées proche le Fort-Dauphin par Ramahaye & Ramahirac, & diſtribuées pour les en graiſſer aux environs. Le Commandant les armes tenoit les ſiennes à Fanshere, endroit tres-propre à deux lieuës du Fort, qu'il ſe propoſoit de faire ériger en Marquiſat.

Ramahaye & Ramahirac outre leur partage, furent remerciez par des preſens de quelques aunes de toille & de grains de raſſade. La Caſe les pria d'aſſiſter huit François paſſez au Pays des Matatanes dans le Pirogue, qui en eſtoit party au mois d'Aouſt dernier pour apporter Monſieur Manier. On ſçavoit qu'ils y eſtoient arrivez, & avoient habitation commode ſur les terres de Ramahirac, à qui ils furent particulierement recommandez, ces deux Grands partirent dans des ſentimens d'amitié pour les François.

La reputation & l'authorité que la Caſe avoit ac-

quiſes parmy les Négres, firent voir au Conſeil de Madagaſcar la neceſſité de conſiderer un homme ſi capable de rendre ſervice. Il luy envoya une Commiſſion de Lieutenant, & deux jours aprés luy fit preſent d'une épée pour le feliciter du ſuccez de ſon voyage. Le ſieur de la Caſe, qui depuis neuf années n'avoit pour tant de belles actions receu que du chagrin & des mauvais traitemens, fut ravy de cet honneur : Plein de reſſentiment & de zele pour la gloire de ſon Prince, il propoſa au Conſeil de faire le tour de l'Iſle, & aſſeura de l'aſſujettir toute entiere avec l'aide de deux cens François, & les Négres qu'il offroit de mettre ſur pied. Il auroit ſans doute executé ce qu'il promettoit; car il avoit eu l'adreſſe de s'informer des differentes manieres de combattre, & des armes de tous les Habitans de l'Iſle, auſſi-bien de ceux contre qui les François n'avoient point eu de guerre qui ſont au Septentrion, & combattent avec des fléches, que des autres qui n'en ont pas l'uſage, & ne ſe ſervent que de ſimples ſaguayes : Mais il rencontra des gens qui s'eſtonnoient d'une entrepriſe que leur imagination aſſujettie à des idées rampantes ne pouvoit concevoir, & n'eût point d'autre réponſe que de ces fades railleries dont on voit tous les jours que les plus foibles & les plus ignorans, lors qu'ils ſont en authorité, traitent les penſées & les veuës de ceux qui ſont beaucoup au deſſus d'eux par leur genie.

La Caſe ſçachant que le ſieur de Rennefort retournoit en France, le pria d'y aſſeurer qu'il feroit ce qu'il avoit dit au Conſeil des Indes, & ne demandoit pour

récompenſe que de n'eſtre point ſujet à rendre compte de ce qui luy ſeroit donné. Il fit preſent de quelques pierreries au ſieur de Rennefort, qui voyant un tel Heros auſſi délabré qu'un pauvre Bohéme, luy envoya des dentelles & deux juſtaucorps.

CHAPITRE XXII.

Le Vaiſſeau la Vierge de Bon-Port eſt diſpoſé pour le retour en France. Arrivée d'un Houcre avec un Chef de Colonie.

LE Capitaine la Cheſnaye ayant dés le commencement du mois de Janvier preſſé ſon retour, ſur ce qu'il luy avoit eſté promis en France, qu'il apporteroit les premieres nouvelles, avoit demandé du ris pour ſon trajet, n'ayant pas de biſcuit ſuffiſamment. Le Conſeil dans l'eſperance qu'il en arriveroit de Galemboulle, luy en donna trois tonneaux, qui eſtoit preſque tout ce qu'on en pouvoit tirer des Magazins. Ayant achevé de munir ſon Bâtiment, il y reçeut trente paſſagers preſque tous anciens Habitans, & le ſieur de Rennefort qui avoit obtenu du Conſeil l'agrément de ſon retour.

Le douziéme jour de Février, un Vaiſſeau fut découvert doublant la pointe d'Itapere, on le crût d'abord l'aigle blanc : mais les hauteurs de ſes mats, & la largeur de ſes voiles bien remarquées, firent juger qu'on ne le connoiſſoit point. Il entra au Port ſous le Pavillon

François, jetta les ancres & salüa le Fort-Dauphin de deux petites pieces d'artillerie qui composoient tout ce qu'il en portoit. La Chaloupe de ce Bâtiment mise en Mer, aborda la Vierge de Bon-Port. Le sieur Baudry Marchand de la Compagnie, qui avoit esté laissé malade à Mascareigne, & le sieur Pavie Chef d'une Colonie de cinquante hommes partis de France, y monterent; ce dernier dit l'augmentation qui estoit arrivée à Paris par la nomination des Directeurs de la Compagnie, & par la presidence de deux Magistrats de la premiere consideration: & que l'Isle de Madagascar avoit de l'ordre du Roy esté nommée l'Isle Dauphine. Le premier qui estoit resté à Mascareigne dans un estat auquel on n'esperoit rien de sa santé, dit des merveilles du bon air de cette Isle. Il s'y estoit fait rendre par le sieur Pavie, les dépéches de France adressées au Conseil de Madagascar, & apprenant que ceux de sa cabale y regnoient, il fut les ouvrir au Fort-Dauphin, & prendre part au Gouvernement.

CHAPITRE XXIII.

Voyage du Houcre nommé Saint Louïs, party de France, avec un autre Houcre nomme Saint-Iacques.

LE sieur Pavie fit la relation qui suit de son Voyage. Au mois de Juillet de l'année 1665. deux Houcres chargez de cinquante passagers sous deux Chefs de Colonie dont il étoit l'un, embarqué dans celuy qui

arrivoit nommé S. Loüis, & l'autre le ſieur de la Picardiere dans le nommé S. Jacques, ſortirent du Havre de Grace, & ſuivant les ordres de la Compagnie des Indes Orientales, dreſſerent leur route pour Madagaſcar par Maſcareigne. Aprés huit jours de cingle, le S. Louïs fut abordé par un grand Navire Oſtendois, dont le Capitaine connoiſſant le Pilote de ce Houcre, le laiſſa paſſer quoyqu'il fiſt le métier de Corſaire. Le Saint Jacques s'éloigna de ſa conſerve la croyant priſe, & depuis ils ne ſe trouverent plus. Le S. Loüis s'arréta devant l'Iſle de S. Vincent une des Heſperides ou du Cap-Verd, & y tint un mois à la rade en attendant le Saint Jacques. Aprés quoy il demara, vit Maſcareigne au commencement du Mois de Janvier 1666. ſans entre ces deux Iſles avoir eu connoiſſance d'aucune terre ny d'aucun Navire, & s'étant rafraichy, il partit pour Madagaſcar avec le ſieur Baudry. Sur les nouvelles qu'on reçeut de France, les Agens à Madagaſcar jugeans que leur procedé n'auroit pas l'approbation des Preſidens & des Directeurs de la Compagnie, voulurent divertir le ſieur de la Cheſnaye d'un ſi prompt retour, & luy propoſerent pour rompre peut eſtre tout-à-fait ſon voyage, de luy donner au lieu de ſon Vaiſſeau qui eſtoit fort uſé, le Taureau preſque neuf vacant par la mort de ſes Officiers. Il s'obſtina ſur ſon engagement à la Compagnie de retourner en France le plûtoſt qu'il ſeroit poſſible, & enfin eut permiſſion de partir dans le Navire la Vierge de Bon-Port qui avoit fait vingt fois le voyage de l'Amerique, & qui fut le ſujet de vingt paris qui ſe firent au Fort-Dauphin, qu'il ne pourroit pas doubler le Cap de Bonne-Eſperance.

CHAPITRE XXIV.

Description de l'Isle de Madagascar, de ses Montagnes, de ses Bois, de ses Eaux.

IL a esté parlé en arrivant de la situation de l'Isle de Madagascar, maintenant au départ du premier Vaisseau de la Compagnie qui en soit sorty pour la France, il est à propos de décrire ce qui a esté reconnu sur les lieux. Cette terre est extrémemeut relevée de montagnes fort hautes & fort droites. Il y a de tres-agréables plaines & de spatieuses étenduës de grands bois toûjours verds & si durs, que des premiers coups les coignées s'émoussent. Ils sont tres-difficiles à abattre, & les rejettons ne deviennent pas de la grosseur du bras au bout de vingt années. Il y a beaucoup de fosses dans les bois où l'amas des feüilles & des branchages, d'eaux de pluye & de source engendre une pourriture qui corrompt l'air & rend les habitations voisines un peu mal saines aux étrangers. Les citronniers, orangers & grenadiers aigres & doux se meslent avec d'autres arbres qui produisent des fleurs semblables au jasmin d'Espagne, & ce meslange forme naturellement des berceaux qui surpassent toute l'adresse & la regularité de l'art. Ces beaux lieux se rencontrent le plus frequemment à quelques milles du bord de la Mer, & le sable délié que le vent y souffle est propre à les entretenir dans leur beauté. Cette Isle est traversée de grandes Ri-

vieres, & arrouſée de beaucoup de Fontaines dont les eaux ſont meilleures qu'en France

CHAPITRE XXV.

Des Animaux d'air, d'eau, & de terre de Madagaſcar.

LA quantité de Bœufs & de Vaches eſt prodigieuſe dans l'Iſle de Madagaſcar. Les Bœufs y ſont de trois eſpeces ; l'une a des cornes comme en France ; l'autre les a pendantes, & la derniere n'en a point, & toutes portent entre le col & les épaules une boſſe de graiſſe. Les Moutons ont les queuës larges de demy-pied traînantes juſques à terre. Il y a des Cochons privez & ſauvages & beaucoup de cabrits. Il s'y trouve un animal de la nature du Loup, & encore plus vorace; les Habitans le nomment Farafe, ils le craignent & entretiennent du feu jour & nuit dans leurs Caſes pour luy faire peur. Il y a des endroits peuplez de Singes ſi méchans, qu'il n'eſt pas ſeur d'y aller ſans eſtre en eſtat de ſe défendre. Un Chaſſeur attaqué par une troupe de ces Animaux, s'eſtant laſſé en ſe défendant avec ſon fuzil, ſe vit ſur le point d'en eſtre étranglé, quoique tres-robuſte & tres-adroit ; & lorſqu'il fut revenu au Fort, il témoigna l'obligation qu'il avoit à un grand chien qu'il dit luy avoir ſauvé la vie. Les Negres tiennent que ces Singes ſont de petits hommes ſi faineans, qu'ils ne veulent point bâtir de Caſes pour ſe loger, & qu'ils parleroient auſſi-

bien qu'eux, s'il leur plaiſoit de s'en donner la peine. Il y a des Chiens & des Porcs-épics en quantité, & beaucoup de Chats ſauvages auſſi farouches & auſſi peureux que nos Liévres. Le Crocodile eſt un animal amphibie, il en a eſté parlé au Chapitre de l'Etang des Topaſes.

Il ſe rencontre quantité de Couleuvres, quelques-unes de la groſſeur de la cuiſſe, qui ne font aucun mal. Des Cameleons qui vivent de mouches : ils prennent la couleur de l'objet ſur lequel ils ſont poſez, & elle leur entre par les yeux de meſme qu'un petit filet de vin tombant dans un verre, le rougit peu à peu. Les Rivieres & les Etangs ſont remplis de poiſſons. La peſche a la coſte de la Mer en abondance en Rayes, Solles, Dorades, Rougets, Turbots & Bonites. Les Huiſtres y ſont grandes comme la main & douçâtres, celles de Dieppe ſont meilleures.

Il y a des Perdrix rouges & des griſes plus petites de moitié que celles de France & moins ſucculentes, des Tourterelles, des Ramiers & des Perroquets gris, dont les jeunes ont le gouſt plus exquis que les Ramiers & les Tourterelles, beaucoup de Canards & de Sarcelles. Un Chaſſeur un peu adroit pouvoit reglément s'aſſeurer de dix-huit à vingt pieces de gibier par jour, ce qui aydoit beaucoup à la bonne chere des Officiers qui avoient eu la precaution d'en mener. Il s'y trouve des Faiſans, des Poulles Pintades & des Poulles communes. Des Poulles d'Inde dont la race y a eſté portée d'Europe. Des Oyſeaux auſſi grands que des Signes appellez Flamans. Ils ont les pattes rouges,

rouges, volent fort haut : il les faut attendre à leurs pauſes pour les tirer. Les Mouches à miel & les Vers à ſoye travaillent ſur preſque tous les arbres : les premieres dans les ruches qu'elles ſe bâtiſſent ſur de fortes branches, & quelquesfois dans les troncs creux, & les autres ſur tous les branchages dans leurs coques.

CHAPITRE XXVI.

Des Plantes & des Fruits de Madagaſcar.

IL s'y trouve communément une noix qui ſent toutes ſortes d'épiceries, & eſt de la groſſeur de la muſcade, plus brune & plus ronde, & du poivre en petite quantité vers le Fort Dauphin, parce qu'il n'eſt pas cultivé ; il y vient par grappes, dont les grains ſont éloignez & ſur des arbriſſeaux rampans. Il y a du raiſin qui n'arrive pas à maturité, non plus que le bled. Pour l'orge & pour l'avoine, elles y viennent mieux. On y voit quantité d'arbres de Tamarins, dont le fruit eſt de la longueur d'une grande écorce de féves, des racines rouges & blanches, tres-bonnes à manger. Le ris blanc croiſt en abondance quand il eſt cultivé dans les mareſts, & le rouge pouſſe fertilement ſur les montagnes. Il y a un petit arbriſſeau dont la feüille ſemblable à celle du Philariat, eſt extrêmement propre à chaſſer les humeurs malignes du corps humain. Les Habitans du pays qui ſont aſſez malheureux pour contracter un mal dont à tort l'on reproche l'origine à

certaines Nations, puiſqu'il vient d'une corruption qui s'engendre en tous les climats où regne Venus, mâchent de ces feüilles qu'ils avallent & s'étendent le long d'un grand feu. L'humeur peccante émeuë par le remede au dedans, & par le feu au dehors, cherche une iſſuë, & ordinairement ſort par deſſous la plante d'un pied. Ils ne ſçavent pas guerir l'ulcere, & l'on voit de ces gens avoir exterieurement la moitié du corps gâté, ce qui eſt chaſſé du dedans s'arrêtant au dehors.

Outre les citrons, les oranges & les grenades d'un goût exquis, l'ananas y eſt un fruit merveilleux, il ſort de terre comme un artichaud, & a la figure d'une pomme de pin : ſa peau eſt moins dure que celle d'un melon : il eſt plus agreable que les meilleurs fruits de France : il en faut manger avec moderation, à cauſe de ſon froid exceſſif. Il y a des bananes de meſme qu'au Cap-verd, des Lamothes de la façon de petits pruneaux violets, des vontaques qui ont l'écorce comme des calbaſſes. Il s'y fait de l'huille de Palma Chriſti, que l'on eſtime un grand remede contre la goutte. Les hommes & les femmes en prennent le fruit pour ſe noircir les dents, il approche du maron d'Inde. Le tabac y eſt tres-violent & en tres-grande quantité : Et tout ce que la terre y produit ſe peut recüeillir deux fois l'année, excepté les canes de ſucre qui doivent eſtre laiſſées deux ans ſur leurs pieds pour parvenir à une groſſeur utile.

CHAPITRE XXVII.

Des Gommes, des Mineraux, des Métaux, des Pierres, & des Bois de Madagaſcar.

LA Gomme de Tacamaca, l'Encens, & le Benjoin s'y trouvent : l'Ambre gris eſt recüeilly ſur la côte de cette Iſle auſſi-bien que ſur celle de Maſcareigne. C'eſt le fray d'un poiſſon, il ſe durcit au Soleil & eſt jetté ſur le ſable ; s'il s'en voit de grandes pieces, c'eſt l'aſſemblage fortuit du fray de pluſieurs de ces poiſſons. En effet, puiſque nous avons des animaux de terre qui nous fourniſſent la Civette & le Muſc, il n'eſt pas difficile de croire que ceux de la Mer peuvent bien donner un parfum.

Il y a du Talc dont on garnit les feneſtres au defaut de verre, des mines de charbon, de ſalpeſtre & de fer, dont les Négres font des raſoirs, des ſagayes, & des inſtrumens à couper le bois. Ils ont de l'or & de l'argent. On ne ſçait de quel endroit de chez eux ils tirent ces métaux : & ce pays eſtant ſcitué en paralelle & en hauteur d'autres pays où l'on a trouvé beaucoup d'or, il doit eſtre ſans doute qu'il y en a. On ne l'a point encore bien penetré ni fait des tentatives aſſez juſtes pour découvrir ſes richeſſes. Les Habitans qui en cachent la ſource, ont voulu faire croire que ce qui s'y en rencontre a eſté apporté par une flotte d'Arrabes qui s'en emparerent au commence-

ment du quinziéme siécle. Ces Arabes établirent des Commandans par tous les quartiers ; ce qui a fait que presque tous les Grands sont moins noirs que les autres insulaires, estans descendus de ces Arabes blancs qui avoient le lieu principal de leur domination au dessus des Matatanes, où les Habitans qui sont les Lavalefes, dont il a esté parlé, sont encore maintenant appellez les Blancs, ils le sont de moitié moins que la plus noire Boëmienne qui soit en France.

Il y a des Rubris balets, des Ayguemarives, des Topases, des Opales, & des Ametistes. Un jour le sieur de Rennefort se promenant devant la place, un jeune soldat luy presenta une pierre en triangle, couleur de bleu celeste, & de la grosseur d'un œuf de pigeon. Il se contenta de quelques pieces d'argent & de quelques pots d'eau de vie qu'il luy en donna. Il luy dit l'avoir cuë d'un Négre qui l'avoit ramassée sur le bord de la Mer. Rennefort la mit avec les pierreries dont le Sieur de la Case luy avoit fait present, qui estoient des Aiguemarines, des Ametistes, de petites Opales, des Topases, & une pierre ovale tres-belle.

Il y a beaucoup d'Aloës, & des Ebeniers noirs & gris. L'Indigo s'y peut faire, & les femmes y pétrissent une paste avec un jus d'herbe qui fait tomber le poil.

CHAPITRE XXVIII.

Des Habitans, des richeſſes, des divertiſſemens, du vivre, du travail, & des veſtemens de Madagaſcar.

IL y a des Villes, des Bourgs, & des Villages à Madagaſcar, des grands Seigneurs, des Gentils-hommes & des Eſclaves. Les Villes ſont au moins de mille Caſes entourées de foſſez de ſix pieds de profondeur & d'autant de largeur, paliſſadées en dedans ſur la creſte du foſſé. Le Donac ou Maiſon du Seigneur eſt élevé de planches plus que de la hauteur d'un homme, & couvert de feüilles. Quand le Soleil eſt couché, les plus diſpos de la Ville viennent tous les ſoirs autour du Donac faire des poſtures & des cris de joye. Ils battent la terre de la plante des pieds de toute leur force, & paroiſſent dans des emportemens qui les font croire endiablez aux étrangers. Ils content en heurlant les grands exploits des ayeuls de leur Seigneur, exaltent ſa valeur, & en prédiſent des merveilles. Les femmes danſent aux chanſons en rond, au ſon d'un inſtrument fait d'une groſſe canne dont il y a des filets tirez qui ſervent de cordes; elles en joüent preſque toutes, ſe l'appuyant ſur la mammelle gauche qu'elles font entrer dans une demie calbaſſe qui eſt attachée au bout de l'inſtrument, & touchent les cordes de la main droite en chantant.

Les autres habitations ſont de meſme que celles du

Cap-verd, ſi baſſes qu'on ne peut y demeurer debout Les Bourgs ſont entourez de pieux ; les Villages n'ont ni pieux, ni foſſez, & ſont ambulatoires. Quatre Négres élevent une Caſe ſur leurs épaules & la tranſportent alaigrement. Ils vivent de la meſme maniere que dans les Villes. Quand ils ſe rendent viſite de Seigneurie en Seigneurie, le viſité preſte à celuy qui le viſite celle de ſes femmes en qui il trouve le plus d'agrément ; car ce luy ſeroit un affront inſigne s'il ne s'en ſervoit pas. Les richeſſes de Madagaſcar ſont en troupeaux, que les hommes gardent, & en plantages de ris & de racines que les femmes ſement : l'or & l'argent ne leur ſervent que d'ajuſtement. Elles portent un bâton dont elles font un trou en terre proche le gros orteil de leur pied droit, laiſſent tomber les grains de ris dans le trou, ou s'ils ne ſont qu'auprés, elles les y pouſſent avec leur orteil. Elles plantent des racines de meſme avec le bâton, c'eſt le principal travail des uns & des autres. Il s'y fait des pagnes ou tapis de cotton de pluſieurs couleurs par des filets paſſez au travers d'autres filets étendus comme la tréme du Tiſſerant. L'ouvrier n'y va pas ſi viſte, & n'a pas des métiers ainſi dreſſez, mais des bâtons à terre qu'il éleve & qu'il baiſſe.

Le vivre de cet inſulaire eſt ordinairement de lait de vache, de ris & de racines. Il roſtit quelquesfois des morceaux de bœuf avec la peau nettoyée comme celle de cochon en France. Il boit de l'eau & du vin de miel : il n'y a ni pain, ni vin de vigne à Madagaſcar. Ce vin de miel eſt une compoſition de trois quarts d'eau

& du quart de miel que l'on fait boüillir, écumer & reduire aux trois quarts, aprés quoy il eſt mis cuver dans de grands pots de terre noire, qui ſe font dans l'Iſle, & devient d'un picquant fort agreable, mais chargeant l'eſtomach & mal ſain aux François. Il ſe fait auſſi du vin de cannes de ſucre & de bananes, le premier plus chargeant que le vin de miel, & l'autre comme de la piquette.

Son veſtement le plus ſomptueux eſt une pagne ſur les épaules, une autre qui le couvre de la ceinture aux genoux, des ſandales d'une ſemelle de cuir, & une maniere de panier ſur la tête. Communément il n'a qu'un petit morceau de toille devant, & un autre derriere, ou une ceinture dont les deux bouts pendent, & qui ſe levent quand il marche ; c'eſt preſque de meſme que s'il n'avoit rien du tout pour le cacher.

CHAPITRE XXIX.

Des Habitans de Madagaſcar, & de leurs mœurs.

L'Isle de Madagaſcar de huit cens lieuës de tour n'eſt pas peuplée à proportion de ſon étenduë : il n'y a pas plus de ſeize cens mille perſonnes tous noirs, excepté les Habitans d'une petite Province au deſſus des Matatanes, & la plûpart des Grands qui deſcendus des Arrabes, comme il a eſté dit, conſervent encore quelque choſe de leur teint, qui ſe noircit plus ils ont d'habitude avec les veritables originaires. La cou-

leur eſt dans la ſource de la generation. Le François avec une femme Françoiſe fait un enfant auſſi blanc à Madagaſcar qu'à Paris. Un François avec une Négre fait un metis ; ce qui prouve que l'homme & la femme fourniſſent également à la formation de l'enfant, & que l'honneur n'en eſt pas deu entierement à l'homme.

Le Madagaſcarois eſt grand, agile & d'une démarche fiere. Il prend quelquefois un air riant, & cache le fond d'un grand deſſein & d'une forte paſſion, avec autant d'art que les fourbes des Nations les plus diſſimulées.

Il a ſes loix, on perce les mains aux voleurs, & l'on coupe la teſte aux meurtriers avec des fers de ſaguaye. C'eſt le Rohandrian ou Grand de la Province qui juge avec les Maîtres de Village. Il ne prend rien pour les criminels, & croit gagner aſſez de purger ſon Pays d'un ſcelerat : mais pour les cauſes civiles, les parties amenent des beſtes ſelon la conſequence des Procez, qui demeurent au Grand pour ſon droit.

Le Vaſſal ſuit toûjours ſon Chef à la guerre, fuit quand il le voit fûir, ou qu'il a eſté tué. Il ſouffre la mort ſans murmure lors qu'il ne s'en peut deffendre, & ſe preſente avec fermeté aux coups qui le doivent faire mourir. Si le Grand eſt vainqueur, il eſt cruel, & extermine ordinairement la race de ſon ennemy : s'il eſt vaincu, & que ſon ennemy luy laiſſe la vie, le chagrin le prend quelquefois juſques à ſe faire mourir.

Cet Inſulaire eſt capable d'Arts & de Sciences, & il y a peu de métiers en Europe dont il n'ait l'ébauche-

ment,

chement, & ne s'en ſerve. Il écrit en caractere, Arabeſques de la droite à la gauche, il s'applique à l'Aſtrologie, & fait des predictions par des points nombrez qui ſe rapportent aſſez à la nomancie & à la roüe de Pytagore.

Les femmes à Madagaſcar ſont comme par tout ailleurs ſoûmiſes aux Loix des hommes : mais il s'y en voit auſſi-bien qu'en d'autres Contrées, qui par leur courage & leurs vertus ſe tirent de cet ordre. On y fait mention d'une Dian Rena, qui avoit conquis toute l'Iſle quelque cent ans avant Dian Pouſſe, l'Hiſtoire en eſt écrite.

Dian Nong peut ſervir d'exemple pour une femme de grand cœur : outre qu'elle a ſuivy fort ſouvent la Caſe à la guerre, il luy devoit pluſieurs fois la vie. Le Commandant voulant le faire perir avoit fait de grandes promeſſes à des Négres pour l'aſſaſſiner, ils le ſurprirent endormy & ſans garde chez luy, où ils alloient entrer, ſi Dian Nong la ſaguaye à la main ne ſe fuſt miſe en eſtat de les en empêcher, & n'euſt donné à la Caſe le temps de ſe reconnoître. Elle luy avoit encore ſauvé la vie dans une autre rencontre, où elle fut bleſſée, combattant vaillamment. Si elles ont de la bravoure, elles ont auſſi de la bonne mine & de la beauté, le corps bien-fait, les yeux brillans, les dents admirables, la peau fort douce, mais fort noire ; & qui conſiderera ſans prevention que ce noir eſt inalterable, & n'a point les inégalitez, & la pâleur des teints blancs, le trouvera une beauté plus conſtante. Elles ſont fort propres, ſe ſervent de la pâte dont il a eſté parlé, & s'ajuſ-

tent de la maniere qui a eſté écrite, au Chapitre de Dian Nong rendant viſite au Preſident de Beauſſe.

Elles ont quelquefois des galans de profeſſion, & ce n'eſt pas un Païs ou la ſimpathie & la tendreſſe ſoient inconnuës : elles ſont de complexion fort amoureuſe & aiment bien. Le Commandant de l'Iſle Sainte-Marie en avoit épouſé une qu'il ſurprit avec un Negre: Le François ayant l'authorité de Gouverneur & de mary, fit prendre & attacher le Négre à un arbre, où il receut quatre coups de ſaguayes, & fut laiſſé pour mort: La Dame eut ſoin d'envoyer reconnoître s'il l'eſtoit effectivement, & le fit guerir, faiſant mettre dans ſes playes des blancs de poulles écorchées vives.

Les maris du Pays ſont fort complaiſans, jamais en colere ny triſtes en preſence de leurs femmes. Leur veuë les met en humeur de toûjours joüer, chanter & danſer. Enfin là comme ailleurs, les femmes ſont le charme des ennuis de la vie, le ſoulagement des eſprits fatiguez des embarras du monde, la moitié la plus agréable & la plus douce des habitans de la terre, & la conſolation de ceux qui ſont maltraitez par l'injuſtice de la fortune, & par la cruauté des hommes qui ſont des tigres les uns envers les autres.

Il y a des jours malheureux à Madagaſcar pour commencer à voir la lumiere, auſquels les enfans qui naiſſent ſont abandonnez, ce qui fait que l'Iſle n'eſt pas peuplée à proportion de ſa grandeur : ceux qui naiſſent en des jours heureux, ſont incontinent aprés leur naiſſance, lavez en eau courante, puis allaittés par leurs meres qui les portent ſur leur dos dans une toille. Si

elles ont les mammelles assez longues, elles les donnent pardessus l'épaule, sinon elles passent leurs enfans devant elles : il y a là aussi-bien qu'au Cap-Verd des femmes à dix ans, meres & nourrices. Les femmes des Grands sont un mois sans sortir par cerémonie aprés leur enfantement, & deux autres mois aprés, elles portent pour marques de leurs couches un petit ballet de feüilles de Latanier.

Pour le mariage, on ne fait point d'information des filles, il leur est permis de disposer de leurs faveurs. Un Grand a quatre femmes ordinairement logées separement, estant fort difficile de les accorder sur un interest si sensible que celuy de l'affection de leur mary. Quand un Madagascarois veut se marier, il demande la fille à ses parens, & pour l'obtenir, leur donne des bœufs, des moutons, des menilles d'or & d'argent, ou autre chose selon le pouvoir du pretendant, qu'on luy doit rendre si elle le quitte. Il n'y a point de ceremonie de Religion pour le mariage.

On meurt enfin à Madagascar comme dans les autres endroits du monde, & on y enterre avec plus ou moins d'appareil selon la qualité & la fortune du mort. On l'enveloppe de ses pagnes, on le met dans un cercüeil de deux troncs d'arbres bien joints, qu'on porte si c'est un Grand dans une maison de bois, qu'on appelle Emonouques, sous laquelle il est enterré ; si c'est un autre, on le met entre des pieux : On laisse auprés du mort une pippe, du tabac, du feu, des pagnes & des ceintures, & il est servy quelque temps des mesmes mets dont il usoit pendant sa vie.

CHAPITRE XXX.

De la Religion de Madagaſcar.

LEs Madagaſcarois n'ont point de Temples ; mais leur circonciſion marque bien que des Juifs ou des Mahometans y ont abordé & laiſſé quelques veſtiges de leur Religion. Ce n'eſt que de trois ans en trois ans qu'on en fait la ceremonie, pour laquelle on bâtit une Halle élevée ſur des piliers de bois & ceinte de pieux en paliſſade. Le Grand aprés avoir égorgé un Taureau, dont il répand le ſang tout autour avec du vin de miel, ouvre la paliſſade, plante à cette ouverture un Bananier portant feüilles & fruits, auquel il pend une ceinture teinte du ſang du Taureau. Alors ce lieu eſt regardé comme ſacré, perſonne n'en approche qu'avec reſpect, & l'on n'y entre point. Les peres des enfans qui doivent eſtre circoncis, jeûnent pendant les huit premiers jours de la Lune de Mars, au dernier deſquels ils les promenent marchans deux à deux, les portans ſur leurs épaules envelopez dans leurs pagnes. Les jeunes gens à marier les ſuivent, & tous les ſagayes en main, font des geſtes menaçans comme s'ils alloient au combat. Aprés avoir tourné trois fois autour du Donac, ils s'arreſtent devant la porte, ſe ſeparent en deux troupes ; & s'eſtant beaucoup exercés par de feintes attaques, leur laſſitude les fait aſſeoir ſur des nattes qu'on leur a preparées. Le lendemain un Preſtre ou Mara-

bou, pour chaſſer le mauvais eſprit du corps de ces enfans, court comme un furieux dans toutes les Caſes, menace l'eſprit, enfin perſuade qu'il l'a contraint de venir dans un poullet qui eſt lié dans un pannier à la porte du Grand, & l'écraſant dit, qu'il les en a délivrez; cela fait, les peres & les meres le preſentent avec autant de bœufs & autant de poulets noirs qu'il y a d'enfans, au Grand, qui leur marque le jour de la circonciſion. Eſtant venu, le Grand aſſis à l'entrée de la Halle du coſté du Soleil levant ſur une table couverte de pagnes, reçoit les offrandes des meres; enſuite y eſtant entré, il s'aſſit au milieu, où les peres tenans leurs enfans ſur une pierre fort polie, il les circoncit; le pere égorge incontinent ſon poullet & en diſtile le ſang ſur la playe de l'enfant qu'il reporte à ſa mere, laquelle trempe du cotton dans le ſang du poullet & dans celuy des bœufs qui ont eſté égorgez, & le lie ſur la bleſſure.

Les Madagaſcarois ſont ſuperſtitieux. Ils ne s'imaginent rien qu'ils ne croyent leur ſignifier quelque choſe, & ils ont fait des Fables ridicules ſur l'origine du monde, comme les autres peuples qui ne ſont pas éclairez de la verité, ou ne la peuvent comprendre.

Ils adorent une maniere de Grillon qu'ils nourriſſent au fond d'un grand pannier bien travaillé, où ils mettent ce qu'ils ont de plus precieux, & appellent tout cela leur Oly. Ils danſent autour avec emportement, s'excitent comme des furieux; & animans leur imagination, ils croyent que cet Oly leur inſpire de faire ce qu'ils executent.

Un François curieux, s'informant d'un de ces ſçavans, ſurquoy il fondoit l'adoration d'un ſi vil animal que celuy qu'ils nourriſſoient dans leur Oly : Il luy répondit fort gravement, que dans le ſujet il reſpectoit le principe, & qu'il falloit determiner un ſujet pour fixer l'eſprit. Le François fut d'abord eſtonné : mais les réveries des Egyptiens, & de tant d'autres peuples s'étant preſentées à ſa memoire, le Soleil, dit-il à l'Ombiaſſe, que quelques peuples adorent, n'eſt-il pas plus adorable que vôtre grillon ? De meſme luy répondit-il, & dans cette pierre que tu vois (il luy montroit un caillou qu'il venoit de ramaſſer) le Soleil eſt tout entier. Et ajoûta que plus l'objet paroiſſoit humble, plus il le trouvoit repreſenter le veritable Eſtre ; qu'il s'imaginoit voir toute la nature s'ouvrir pour s'expliquer elle-meſme. Qu'un rayon de lumiere qui l'animoit s'épanchant de tous côtez, en penetroit tous les ſujets, & qu'au plus ſimple ſujet que cette lumiere touchoit, il n'y avoit pas tant de ſon éclat : mais plus de ſa vertu, & un certain ramas du principe qu'on y pouvoit recüeillir plus facilement que dans tous les autres. Ce qu'il ne luy voulut jamais expliquer autrement. Il ſoûtenoit auſſi que l'on pouvoit donner à une figure la vertu d'une planette. Quelqu'un qui ſe trouva preſent, & qui devoit repaſſer en France, luy demanda en riant s'il ſçavoit un ſecret pour l'empêcher d'eſtre noyé. Ce ſçavant luy donna un morceau de fer plat en rond, de la grandeur d'une piece de quinze ſols, ſur lequel eſtoient ſept fois trois pointes, & quelques lettres Arabeſques, & luy dit que tant

qu'il le porteroit ſur luy, l'eau ne luy cauſeroit aucun mal. Le François le prit ſans en faire eſtime, & l'avoit lors du naufrage du Vaiſſeau où il s'étoit embarqué: mais il ne croit pas luy eſtre redevable de ſon ſalut.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

Départ du Vaisseau la Vierge de Bon-Port pour retourner en France. Tempestes au Cap de Bonne-Esperance. Route jusques à l'Isle de Sainte Héléne.

TOUTES choses estant prestes pour le départ du Vaisseau la Vierge de Bon-Port, il mit à la voile le vingtiéme jour de Février de l'année 1666. aprés trois coups de canon d'adieu, que le Fort luy rendit. Il doubla la pointe de Madagascar, & l'emboucheure du détroit de Mozambique. Le vingt-sixiéme le vent commença d'estre fort impetueux, & fut presque toûjours en tempeste jusques à la nuit du quatriéme au cinquiéme Mars, que l'agitation d'une furieuse tourmente fit désesperer d'aller plus loin. L'air en feu faisoit voir de grosses lames d'eau qui sautoient sur le tillac à tous momens: ce que les Mariniers appellent le feu Saint Elme, estoit attaché aux mats, c'est une espece d'air enflammé qui s'y arrête, & s'y prend visiblement; mais sans

ſans brûler. Ce fut enfin une veritable tempeſte du Cap de Bonne-Eſperance, où elles ſont plus violentes qu'ailleurs. On ne pouvoit épuiſer l'eau du fond avec deux pompes. Le tillac en eſtoit toûjours couvert d'un pied plus qu'il n'en pouvoit ſortir par les égouts. La moitié des vergues trempoit dans la Mer par le panchement du Vaiſſeau qu'on ne pouvoit remettre, eſtant impoſſible aux Matelots de manouvrer les voiles ; il s'en noya deux qui s'efforçoient de le faire. Enfin aux prieres, aux clameurs & aux vœux, le jour arriva, qui fit voir la terre fort proche, contre laquelle le Navire alloit briſer, ſans le ſecours de ſa lumiere : c'eſtoit la côte des Cafres qui ſont Antropophages. On mit le Cap preſque à contre-route ; de ſorte que le lendemain il ſe trouva à trente-ſix degrez de trente-trois où il eſtoit le jour d'auparavant, & l'on connût avoir reculé plus de quatre-vingts lieuës : ce qui par les eſtimes ne pouvoit eſtre arrivé que par des marées rapides qui avoient porté le Vaiſſeau.

Il parut quantité de loups marins ſur l'eau ; il en fut pêché, & des ſoufleurs, poiſſon plus grand de moitié que le Dauphin. On vit ſouvent des baleines.

Apres quelques jours de calme, le 21. Mars le Navire paſſa ſous le Tropique de Capricorne, le calme le reprit enſuite, & enfin il trouva un vent aliſée qui l'auroit fait naviger à ſouhait pendant ſix vingt-lieuës, s'il ne fuſt devenu une infirmerie. Le Capitaine & le ſieur de Rennefort eſtoient malades dans la chambre. Il y en avoit nombre dans la Sainte-Barbe & entre les Ponts. Le Capitaine avoit la fiévre & la colique, le ſieur de Rennefort eſtoit tellement abattu que les os luy per-

cerent la peau ; il ne dormoit point, & à chaque heure on attendoit sa derniere. A la fin aprés avoir inutilement essayé les émulsions pour appeller le sommeil, un peu de theriaque luy dégagea le cœur, & luy donnant du repos, il se rétablit fort promptement.

CHAPITRE II.

Arrivée du Vaisseau la Vierge de Bon-Port à l'Isle de Sainte-Héléne.

LE 30. jour de Mars à seize degrez de latitude meridionale, hauteur de l'Isle de Sainte-Héléne, on la chercha Cap-Oüest. A la pointe du jour 31. des pintades qui estoient dans des cages chanterent, ce qui n'avoit esté entendu qu'une fois depuis l'embarquement, lors qu'elles sentirent la côte de Cafrerie. A dix heures l'Isle fut veuë de fort prés ; le broüillard l'avoit cachée. Elle est extrémement haute & innaccessible presque en tout son tour. Les rochers qui l'environnent sont droits, tombent en mer sans laisser ny prise ny décente, ce que les Mariniers appellent côte de Fer. Vers le Midy à un quart de lieuë de terre, est une grosse roche, sur laquelle il ne croît rien, & n'habite que des oiseaux, les uns nommez fous qui sont gris, & d'autres fregattes qui sont noirs & blancs : Ils couvent leurs œufs sur les pierres, & vivent de petits poissons qu'ils attrappent en plongeant, & du limon de la Mer. Le Vaisseau tourna cette Isle sans l'éloigner ; car

quand elle eſt échapée ſeulement d'une lieuë au Nord, les vents ne permettent preſque jamais de la reprendre: c'eſt pourquoy on l'aborde rarement en allant aux Indes, & que la plûpart de ceux qui ont deſſein de s'y arrêter, la perdent en revenant. On chercha ſur l'experience de quelques Matelots qui y avoient autrefois mis pied à terre, deux petites bayes, ſur l'une deſquelles ils avoient veu habitation Angloiſe. En eſtant à demi-lieuë une Chaloupe partit d'auprés d'un Fort portant Pavillon Anglois, qui fut ſalué de trois coups de canon, & qui remercia d'un. De cette Chaloupe qui avoit approché à la portée du piſtolet, on demanda en langue Angloiſe, d'où eſt le Navire? Il fut répondu, de France. De quel quartier de France? De S. Malo. D'où vient-il? De Madagaſcar. Le nom du Capitaine? La Cheſnaye. Qu'il décende, reprit celuy qui parloit, & vienne montrer ſes Commiſſions au Gouverneur de l'Iſle. On le pria d'enſeigner un lieu de bon ancrage. Il fut répondu qu'on pouvoit moüiller en ſeureté en cet endroit, & on y jetta les ancres à vingt-quatre braſſes d'eau.

Le ſieur de la Poupardrie Lieutenant du Vaiſſeau, ſe diſpoſant pour aller à terre, celuy du Gouverneur Anglois arriva au Bâtiment, le reconnût & offrit des rafraichiſſemens. Il fut au Fort avec luy, ayant fait voir les Commiſſions du Capitaine, & demandé permiſſion de prendre de l'eau dans l'Iſle, il retourna coucher au Navire.

Le lendemain premier jour d'Avril, le ſieur de Rennefort accompagné du ſieur Chubert Ecrivain, du ſieur de la Fontaine Maître des Matelots, & de cinq ou ſix

passagers, alla rendre visite au Gouverneur qui leur fit salüer sa femme & deux de ses filles fort bien faites. On apporta d'une boisson blanche & chaude en trois petits gobelets d'argent, les Dames en prirent chacune un, beurent une partie de ce qui estoit dedans, & leur presenterent le reste.

Le Gouverneur ayant commandé à dîner pour une heure aprés midy, qui est celle des François ; Les Anglois ordinairement ne font qu'un repas qu'ils commencent à trois heures ; Il les mena à la chute d'un ruisseau qui tombe d'entre deux grands rochers à côté du Fort Anglois, le fit détourner d'un courant gros deux fois comme le bras & reduire en des tuyaux commodes aux Matelots pour remplir leurs tonneaux.

Il donna ensuite à dîner fort proprement, les viandes apresteés moitié à la Françoise, moitié à l'Angloise. Les Dames à la mode de leur Pays ne faisant aucune ceremonie, tous burent dans le mesme gobelet les santez de leurs deux Roys.

Le Capitaine la Chesnaye malade, apporté sur le sable dans son lit, fut par l'ordre du Gouverneur transferé dans la plus belle Chambre. Sa maison estoit à main gauche de l'entrée du Fort, élevée de menuiserie façonnée en Angleterre, & couverte de tuilles qui avoient servy à lester un Vaisseau. On y montoit par un balcon de six marches qui donnoit dans une grande salle d'armes bien entretenuë. Les quatre coins de la salle ouvroient quatre appartemens de trois chambres chacun, tendus & meublés d'étoffes des Indes & de tapis de Perse, de lits & de sieges d'ébeine grise & noire,

tournez, & semez de boutons dorez. Il y avoit quelques Tableaux. Le Portrait du Roy Charles II. paroissoit à l'endroit le plus en veuë de la chambre du Gouverneur, d'où celuy de Cromvel avoit esté osté & mis à la ruelle de son lit, le visage sur la tapisserie. Cette prudence rafinée qu'on appelle politique estend son empire & ses maximes jusques dans les lieux les plus éloignez & les plus solitaires, ou pour mieux dire, la fortune est l'idole & regle les respects de la plûpart des hommes. A main droite du Fort vingt logis en un rang servoient aux soldats de la Garnison. Il estoit environné de rochers, dont les yeux pouvoient à peine atteindre la hauteur, excepté le costé de la Mer qui le moüilloit de son flux. Ces épouvantables voisins resserroient ce petit Fort triangulaire, dont deux bastions portoient sept pieces de gros canon de fer pointées sur l'eau, & le troisiéme bastion derriere armé de quatre semblables pieces, pouvoit servir de nouveau Fort, si la place avoit esté forcée : Au costé des deux premiers estoient deux redoutes, avec chacune deux canons qui rasoient la Mer, & empeschoient l'abord de l'Isle

CHAPITRE III.

Description de l'Isle Sainte-Héléne, & ses Habitans.

L'Isle de Sainte-Héléne située sous la Zone Torride à seize degrez d'élevation Meridionale, ne peut estre abordée que par l'endroit du Fort An-

glois. Le tour de cette Iſle eſt de rochers à perte de veuë, & de cinq lieuës de circuit. On y monte par le coſté droit du Fort d'échelle en échelle, prés d'un quart de lieuë en peril. Peu de ſemaines avant l'arrivée de la Vierge de Bon-Port, un ſoldat ſe briſa en roulant de ce chemin. L'air y eſt tres-bon, & l'ardeur temperée par des roſées & par de petites pluyes ; ſi bien que depuis ſix ans que les Anglois l'occupoient, il n'y eſtoit mort que cet homme qui ſe laiſſa tomber en y montant.

Cette Iſle eſt fertile en pois, féves, raves, naveaux, choux, ananas, bananes, citrons, oranges, grenades, & melons. Les Anglois diſoient que le raiſin y meuriſſoit. Les rats qui y eſtoient dans une quantité prodigieuſe, mangeoient le ris & le bled qu'on y ſemoit. Les cabrits y paiſſoient en grand nombre. Il y avoit eſté porté des chevaux ; mais devenus ſi farouches, que s'ils eſtoient pourſuivis juſques aux extrémitez de l'Iſle : ils ſe precipitoient du haut des rochers dans la Mer plûtoſt que de ſe laiſſer prendre. Les pintades, & les perdrix y faiſoient le divertiſſement de la chaſſe, & rien ne s'y trouvoit contraire aux commoditez de ſa vie, que ces rats à qui le Gouverneur ſe promettoit de faire une rude guerre, n'ayant point d'autres ennemis.

Il ſe nommoit Robert Stringer âgé de cinquante-cinq ans : ſa femme qui en paroiſſoit quarante-huit, conſervoit des marques d'avoir eſté fort agreable. Ils avoient un fils de douze ans, & cinq filles, dont une eſtoit mariée ; on ne montroit qu'elle & ſa ſeconde,

les autres fort jeunes ne paroiſſoient pas. Son Lieutenant ſe nommoit Alexandre Boutheler âgé de quarante ans, ayant auſſi ſa femme. Tous les Habitans au nombre de cinquante hommes, & vingt femmes, étoient entretenus de biſcuit, d'huille & de bœuf ſallé aux dépens de la Compagnie Angloiſe des Indes Orientales. La plûpart avoient des habitations en l'Iſle, & venoient à leur tour faire guet & garde au Fort. La veuë du Vaiſſeau les y avoit aſſemblez preſque tous.

Le Gouverneur commettoit aux ſoins de quelques-uns environ quatre-vingts bœufs & vaches qui y multiplioient, & y tenoit quatre femmes pour tirer le lait & battre le beure. Outre ces Habitans, il y avoit ſix Négres donnez au Gouverneur par des Capitaines Anglois qui les avoient enlevez à Madagaſcar, y faiſant ayguade ſur la Baye d'Antongil & celle de ſaint Auguſtin.

Monſieur Stringer fit voir les curioſitez de ſon cabinet. Il montra les oſſemens d'un Lamentin, ou Vache marine qui avoit eſchoüé, & la peau preparée à mettre en juſte-au-corps, qu'il s'aſſeuroit devoir parer le coup de piſtolet. Le plus gros poiſſon volant qui euſt jamais, diſoit-il, eſté veu d'homme : il ne l'eſtoit pas plus qu'un maquereau ordinaire. Il avoit de l'ambre gris & de toutes les étoffes & curioſitez qui ſe rapportent des Indes. Il conſervoit environ cinq livres de civette dans une bouteille de verre, qui valloit bien cinq à ſix mille livres. Il vit la pierre bleuë dont il a eſté parlé, & la voulut troquer pour ce parfum : il auroit même donné du retour, ſi celuy à qui elle appartenoit ne

luy avoit témoigné ne vouloir pas s'en défaire. Rennefort l'eſtimoit un tréſor, & que ſa bonne fortune avoit pouſſé celuy qui la poſſedoit à venir faire naufrage à Madagaſcar pour l'enrichir.

Les François acheterent pendant leur ſéjour des boëtes de civette, des bagues de cornaline, des manches de coûteaux d'agatte, du ſatin de la Chine, des pourceleines, des cannes du Japon, & autres marchandiſes des Indes, dont les Anglois de l'Iſle eſtoient bien pourveus. Ils firent payer aux François ſoixante piaſtres pour deux chats muſquez ou civettes. Les rafraîchiſſemens dont on eut beſoin au Vaiſſeau, ne furent point épargnez, & les preſens en furent reconnus par d'autres, particulierement de vin d'Eſpagne.

Le Capitaine la Cheſnaye un peu moins malade, fut remené au Vaiſſeau de meſme qu'il en avoit eſté deſcendu, couché dans ſon lit. Le ſeptiéme jour d'Avril le Gouverneur Anglois, ſa femme, ſon fils, ſes deux filles & ſon gendre, y vinrent dire adieu & ſolemniſer encore les ſantez des Rois de France & d'Angleterre. Les ancres levées, le Gouverneur donna au Capitaine des lettres pour la Compagnie des Indes Orientales à Londres, & deſcendit dans ſa chaloupe. On fit aux premiers coups de leurs avirons les derniers remercimens par la bouche des canons, à qui ceux du Fort répondirent coup pour coup. Eloignant l'Iſle de Sainte Héléne, elle ne fut point perduë de veuë, quoyqu'à plus de neuf lieuës, que quand la nuit la vint couvrir. Il eſt agréable de voir ce gros rocher d'une ſi exceſſive hauteur au milieu d'une ſi vaſte étenduë de Mers

qui

qui l'attaquent ſans ceſſe, & s'élevent contre luy ſans le pouvoir engloutir.

CHAPITRE IV.

Arrivée à l'Iſle de l'Aſcenſion, & ſa deſcription.

DEPUIS le départ de devant l'Iſle de Sainte Héléne juſques au quinziéme jour d'Avril, la navigation fut fort douce, & hauteur priſe de ſept degrez quarante minuttes, qui eſt celle du milieu de l'Iſle de l'Aſcenſion, on la chercha Cap-Oüeſt. Le ſeptiéme elle parut au point du jour, & quoyque baſſe fut apperceuë de loin : car le Soleil ne pouſſant devant luy aucun nuage de l'Emiſphere qu'il quittoit, laiſſoit une longue carriere libre à la veuë. On pouſſa à toutes voiles pour arriver de jour à la rade devant cette Iſle, & on y jetta les ancres du coſté du Nord à dix-ſept braſſes de fonds. Le Vaiſſeau fut à peine arreſté, que plus de dix mille oiſeaux de meſme que ceux qui habitent ſur le rocher proche de Sainte Héléne, ſe percherent ſur les hautbans, ſur les mats, & ſur les cordages, crians comme des corneilles. Les matelots & les paſſagers en tuerent cinq cens en un quart d'heure, & n'eſtonnerent point tant les autres, qu'ils ne ſe tinſſent toûjours autour en voltigeant ; ce qui donna lieu à une chaſſe que les matelots firent de deſſus les bouts des vergues, d'où ils leur embarraſſoient les aiſles avec des foüets, & les tiroient à eux.

Les chaloupes porterent vingt hommes à terre, & les oyſeaux furent tellement importuns, qu'ils mordoient les chappeaux & les bonnets, & qu'il fallut battre l'air pour arriver. Ces hommes grimperent de petits rochers ſur leſquels ils recüeillirent quantité d'œufs de ces oyſeaux. Des pierres qui paroiſſoient tres-materielles, ſe briſoient ſous leurs pieds, & les bleſſoient. Ce qui vient de la proximité du Soleil qui pulveriſe ces corps ſolides dans un lieu où ils ne ſont preſque jamais rafraîchis : car l'Iſle qui eſt ſans eau, ſans plantages, & ſans terre capable de produire des exhalaiſons humides, n'eſt moüillée que quand le caprice des vents, quaſi toûjours fort tranquilles à ces hauteurs, y pouſſe quelques vapeurs étrangeres, qui ſont encore beaucoup diſſipées par la violence de la chaleur. En attendant la nuit, huit oyſeaux furent embrochez dans une longue épée, & tournez devant un feu de petites pieces d'un vieux debris de Vaiſſeau : ils eſtoient amers, tres-maigres & ſentans la marine : mais l'appreſt & le lieu les firent paſſer pour un regal ſingulier.

On avoit abordé cette Iſle pour y prendre des tortuës, & les peſcheurs ayans eſté diſpoſez ſur deux ances, la nuit qu'ils attendoient avec impatience, obſcurcit enfin les objets, & une tortuë vint avec elle ſur le bord de la mer. Deux matelots ſe ſervans chacun d'un aviron, la tournerent ſur le dos ; le plaſtron en fut levé & porté griller pour le ſouper des Officiers qui eſtoient deſcendus à terre.

Deux François eſtans montez au plus haut de l'Iſle, & voulant faire ſignal à ceux qui eſtoient ſur le riva-

ge, allumerent des brouſſailles ſéches qu'ils trouverent, ce qui fit un prompt & vaſte embraſement, le feu s'étant ſans doute communiqué aux pierres ſulphureuſes & au charbon de terre. La lueur rendit les tortuës timides, & fut cauſe qu'on n'en prit que dix cette nuit; elles peſoient trois à quatre cens livres chacune. Pendant le jour dix-huitiéme Avril ſix furent ſallées, & quatre embarquées vivantes.

On foüilla quelques endroits où elles venoient pondre & couver leurs œufs, leurs petits furent déterrez & gardez par curioſité, car cette animal qui devient ſi grand, n'eſt guere plus gros qu'un hanneton quand il commence à s'éclore. Les œufs ont la peau comme celle d'une veſſie de cochon, & ſont ronds de la groſſeur & de la figure d'une balle de paume.

Le feu continuant dans l'Iſle, on eſpera peu de la ſeconde nuit, neantmoins les ances furent ſoigneuſement veillées, avec ordre aux Matelots, de ne tourner les tortuës que lors qu'elles reviendroient de leurs trous, & regagneroient la Mer; car l'experience avoit appris à quelques-uns qui en avoient pêché en Amerique, que les embarquant avec leurs œufs, elles eſtoient bientoſt ſuffoquées, & qu'elles vivoient un mois les arrouſant de quelques ſceaux d'eau de Mer, lors qu'elles s'en eſtoient déchargez. Il n'en fut pendant cette nuit arrêté que ſix, dont deux furent ſallées, & les quatre autres emportées vives.

Aprés avoir planté un potteau ſur le bord de la principale baye, & attaché dans un trou qu'on y fit, une lettre portant l'abord & le départ du Vaiſſeau, & les

noms des principaux Officiers, l'équipage d'une Chaloupe fut envoyé lever une ancre qui restoit dans l'eau, & cette Chaloupe retirée sur le Tillac, on demara cinglant Cap-Nord-Oüest, laissant derriere l'Isle de l'Ascension qui est de sept lieuës de tour, deserte d'hommes, de bestes, & d'arbres, où le feu devoroit tout ce à quoy il estoit capable de s'attacher. Si le sel avoit manqué, cette Isle en fourniſſoit de tres-blanc, que le Soleil avoit cuit entre les roches au bord de la Mer.

CHAPITRE V.

Continuation & particularitez du retour du Vaisseau la Vierge de Bon-Port.

LE dix-neuviéme Avril jour du départ de devant l'Ascension, le vent fut à gré. A midy du vingtiéme, le calme prit & dura jusqu'au vingt-quatriéme. Pendant ces quatre jours on pécha des requiems. Le soir le vent reprit, poussant en derive forcée vers l'Amerique. Le premier jour de May, le Vaisseau passa sous la ligne par estime à 358. degrez de longitude. Le premier meridien pris sur l'Isle Saint George des Acores, trois petits Négres y furent baptisez du Baptême de Marine. Le quatriéme à trois degrez de latitude Septentrionale, le calme l'arresta, & le soir l'étoile du Nord se montra pour la premiere fois du retour. Aprés trois jours de calme, ce vent si peu propre à la route, le quitta, & le reprit pendant quinze jours d'une

inconſtance capricieuſe d'heure en heure. On pêcha durant cette inégalité de temps quantité de Marſouins & de Bonites. Le vingt-troiſiéme May, il eut le Soleil pour point vertical. Le vingt-quatriéme il paſſa ſous le Tropique de Cancer, où les Bonites le laiſſerent : mais les Alvacors plus grands & meilleurs poiſſons, ſuivirent & entretinrent la cuiſine. Le quatriéme Juin à 30. degrez, la croiſade qui avoit ſervy de guide quand le Soleil de midy avoit manqué par delà l'Equateur, ceſſa de paroître. Le cinquiéme, le vent favorable permit de dreſſer le Cap ſur les Iſles des Acores, & l'on remarqua que depuis l'Iſle de l'Aſcenſion qui eſt à ſept degrez quarante minuttes par delà la ligne, juſques à trente-un dégrez & demy que le Vaiſſeau eſtoit en deça, il avoit derivé de quatre cens cinquante lieuës. Les Singes & les Cameleons qui y eſtoient, moururent à cette hauteur.

La Mer depuis, ſous le Tropique de Cancer juſques à trente-huit degrez, eſtoit couverte d'herbes, que quelques-uns jugerent pouſſées des côtes par le vent, & d'autres qui rencontroient mieux, qu'elles ſe levoient du fond de la Mer. On cingla par eſtime entre Corvo & Flores à basbord, & les autres Iſles des Acores à tribord, ſans avoir connoiſſance d'aucune.

Le dix ſeptiéme Juin l'eau bondiſſant fort haut, on craignit quelque écueïl. Cette apprehenſion finit agréablement par la veuë qu'on eut des élancemens d'un Eſpadon qui retomboit ſur une Baleine, & la perçoit de la pointe qu'il a ſur la tête. Ce n'eſtoit pas choſe nouvelle à quelques-uns qui avoient eſté ſpectateurs

d'un pareil combat vers le Cap de Bonne-Eſperance, lors qu'ils y paſſerent dans le Saint Paul. Il eſt tres-divertiſſant de voir le courage d'un mediocre animal, & ſon opiniâtreté à tüer un monſtre trente fois plus grand que luy.

L'Eſpadon eſt un poiſſon gros comme un homme, qui porte ſur la teſte une arreſte faite en lame d'épée, & qui par une antipatie contre la Baleine, s'élance hors de l'eau quand il la rencontre, & ſe laiſſe tomber deſſus la teſte la premiere pour la bleſſer.

Les poiſſons quoyque muets, ne laiſſent pas d'inſtruire. Il y en a de petits qui nagent autour d'une coque de limon parfaitement blanc, attaché à des branches de gœmon, dont ils ſe nourriſſent. Quand il paſſe quelque tiran de l'Empire de Neptune, ils ſe ſerrent ſous ce limon qui eſt preſque auſſi mordicant & pénétrant que l'eau forte, & ſe ſauvent par l'inſtinct qu'il a qu'il ne ſçauroit les détruire ſans ſe faire perir.

Depuis quarante juſques à quarante trois degrez, on vit des mats rompus, des vergues & des hunes de Vaiſſeaux, qui firent juger qu'il eſtoit arrivé un épouventable débris. On apprehenda le choc de ces pieces dans la gorge de la Vierge de Bon-Port, vieux Bâtiment pourry & facile à ouvrir. Il a eſté ſçeu depuis que ce fracas venoit du combat qui s'eſtoit donné entre les François & les Hollandois d'un côté, & les Anglois de l'autre : Ce qu'il euſt eſté bon à ceux qui eſtoient embarquez de ſçavoir plûtoſt.

A quarante-ſix degrez, le calme prit & dura huit jours, au ſeptiéme deſquels un Eſpervier ſe percha ſur

le grand mât du Navire ; il fut chaſſé d'un coup de piſtolet, & prit ſon vol vers la Rochelle. Il montroit le bon chemin, mais les ordres de France & de Madagaſcar n'eſtoient pas de le ſuivre, & l'abord devoit eſtre au Havre de Grace pour la commodité de voiturer la charge des Vaiſſeaux à Roüen & à Paris par la riviere de Seine.

On chercha à enfiler la Manche qui ſepare la Bretagne & la Normandie de l'Angleterre. Aprés avoir eſté balottés pendant douze jours de quarante-ſept juſques à cinquante & un degrez, & veu ſouvent des Baleines d'une prodigieuſe longueur, dont l'approche eſtoit dangereuſe, les Matelots ſe mirent à crier que le cœur du Preſident leur portoit malheur, que jamais il n'avoit eſté fait de bon voyage avec de pareilles reliques, & que les momies qu'on apportoit d'Egypte, eſtoient jettées dans la Mer ſi-toſt qu'elles eſtoient découvertes. La ſuperſtition des Matelots l'emporta, ce cœur leur fut abandonné & enſevely dans l'Ocean. Enfin le Navire entra dans la Manche entre l'Iſle de Sorlingues, & l'Iſle d'Oüeſſant. Le huitiéme Juillet terre veuë au côté gauche, fut jugée le Cap-Lezard en Angleterre. Le lendemain la terre paroiſſant au côté droit, fut eſtimée celle de France par les Mariniers, & aſſeurée eſtre la Heve prés le Havre de Grace, par Jacques le Queſne principal Pilote, qui en eſtoit natif, & par un Matelot qui y avoit paſſé preſque toute ſa vie.

CHAPITRE VI.

Combat du Navire la Vierge de Bon-Port contre une Fregatte d'Angleterre.

LA joye d'un ſi heureux retour ne peut eſtre bien exprimée. Tous les embarquez à Madagaſcar étoient vivans, exceptez les deux noyez par malheur au Cap de Bonne-Eſperance. Ce que l'on apportoit bien conſervé, le Vaiſſeau ajuſté de banderolles neuves, les galeries peintes de nouveau, & tous ſes vieux dehors revêtus de belles apparences. On avoit fait faire ſur le bord dix habits d'étoffe des Indes acheptée en l'Isle Sainte Héléne, pour vêtir dix Matelots qui rameroient la Chaloupe laquelle devoit porter les Officiers à terre, & tous avoient le cœur & les yeux ſur cette terre ſi fort & ſi longtemps ſouhaittée.

Une grande Chaloupe que l'on crût venir au devant pour donner un Pilote Çoſtier, paſſa à force de rames ſous la prouë du Bâtiment, & le reconnût à tribord. On fit appeller, mais point de réponſe. Le ſieur de Rennefort pria le Capitaine de faire tirer pour obliger cette Chaloupe à venir. Il ne le voulut pas, diſant que ſes ordres eſtoient de ne point attaquer. Pendant qu'elle s'éloignoit, trois Navires parurent à droit, dont un ſe détacha Cap ſur eux. Les François qui ne ſçavoient pas que la France & la Hollande avoient Guerre contre l'Angleterre, voguoient peſamment dans ce vieux Vaiſſeau fort lourd & ſalle d'un ſi long voyage qui luy avoit

avoit attaché un pied de mouſſe aux côtes dans l'eau. Ils ne craignoient pas neantmoins celuy qui venoit à eux, beaucoup plus petit que leur Bâtiment qui avoit la mine d'un bon Navire de Guerre avec le fard dont on avoit aſſez bien déguiſé ſes défauts. Ils arborerent Pavillon-Blanc, & attendoient le ſalut de l'autre qui n'en mettoit point, & qui ayant pris le vent, le Pavillon Anglois fut levé à la portée du piſtolet, & l'on vit qu'il eſtoit percé pour trente-deux pieces de canon, dont les bouches furent miſes dehors. Un Officier du Navire Anglois demanda en ſa langue, d'où eſt le Navire? Il fut répondu, de France. De quel endroit? De Saint Malo. D'où vient-il? De Madagaſcar. Auſſi-tôt cent voix criérent, amene pour le Roy d'Angleterre. Et un boulet de canon ſifla dans les voiles de la Vierge de Bon-Port. On commença de faire ſortir les bandoliers d'un Magaſin, d'emplir les charges & de déroüiller les armes; car le Capitaine avoit meſme negligé de regler les quartiers pour le combat, ſur l'aſſeurance où il croyoit eſtre d'une pleine paix, & parce que la route qu'il tenoit n'eſtoit pas frequentée de Corſaires. Il fit en cette ſurpriſe tout ce qui eſtoit poſſible à un homme demy-malade, & ſe poſta au pied du grand mats pour commander le gouvernail & la Mouſqueterie.

Les Matelots par les ordres du ſieur de la Poupardrie Lieutenant, mirent en peu de temps le canon d'entre les ponts dehors par les Sabords: mais les Anglois n'avoient pas attendu à tirer que les François fuſſent preparez à ſe deffendre; de ſoixante-onze hommes il en avoient dix hors de combat avant d'avoir

mis le feu à un canon ; & le nommé Petit de la Lande, neveu du feu ſieur de Launay Gravé, ayant une jambe & un bras rompus, & trois clouds dans une épaule, vouloit qu'on le plantât ſur les hauts-bancs pour achever de vivre, combattant les armes à la main qui luy reſtoit : Enfin l'on fit feu, & ſi le canon des François ne donnoit qu'un coup pour trois de celuy des ennemis, leur mouſqueterie deffendit d'abord aux Anglois de paroître découverts ſur le tillac. Mais enſuite, quoiqu'il y euſt dans la Vierge de Bon-Port des tireurs ſi juſtes, qu'ils prenoient au front ceux qu'ils pouvoient appercevoir ; les Anglois dans la chaleur du combat ſortoient de leur Navire pour charger plus promptement leur canon par dehors avec une intrepidité admirable.

Le ſieur de la Poupardrie jeune Officier, qui eſtoit ravy de l'occaſion de montrer ſon courage & ſon adreſſe, fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de reſolution, ſe portant par tout où il marquoit de la foibleſſe ou de la lenteur. Il pointoit preſque tous les canons & y mettoit le feu. Un boullet ennemy paſſé par un Sabord le prit ſous le bras qu'il avoit levé ſoufflant une méche dont il vouloit allumer une amorce, & éteignit ſa vie & ſa valeur.

Le Capitaine Anglois ayant tâté à tribord, à baſbord & en poupe, en paſſant à prouë du bâtiment François, fit tirer deux canons chargez de balles de mouſquet pour rafler ce qui eſtoit ſur le tillac : Il s'en planta bien trente aux planches du Corps de Garde, qui paſſerent aux coſtez de Rennefort, ſans que pas une le

touchât. L'Anglois approcha à la longueur d'une demie pique à tribord : les cris de cent hommes montez sur les hauts-bancs le sabre d'une main & le pistolet de l'autre, avertirent que leur dessein estoit de venir à l'abordage. Les François poussans leurs voix, témoignerent qu'ils alloient à leurs ennemis. Comme ils venoient à eux, cette resolution les fit éloigner ; & aprés le coup de pistolet, le Vaisseau Anglois ayant cinglé demy quart de lieuë derriere, l'on crut que les Officiers deliberoient de quitter le combat. Il retourna cap sur la poupe du François, passa à basbord, où il fit une décharge de douze coups de canon, en tira deux à prouë, qui traversans de bout en bout, l'un emporta la jambe gauche de celuy qui tenoit le gouvernail, l'autre la cuisse d'un Sergent nommé Desbrieres. L'Anglois fit encore mine de vouloir accrocher & sauter sur le gaillard ; mais il passa, redoubla sur tribord du Vaisseau François, & à belle portée le canonna de trente-deux pieces d'Artillerie, presentant ses deux costez l'un aprés l'autre. Le François lui répondoit de neuf qu'il avoit de ce bord, ne pouvant pas se tourner avec la mesme facilité que l'Anglois, dont il tâchoit toûjours de demonter le gouvernail pour le rendre inhabile à le poursuivre.

CHAPITRE VII.

Priſe du Vaiſſeau la Vierge de Bon-Port. Son naufrage.

LA terre ſi proche animoit les François à manœuvrer preſtement les voiles, eſperans de ſe ſauver ſous les Forts, ou que le bruit & le feu appelleroient du ſecours : Mais le Pilote qui paroiſſoit auparavant ſi aſſeuré du Havre, cria qu'il s'eſtoit trompé, & que la terre qu'ils voyoient eſtoit celle de l'Iſle de Greneſay. Il avoit receu un coup de mouſquet dans les dents, qui ne l'empeſcha pas de faire ſçavoir cette belle nouvelle avec des parolles mal articulées. Il agiſſoit toûjours eſtant homme robuſte & hardy. On luy doit faire encore cette juſtice de dire, que pendant un ſi long cours il avoit preſque toûjours fait ſes longitudes auſſi juſtes que ſes latitudes. La connoiſſance de cette erreur fit tomber les cordages des mains des Matelots & ceſſer de tirer les pieces de derriere où l'on n'épargnoit pas la poudre pour avancer la retraite par l'effort qu'elles faiſoient en reculant

Le corps du Vaiſſeau eſtoit ſi délabré, que les dunettes paroiſſoient preſtes à tomber ſur la cale, les mats & les vergues eſtoient briſez. Il avoit paſſé quelques coups de canon dans l'eau qui en avoient tant fait entrer, que les deux pompes ne ſuffiſoient pas pour l'épuiſer, & l'embarras du fond ne permettoit pas de pouvoir boucher les trous. Quelqu'un parla de demander quartier,

qui n'en fut pas crû ; le canon joüa encore pendant une heure, juſques à ce que le ſieur Chabert Ecrivain eſtant ſorty de la ſoute aux poudres, d'où il donnoit les gargouſſes aux canoniers, rapportant qu'il y avoit grande eau ; & un Chirurgien, que ſon coffre & ſes medicamens eſtoient renverſez, & l'entrepont couvert de morts & de bleſſez qu'il ne pouvoit ſoulager ; les Matelots & preſque tous les paſſagers qui eſtoient ſur pied, preſſerent le Capitaine de ſe rendre, qui témoignant eſtre reſolu de ſe brûler, & paroiſſant vouloir le faire, le ſieur de Rennefort fut prié des uns & des autres de les commander.

Le Navire prenoit eau par quatre ouvertures ; quarante Matelots ou paſſagers eſtoient morts ou hors de combat ; la plûpart des canons eſtoient démontez, & un autre Vaiſſeau auquel celui qui combattoit, eſtoit allé donner ſignal lorſque l'on crut qu'il quittoit, venoit encore ſur eux. Rennefort dit en particulier à deux Matelots d'arreſter le Capitaine s'il faiſoit mine d'avancer vers les poudres, & au Capitaine, qu'il eſtoit temps de parler. Auſſi-toſt tous crierent quartier ; les Anglois ayant répondu, bon quartier, les François crurent entendre, *nô quarter*, point de quartier. On avoit envoyé un petit garçon de chambre pour mettre le pavillon bas ; un coup de canon luy emporta une cuiſſe ; il ſe tint avec les deux mains au bord des dunettes qu'il montoit, l'autre cuiſſe pendante, & le côté bleſſé, de meſme que celuy d'un mouton où le roignon eſt attaché à un filet. Les François n'eſtans plus ſoûtenus de l'eſperance d'échapper, & dans un Vaiſſeau

qu'ils ne pouvoient ni gouverner, ni reparer, eſtoient tout-à-fait conſternez. Ils exciterent neanmoins le reſte de leur vigueur pour demander quartier : On entendit enfin diſtinctement, bon quartier, avec commandement de baiſſer le pavillon & de deſcendre les huniers du Vaiſſeau ſur les vergues. La Fontaine Maître des Matelots courut au pavillon, où pluſieurs faiſoient difficulté d'aller, parce que la mouſqueterie Angloiſe tiroit encore. Les deux baſtimens ſe joignans, toutes les armes des François ſur le tillac, & leurs vies à la mercy de leurs ennemis ; le Capitaine Anglois le ſabre à la main monta ſur les hauts-bancs de ſon Navire, d'où atteignant les cordages de celuy qui devenoit ſa priſe, il coupa les manœuvres des voiles, & les Anglois y entrerent ſans frapper, ni faire aucune injure que de dépoüiller. Un Matelot ayant pris le bonnet du ſieur de Rennefort, le luy rendit pour reconnoiſſance de quelques pierreries qu'il luy montra y avoir cachées, & empeſcha qu'il ne luy fuſt repris. Un autre le deveſtit de ſon juſte-au-corps, dans la baſque duquel eſtoit la pierre ovale avoit donnée le ſieur de la Caſe, la bleuë & pluſieurs autres qu'il eſtimoit. Quelques François plus aiſez à dévaliſer, & qui eſtoient déja entrez dans le Vaiſſeau Anglois, parlerent de luy au Capitaine, qui luy preſentant la main pour paſſer de ſon côté, menaça du piſtolet ceux qui avoient ſes habits, & les contraignit de les rendre. Un Matelot luy rendoit ſon juſte-au-corps où il a toûjours crû qu'étoit le fond d'une bonne fortune, & il s'eſtoit avancé pour le reprendre, quand les deux Vaiſſeaux ſe ſeparerent.

Il fut conduit à la chambre de poupe, où le Capitaine la Chesnaye estoit déja. Le Capitaine Anglois y vint aussi-tôt leur témoigner que la resistance qu'il avoit trouvée, luy donnoit envie de les servir. Le Capitaine François luy dit qu'il esperoit qu'il auroit sa revanche de tout.

Le Capitaine Anglois retourna donner ordre, que les autres François fussent décendus à fond de cale, & fit porter à la Sainte-Barbe sept Anglois morts, qui estoient sur le tillac, dont quatre avoient esté blessez de balles de mousquet au milieu du front. Jean Potin Chasseur du sieur de Rennefort avoit fait paroître beaucoup d'adresse dans le combat. Il s'est depuis marié en Angleterre à une fille d'un Bourgeois de Londres, de laquelle il a plusieurs enfans.

Cependant ceux qui estoient dans le Vaisseau François, sentant qu'il s'empliſſoit d'eau, se mirent à crier dans une apprehension commune d'abimer. Aprés des élancemens de voix terribles & pitoyables, qui appelloient au secours, ce Navire chargé de six vingts hommes vivans, blessez, morts & mourans, de cuirs, de tabac, de bois d'Ebeine avec du benjoin, de l'or, de l'ambre gris, du poivre & de l'aloës, disparut de mats, de voiles & de cordages, en un clin d'œil. Vingt hommes attendans sur le gaillard à nager que le Bâtiment ne les soûtint plus, furent accablez de la voile de misene; les autres se mirent à la nage, & s'efforçans de gagner les Vaisseaux Anglois, & les Chaloupes qui avoient esté envoyées à leur secours, plusieurs perirent, & l'on vit avec une extréme douleur perdre la voix &

la vie à quelques-uns, manque de force pour se soûtenir encore un instant.

Le Capitaine Anglois n'obmit aucun soin pour sauver ces malheureux du peril, tant les François que les Anglois. Il tira des coups de pistollet sur les gens de ses Chalouppes, qu'il jugeoit ne pas aller assez hardiment au secours. Il avoit auparavant agitté s'il approcheroit son Navire de celuy qui se perdoit : le risque d'estre accroché par des desesperez qui le pourroient entraîner, l'empêcha d'hazarder à un danger si évident ce que son Roy confioit à sa bonne conduite.

CHAPITRE VIII.

Les François restez du combat & du naufrage, menez à l'Isle de Grenezay, & ensuite à l'Isle de Vvight.

AYANT été recüeilly tout ce qui se pût de ce naufrage, les deux Vaisseaux Anglois cinglerent pendant la nuit & au matin du 10. jour de Juillet, ils jetterent les ancres en rade sous le Château de l'Isle de Grenezay : Il est bâty sur un rocher environné de la Mer, & commande la Ville qui est au rivage, dont les maisons les plus apparentes sont sur des pilotis fort élevez. Le General Lambert qui avoit tâché de succeder à Cromvel, estoit pour lors prisonnier au Château. Quelqu'un faisant depuis reflexion comment il s'estoit pû faire que des Officiers, des Pilotes & des Mariniers qui avoient

voient longtemps rodé les côtes de la Manche, ſe fuſſent ainſi mépris de terre, a reconnu qu'aſſeurement ils l'avoient bien voulu. Il eſt certain que preſque tous les coffres eſtoient à double fond, & cachoient des pierreries. Il y avoit correſpondance de S. Malo à Grenezay, & la précaution d'y vouloir laiſſer ce qu'ils eſtimoient avoir de meilleur, de peur d'eſtre viſités au Port de France, fut cauſe de cette mépriſe volontaire : mais ils ne pouvoient éviter leur perte aprés avoir enfilé la Manche, parce que les trois Vaiſſeaux qu'ils avoient veus rangeoient les côtes de France, & ne laiſſoient ouvertes que celles d'Angleterre. Il auroit fallu pour arriver à bon port que quelque eſprit ſuperſtitieux eût perſuadé de ſuivre le vol de l'épervier qui fut chaſſé à l'emboucheure de la Manche.

Des Anglois ayans veu penſer de leurs camarades & tirer de leurs playes des balles qu'ils diſoient morduës & veneneuſes, voulurent exciter leur Capitaine à les vanger ; mais ſatisfait d'avoir vaincu & cauſé un prejudice notable à la France par l'enfoncement de ce Navire qu'on faiſoit valoir un milion d'or, il ſe contenta de répondre qu'il avoit pitié du malheur des vaincus, & qu'une ſi grande perte meritoit bien une défence extraordinaire. Le ſieur de Rennefort luy ſembloit le plus à plaindre eſtant crû d'abord celuy à qui appartenoit la meilleure partie de la charge du Vaiſſeau, par la maniere dont on luy en avoit parlé. Il eſtoit couvert de ſang de pluſieurs qui avoient eſté bleſſez proche de luy, & le Capitaine Anglois qui avoit deſſein de luy faire preſent de la liberté, vouloit ſans le faire

viſiter, le laiſſer comme bleſſé à l'Iſle de Grenezay pour eſtre paſſé à Saint Malo avec la Fontaine, le Queſne & quelques autres. Le ſieur de la Cheſnaye qui eſtoit bien aiſe d'avoir compagnie, abuſa de la confidence qu'il luy avoit faite, & publia qu'il ne l'eſtoit pas, afin que ce Capitaine n'osât le relâcher.

Il reſta quarante François vivans, dont les bleſſez au nombre de neuf furent mis en maiſon bourgeoiſe en la Ville de Grenezay. Le Capitaine Anglois dit à quatre Matelots qui parloient bien ſa langue, qu'il les retenoit pour ſervir en ſon bord. Ayant à ſa reveuë trouvé qu'il avoit perdu quarante hommes, il prit dans les Barques & les petits Bâtimens qui eſtoient en rade, des Matelots pour remplacer; & la priſe des François ayant donné la curioſité à un jeune fiancé & aux garçons de la Fête d'aller voir les priſonniers au Vaiſſeau, il les retint pour achever la campagne, & ne rendit que le fiancé à la priere de la fiancée qui le fut demander.

Le dix-ſeptiéme Juillet, ce Capitaine qui s'appelloit Chriſtophle Gootman, fit mettre à la voile ſon Navire nommé l'Orange, ſervant de conſerve à quarante Barques, dont les Maîtres n'oſoient tenir la Mer que ſous l'eſcorte de quelque Vaiſſeau de guerre. Il moüilla le dix-huitiéme devant l'Iſle de Vvight ſous le Château de Couves qui commande la rade, & deux petites villes, l'une à l'Orient & l'autre à l'Occident. Vingt-ſix François furent enfermez dans une grande chambre du Château: le Capitaine & le ſieur de Rennefort dans une Hôtellerie. Ce dernier ſortant du Na-

vire rendit un juſte-au-corps qu'un Pilote luy avoit preſté ; de ſorte qu'il demeura en chemiſette, & quelques Anglois touchez de ſa fortune, luy preſenterent des pieces d'argent qu'il refuſa : ce qui leur fit croire qu'il n'en manqueroit pas, & l'idée qu'on en conçeut, fut un des ſujets de ſa conſervation.

CHAPITRE IX.

Les ſieurs de la Cheſnaye & de Rennefort priſonniers au Château de Caresbrooke.

LE ſoir de l'arrivée des priſonniers François à l'Iſle de Vvight, un Gentilhomme envoyé de Milord Colpeper Gouverneur, vint à l'Hôtellerie où la Cheſnaye eſtoit avec Rennefort, ayant preſté ſon manteau à celuy-cy, il l'invita de l'accompagner au lieu où l'on retenoit les vingt-ſix autres François, à l'un deſquels il donna pour tous dequoy ſubſiſter pendant une ſemaine, à raiſon de cinq ſols par jour chacun. Le Chaſſeur du ſieur de Rennefort en eſtoit, qui le tira à part, & le pria de prendre un petit paquet qu'il avoit ſauvé. Il eſtoit de quelques pierres, dont il donna la meilleure au Gentilhomme. Le lendemain matin, le Gentilhomme leur fit apreſter des chevaux pour aller enſemble chez Milord Gouverneur, qui ſouhaittoit avoir le Capitaine & Rennefort auprés de luy. Ils arriverent au Château de Caresbrooke, & furent amenez devant Madame la Gouvernante, Milord eſtoit ſorty pour

chaſſer. Elle leur dit en François, qu'ils auroient cette conſolation dans leurs infortunes, d'eſtre tombez en bonne main. A ſix heures, Milord Colpeper eſtant de retour de la chaſſe, les deux François luy furent preſentez. Ils coucherent dans le donjon du Chaſteau, où ils furent enfermez juſques au lendemain huit heures du matin 21. jour de Juillet, que décendus dans la place, Milord Gouverneur, appella le ſieur de Rennefort par une feneſtre. Il le fut trouver dans une grande ſalle, où aprés quelques demandes & quelques réponſes ſur la qualité & le voyage du priſonnier, milord luy montrant la Carte generale, le pria de luy dire ſa route, & ce qu'il avoit remarqué; à quoy il répondit ce qu'il jugea ne pouvoir nuire à ſa Nation. Le Gouverneur enſuite luy ayant témoigné qu'il eſtoit bien aiſe d'obliger quand il en trouvoit de ſi bonnes occaſions, Rennefort en uſa comme voulut ce genereux Milord, qui luy fit donner douze livres ſterlins. Il ne fit pas la meſme faveur au Capitaine; il n'en avoit pas auſſi le meſme beſoin, ayant connoiſſance d'un Marchand de Covves qui traſiquoit à S. Malo avant la Guerre. Rennefort employa cet argent ſelon cette maxime, que c'eſt un avantage qui vaut un grand fond, que d'en ſçavoir menager un petit avec liberalité.

CHAPITRE X.

Mort du Capitaine la Chesnaye. Les François prisonniers menez à Vvinchester.

LE vingt-septiéme Juillet, le Capitaine la Chesnaye obtint de Milord Gouverneur la permission de se faire conduire à Oüest Covves chez le Marchand qu'il connoissoit; cinq jours aprés il y mourut, & fut porté en terre par quatre de ses Matelots qui estoient prisonniers dans le Chasteau, à qui il fut permis de sortir pour luy rendre ce dernier devoir. Milord paya de quelques chelins le consentement des Bourgeois pour l'ouverture de la fosse. Ce Capitaine aprés avoir souffert les accez de la fiévre & de la colique pendant quatre mois, en estoit quitte lors qu'ils fut fait prisonnier. Il les reprit au Chasteau de Caresbrooke dans un bassin de framboises qui fut servy au dessert; il en mangea beaucoup, son estomach ne pouvant cuire la froideur de ce fruit, la colique le prit violemment, la fiévre accourut au desordre, & ce Capitaine en frenaisie succomba malgré les remedes qui n'y furent point épargnez.

L'ordre estoit arrivé de Londres à Milord Colpeper de l'y envoyer avec le Sr de R. ce qui avoit été obtenu par la faveur de Monsieur Cotterel Commissaire General de l'Armée navale d'Angleterre, qui avoit eu de l'employ en celle de France. Il connoissoit le sieur de la Chesnaye & avoit connu son pere & les sieurs Desfor-

gettes, de Belle-grange, & de Boisjoly, ſes oncles, qu'il avoit veu Capitaines de Marine. Milord Colpeper fit ſçavoir cette mort à Milord Harlingthon Secretaire d'Etat, qui luy manda de faire conduire à Vvincheſter les François qui eſtoient au Chaſteau de Covves, & de retenir le ſieur de Rennefort. Il le fit appeller, & luy ayant témoigné du déplaiſir de la mauvaiſe deſtinée de ceux qui devoient eſtre menez en un lieu où la peſte eſtoit encore, comme en toutes les priſons d'Angleterre, il luy demanda ſi quelqu'un d'entr'eux le pouvoit ſervir de Valet de chambre. Il luy propoſa ſon Chaſſeur, de qui les bons ſervices luy donnoient beaucoup de regret de ſa perte. Il le retint; & les vingt-cinq reſtans furent envoyez priſonniers au Chaſteau de Vvincheſter, où il y en avoit trois cens autres, tant François, que Hollandois.

CHAPITRE XI.

Deſcription du Chaſteau de Caresbrooke.

LE Chaſteau de Careſbrooke eſt dans l'Iſle de Vvight à trois lieuës de Covves ſiitué ſur une petite montagne : Outre la force naturelle de ſon aſſiette, il eſt deffendu d'ouvrages avancez d'un double foſſé, de bons rempars, & de ſoixante pieces de canon. Il y a deux cours avec une haute Tour au milieu, & trois grands corps de logis, en l'un deſquels magnifiquement meublé, où il y avoit un Trône & un Dais,

ne logeoit perſonne que le Roy. Dans les deux autres eſtoient les appartemens de Milord & de ſa famille. A côté droit du Donjon il y avoit trois petites chambres fort triſtes, où le feu Roy Charles premier a eſté priſonnier pendant un an ; & alors celuy qui l'y gardoit autrefois, & à qui le Parlement avoit donné le Gouvernement de l'Iſle, y eſtoit confiné. Milord avoit toûjours ſuivy le Roy Charles II. hors de ſon Royaume, avec ſon pere à qui Sa Majeſté aprés ſon rétabliſſement donna la charge de grand Garde des Rôlles d'Angleterre. Le fils s'eſtoit marié en Hollande à une Dame de la Maiſon des Landgraves de Heſſe. La Garniſon de l'Iſle eſtoit de quatre Compagnies d'Infanterie, de cent hommes, chacune & d'une Compagnie de ſoixante-dix Cavaliers du Regiment d'Oxfort, dont le Chevalier Jones Lieutenant de Roy, eſtoit Capitaine. Il a depuis commandé la Cavalerie Angloiſe qui fut au Siege de la Ville de Maſtrik quand le Roy la prit. Outre ces gens de guerre qui recevoient ſolde, les Habitans ſe tenoient inceſſamment ſous les armes & avoient un Chef en chaque village qui les exerçoit. Ils devoient eſtre, au ſignal d'un feu que des gens gagez avoient ordre d'allumer ſur une montagne, preſts à marcher pour s'oppoſer à la deſcente des ennemis. Ils accuſoient les François de leur cauſer ce trouble pour s'eſtre mêlez de leur different avec les Hollandois.

CHAPITRE XII.

Prison du sieur de Rennefort dans l'Isle de Vvigth, depuis la mort du Capitaine la Chesnaye.

RENNEFORT receut dans sa prison toute sorte d'honnestetez. Une belle Angloise en reconnoissance de ce qu'il luy apprit quelque chose de la Langue Françoise, fit tout ce qu'elle put pour l'obliger ; & soit qu'elle fust instruite par sa prudence naturelle, ou parce qu'elle entendoit dire qui le concernoit, elle luy faisoit prendre des mesures si justes, qu'il ne trouvoit jamais rien de contraire. La privation de sa liberté estoit adoucie par de si bons traittemens, qu'il n'avoit garde d'abuser de la permission que le Milord luy avoit donnée de se promener avec un Garde par toute l'Isle de Vvigth ; outre que s'il eust esté repris, il auroit esté regardé comme un homme sans honneur & envoyé dans une prison commune à la mercy, de la faim & de la peste.

CHAPITRE XIII.

D'un Prisonnier d'Estat au Château de Caresbrooke.

LA Tour au milieu du Château estoit la prison de Robert d'Anvers de la famille des Villers. Il commandoit

mandoit la Cavalerie Angloiſe pour le partement, quand le Roy Charles I. par un attentat que la poſterité ne trouvera pas croyable, fut mis ſur l'échaffaut. Ayant eſté cité depuis le rétabliſſement de Charles II. & interrogé s'il n'eſtoit pas Gentil-homme, il répondit que non, ſe départit du titre de Noble, dit qu'il n'en connoiſſoit point, & qu'il eſtoit Anglois populaire. Aprés avoir eſté trois jours en danger d'eſtre condamné à mort, la Chambre des Lords luy fit délivrer acte de ſa roture qu'il avoit déclarée, & il fut mis en priſon perpetuelle. C'eſtoit un homme de reſolution, & qui ſçavoit toutes les Langues de l'Europe. On ne l'avoit pas puny du dernier ſuplice, parce qu'il avoit toûjours blâmé cet execrable parricide, qui dans ſes cîrconſtances n'a jamais eu d'exemple. Ce Priſonnier d'Eſtat s'étoit depuis un an privé volontairement & par ſon propre chagrin de la lumiere du Soleil. Il ſe mettoit au lit quand le jour alloit paroître, & ne ſe levoit que lors qu'il finiſſoit.

CHAPITRE XIV.

De l'incendie de Londres. Echange du ſieur de Rennefort.

IL fut imputé aux François & aux Hollandois d'avoir mis le feu à Londres au mois de Septembre de l'année 1666. La fureur des naturels contre les Etrangers, ſe communiqua juſques ſur l'Iſle de Vvight. Milord Colpeper qui eſtoit en Cour lors de l'embraſement,

écrivit à Scoüer Jons ſon frere, qui commandoit au Chaſteau de Caresbrooke, de ne point laiſſer aller ſon priſonnier dans l'Iſle que les eſprits ne fuſſent appaiſez. On rapportoit d'étranges peintures de cette incendie qui n'a pas eu de pareille depuis pluſieurs ſiécles. Un miſerable incenſé nommé Jean Hubert natif de Roüen, s'eſtant dans ſa foibleſſe accuſé luy-meſme d'avoir mis le feu à Londres, fut renvoyé par le Roy aux Négotians François pour en faire Juſtice. Ils le condamnerent à eſtre pendu pour l'avoir dit, quoyque reconnu innocent & hors de ſens. Cet exemple toucha les Anglois qui ceſſerent leur animoſité & l'inquietude de dix mille François qui ſe voyoient en danger de payer de leurs vies les ruïnes qu'ils n'avoient pas cauſées.

La priſon du ſieur de Rennefort toute agréable qu'elle eſtoit, luy devint néantmoins ennuyeuſe par ſa longueur. Les menaces de le traiter à la derniere rigueur, ſi la flotte Françoiſe dont on appercevoit ſouvent des voiles, faiſoit décente, luy donnerent beaucoup de paſſion pour ſa liberté, & l'obligérent d'en écrire à Paris en termes preſſans. Cependant il tâcha de faire croire qu'on ne devoit rien eſperer pour ſa rançon qu'un échange de priſonniers, ſi bien que Milord Colpeper conſentit de s'en raporter entierement aux Commiſſaires à Londres, qui n'avoient pas voulu de leur authorité le tirer de ſes mains.

Le quatriéme Avril 1667. un Envoyé du ſieur Loüis Parent correſpondant à Londres de la Compagnie Françoiſe des Indes Orientales luy apporta ſes paſſe-

ports. On l'avoit échangé à trois Maîtres de Barques.

CHAPITRE XV.

Départ du ſieur de Rennefort de l'Iſle de Vvigth. Son arrivée à Londres.

APRÉS que le ſieur de Rennefort eut fait ſes adieux, & rendu les douze livres ſterlins qu'on luy avoit preſtés. Il partit, traverſa un bras de Mer qui ſepare l'Iſle de Vvight de l'Angleterre, & fut coucher dans la ville de Soushampton. Le cinquiéme Avril paſſant devant les priſons de Vvincheſter, il viſita deux cens priſonniers tous François, les Hollandois ayant eſté élargis. Il n'y trouva plus aucun des vingt-cinq qui avoient eſté pris avec luy, treize avoient eſté échangez dés le mois de Janvier, entre leſquels eſtoit le ſieur Loüis Payen Commandant de Maſcareigne, & les douze autres eſtoient morts de maladie & de neceſſité.

Le ſoir du ſixiéme Avril, Rennefort arriva à Londres, tout eſtoit brûlé depuis la porte S. Brides juſques à la place des Morphiles d'environ deux milles de long, & depuis le bord de la Tamiſe, juſques à la porte S. Michel, qui eſt preſque un mille de large. Les tours de quatre-vingt-dix Paroiſſes ſubſiſtoient encore. La Grande Egliſe nommée Church-Paul avoit perdu ſa couverture, & ſes vîtres, & les pierres avoient été éclatées.

La Tamiſe coule d'un bout à l'autre, elle eſt plus large que la Seine à Paris, & n'a qu'un Pont, de l'autre côté duquel eſt un Fauxbourg. Ce Pont eſt à l'extré-

mité de la Ville vers la Mer, & les Vaiſſeaux arrivent juſques à ſes arches, de quelque grandeur qu'ils puiſſent eſtre. Son Port eſt beau, tres-aiſé & bien entretenu. La Tour de Londres eſt à ce meſme bout, elle enferme les Archives & les joyaux de la Couronne; auſſi-bien que les priſonniers d'Eſtat. Pendant le feu, on avoit abattu deux cens maiſons pour empêcher qu'il ne la pût gagner. On voyoit la teſte de Cromevvel deſſus au bout d'une lance, & ſur toutes les portes de la Ville, des pieux où les corps de ſes complices étoient fichez en quartiers.

Rennefort rencontra dans Londres les Officiers du Vaiſſeau le Rubis, qui avoient la Ville pour priſon. Le ſieur de la Roche qui en eſtoit Capitaine, s'étant trouvé par une mépriſe au milieu de l'armée Angloiſe, ne ſe rendit qu'à la neuviéme Fregatte qui luy preſentoit cinquante pieces de canon, aprés en avoir eſſuyé huit fois autant. Il eſtoit paſſé en France pour ménager l'échange des autres priſonniers. Le Duc d'Yorc qui le connoiſſoit pour avoir autrefois battu les Parlementaires à l'emboucheure de la riviere Liſbonne, luy fit preſent d'une épée pour marquer l'eſtime qu'on faiſoit de ſa valeur.

Le Chevalier de Cereine avoit auſſi la ville de Londres pour priſon. Ce Chevalier aprés avoir ſoûtenu un rude combat dans une petite Fregatte de vingt-ſix pieces de canon, nommée la Victoire, contre deux Vaiſſeaux Anglois, l'un de ſoixante, & l'autre de quarante pieces qui le délabrerent, fut contraint de ſe retirer dans la riviere de Liſbonne pour ſe rajuſter. Il trouva quand

il en ſortit, deux autres Navires Anglois auſſi forts que les premiers, & n'ayant pû animer ſes gens au combat, il fut obligé de ſe rendre. La priſe des Baſtimens le Rubis & la Victoire, & le naufrage de celuy de la Vierge de Bon-Port, furent tout ce que les Anglois firent contre les François pendant la campagne de 1666.

CHAPITRE XVI.

Quelques particularitez de Londres.

LONDRES eſt un ſéjour extrémement divertiſſant, & preſque tous les plaiſirs y ſont exquis, la converſation des femmes y eſt fort libre, la nature les a favoriſées d'une beauté & d'une tendreſſe dont il eſt difficile de ne ſe pas laiſſer charmer.

La Comedie y eſt tres-agréable, elle n'a pas la regularité de la Françoiſe, mais elle eſt beaucoup plus ornée, le Theatre mieux diſpoſé, la ſcene ordinairement plus pompeuſe, & les Actrices plus belles. Le Roy y alloit ſouvent ſuivy de ſeize Gardes à cheval. Les Dames y vont quelquefois ſeules, & un galant homme les oblige de s'offrir à les remener chez elles. Un Officier de Cavalerie qui pour un combat en France, n'oſoit y reparoiſtre, avoit eſté bien recompenſé d'une civilité pareille. La Dame luy fit prendre tous les plaiſirs du Royaume, la chaſſe & la bonne chere dans ſes Terres, & la viſite de ce qu'il y avoit de remarquable en Angleterre, & enfin elle remit le François dans ſon Auberge

avec deux parfaitement beaux chevaux, une bourſe de cinq cens Jacobus, & un diamant qui valloit preſque autant. Cette action marque leur generoſité, & qu'elles ſe font honneur de conſoler les illuſtres malheureux.

Il y a des maiſons à Londres nommées Muſicaux, où ſe trouvent de toutes ſortes d'inſtrumens, depuis l'orgue juſques au flageollet, des gens qui en ſçavent joüer, & de jeunes garçons & filles qui danſent des Gigues. Les ſalles ſont entourées d'Amphitéatres par degrez aſſez larges pour tenir des tables & des ſiéges. On joüit en beuvant du vin d'Eſpagne, de la muſique & de la danſe, & on paye ſeulement le vin dont le prix eſt mediocre.

On ne manque point à Londres de caroſſe à douze ſols par heure, & l'on y prend la promenade à Heydeparc, qui eſt un bois par delà le Palais Saint Jemes, où les gens de toutes qualitez ſe rendent au beau temps.

Il y a des Gladiateurs volontaires à Londres, il s'en preſente un en public pour faire défy, on aſſigne le jour quand le combat eſt accepté par un autre; il ſe trouve ſur le lieu grand nombre de parieurs pour le premier ſang ou pour le hors de combat. Ils ne ſe frappent que du trenchant, & ſont ſi bien exercez, que quelquefois il ſe paſſe plus d'un quart d'heure ſans qu'ils ſe ſoient touchez que ſur leurs braſſards. Le peuple jette de l'argent au vainqueur, qui eſt remené chez luy en triomphe, & par pitié au vaincu pour ſe faire penſer. Ils ont d'autres exercices, comme la lutte, &c. Qu'ils

prennent ordinairement à outrance. Les Anglois ont peu de courtoiſie pour les Etrangers, excéptez les Gentilhommes qui ont veu d'autres Cours, ceux-cy rafinent ſouvent ſur la delicateſſe & l'honnêteté des Nations les plus civiliſées.

Le jardin du Roy d'Angleterre à Londres, & celuy du Duc d'Yorc eſtoient parfaitement bien entretenus, il y avoit un beau mail dans le dernier, qui eſt le quartier d'aſſemblée des politiques & des nouveliſtes, & la retraite des eſprits particuliers & ſolitaires.

CHAPITRE XVII.

Rencontre que fit le ſieur de Rennefort aux jardins du Palais Saint Jemes.

LA promenade la plus ordinaire du ſieur de Rennefort eſtoit en ce jardin du Duc d'Yorc, qu'on appelle le jardin du Palais Saint Jemes. Il y avoit pluſieurs fois rencontré un homme d'environ ſoixante & dix ans, qui bien que toûjours ſeul, ne portoit ſur ſon viſage aucun air de chagrin. Cet homme ayant remarqué la mélancolie qui paroiſſoit ſur celuy de Rennefort, s'arrêta un jour pour luy demander en François, ſi c'eſtoit par temperament ou pour quelque ſujet de triſteſſe qu'il ſe tenoit ſi ſombre. Ils lierent converſation, qu'ils reprirent les jours ſuivans, & dans la communication qu'ils ſe donnerent de leurs avantures, Rennefort apprit que ce vieillard eſtoit François

d'une ancienne Nobleſſe de la Brie : Qu'en ſa jeuneſſe il avoit eſté Page de la Reyne Marie de Medicis, qu'aprés en eſtre ſorty, il s'eſtoit attaché à ſon ſervice, & l'avoit ſuivie aux Pays-bas juſques à ce que l'ayant envoyé à Florence vers le Grand Duc, la Tartane dans laquelle il paſſoit fut priſe par un Vaiſſeau d'Alger, dont le Bacha le fit partir avec dix-neuf autres eſclaves, & en fit preſent au Grand Viſir Achomat : Qu'il fut choiſy pour prendre le ſoin de ſes chevaux : Qu'Achomat ayant eſté étranglé par l'ordre de la Sultane mere de Mahomet quatriéme Empereur des Turcs, il tomba au pouvoir du Grand Viſir Koperly ; qu'il fut mis à ſa chambre, où il reſta pluſieurs années, & un peu dans ſa confidence quand il mourut : Que ce Viſir vouloit entrer dans les ſecrets de la nature, & contre l'ordinaire des Turcs eſtoit ſçavant, & tenoit à ſa ſuite un Arabe qu'il eſtimoit grand Philoſophe. Je m'acquis, continua ce vieillard, l'amitié de cet Arabe, qui m'ayant mené dans une petite ſalle, me dit Iſmaël, c'eſtoit mon nom d'eſclave, la liberté eſt deuë à ta vertu, mais elle eſt cauſe que Koperly ne veut pas te la donner : Nous avons dequoy te recompenſer quelque jour de la violence que nous te faiſons maintenant de te retenir, & il n'y a rien dans l'Empire du Grand Seigneur qui valle ce que tu vois icy. Il ne m'y parut qu'une table, ſur laquelle eſtoit un fourneau de terre cuitte. Il m'en fit tirer un morceau du bas ; je découvris une lampe qui brûloit deſſous, & je vis deſſus, au travers d'une vître, une fiole groſſe comme un œuf, dans laquelle paroiſſoit une matiere ny eau ny terre :

terre : mais toutes les deux enſemble. Il me chargea d'avoir ſoin que cette lampe ne s'éteigniſt point, & de prendre garde aux couleurs qui paſſeroient dans la fiole. Je la vis en quarante jours devenir noire tres-noire, elle fut griſe depuis, & blanchiſſoit quand Koperly mourut. Son fils Achmet qui eut ſa dignité, s'empara de ſon Serail, mais n'eſtant pas touché de meſme curioſité que luy, nôtre fourneau fut abandonné.

L'Arabe eſtoit fort amy de Hali-Bacha, qui l'alloit eſtre du grand Caire, il luy perſuada de m'acheter. Ce Bacha n'eſtoit pas non plus qu'Achmet, Philoſophe comme l'avoit eſté Koperly. L'Arabe qui avoit une paſſion extraordinaire de mettre ſa ſcience en pratique, prenant congé du Bacha, aprés avoir demeuré deux mois au grand Caire, le pria de luy accorder ma liberté, qu'il obtint pour un preſent de peu de conſequence. Il m'emmena avec luy à Zibit ville de ſa naiſſance, où nous ne fûmes pas plûtoſt arrivez, qu'il me propoſa d'épouſer ſa ſœur. J'avois ſçeu que la Reine eſtoit morte à Cologne, que ma famille eſtoit rüinée en France, où il ſe fait des revolutions de fortune ſurprenantes, & ne voyant plus de patrie que la terre qui me ſeroit la plus douce, l'amitié de ce ſçavant Arabe, les graces de ſa ſœur & une fortune honneſte, me firent reſoudre à prendre ce party. La Religion ne me fit point d'obſtacle, l'Arabe par les regles de ſa ſcience, ſoûtenoit qu'il n'y en pouvoit avoir de vraye que celle qui enſeignoit les Myſteres du Chriſtianiſme que nous ſuivions tous trois.

A peine eſtions-nous établis, qu'un jour eſtant ſortis

de la Ville pour aller à la promenade, nous fûmes surpris par une petite troupe de coureurs Arabes qui enleverent ma femme à mes yeux, ſans que j'aye pû ſçavoir depuis ce qu'elle eſt devenuë. Nous eſtant mis en eſtat de nous deffendre, mon beau-frere fut tué, je fus pris bleſſé, & courrois riſque d'eſtre tres-malheureux parmy ces voleurs, ſi s'eſtans joints à grand nombre d'autres, & me traînans aprés eux au pillage qu'ils avoient deſſein de faire d'une Foire à Baſſora, nous n'euſſions rencontré une caravane d'Européens que ces Arabes attaquerent, & qui mirent les voleurs en déroute. Je receus la liberté, un preſent de trente Jacobus de ceux qui m'avoient délivré, & paſſage en Europe dans un Vaiſſeau Anglois. J'arrivay à Londres en l'année 1663. avec ces trente Jacobus pour tout bien & le memoire du ſecret de mon beau-frere, qu'il m'avoit revelé. Je le portay à Paris, j'y vis grand nombre de curieux, mais dans des principes d'avarice, ſans paſſion pour la ſageſſe qui doit preceder la pratique de cet œuvre, courans aveuglément à ce qu'ils appelloient des particuliers, qui n'ont jamais rien produit que de ſophiſtique, & dépenſans beaucoup ſur leurs vaines idées, & ſur leurs raiſonnemens ſans fond & ſans fin. Je paſſay par ma maiſon qui eſtoit devenuë celle d'un autre, à cauſe des dettes de ma famille. Je ne me fis point connoître. Continuant d'aller par la Champagne & par la Lorraine, j'arrivay à Straſbourg. J'y vis un Gentilhomme François nommé le M. S. D. S. B. l'homme le plus profond & le plus modeſte avec qui j'aye jamais converſé. Il avoit veritablement l'eſprit d'un Philoſophe,

& ſi j'avois pû me reſoudre à me communiquer, j'aurois accepté de voyager avec cet illuſtre perſonnage, que la curioſité menoit voir les mines d'Allemagne, de Suede, & de Pologne, quoyque graces au Ciel, je n'euſſe dés lors pas beſoin de décendre au centre du monde pour trouver la premiere matiére.

Je reſtay dix mois à Straſbourg, ſecouru de tout ce qui m'eſtoit neceſſaire par l'amitié d'un Baron Allemand. J'y finis la premiere partie du grand œuvre, ayant diſpoſé ſeul les principes, & fit projection en ſa preſence d'un poids de poudre ſur dix de Mercure, qui furent convertis en or. Je vous diray qu'avant d'eſtre arrivé à la perfection, j'eſtois dans l'indifference qu'elle réüſſiſt Je connoiſſois l'infaillibilité de ma ſcience, & n'eſtimois point du tout ny la vie, ny les richeſſes, un certain deſir d'aller plus loin, & de me réünir à mon Auteur, m'oſtoit le goût de ma poſſeſſion. Mon Allemand qui n'avoit pas le fond du ſecret, témoignoit augmenter ſa curioſité, & ſur ſon empreſſement, eſtimant que tout eſtoit à ſoupçonner & à prévoir, je n'oſay riſquer le temps de travailler à la multiplication, & quittay Straſbourg un jour qu'il en eſtoit ſorty pour aller à ſon Château. Je repris le chemin de France, & paſſant par les bois de Saverne, je fus volé de ma poudre & de mon argent. Je me vis auſſi dénué que je l'eſtois aprés que les Corſaires d'Alger m'eurent dépoüillé. Dans cet eſtat je formay le deſſein d'achever de vivre en quelque endroit où la nature eût eſté liberale de ſes beautez. Je choiſis le côté de la Touraine, & j'arrivay au bout d'un mois au Chaſteau de la Marchere à ſix lieuës de la ville

de Tours. Le Gentilhomme qui y estoit, me fit donner à dîner, & prit plaisir au recit de mes avantures. Je ne luy parlay point de Philosophie Chimique ; & sur ce que je luy témoignay quelque desir pour la retraite, il m'offrit un Hermitage dans le bois de sa Terre de Vaujours, où estoit sa residence ordinaire. L'Hermitage estoit un lieu tres-agreable, & j'y passois doucement la vie dans la contemplation des merveilles que Dieu opére par le moyen de la premiere matiére & des causes secondes, quand il luy plût finir celle de ce généreux Seigneur. Cette mort troubla le repos de ma solitude. J'en sortis & revins voir l'Anglois qui m'avoit fait repasser d'Arabie, & qui estoit tres-riche. Il me reçeut & logea chez luy, & voulant achever de conserver un homme à qui il avoit déja fait tant de plaisir, il chargea ses enfans à sa mort d'une pension de cinquante livres sterlins, ou deux cens écus monnoye de France, qu'il me payent ponctuellement. Je vis tranquilement sans dessein de prolonger mes jours par ma science, ny d'acquerir des richesses. La providence me dispose de maniere, que je n'en ay aucun besoin, & que je n'ose en procurer aux autres, de crainte qu'ils n'en abusent.

Le sieur de Rennefort pensant réver, se leva & marcha quelque pas pour sentir s'il ne dormoit point, cet homme luy nommoit des lieux & des circonstances qui ne luy estoient pas inconnus, mais il estoit surpris des nouveautez qu'il venoit d'entendre. Le vieillard le regardoit sans émotion dans son étonnement, & l'asseura qu'il luy apprendroit des veritez, s'il vouloit

ſe défaire de toute préoccupation pour l'écouter. Comme le jour finiſſoit, le Philoſophe voulut ſe retirer, & promit à Rennefort de ſe rendre le lendemain au même endroit, où ils eurent enſemble le Dialogue ſuivant.

CHAPITRE XVIII.

Dialogue du Philoſophe & du ſieur de Rennefort, au jardin du Palais Saint Iemes.

LE PHILOSOPHE.

POUR vous conſoler de vos pertes, & vous guérir de la paſſion que vous avez pour les richeſſes, je vous reveleray un ſecret qui vous en mettra en poſſeſſion : mais écoûtez-moy attentivement, & commencez par connoître de quel ordre eſt le ſujet dont vous devez vous ſervir.

RENNEFORT.

QUoyque je me ſente forcé par je ne ſçay quelle puiſſance de reſpecter vos parolles comme des Oracles, j'ay peine à me perſuader que vous, qui ne paroiſſez ny des riches, ny des puiſſans du monde, puiſſiez contenter l'ambition qui m'a fait paſſer les Mers, & pénétrer dans des Pays où j'ay crû qu'eſtoit la ſource de la fortune.

LE PHILOSOPHE.

VOilà le malheureux caractere de ceux qui ne ſça-

vent pas refléchir sur les productions de la nature, & qui n'ont jamais conçeu que tout ce qui existe, n'est qu'une seule chose : Qu'une feüille d'arbre est mesme en son centre que ce qui compose le Trône du Grand Mogol. Il n'y a qu'à la pouvoir pénétrer pour connoître parfaitement l'harmonie du monde ; & si l'on sçavoit dégager le plus petit sujet de certain poids dont il est opprimé, un Sage en pourroit former tout ce qui paroît de plus grand & de plus merveilleux. Ainsi les voyages de long cours & l'avidité de s'enrichir, ne sont que des vanitez & des égaremens ; & je veux vous faire trouver dans la moins estimée des choses qui vous environnent, plus que vous n'avez esperé des Indes & des Terres Australes.

RENNEFORT.

Je vous demande pardon, si ne concevant point vôtre raisonnement, je l'estime imaginaire. Philosopher sur une feüille d'arbre, me semble un remede bien foible pour satisfaire nos passions, & il faut des choses plus solides pour se faire considerer des grands.

LE PHILOSOPHE.

Toutes les possessions de ces Grands, & mille boisseaux de diamans & de perles n'enferment pas un meilleur esprit que la boucle de mon soulier qui n'est que d'acier, & mesme leur esprit plus diffus est bien plus difficile & presque impossible à recüeillir ; ainsi que les hommes qui paroissent les plus élevez, sont les plus engagez dans l'exterieur dont ils sont ébloüis, & ne re-

tournent point à leur centre dont la vertu eſt affoiblie par cet épanchement d'éclat. Ils ſont comme l'or qui eſt tellement déterminé, qu'il ne peut ny produire, ny multiplier; ce que ne font pas d'autres métaux qui produiſent, multiplient, & font connoiſtre que la veritable pauvreté eſt où paroiſſent eſtre les richeſſes, & que les veritables richeſſes ſont naturellement où paroiſſent l'humilité & la pauvreté.

RENNEFORT.

J'avouë que le mépris que vous faites des Grandeurs, eſt une excellente leçon de Morale : mais preſque toutes choſes parlent en faveur des avantages & des douceurs de la vie, nos ſens courent à ce qui les flatte, & meſme la vigueur & le plus beau feu de nos idées viennent de la force des paſſions ; & ſi vous voulez qu'il m'en coûte tous les plaiſirs, récompenſez-moy par la connoiſſance de la verité que vous avez promis de me donner.

LE PHILOSOPHE.

La plus belle verité eſt qu'il n'y en a qu'une ; que de la meſme ſource ſortent tous les biens, quelques differens qu'ils ſemblent eſtre, & que la plus profonde humilité eſt le centre des plus grandes richeſſes, auſſi-bien que de la plus parfaite tranquilité : mais ſi vous ne meditez attentivement ſur l'état des ambitieux & des avares, vous ne pourrez comprendre ce que je dis : tout eſt en émotion parmy eux ; les uns pour des titres chimeriques, dont ils ne ſoûtiennent l'orgüeil que par

des baſſeſſes ; les autres pour la poſſeſſion des richeſſes dont la joüiſſance ne les rend jamais contens ; & leur eſprit qui s'eſt toûjours éloigné de la ſimplicité qui fait la nature, & que la nature refait à ſon tour, s'écarte d'autant plus du centre de la vie, qu'il ſe répand ſur les objets du dehors. Voilà neantmoins le monde éclatant & fleuriſſant que vous eſtimez, & vôtre paſſion qui vous a fait prendre la traverſe des Mers pour vous enrichir, vous a jetté dans les canonades, la nudité, & la priſon : Mais afin que vous ne croyïez pas que la porte des ſecrets de la Philoſophie ſoit facilement ouverte, quelque ſimple & commune que ſoit la premiere & la plus prochaine matiere qu'elle doit mettre en œuvre, je vous diray que ſa connoiſſance eſt deffenduë par le plus dangereux obſtacle qui ſoit en la nature ; que le ſujet du monde le plus terrible & le plus à craindre, cache le meilleur & le plus ſalutaire ; & que qui n'ouvriroit pas les dernieres barrieres de la terre, de la Mer & du feu, n'en découvriroit que le venin, & non la vertu. Le Philoſophe pour y parvenir, doit ſe ſervir des adreſſes de Jaſon & de Theſée, qui ſont l'amour & la ſimpathie, plûtoſt capables de les penetrer parfaitement, que toutes les forces & tous les artifices du monde.

Il luy fit encore beaucoup de raiſonnemens tendans toûjours à luy perſuader qu'il n'y avoit point de grandeur qui valût l'humilité, & que tout l'or du monde n'avoit pas en luy tant de vertu pour produire & pour multiplier l'or meſme, qu'un grain de la racine d'où il prend commencement, qui eſtoit fort peu eſtimé.

Rennefort

Rennefort n'a pû reveler de leur entretien que ce qui eſt icy, & l'on épargne au Lecteur la fatigue qu'il eut par un diſcours ſi abſtrait, que le Philoſophe luy aſſeura ne pouvoir expoſer d'un ſens plus intelligible. Il luy dit aprés, ſortons, je vous ay ſervy d'un mets que vous avez de la peine à digerer : mais je vous feray connoître, ſi vous faites ce que je vous enſeigneray, la grande vertu du ſujet le plus humble.

Ils furent ſe délaſſer quelques momens dans un des Muſicaux dont il a eſté parlé ; en eſtant ſortis & arrivez devant le portique de Saint Paul, le Philoſophe s'arrêta, & fit jurer Rennefort qu'il ne diroit jamais à qui que ce fuſt trois mots qu'il écrivit à terre, & qu'il effaça quand il crût qu'ils les avoit leus. Enſuite il luy mit en main un feüillet de papier plié. Le Philoſophe retourna vers le quartier d'Vvithal, & Rennefort traverſa le reſte des rünes de Londres pour arriver à ſon Auberge. Il avoit ouvert le papier en chemin : mais eſtant mal écrit, il remit à le déchifrer qu'il fut en repos. Il y trouva ce qui ſuit, & n'a pas veu depuis le Philoſophe.

CHAPITRE XIX.

Copie de l'écrit du Philoſophe.

SOUVENEZ-VOUS que ce que je vous ay dit, ſe rapporte à ce que vous trouverez écrit. Diſſolvez le plus ſimple & le plus vil par le plus pénétrant, ſublimez-les par le plus ſubtil. Le plus ſimple & le plus vil

deviendra le plus pénétrant & le plus ſubtil. Purifiez ſa crudité par les douces haleines d'un vent d'Orient, & vivifiez ſa putrefaction par celles du vent du Midy. Il eſtoit mort, il eſt tellement reſſuſcité, que ſon corps eſt vif d'un côté, ſon eſprit l'eſt de l'autre, tous deux contenans corps & eſprit ; l'un contenant l'eſprit ſous ſon corps, l'autre le corps ſous ſon eſprit. Pour en faire une generation immortelle, mariez-les de ſorte que le corps ne ſoit pas noyé par l'eſprit, ny l'eſprit opprimé par le corps. Faites le vent proportionné à voſtre Vaiſſeau, qui doit eſtre de cheſne doublé de criſtal, augmentez-le, & au lieu d'une voile que vous aviez, eſtendez-en deux lors que vous ſerez en plaine Mer, il y a moins de danger qu'aux côtes, où ſont ordinairement les écüeils & les rochers. Et quand vous croirez n'avoir plus que pour un mois de chemin à faire pour arriver ſous le Zodiaque, enflez trois voiles & pouſſez. Il eſt difficile d'y parvenir. Prenez deux fois plus de vent qu'en partant, vous y viendrez ſans manquer, s'il n'a point ceſſé. Si vous l'avez perdu ſeulement pour une heure, recommencez vôtre route ; car dans ce voyage, le meſme vent doit regner par attraction de plus fort en plus fort. Vous ne pouvez jamais retrouver ce qu'il vous en faut, que vous ne le repreniez au premier Port dans un autre Vaiſſeau tout neuf en toutes ſes parties. Si vous arrivez bien, vous trouverez par la vertu du mouvement du vent & des Aſtres, toute celle du Soleil attachée à vôtre matiere au fond de vôtre Vaiſſeau : une poudre qui guerit toutes les maladies qui ſont des poles à la ligne Equinoctiale, & une

terre qui contient tout ce qu'il y a de precieux : mais il faut la joindre à la nature déterminée de ce que vous voulez faire paroître. Servez-vous de la poudre avec prudence, il en faut autant pour en uſer que d'art & de patience à la perfectionner, & donnez de la terre à ceux qui en ont beſoin, particulierement ſi leur cœur n'y eſt pas attaché. Si vous en uſez ſelon le deſſein du Createur, vous vivrez, vous ferez vivre les autres, & vous multiplierez vos œuvres par la vertu du corps glorifié, & du meſme eſprit qui vous a guidé dés le commencement.

CHAPITRE XX.

Retour du ſieur de Rennefort en France.

LE ſieur de Rennefort peu de temps aprés ſon entretien avec le Philoſophe, partit de Londres, & paſſa en France. Eſtant arrivé à Paris, il fit à la Compagnie les propoſitions du ſieur de la Caſe : mais elles ne furent pas mieux receuës par les Directeurs, qu'elles avoient eſté par le Conſeil de Madagaſcar. On n'écoûta pas non plus ce qu'il dit pour appuyer l'établiſſement de cette Iſle, & faire réüſſir l'entrepriſe des Indes. Il reconnut meſme que la Compagnie avoit peu d'envie de faire le bonheur de ceux que la fortune avoit condamnés. Ainſi, Rennefort vit évanouir toutes les belles eſpérances qu'il avoit conçeuës de ſon voyage, & éprouva ce que luy avoit dit le Philoſophe de l'incertitude & de la vanité des deſſeins que l'intereſt &

l'ambition inſpirent aux hommes. Il luy reſta néantmoins dans ſes malheurs la conſolation de n'avoir point manqué à ſon égard, à remplir tous les devoirs de ſon employ, & il ne tint pas à luy qu'on ne profitât de quelques experiences qui luy avoient coûté la perte de ſon bien, le naufrage & la priſon.

P. Seuin fe. Vermeulen fc.

HISTOIRE DES INDES ORIENTALES.

SECONDE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Départ de la Rochelle de Mr de Mondevergue Gouverneur General, & Amiral de la France Orientale, & de deux Directeurs pour le Commerce. Route juſqu'à l'Isle de Teneriffe.

LA Compagnie Françoiſe des Indes Orientales a conſideré Madagaſcar comme l'entrepos de la Navigation de ſes Vaiſſeaux, & le centre de ſon Commerce dans les Indes. Trois mois aprés l'envoy de ſes quatre premiers Navires, elle fit

partir les Houcres Saint Loüis & Saint Jacques, où furent embarquez cinquante Colons & deux Chefs pour commencer l'établiſſement des Colonies en cette Iſle. Il a eſté dit en la premiere partie de ces Memoires, que le Saint Loüis y porta la nouvelle de la nomination des Directeurs de la Compagnie. Depuis cette nomination, le Roy pourveut Meſſire François de Lopis, Marquis de Mondevergues, des Charges de ſon Amiral, & Lieutenant General pour commander les Places & les Vaiſſeaux des François par de-là la ligne Equinoctiale. Enſuitte la Compagnie choiſit deux Directeurs de la Chambre Generale, pour principaux Agens de ſon Commerce dans les Indes; ſçavoir le ſieur de Faye François, & le ſieur Caron Hollandois, qui avoit eſté auparavant Directeur aux Indes Orientales pour la Compagnie Hollandoiſe. Ce choix ſe fit à condition que le François precederoit l'Etranger, quoyque d'un égal caractere; ce qu'on regla ainſi non-ſeulement pour ces deux Chefs, mais encore pour les Marchands qui devoient eſtre employez ſous eux.

La Compagnie Françoiſe équippa dix autres Vaiſſeaux qui ſortirent du Port de la Rochelle le 14. jour de Mars 1666. Cette Flotte eſtoit eſcortée de quatre Navires du Roy, ſous le ſieur de la Roche Chef d'Eſcadre, qui montoit le Rubis. Le Chevalier d'Humieres commandoit le Beaufort; le ſieur de Rurelle le Mercœur, & le ſieur de Kervin l'Infante. Les Bâtimens de la Compagnie ſe nommoient le Saint Jean du port de ſix cens tonneaux, & de trente-ſix pieces de canon; la Marie de meſme force; le Terron de trois cens cinquante ton-

neaux, & vingt-quatre canons. Le Saint Charles de trois cens tonneaux, & vingt-quatre canons, la Mazarine & la Ducheſſe, de deux cens tonneaux, & de vingt-quatre pieces de canon chacune, & quatre Houcres de quatre-vingt-dix tonneaux, nommez S. Denis, petit S. Jean, S. Luc & S. Robert.

Le S. Jean Amiral de ces dix Bâtimens, & qui le devoit eſtre des Mers du Midy, eſtoit à la conduite de deux Lieutenans experimentez, ſous les ordres de Monſieur de Mondevergue, & les autres des Capitaines de Favet, de Boiſpean, la Garenne, Gournay, la Buche, Chanlatte, Louvel, Firlin & la Moëſſe. Le ſieur de la Giraudiere Capitaine entretenu à la Marine, à qui la Compagnie ſe rapportoit particulierement de la route de ſa Flotte, en eſtoit le premier Officier, qui pour n'eſtre pas commandé par Monſieur de Mondevergue s'eſtoit mis ſur le Terron.

Les Vaiſſeaux de cette Flotte portoient Monſieur le Marquis de Mondevergue Viceroy, les Sieurs de Faye & Caron Directeur du Commerce, le Sieur d'Epinay Procureur General du Conſeil des Indes, quatre Compagnies d'Infanterie commandées par les Sieurs Bechon Capitaine du Regiment de Duras, de Nez de Navarre, de Merlimont de Sahulemberg, & Derguien de la Fere : Huit Marchands, quatre François & quatre Hollandois. Et ſur les ſix autres eſtoient dix Chefs de Colonie avec leurs Colons, trente-deux femmes, quelques enfans; enfin cette Flotte eſtoit de deux mille perſonnes, les équipages compris.

Le lendemain du jour de leur départ, il parut aux

quatorze Navires François, pareil nombre de voiles inconnuës, dont trois s'étant détachées, le ſieur de la Roche fit ſignal de combat. Il y avoit avis que les Anglois avec qui la France eſtoit en guerre, tenoient la Mer pour ſurprendre ces Envois. Les quatorze Vaiſſeaux de rencontre s'éloignerent ſans montrer de Pavillons, ayans connus la force des François.

Le 21. Mars le Chef d'Eſcadre jugeant avoir mis les Vaiſſeaux de la Compagnie hors de riſque d'eſtre inſultez dans les Mers du Nord, & leur ayant dit adieu, ils continuerent de voguer vers le Midy. Le Rubis, le Beaufort, le Mercœur & l'Infante retournerent du côté de France.

Le 27. la Flotte eut connoiſſance à 33. dégrez 40. minuttes de l'Iſle de Porto Sancto, mais ſi confuſement à cauſe du broüillard, qu'on ne pût remarquer que les côtes qui ſont fort hautes. Le 29. elle ancra devant Teneriffe l'une des Canaries.

CHAPITRE II.

Abord à l'Iſle de Teneriffe, ſa deſcription, & ce qui s'y paſſa.

SI-toſt que les ancres furent jettez, Monſieur de Mondevergue envoya complimenter le Gouverneur de Teneriffe, qui luy fit offrir par ſon Lieutenant tout ce qui eſtoit en ſon pouvoir, & luy écrivit en termes fort honneſtes, qu'il ne trouvaſt pas mauvais s'il prenoit

prenoit quelque précaution à la veuë de tant de forces qui eſtoient à la rade de ſon Gouvernement. Cependant il fit border la côte de ſentinelles, poſer des Corps de Garde de diſtance en diſtance, peu éloignez, & manda ſix cens hommes de milice extraordinaire.

Les François pour montrer qu'ils avoient deſſein de vivre en amis avec les Eſpagnols, firent le 7. Avril un Service ſolemnel pour le feu Roy d'Eſpagne Philippes IV. pour lequel on en celebroit un dans l'Iſle le meſme jour. Une Meſſe haute fut chantée dans l'Amiral qui tira quinze coups de canon ; le Vice-Amiral, treize, & les autres à proportion. Le lendemain matin tous les Pavillons, Enſeignes, & pavois des bâtimens eſtans dehors, ils répondirent aux canons de tous les Forts & Fortins qui tiroient en réjoüiſſance de l'avenement du Roy Charles II. à la Couronne d'Eſpagne.

L'Iſle de Teneriffe eſt de dix-huit lieuës de long, & dix de large. Le principal Fort qui en garde l'abord, a vingt-huit degrez de latitude, eſt de quatre Baſtions qui commandent auſſi ſur un Bourg nommé Sancta Crux. Vers le Nord en côtoyant la Mer, il y a trois Fortins, & au Midy un Fort en forme de Tour. On rencontre en allant à la Ville deux petits Forts quarrez, & toute la deffenſe de cette Ville n'eſt que dans la difficulté de les paſſer. Il y a dedans trois Maiſons de Religieux qui ſont Jacobins, Carmes, & Auguſtins, trois Convents de filles, & une Egliſe Cathedrale fort bien ſervie.

La Seignora Clara, veuve de Dom-Pedro Cariacſo,

perſonne de la premiere qualité de l'Iſle, envoya prier les Officiers François qui ſe promenoient à Lagone de venir ſe repoſer chez elle, & leur donna la collation d'Ecreviſſes de Mer, de concombres, & de chocolats. Son beau-frere le Seignor Dom-Alonſo Cariaſco s'y trouva. Ils firent fort grande careſſe à la Damoiſelle le Févre, femme d'un Chef de Colonie, dont la Dame Eſpagnole ne pouvoit ſe laſſer d'admirer l'ajuſtement, & la retint à coucher avec elle.

A deux lieuës au deſſus de Lagone il ſort d'une montagne une groſſe Fontaine ombragée d'une haute fûtaye fort épaiſſe qui en deffend l'accez aux rayons du Soleil. Les côteaux eſtoient remplis d'orangers, citroniers, & Grenadiers, du fruit deſquels la terre eſtoit couverte. Au pied de la montagne il y avoit un Hermitage par les côtez duquel les eaux de la Fontaine eſtant deſcenduës avec impetuoſité, s'aſſembloient au deſſous dans un canal, & couloient gravement une lieuë & demie dans la plaine, comme ſe délaſſant de la courſe precipitée qu'elles venoient de faire. Elles eſtoient aprés conduites demy-lieuë par un Aqueduc juſques à deux cens pas de la Ville qui eſtoit fournie par deux grands robinets de l'eau dont elle avoit beſoin pour le ſervice des Habitans. Les beſtiaux eſtoient abreuvez dans un lac qui eſt proche ſur une montagne entourée d'autres plus hautes qui la bordent.

Les perſonnes de qualité ſont fort civiles à Teneriffe; le menu peuple, comme par toute l'Eſpagne, extrémement fier, peu laborieux, l'Artiſan toûjours l'épée au côté, hors de chez luy où il ne s'aſſujettit gue-

re, & ſi faineant, qu'il aime mieux vivre de legumes & de racines, que de ſe donner la peine de chaſſer, quoyque le gibier y ſoit fort commun. Les femmes ne regardent que d'un œil par une petite ouverture qu'elles font à leur voile dont elles ſont toujours couvertes. Le bled reſſemble à celuy de Turquie. Le vin de Malvoiſie y eſt en abondance ; la pipe coûte ordinairement vingt ducats ; & les droits de ſortie, dix-ſept reaux, ainſi elle revient à quatre-vingt-neuf livres de France, & contient quatre cens quatre-vingt pintes de Paris. L'argent y eſt fort commun. Les Marchands étrangers y font tres-bien leur compte : il y en avoit lors cinq François, un Anglois, & un Hollandois. Il y a bon debit d'épées, de piſtolets, coûteaux, peignes, habits, manteaux longs, noirs & gris, chapeaux à grand bord & à forme quarrée, de rubans & de toille.

A l'oppoſite de Sancta Crux, il y a un autre Port appellé la Rota, le reſte de cette Iſle eſt entouré de montagnes inacceſſibles. Le fameux Pic de Teneriffe eſt à deux lieuës de Sagone, haut de 47812. pieds. Son milieu eſt couvert de neiges en tout temps, & le ſommet toûjours ſec, parce qu'il eſt au deſſus de la moyenne region. Ce ſera ſur ce Pic que nous établirons le premier Meridien.

La Flotte fut obligée de reſter ſix ſemaines devant Sancta Crux pour faire rajuſter le Terron, qui aprés avoir fait attendre deux mois à la Rochelle pour reparer ſes défauts, eſtoit encore party de France en ſi mauvais eſtat, que l'on avoit eu beaucoup de peine d'empêcher ceux qui y eſtoient embarquez de relâcher à

Liſbonne, dans l'apprehenſion de faire naufrage. Aprés tous les radoubemens poſſibles à Teneriffe, il fallut deſcendre ſon canon à fonds de cale, & luy ôter la moitié de ſon monde pour l'aleger ; ce que l'on en tira fut mis ſur une petite Fregatte nommée la Paix, que les François achepterent des Eſpagnols.

CHAPITRE III.

Départ de l'Iſle de Teneriffe, route juſqu'au Breſil.

LE quatorziéme jour de May l'Amiral fit ſignal aux autres Vaiſſeaux de ſe preparer au départ qui fut le lendemain à la pointe du jour. Ils paſſerent tous entre Teneriffe, la grande Canarie, & la Gomire. Le vingt-ſeptiéme au matin on s'apperceut que l'Iſle de Sel une des Heſperides, ou de Cap-Verd, demeuroit derriere. L'Iſle de Bonneviſe fut découverte & doublée. Elle eſt fort longue. Ses terres baſſes n'eſtoient habitées que de quelques Paſtres Portugais qui nourriſſoient des Cabris. Le dix-huitiéme Juin le Tonnerre tomba ſur le grand maſt du Vaiſſeau le S. Charles, & le perça dans le milieu depuis le haut de la premiere hune juſques à une braſſe prés du tillac. On trouva des poiſſons volans roſtis dans le trou qu'il fit par la vertu de ce meteore. Le vingt-cinquiéme le Cap de Palme qui eſt à la côte de Guinée parut, quoyqu'aux eſtimes des Pilotes on en dût eſtre à plus de cent lieuës. Ils aſſûrerent que des grandes marées inconnuës avoient porté

vers l'Orient & ſur la longitude des conducteurs de la navigation : la Flotte eſtoit inévitablement perduë ſi elle avoit approché la terre en pleine nuit. Il fut ſondé & trouvé trente-cinq braſſes de fond. On reprit le large, & le lendemain vingt-ſixiéme on ſe vit encore fort prés de terre : on y moüilla à trente braſſes d'eau. Cette coſte eſt fort platte & remplie d'arbres. Le vingt-ſeptiéme les ancres de tous les Vaiſſeaux furent levées, ſur ce que les voiles de l'Amiral eſtoient au vent : il avoit eſté contraint de les y mettre, ſon cable ayant eſté rompu par une roche à quinze braſſes de l'ancre. Il ne faiſoit pas ſignal de partir ; cependant ils voguerent tous s'y trouvant preſts.

Le quatriéme Juillet la ligne fut paſſée ; & pour éviter la ceremonie du bapteſme & quelque réjoüiſſance dans des Vaiſſeaux dont le mauvais eſtat & les méchantes proviſions avoient rendu plus de la moitié des équipages & des paſſagers malades, on donna quelques pieces de huit aux matelots. La hauteur ayant eſté priſe ce meſme jour, & la Flotte à demy degré de la ligne vers le Midy ; Monſieur de Mondevergues fit arborer le Pavillon quarré au grand maſt du Vaiſſeau le S. Jean & tirer onze coups de canon, tous les autres le ſaluerent & le reconnurent Amiral de France par de là l'équateur.

Les calmes qui regnent ordinairement ſous la Zone Torride, & qui y firent languir cette Flotte quelque temps, cauſent tous les maux des navigations entre les Tropiques. Les boiſſons & les vivres s'y corrompent ; les corps s'extenuent par le long uſage des viandes acres

dont on ne peut s'exempter manque de vent pour paſſer ces climats avec la meſme diligence que l'on navige ſous la Zone temperée. L'incommodité & le grand peril des voyages, aprés l'inexperience de ceux qui en ordonnent les équipages & les proviſions, eſt dans la diſtance des pauſes.

Le 7. les Directeurs & tous les Officiers aſſemblez par Monſieur l'Amiral, conclurent que le Terron & la Paix chercheroient le Breſil pour s'y radouber, & que le reſte de la Flotte continueroit ſa route vers le Cap de Bonne Eſperance. Le 13. cette deliberation fut changée, & l'on arreſta que toute la Flotte dont les équipages eſtoient trop affoiblis pour manœuvrer pendant une ſi longue Navigation, ancreroit au Breſil devant Fernambouc pour ſe rafraichir. Le 21. elle ſe rendit à la veuë de cette terre à la hauteur de huit degrez cinquante minuttes de latitude meridionale au travers du Cap de S. Auguſtin. Ce Cap n'eſt pas élevé, & ſe fait voir de figure ronde avec deux arbres fort hauts & une petite Chapelle. Il paroiſt vers l'Occident une montagne en forme de fer à cheval,

Le Houcre de S. Jacques un des deux qui eſtoit party de France avant cette Flotte pour l'Iſle Dauphine, & qui s'étoit égaré du Houcre S. Loüis ſa conſerve, eſtoit à l'ancre en cet endroit. Les Directeurs étonnez de ſa mauvaiſe navigation & de ce que le Capitaine bien loin d'achever le voyage, marchandoit à le freter de ſucre pour Liſbonne, firent informer de ſa conduitte & luy en oſterent le commandement.

CHAPITRE IV.

Arrivée de Monsieur de Mondevergue au Bresil. Description de la ville de Fernambouc.

LE Gouverneur de Fernambouc ayant esté complimenté par un Officier François, envoya un Capitaine Portugais, & son Aumônier offrir à Monsieur de Mondevergue tous les rafraîchissemens qui seroient necessaires à ses Vaisseaux. Ils estoient encore sous les voiles cherchans à se mettre à bon ancrage. Ils s'arrêterent, & salüerent le Fort des Portugais qui rendit coup pour coup.

Le 26. Juillet, le Gouverneur fit present à la Flotte de vingt-quatre bœufs, six cochons, douze caisses de sucre, vingt-quatre petits barils de confitures, trois cens cocos, & quantité d'oranges & de citrons: ce qui fut estimé mille écus.

Le 28. Monsieur de Mondevergue accompagné des sieurs de Faye & Caron, & de presque tous les principaux François, s'estant mis en Chaloupe pour décendre à terre, le Gouverneur en partit dans la sienne suivie de six autres remplies de Noblesse Portugaise; Cependant les Vaisseaux tiroient Pavillon haut, & les Forts salüoient Pavillon bas. Les Chaloupes des deux Generaux s'estant jointes, Monsieur de Mondevergue passa dans celle du Gouverneur qui estoit parée de velours vert avec de la crépine d'or: ils ne prirent auprés d'eux que le sieur Dandrade Gentilhomme

Portugais qui faiſoit les affaires des François au Breſil, & le ſieur Dandron Capitaine des Gardes de Monſieur de Mondevergue, les autres ſuivirent dans les Chaloupes où ils s'eſtoient embarquez ; & tous eſtans arrivez à terre formerent un gros autour de Monſieur de Mondevergue, qui fut conduit par le Gouverneur au travers de Fernambouc, entre deux hayes de Bourgeois ſous les armes, dans ſon Palais qui eſt dans une petite Iſle, où le dîner eſtoit magnifiquement preparé. Il s'y mit à table cinq François & cinq Portugais. Le ſoir le Gouverneur ayant mené Monſieur de Mondevergue au plus bel appartement, il luy fit ſervir à ſouper en ceremonie par ſes Officiers precedez de quantité de flambeaux & de trompettes. Ce Palais eſtoit autrefois celuy du Prince Maurice de Naſſau, qui l'avoit fait bâtir du temps qu'il eſtoit General du Breſil pour les Hollandois. Les arbres de cocos, les orangers & les citroniers y formoient des allées qui ne recréoient pas moins la veuë que l'odorat.

Fernambouc eſt ſur une langue de ſable entre la plaine Mer & un petit bras que l'on nomme la riv ere Sallée. Cette Ville eſt ronde, & ne contient pas plus de trois cens maiſons peu bien bâties, les autres tres mal & toutes d'un étage ſeulement, la Paroiſſe eſt au milieu.

La petite Iſle eſt ſeparée de la Ville par ce bras de Mer, & y eſt rejointe par un Pont fort étroit, & long de quarante-cinq arches, les unes de pierre, les autres de bois ; ces dernieres pour faciliter le paſſage du flux & reflux, & les autres pour ſoûtenir plus ſolidement le Pont. Cette Iſle qui ſe nomme S. Antoine, contient cent maiſons

ſons d'habitans, non compris trois de Religieux, une de Recolets aſſez belle, une de Jeſuites qu'ils rebâtiſſoient, ces deux eſtoient de Portugais, & l'autre de Capucins François. Il regne le long du Breſil un banc de roche qui borde la coſte Meridionale de l'Amerique plus de ſept cens lieuës & juſques au détroit de Magellan : on le nomme le Recif en ce Pays. Il eſt rompu naturellement d'eſpace en eſpace, & fait des havres comme à l'endroit de Fernambouc, qu'on eſtime eſtre la meilleure place de l'Amerique. L'entrée du Port eſtoit deffenduë par un Fort bâty ſur le roc à la pointe de la Barre du Recif perpendiculaire & à fleur d'eau de haute-mer, & par un grand Fort Royal revêtu d'une paliſſade de pieux au plus eſtroit de la langue de ſable ſur laquelle eſt Fernambouc, vis-à-vis le Fort du Recif. Deux autres Forts couvrent la Ville vers la terre, un en triangle du côté de l'Occident, & l'autre à cinq pointes au Midy.

Le 8. jour d'Aouſt, le Gouverneur fit une Feſte pour divertir Monſieur de Mondevergue. Seize Cavaliers fort leſtes & bien montez, ſe rendirent au bout de la principale ruë de Fernambouc du côté de la Mer, & avec des demy-picques coururent chacun quatre fois la bague qui pendoit du milieu d'une corde tenduë au travers de la ruë ; pluſieurs la jetterent par terre, & deux ſeulement l'emporterent. De cette façon de courir la bague, il eſt tres-difficile de l'enfiler. On mit enſuite un Pigeon à la place de la bague, les deux qui l'avoient emportée la coururent, & le prix fut donné au plus adroit. Les Chevaliers ſe ſeparerent aprés en deux quadrilles, & s'eſtant couverts les bras gauches de gran-

des targes de cuir en forme de boucliers, ils combattirent avec des oranges fort plaiſamment & avec beaucoup d'adreſſe.

CHAPITRE V.

Deſcription de la Ville d'Olinde. Habitans du Breſil, leurs mœurs, les animaux & les fruits du Pays.

A Une lieuë & demie de Fernambouc, du côté du Nord, eſt la ville d'Olinde, autrefois fort belle & auſſi grande qu'Orleans avant que les Hollandois l'euſſent rüinée: elle eſt ſituée ſur quatre petites montagnes, dont les coſteaux ſont d'un tres-agreable aſpect. Il y reſtoit quelques maiſons & des maſurès qui marquoient ſon éclat paſſé. La maiſon des Jeſuïtes qui eſtoit encore entiere ſur un de ces côteaux, a couſté plus de douze cens mille francs à bâtir. Il y a auſſi des Benedictins, des Capucins, des Cordeliers & des Carmes.

Tout le Breſil eſt un bon Pays, mais mal cultivé, le meilleur revenu des Portugais eſt en ſucre & en tabac. Pour le bois de Breſil, le Roy ſeul le fait debiter avec défence à toute perſonne d'en vendre ſur peine de la vie: Vers la Baye de tous les Saints, qui eſt ſix vingts lieuës au Midy plus que Fernambouc, on trouve le baume noir & le blanc. Il y a au Breſil quantité de fruits qui ſeroient fort bons s'ils eſtoient antez, des oranges douces & aigres fort belles, les citrons petits, & les limons tres-gros. Ils les confiſent & les envoyent en

Europe. Il y a des manguas de meſme chair, & un peu plus gros que des neſles, des piſtangues plus gros & approchans du goût des ceriſes, & qui ont la peau gauderonnée; des pommes d'Acachou fort douces, plus groſſes que des reinettes, elles portent à la tête une façon de chaſtaigne qui ſe garde & ſe mange roſtie. Le margoviaſſo gros comme une poire de bon Chrétien, plein d'une eſpece de mortier & de pepins que les Portugais mangent avec delice, mais les François le trouvent trop amer: Le coco & l'ananas excellens fruits: Le raiſin, les melons, concombres, citroüilles, melons d'eau, les poix, les féves, les choux, les laictuës romaines, la chicorée qu'ils mangent verte, ne s'aviſans pas de la faire blanchir; le pourpier tres-commun: Les oignons auſſi rares qu'ils en ſont friands, & ils y vallent cinq ſols la piece.

Il y a des Autruches & des Perroquets de fort beau plumage, beaucoup de beſtes ſauvages, Tigres, Onces, & Coutis, ce dernier eſt un animal de la nature plus petit & plus méchant qu'un Tigre. Les Capucins en élevoient un à qui ils avoient arraché les dents en ſa jeuneſſe, & malgré cette précaution, il étendoit ſon deſordre auſſi loin que le permettoit ſa cheſne. Il s'y voit quantité d'animaux nommez Ents, de la hauteur d'un Aſne, qui ont autant de chair que le plus gros bœuf, quantité de cochons privez & ſauvages, entre autres d'une eſpece qui a le nombril ſur le dos, des rats que l'on rôtit & que l'on mange à la ſauce douce. Ils ſont roux faits comme des écureuïls, & ont le goût de lapin: Des fourmis plus groſſes que le

doigt, qui font des magazins auſſi élevez que les piles de foin dans les prairies de France : Un animal nommé Taffu, de la grandeur d'un chien, couvert d'écailles fort dures & tres-belles, il ſe fourre en terre comme le Renard : Des Vaches, des Chevreüils, des Cabrits, des Moutons, & des Poulles. Les Capucins dirent avoir veu des Couleuvres groſſes comme un demy-muid & longues de cinquante pieds. Il y a un ſerpent nommé Cobre Veado par les Portugais, long de trois à quatre braſſes & fort gros; les Braſiliens le mangent. Ils échauffent une foſſe, le couchent dedans, le couvrent de terre & de bois par deſſus, auquel ils mettent le feu; le lendemain ſe trouvant cuit, ils en font grande chere. Il ſe rencontre une autre ſorte de ſerpens fort dangereux, mais qui font grand bruit en marchant, ce qui fait qu'on les évite : les Portugais les nomment Caſcavelles. Ils ont autant de nœuds à la queuë qu'ils ont d'années, & font un cliquetis qui avertit de leur approche. Le Breſil eſt habité de quatre ſortes de gens : les Portugais y ſont les maîtres & occupent les Villes : ils ont chaſſé les Hollandois des lieux qu'ils y avoient pris : ils vivent dans une grande licence, ſont jaloux de leurs femmes de telle maniere qu'elles ſortent ſi peu qu'elles paſſent quelquefois des années ſans aller à l'Egliſe. Ils dorment ou fument, & n'ont guere d'autres meubles que des branles de cotton & des nattes : les plus ſomptueux ont une table & des chaiſes de cuir façonné : quelques-uns ſe ſervent de vaiſſelle d'argent, la plus grande partie de vaiſſelle de terre. Ils marchent veſtus de noir à la Françoiſe, por-

tent tous l'épée & le poignard, & l'équipage de plus qualifié n'eſt ordinairement point different de celuy du moindre artiſan.

La ſeconde ſorte d'Habitans ſont les naturels du païs, nommez Indiens par les Portugais ; ils demeurent dans les Villages ou Aldées, ſont rouges & vont nuds, excepté une petite piece de toille que les femmes portent devant elles depuis la ceinture juſques aux cuiſſes. Ceux qui demeurent proche des habitations Portugaiſes ſont Chrétiens & adminiſtrez par des Miſſionnaires Capucins & Jeſuites. Les Aldées des autres ſont ordinairement ſur le bord des Rivieres, compoſées de nombre de grandes maiſons bâties de gros troncs d'arbres & couvertes de feüilles. Il ſe trouve ſous un de ces toicts juſques à cinquante familles ſeparées par des feüillages. Le plus vieil de chacune ordonne aux autres ce qu'ils doivent faire, & le plus âgé eſt le Chef de l'Aldée, qui porte ſon nom ; elle en change quand il vient à mourir pour prendre celuy de ſon ſucceſſeur. Ils couchent dans des branles de cotton attachez aux piliers de leur baſtiment, entretiennent du feu pendant la nuit auprés d'eux, croyant qu'il chaſſe le Diable, dont ils paroiſſent apprehender l'approche

Il y a une autre eſpece d'Habitans que les Portugais nomment Tapoujas, plus grands & plus gros d'un quart que ceux dont on vient de parler ; ils ſont Idolâtres. Quand quelqu'un d'entr'eux eſt ſi malade qu'ils jugent qu'il n'en guerira pas, ils le tuënt pour l'empêcher de languir & le mangent : ils mangent auſſi les étrangers quand ils les attrapent, & leurs ennemis

quand ils les prennent. Ils n'ont point d'habitation plus proche de la mer que quarante lieuës, ſe gouvernent par Aldées comme les autres Braſiliens, & n'ont de difference, ſinon que ceux-cy ſont plus grands & antropophages. On en connoiſt ſoixante-ſeize Nations ſujettes à autant de Seigneurs qui ont des Chefs d'Aldées ſous leur obeïſſance. Ils ſe faiſoient la guerre quand il n'y avoit point d'Européens au Breſil. Lorſque les Portugais & les Hollandois y ont eſté en querelle, ils ſe ſont rangez du coſté qui leur a plû, & ont combattu pour les uns & pour les autres. Leurs armes ſont des arcs, des fléches, des dards, & des maſſes de bois fort dur. Ils ſe ſervoient d'os de cuiſſes d'hommes pour trompettes avant que les Portugais leur euſſent donné des inſtrumens d'airain. Ils ſont fort redoutez des autres Indiens, dont cent ne peuvent pas reſiſter à trente Tapoujas.

Ils boucannent la chair, faiſant un petit feu ſous une rangée de baguettes élevées de trois pieds de terre par quatre fourches, ſur leſquelles ils l'étendent.

Ils ne donnent les noms aux enfans qu'à l'âge de dix ans, & à cette ceremonie ils leur percent la levre de deſſous & les oreilles : en les mariant ils leur percent les jouës. Au commencement du mois de Juillet, aprés que le mil eſt cüeilly & replanté, le Seigneur fait appeller ceux qui ont envie de ſe marier, & ceux qui ſont venus en âge d'être nommez. Quand ils ſont aſſemblez, il marche devant avec les Preſtres qui s'appellent Caraibes ; les peres & les meres ſuivent ; les jeunes gens à marier & les enfans ſont les derniers, peints

& couverts de plumes de diverſes couleurs. Iils chantent & danſent, & les Caraibes les parfument de Tabac; aprés quoy on court l'arbre pour finir la Feſte, ce qui ſe fait ainſi. Les jeunes hommes ſe partagent en deux troupes égales, & un de chacune prend un tronc d'arbre, qu'en courant il porte auſſi loin qu'il peut, un autre le reprend auſſi toſt qu'il l'a quitté, & ainſi juſques au dernier. La troupe qui arrive le plûtoſt au but eſt honorée, l'autre eſt raillée: ce jeu continuë pendant huit jours. Il y a parmy eux des coureurs d'une vîteſſe admirable.

Ces Tapoujas qui devorent leurs parens morts, crient & ſe lamentent quand ils en ont mangé la chair, & en gardent les os qu'ils mettent en poudre, la mêlent avec de la farine de mil, & en font une boüillie qui leur ſert de regal aux Baptêmes & aux Mariages. Les ſujets couchent à terre, les Seigneurs dans des branchages.

Les Noirs ſont la quatriéme ſorte des Habitans du Breſil, on les y apporte d'Angolle. Ils travaillent continuellement, leurs Maiſtres ne leur donnent autre choſe pour vivre, que quelques heures qu'ils employent à cultiver du manioc, dont ils ſe nourriſſent. Il y a nombre d'Ingenios ou moulins à ſucre au Breſil, depuis la ligne juſques à la Baye de tous les Saints, & ce ſont les riches Portugais à qui ils appartiennent. A trois lieuës dans les terres au deſſus de Fernambouc, il y en a deux où l'on va en remontant la riviere du Recif, dans laquelle l'on fait de l'eau pour les Vaiſſeaux, & qui eſt bordée de tres-beaux arbres des deux côtez.

Ces moulins ſont des machines admirables & d'une longue deſcription. Le principal mouvement ſe fait par trois mats droits qui tournent de ſorte les uns dans les autres, que quand le bout de la canne de ſucre eſt ſerré, le reſte ſuit neceſſairement ; & s'il ſe prenoit un doigt de ceux qui y mettent ces cannes, le corps ne pourroit s'empêcher d'eſtre attiré entre ces mats, & ſeroit reduit en poudre s'il n'y avoit des inſtrumens toûjours preſts pour couper les bras de ceux qui ſont pris, afin de ſauver le reſte du corps. Il y a un feu perpetuel ſous quatre étages de chaudieres, & le jus des cannes de ſucre coule des unes aux autres & s'y cuit. De ces deux moulins, l'un tourne par la force de l'eau, & l'autre de chevaux & de bœufs, & à leur défaut, les Noirs en ont la peine auſſi-bien que du reſte de ces machines & du feu. S'ils le font avec quelque lenteur, ils ſont mis en ſang, & pour empêcher que la gangrene ne vienne à leurs bleſſures, leurs Maîtres apprehendans de les perdre, les font frotter avec du ſel & du vinaigre. Ils ne laiſſent pas dans cette dure captivité de ſe réjoüir quelquefois. Le Dimanche dixiéme Septembre 1666. ils firent leur Feſte à Fernambouc. Aprés avoir eſté à la Meſſe au nombre environ de quatre cens hommes & de cent femmes, ils éleurent un Roy & une Reyne, & marcherent par les ruës chantans, danſans, & recitans des vers qu'ils avoient faits, precedez de hautbois, de trompettes & de tambours de baſque.

Ils eſtoient veſtus des habits de leurs maîtres & maîtreſſes, avec des chaiſnes d'or & des pendants d'oreilles d'or & de perles ; quelques-uns maſquez. Les frais de la

ceremonie

cèremonie leur coûtérent cent écus. Le Roy & ſes Officiers ne firent rien pendant toute cette ſemaine, que ſe promener avec gravité l'épée & la dague au côté.

Tous les Habitans de ce Pays juſques aux enfans, ne marchent point en campagne, qu'ils ne portent de grands coûteaux nuds trenchans des deux côtez, pour couper ces ſerpens nommez Cobre-veados, qui ſautent des arbres ſur eux, les entortillent & les étoufferoient s'ils ne les tranchoient promptement. On en voit pluſieurs avec des cicatrices ſur l'eſtomac & ſur les reins, des bleſſeures qu'ils ſe ſont faites en les coupant.

CHAPITRE VI.

Preſent fait au Gouverneur du Breſil. Son empriſonnement par les Portugais. Emotion contre les François; & ce qui ſe paſſa juſques au départ de la Flotte.

POUR reconnoiſtre les preſens & l'honnêteté du Seignor Dom Hierôme Mandoce Furtado Gouverneur du Breſil, & obtenir ſa permiſſion de faire entrer dans le Port trois Vaiſſeaux François qui couroient riſque de reſter à la côte, s'ils n'eſtoient racommodez, Monſieur de Mondevergue & les Directeurs luy envoyerent un juſte-au-corps d'écarlatte en broderie, eſtimé deux cens piſtolles, deux pieces d'écarlatte de cinquante-deux aunes, des toilles, d'autres étoffes, & une paire de tres-beaux piſtolets. Il les receut fort agreablement, mais apparemment dans quelque défiance. Il ne

voulut point promettre qu'aucun Vaisseau entrât dans le Port.

Le 31. jour d'Aoust, ce Gouverneur sortant de l'Eglise Paroissiale où il venoit de reconduire le Saint Sacrement, fut arrêté, & avec luy le Seigneur Dandrade. Quarante personnes le veilloient depuis quatre mois pour s'en asseurer, & enfin le voyant en Ville peu suivy, & la coûtume des Portugais de la plus haute qualité estant d'accompagner le Viatique lors qu'ils le rencontrent, ils le firent porter à un homme qui n'étoit point malade, & passer au quartier où estoit le Seignor Dom Mandoce, qui suivit & fut environné au retour par ceux qui avoient resolu de s'en saisir. Cependant la populace qui ne sçavoit pas le veritable motif de cette action, croyoit que le Gouverneur estoit arresté, parce qu'il vendoit la terre aux François, & crioit qu'il les falloit tous tuer. Plusieurs François épouventez passerent le Pont, & se jetterent dans les Capucins, où ils furent incontinent assiegez ; & quelques autres furent amenez & desarmez dans les Corps de Garde. Mais un Officier de la Camera de Fernambouc, qui est le Conseil du Gouvernement, fut aussi-tôt trouver Monsieur de Mondevergue, à qui il dit que le Gouverneur estoit un tiran, & que le Roy avoit commandé de le renvoyer à Lisbonne les fers aux pieds ; que les François ne devoient rien craindre, & que pour sa seureté particuliere, il alloit poser un Corps de Garde de Portugais à sa porte : ce qu'il exécuta. Un autre Officier fit excuse à ceux qu'on avoit désarmez, leur rendit leurs épées, & maltraita ceux qui les avoient ôtées,

pendant que deux autres couroient à cheval par les ruës faire deffenſes aux Portugais & aux Noirs qui eſtoient attroupez en grand nombre, de faire aucune inſulte aux François. Ceux qui aſſiegeoient les Capucins furent diſſipez. La Chambre en corps alla offrir à Monſieur de Mondevergue toute ſortes d'aſſiſtances & de rafraîchiſſemens, & ordonna des Corps de Garde dans les places de Fernambouc pour empêcher le deſordre.

Une Flotte qui eſtoit à la Baye de tous les Saints, arriva bien-toſt aprés ce tumulte. L'Amiral ſalüa le Pavillon François de treize coups de canon, qui luy furent rendus coup pour coup. Elle remit à la voile, compoſée de trente Vaiſſeaux chargez de ſucre & de tabac, avec un riche gallion revenant de Goa & d'autres endroits des Indes. Le Seigneur Dom-Mandoce fut embarqué ſur l'Amiral & envoyé à Liſbonne. On a ſçeu depuis qu'il s'y eſtoit fort bien juſtifié, & revenu dans ſon Gouvernement.

Les Directeurs François firent deux dépêches pareilles; l'une qu'ils mirent ſur un Bâtiment Flamand, & l'autre ſur un Biſcayen, qui eſtoient de cette Flotte. Monſieur de Mondevergue avoit fait remercier Meſſieurs de la Chambre du Gouvernement du Breſil par le Pere Anthoine, Gardien des Capucins, des honneſtetez qu'ils avoient euës pour luy. Ils ſe picquerent de le ſurmonter en civilitez, & luy accorderent qu'il entraſt des Vaiſſeaux dans le Port: ce que Dom Mandoce avoit toûjours refuſé. Ils prierent que ce ne fût qu'aprés le départ de la Flotte. Si-toſt qu'on l'eut perduë de veuë, le Terron, la Ducheſſe, & la Paix y furent receus & radoubez.

Cependant le premier Meſtre de Camp Dom-Juan de Suza, comme Officier le plus conſiderable, fit des preſens en ſon nom à la Flotte Françoiſe. C'eſt un petit commerce où les Commandans ſont accoûtumez à ne pas perdre ; & pour quatre geniſſes, trois douzaines de poulles, dix-huit cocqs-d'Inde, un panier d'oranges douces, une cave de neuf flaccons d'eaux de ſenteur, deux grandes boëtes de confitures & des paſtilles à manger, on le remercia de ſeize aulnes d'Ecarlatte, d'une piece de Papeline, d'une tres-belle paire de piſtolets, & de dix mouſquetons.

Le vingt-quatriéme jour d'Octobre Monſieur de Mondevergues ayant eſté conduit juſques hors le Recif par Meſſieurs de la Camera & le Seignor Dom Juan de Suza, remonta dans l'Amiral François au bruit du canon des Forts, & des Vaiſſeaux. Les Directeurs achepterent trois Négres cinq cens francs chacun, deux deſquels eſtoient fort adroits à peſcher en pleine Mer ſur trois morceaux de bois chevillez enſemble, ce qu'ils appellent Gingade ; & l'autre ſçavoit faire de la thuile & de la potterie. Ils achepterent auſſi trois chevaux, deux jumens & un poulain, pour porter à Madagaſcar, où il n'y avoit point de ces animaux. Ils ne peurent avoir aucune nouvelle d'un ſoldat qui ayant percé le tillac du Vaiſſeau le S. Charles, & défoncé une barrique d'argent, avoit pris cinq cens pieces de huit ; & ayant paſſé ſeul dans une chaloupe qu'il avoit laiſſée ſur le Recif, eſtoit fuy dans le Breſil. Les Directeurs s'eſtans fait embarquer les derniers, ils furent au Conſeil qui ſe tint dans l'Amiral, où, en cas que les Vaiſ-

ſeaux ſe ſeparaſſent, le rendez-vous general fut donné à Table-Baye au Cap de Bonne-Eſperance.

CHAPITRE VII.

Départ du Recif devant Fernambouc. Arrivée à Table-Baye au Cap de Bonne-Eſperance.

LA Flotte compoſée de tous les Bâtimens qui eſtoient partis de France (excepté le Houcre S. Denis, qui n'avoit point paru depuis Teneriffe) de la Fregatte la Paix qui avoit eſté achetée des Eſpagnols, du Houcre le S. Jacques qui avoit eſté trouvé au Breſil, & d'un petit Vaiſſeau nommé Saumaque, que les Directeurs avoient eu des Portugais, leva les ancres de devant Fernambouc le deuxiéme jour de Novembre, à huit heures du matin, & perdit terre de veuë ſur les quatre heures du ſoir. Il eſt à remarquer pour ceux qui navigeront, que la rade du Recif devant Fernambouc eſt pleine de rochers & d'ancres que ceux qui y ont moüillé ont eſté contraints de laiſſer; & que les cables s'y rompans à la moindre agitation, les Vaiſſeaux courent riſque d'eſtre briſez ſur le Recif, c'eſt pourquoy il eſt bon de s'en tenir un peu loin. Le dixiéme Decembre la Flotte eut le Soleil pour Zenit la troiſiéme fois de ſon voyage, à la hauteur des Abrothos, par eſtime cent lieuës plus vers l'Orient. Le douziéme l'Iſle de la Trinité fut veuë; c'eſt de loin un grand rocher au milieu de quatre autres moins élevez,

qui paroiſſent comme des pains de ſucre : cette figure ſe perd en approchant, & les rochers baiſſent par la veuë des terres qui ſont entr'eux. Aprés trois jours de navigation paſſablement bonne, à minuit du quinziéme au ſeiziéme Decembre la terre ſe montra à la faveur du clair de la Lune. Elle fut éloignée pendant la nuit, rapprochée le matin, & connuë pour le Cap de Falſe qui eſt au continent d'Afrique. Le dix-ſeptiéme la Flotte entra dans la Baye de la Table au Cap de Bonne-Eſperance.

CHAPITRE VIII.

Fort des Hollandois à Table-Baye. Monſieur de Mondevergue y deſcend. Particularitez du Cap de Bonne-Eſperance, & de la Baye de Saldaigne.

LEs Hollandois gardoient l'entrée du Pays de Table-Baye dans un Fort de quatre Baſtions de terre, fraiſez, paliſſadez, & entourez de foſſez pleins d'eau de mer ; la face eſtoit une muraille de pierre de taille par le bas, & de brique par le haut, avec ſix pieces de canon qui battoient ſur la rade ; il y en avoit trente-deux pieces en cette Fortereſſe, où logeoient le Commandant, le principal Facteur & la Garniſon qui eſtoit de quatre cens hommes. Prés de là on travailloit à un autre Fort de cinq Baſtions Royaux de pierre de taille, lequel achevé on devoit ruiner le premier. Autour eſtoient vingt maiſons mediocrement bâties,

occupées auſſi par des Hollandois.

Table-Baye eſt une hauteur en rond de quatre lieuës de diametre, de Pays fort beau & fort fertile ; l'ancrage y parut aſſeuré, & les Vaiſſeaux François moüillez à ſix braſſes de fond, n'y eurent aucun ſujet de craindre le naufrage. Il ſort quelquefois de cette Table des coups furieux qu'on nomme Raphales qui tourmentent extrémement les Navires qui s'y rencontrent en ce temps-là.

Monſieur de Mondevergue, pour quelque ceremonie de ſalut dont il n'eut pas lieu d'eſtre ſatisfait à ſon arrivée, differa d'aller à terre juſques au vingt-neuviéme Decembre, qu'il y deſcendit accompagné des deux Directeurs, au bruit du canon de tous les Vaiſſeaux François, de deux de Hollande qui eſtoient au Port, & de celuy du Fort. Le Commandant l'ayant receu au ſortir de ſa Chaloupe, le mena entre deux files de ſoldats juſques à l'appartement de Madame la Gouvernante, qui les attendoit dans ſa premiere ſalle. Elle les fit entrer dans une autre plus parée, où le dîner qui fut proprement & abondamment ſervy, ſe paſſa avec tant de réjoüiſſances, que de groſſes pieces de canon qui n'avoient point encore eſté tirées dans ce Fort, le furent aux ſantez du Roy & de Meſſieurs les Etats, & qu'il ne ſe ſauva pas une vître de l'étonnement de leurs coups. Le dîner finy, Monſieur de Mondevergue, le Commandant Hollandois, ſa femme, & les deux Directeurs François monterent en Carroſſe ; on donna des Chevaux aux autres : Et avec l'eſcorte de 15. Cavaliers Hollandois, ils allerent deux lieuës

ſur terre dans une maiſon de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, fort bien bâtie & tres-ſomptueuſement meublée. Il y avoit dans un grand jardin toutes ſortes d'herbes & de legumes, & entr'autres des choux d'une prodigieuſe groſſeur : deux oliviers fort chargez de fruit, des pommes de reinette aſſez belles, des poires de bon-chrétien, des orangers, noyers, chaſtaigners, & tous les arbres ayans fleur ou fruit. Deux arpens de vigne y eſtoient enclos, & il ne s'en falloit alors que trois ſemaines que le raiſin n'y fût en parfaite maturité. Il s'en trouvoit quelques grappes dont on pouvoit goûter ; & le vin, au rapport de ceux qui en avoient beu, approchoit fort de celuy du Rhin. Autour de cette maiſon & juſques à la mer il y avoit des habitations de Hollandois en forme de Colonies, qui eſtoient bien eſtablies, & y tenoient des Terres de la Compagnie ſans autre redevance que d'un petit cens, à la charge de luy vendre leur bled & leurs denrées au prix qu'elle y mettoit, & d'achepter d'elle ce qui leur eſtoit neceſſaire. Il leur eſtoit deffendu de rien traitter pour de l'argent avec les naturels du Pays, afin qu'il n'y fuſt pas diſſipé. Il n'eſt pas neceſſaire d'y en employer, puiſqu'ils donnent un mouton ou une vache pour auſſi long de tabac en corde qu'eſt la beſte qu'ils trocquent.

On les appelle Cafres, autrement Hauteutottes, ſont preſque noirs, & vont nuds, les hommes & les femmes n'ayans qu'un morceau de peau de bœuf pour cacher leurs parties. Tous les hommes generalement n'y ont qu'une teſticule, qui eſt la gauche ; on leur arra-

che la droite en naiſſant par une maniere de circonciſion. Les plus notables ſe ſervent de peaux d'animaux en façon de manteaux. Ils ſont tous fort curieux de ſe noircir, & ravis de trouver une poëſle ou une marmitte pour ſe frotter le viſage ; ils s'y font aprés des rayes avec les ongles, & y mettent de la brique pilée. Leur vivre le plus ordinaire eſt de boyaux de bœuf qu'ils mangent cruds, & portent à leurs jambes des tripes de toutes ſortes de beſtes dont ils ſe nourriſſent. Ils ſont errans par les campagnes & ſe retirent dans les bois & dans les montagnes où leurs caſes ſont couvertes de peaux d'animaux, & ils entretiennent du feu auprés pendant la nuit. Ils n'ont aucun culte ny marque de Religion connuë, que le reſpect qu'ils portent au feu quand le Soleil ne paroît plus. Il eſt difficile de s'imaginer à quel point cette Nation eſt éloignée des façons de la vie civile.

Monſieur de Mondevergue envoya les ſieurs de Lopis ſon neveu, Vimont Lieutenant de l'Amiral, la Bonté Lieutenant de la Compagnie du ſieur Bechon ; un Hollandois de Table-Baye, & deux Pilotes Flamans dans le petit Vaiſſeau la Saumacque, pour reconnoître la Baye de Saldaigne, qui eſt plus au Nord que Table-Baye : Ils en firent une relation fort juſte, mais trop longue pour la mettre icy toute entiere. Elle porte qu'il y a bon mouïllage, abondance de poiſſon, des beſtes fauves & du gibier ; que la pêche du loup marin peut fournir de l'huile & des peaux ; ils ne diſent rien de la traite avec les Sauvages, n'y en ayant paru aucun pendant le ſéjour qu'ils y ont fait. Qu'il eſt dif-

ficile d'y faire de l'eau, la meilleure eſtant diſtante de ſix lieuës du bon ancrage, auprés duquel il n'y a qu'une petite Fontaine toûjours bourbeuſe. Ils éleverent ſur le bord un pilier avec les Armes du Roi, & cette inſcription : *Ludovico decimo quarto regnante, Franciſcus Lopius Montevergius in Orientem Legatus poſuit anno 1666.* Ils virent les traces de quantité de Lions & de Reinoceros aux environs des Fontaines, & beaucoup de Chevreüils. Ils remarquerent qu'il n'y avoit de bois que pour le fagotage. Ils trouverent cinq Iſles dans cette Baye, ſur deux deſquelles ils jugerent qu'on pourroit cultiver quelques plantages & nourrir du beſtail, ſi l'on y faiſoit ſortir de l'eau ; les autres ſteriles, où il ne peut demeurer que des Cormorans & d'autres oyſeaux qui vivent de la pêche & du limon de la mer.

CHAPITRE IX.

Départ du Cap de Bonne-Eſperance. Arrivée de Monſieur de Mondevergue à l'Iſle de Maſcareigne.

LE ſeptiéme jour de Janvier de l'année 1667. la Flote Françoiſe ſortit de Table-Baye, compoſée de tous les Vaiſſeaux qui eſtoient partis du Breſil, excepté la Saumacque qu'on laiſſa pour ſe radouber, le petit S. Jean qui en eſtoit party avant que les autres y fuſſent arrivez, & le Houcre S. Denis qui n'avoit point encore eſté trouvé. Le vingt-quatriéme Février, aprés avoir eſſuyé des calmes & des tempêtes, & monté juſ-

ques à quarante degrez vers le Midy pour éviter les courans de Mozambique, terre fut veuë aprés eſtre deſcendus juſques à vingt-un, & reconnuë pour celle de l'Iſle de Maſcareigne. Les Bâtimens moüillerent du côté du Nord-Oüeſt à demy-lieuë de terre & trente-cinq braſſes de fond dans une ance de deux lieuës de tour. Auſſi-toſt on envoya des Chaloupes chercher de l'eau & quelques rafraîchiſſemens, y ayant une diſette extrême ſur la Flote, qui pendant ſa navigation de preſque un an, avoit tellement conſommé ſes vivres, que depuis quinze jours on les y diſtribuoit avec une œconomie qui marquoit la derniere neceſſité. On trouva ſur cette Iſle douze François ſous la conduite du ſieur Renault qui avoit eſté laiſſé Commandant par la premiere Flote. Il paſſa dans l'Amiral où il rendit des lettres des Officiers de Madagaſcar à Monſieur de Mondevergues & aux Directeurs qui leverent les ancres le quatriéme Mars, douze jours aprés eſtre arrivez; deux Houcres allerent vers Galemboulle & Antongil pour la proviſion du ris, & la Fregatte la Paix vers la Province de Matatanes où il y en a quantité; les autres Bâtimens dreſſerent leur route au Fort Dauphin, où les trois qui s'écartoient ſe devoient rendre au plûtoſt avec leurs charges de vivres. On laiſſa les plus malades à Maſcareigne, dont il fut jugé à propos de faire l'Infirmerie de Madagaſcar, à cauſe de la bonté de ſon air & de ſes commoditez. Un Cordelier qui avoit eſté embarqué au Breſil, fut prié de vouloir reſter pour leur adminiſtrer les Sacremens & les conſolations ſpirituelles.

CHAPITRE X.

Arrivée au Fort Dauphin. Son eſtat.

LE dixiéme Mars terre parut à la hauteur de vingt-quatre degrez & demy : Aprés cinq jours tantoſt calme & tantoſt vent contraire, les Vaiſſeaux le S. Jean, la Marie, le Terron, le S. Charles, la Mazarine, Ducheſſe, & un Houcre ſe trouverent ancrez à la rade du Fort Dauphin à neuf braſſes d'eau fond ſable blanc. Du reſte de la Flotte les deux Houcres S. Denis & S. Jean eſtans égarez, & la Saumaque reſtée au Cap de Bonne-Eſperance.

Ceux qui arriverent furent étonnez de voir ce fameux fort Dauphin gardé par les François depuis prés de vingt-cinq ans, en ſi mauvais eſtat, qu'à peine y avoit-il quelques huttes pour mettre les principaux à couvert. Il ne paroiſſoit que deux petits Baſtions de cailloux, ruïnez du côté de la mer, & quelques pieux qui ne marquoient aucune regularité, avec neuf pieces de canon de fer ſans afuſt & ſans aucune élevation. Des premiers Agens de cette grande entrepriſe, le ſieur de Beauſſe Preſident, le ſieur de Montaubon qui luy avoit ſuccedé, le ſieur Souchu de Rennefort Secretaire du Conſeil Souverain, Rouſſelet, Houdry, & Baudry Marchands, n'y eſtoient plus, ny les Capitaines de Marine, Veron, Kercadiou, le Tourneur & Girardin, ny le ſieur Boiſficelle des Eſſarts Lieutenant

d'une Compagnie de Paſſagers des Vaiſſeaux ? la Vierge de Bon-Port commandé par le Capitaine la Cheſnaye, eſtoit party pour porter à la Compagnie les avis de l'établiſſement & des montres de ce que Madagaſcar produiſoit ; c'eſt le meſme qui fut attaqué par les Anglois, & qui fit naufrage devant Grenezay. La Fregatte le Saint Paul qui eſtoit ſortie du Fort-Dauphin avec un Marchand & des Commis pour aller reconnoître les côtes des Indes, n'avoit point paſſé la Baye d'Antougil ; & ayant perdu ſes Officiers & ſon Marchand qui s'eſtoient auparavant mis hors d'eſtat de finir ce voyage par leurs differens & leurs diſſipations, elle en eſtoit revenuë & partie auſſi pour France ſous la conduite du ſieur Cornüel, qui de Pilote en eſtoit devenu le Capitaine. Le Taureau avoit eſté perdu manque de cables & de cordages, allant reconnoître le Nord de l'Iſle. Il ne reſtoit que l'Aigle-blanc & le Houcre S. Loüis, qui eſtoient au Port ſans Officiers & ſans agrez. Ce dernier eſtant allé à Antongil pour traiter du ris & l'amener au Fort-Dauphin où les François eſtoient dans le dernier beſoin ; le ſieur de la Vigne qui en eſtoit Capitaine, & le ſieur Guibillon qui faiſoit porter de la Verrotrie & de la raſſade pour negocier, s'eſtans avancez ſur la terre avec peu d'eſcorte, un Grand qui prétendoit avoir eſté maltraité des François, les avoit ſurpris & aſſaſſinez.

Il n'y avoit lors d'Officiers à Madagaſcar que le ſieur de Chamargou qui en avoit eſté Gouverneur pour Monſieur de la Meilleraye, & y eſtoit Commandant les Armes pour la Compagnie des Indes Orientales

les ſieurs de la Caſe & Budée Lieutenans, & de Marchand ; que le ſieur Cheruy contre qui tous les engagez demandoient juſtice, & crioient qu'il les faiſoit perir de neceſſité.

CHAPITRE XI.

Prix des vivres. Reglement pour la ſubſiſtance. Arrivée de deux Houcres qui avoient eſté envoyez de Maſcareigne à Galemboulle & Antongil.

LEs François du Fort-Dauphin qui virent arriver la Flotte de Monſieur de Mondevergue dans un extrême beſoin de vivres, mirent leur ris & leur bœuf, à cinq ſols la livre, & le vin de miel à quatre francs le pot pour profiter de l'occaſion. Le Gouverneur General, & les Directeurs qui ne trouverent rien pour la Compagnie, chacun des anciens Chefs ayant tiré de ſon côté, reglerent la ſubſiſtance en argent, & ordonnerent un écu par jour aux Capitaines, 30 ſols aux Lieutenans, 18 aux Enſeignes, douze aux Sergens, ſix aux Soldats. Aux Marchands quarante ſols, aux ſous-Marchands vingt-cinq, aux Chefs de Colonie vingt, aux Commis quinze, aux Ouvriers dix, & aux Colons ſix ſols. Il fut publié tambour battant & affiché que l'on eût à prendre les pieces de cinquante-huit ſols à quatre francs, à peine de cinq cens livres d'amende : & comme les vivres avoient eſté mis à un prix exceſſif pour la plûpart des nouveaux venus, les Directeurs en achepté-

rent des anciens François, & pour empêcher les plaintes, ils redonnerent à deux sols ce qui leur en coûtoit cinq.

Les restes du Gouvernement ancien aspiroïent encore à la superiorité ; Ces mesures assez dures de François à François, venoient en partie de ce que ceux qui estoient accoûtumez à commander il y avoit longtemps, ne pouvoient voir sans chagrin leur arriver des Chefs par toutes les Flotes : & sans doute que le retardement des progrez des affaires Orientales, est venu du double esprit qui s'est rencontré d'abord à Madagascar, qui a continué tant que ceux qu'on y trouva ont vécu, & depuis aux Indes par la difference de Nation & de Religion des Agens de la Compagnie.

Les deux Houcres qui avoient esté envoyez de Mascareigne à Galemboulle & à la Baye d'Antongil, d'où l'on esperoit abondance de ris, arriverent sans en apporter. Les Officiers dirent que s'ils eussent eus des Marchandises pour traiter, ils pouvoient en charger leurs Vaisseaux : mais qu'ils n'y avoient trouvé ny Magasins ny François, & que les Noirs avoient contraint ceux qui estoient à Antongil, de se retirer dix lieuës avant sur les terres, parce qu'un Sergent nommé la Pile qui les commandoit, ayant maltraité un Grand du Pays, qui estoit le mesme qui assassina le Capitaine la Vigne & Guibellon, s'estoit attiré la guerre qu'il n'avoit pû soûtenir.

CHAPITRE XII.

Monſieur de Mondevergue ſe fait reconnoître Gouverneur General de la France Orientale. Son adminiſtration dans l'Iſle de Madagaſcar.

QUAND la police pour la ſubſiſtance fut établie, on fit connoître ſous quel gouvernement on devoit vivre à Madagaſcar. Les quatre Compagnies d'Infanterie eſtant rangés en bataillon, & tous les autres François aſſemblez, Monſieur de Mondevergue monta ſur une eſtrade élevée de deux pieds au, milieu de laquelle eſtoit un fauteüil. Il y avoit deux bancs à ſes côtez couverts de tapis fleurdeliſez ; l'un pour le Conſeil, l'autre pour les Eccleſiaſtiques ; ceux-cy ne s'y trouverent pas ; Monſieur de Mondevergue dans un fauteüil de la hauteur des bancs ſeulement, ce qui difera de quelques jours ſa reception, parce qu'il le demandoit plus élevé, & que les Directeurs qui s'y oppoſérent, & l'emporterent enfin, ne le voulurent pas permettre. Les ſieurs de Faye, Caron, de Chamargou & d'Epinay, eſtant ſur le banc à main droite du fauteüil, les lettres de Monſieur de Mondevergue furent leuës par le ſieur Giron de la Martinette, Commis en l'abſence du Secretaire, l'enregiſtrement requis par le Sieur d'Epinay Procureur General, & prononcé par le ſieur de Faye. Aprés quoy le Fort & les Navires firent une décharge de tous leurs canons, & les quatre Compagnies de leur mouſqueterie.

Le

Le pouvoir de Monſieur de Mondevergue eſtoit abſolu ſur la milice & ſur les Officiers de Marine, comme Gouverneur general & Amiral. Le ſieur de la Giraudiere qui avoit des ordres pour commander en Mer en cas qu'il mourût, & qui s'eſtoit diſpenſé de monter pendant la route ſur le ſaint Jean, afin de n'eſtre pas ſoûmis à ſes ordres, n'obtint point ce Vaiſſeau aprés qu'il en fut ſorty. Il reſta dans le Terron qu'il avoit fait achepter en France par l'eſtime qu'il en fit, & qui par ſes défauts alongea cette Navigation de plus de ſix mois. Comme il n'oſa dire qu'il ne valloit rien eſtant à Madagaſcar, il fut contraint de le garder juſques à ce que l'ayant veu dégradé & échoüé à la côte, il mourut de déplaiſir en partie de ſe voir ſans employ; le ſieur de Lopis ayant eſté nommé Capitaine de S. Jean, le premier Bâtiment des François dans les Mers du Midy. Monſieur de Mondevergue pourveut auſſi aux Charges vacantes dans ſes quatre Compagnies d'Infanterie. Il donna au ſieur Dandron Capitaine de ſes Gardes, celle du ſieur Bechon, & au ſieur du Châtellet, celle du ſieur Dergain (ces deux Capitaines étoient morts) une Lieutenance au ſieur de Beauregard frere du ſieur Dergain, & créa Major de cette milice le ſieur de la Bonté qui en eſtoit le plus ancien Lieutenant. Elle campoit dans une petite plaine, où les Officiers firent bâtir des huttes & des caſes par leurs ſoldats, & c'étoit le lieu proprement du Gouvernement de Monſieur de Mondevergue; car le Fort-Dauphin eſtoit habité des Marchands, Commis, & Chefs de Colonie, qui avoient tous leurs égards pour les Directeurs. Ils firent pluſieurs

eſpeces de Conſeils ; il y en avoit un de Milice, un de Marine, un de Commerce, un de Subſiſtance, un de Colonie, & voulurent preſider par tout, excepté aux deux premiers, pourquoy Monſieur de Mondevergue ſe trouvoit fort rarement aux autres, luy paroiſſant honteux d'eſtre inferieur à un Marchand : ce qui portoit ſouvent les affaires à la diviſion.

CHAPITRE XIII.

Arrivée de la Fregatte la Paix, des Matatanes. Eſtat de cette Province. Raiſonnement d'un Ombiaſſe ou Sçavant.

APRE'S les deux Houcres venus d'Antongil ſans ris, les reſources eſtoient ſur la Fregatte la Paix, qu'on attendoit des Matatanes, où l'on eſtimoit qu'il s'en trouveroit beaucoup, & meſme que le temps qu'elle tardoit, eſtoit employé à y prendre ſa charge. Elle arriva le quinziéme Avril avec cent ſoixante ſacs de trente livres chacun, & douze ſacs de féves, ce qui n'eſtoit que pour une ſemaine ; car il s'en conſommoit trente ſacs par jour au Fort-Dauphin, & il n'y en a pas moins fallu depuis l'abord de cette Flotte, juſques au départ du ſieur de Faye pour Suratte, dont il ſera parlé cy-aprés.

Le ſieur de la Caſe avoit toûjours entretenu l'amitié de deux Grands de cette Province, Ramahaye & Ramahirac, qui dans toutes ſes entrepriſes l'avoient ſer-

vy avec beaucoup de conſtance ; de ſorte qu'il les diſtinguoit, & les partageoit plus avantageuſement que tous les autres Grands qui le ſuivoient à la Guerre. Des Roquettes Sergent que le Conſeil envoya commander quelques François aux Matatanes, ne croyant pas pouvoir ſi bien faire ſes affaires en paix qu'en guerre, les y mit en jalouſie. Ne s'eſtant adreſſé qu'a Ramahirac pour prendre ſes avis, & luy témoigner de la confiance à ſon établiſſement, Ramahaye crut qu'il eſtoit negligé : ce depit & les pretentions de l'un & de l'autre ſur des terres qui eſtoient entre leurs frontieres, leur firent faire quelques actes d'hoſtilité. Le Sergent ſans donner d'avis au Fort-Dauphin, & glorieux de pouvoir decider ſeul de la fortune de deux Souverains de Madagaſcar, agit pour Ramahirac contre Ramahaye, brûla ſes Magaſins de ris, de féves & de vin de miel, détruiſit ſes plantages, & rendit ce Pays inutile à la traite : de ſorte que lors que la Fregatte la Paix y fut, on n'en pût tirer que cette petite quantité de vivres qu'elle apporta au beſoin tres-preſſant du Fort.

Ce Sergent eſtoit un ruſé, qui ayant eſté deſtitué de ſon Commandement, & mandé de venir rendre compte de la guerre qu'il avoit entrepriſe contre un ſi bon allié, pria deux Ombiaſſes ou Sçavans des Matatanes de l'accompagner : Ils conſentirent de paſſer au Fort-Dauphin, eſtant bien aiſes de connoître dans le centre de leur domination, des étrangers qui les cherchoient de ſi loin. Ils y parlerent pour celuy qui les avoit amenez, & tâcherent de donner un tour de juſtice à ſa conduite. Neantmoins le Gouvernement

eſtant informé de ce qu'il avoit pillé en ſon particulier, il fut taxé à deux cens bœufs de reparation: mais ſon poſte luy fut rendu à la priere de ſes Avocats.

Ces Ombiaſſes affectoient de ne rien admirer de ce qu'on leur pouvoit dire ou faire voir. L'un d'eux ſembloit comprendre non-ſeulement la langue Françoiſe: mais auſſi la Portugaiſe, l'Italienne, la Flamande, la Latine, la Grecque & l'Arabe, dans leſquelles ceux qui les ſçavoient parler, ſe divertirent à luy faire des queſtions. Il n'y répondit que dans la ſienne, & faiſoit entendre qu'on ne luy pouvoit rien exprimer en quelqu'autre que ce fuſt, qu'il ne le conçeût, & qu'il avoit une idée qui luy rendoit intelligibles tous les Idiomes dont les hommes ſe pouvoient ſervir.

Quelque curieux s'eſtant aviſé de luy demander ce qu'il croyoit de la conſiſtance & de la durée du monde, il répondit qu'il eſtoit éternel; que dans chaque ſujet il y avoit un grain d'immortalité qui ne pouvoit eſtre détruit: Qu'il eſtoit imperceptible & preſque inconcevable, mais qu'il retenoit la forme toute entiere de l'objet; & que quand par l'agitation & le mouvement ce grain eſtoit pouſſé au lieu qui eſtoit propre à le reveſtir de ſa forme, il reprenoit toute la matiere qui luy eſtoit neceſſaire pour le rendre ſubſiſtant aux yeux, de meſme qu'il l'eſtoit avant d'en avoir eſté dépoüillé par une juſtice & une diſpenſation immanquable qui donne à chaque ſujet ce qui luy appartient.

Comment croyez-vous que le monde ſe maintienne? reprit celuy qui l'interrogeoit. La terre, répondit-

il, pouſſe les herbes & les fruits que les brutes mangent : Les hommes ſe nourriſſent des herbes, des fruits, & des brutes ; & les Aſtres qui ſont des corps plus ſpirituels, ſubſiſtent en tirant les eſprits qui ſe diſſipent inceſſamment & ne peuvent reſiſter à l'attraction ſuperieure, laquelle l'emporte enfin ſur la conſtruction de tous les individus qui ſont periſſables par la matiere dont les corps ſont compoſez ; & ces meſmes Aſtres par l'air & par l'eau rendent leurs influences à la terre qui redonne les veſtemens de toutes les formes.

Ces Ombiaſſes firent paroître avoir d'autres viſions auſſi ridicules, ne croyent de lieu de peine que la corruption, & de joye que le dégagement de ce grain prétendu immortel qui ſe rhabille d'une chair toute neuve ; traittent de folie les ſoins des hommes pour conſerver leurs vies, puiſqu'ils eſtiment que par la mort leurs infirmitez ſont reparées. Ils dirent encore que ſuivant leur conception le monde eſtoit infiny, & qu'ils ne pouvoient pas comprendre qu'il y eût des bornes de rien pour limiter quelque choſe ; tant l'eſprit des hommes eſt capable d'égarement, s'il n'eſt éclairé par la foy.

CHAPITRE XIV.

Traites pour le Ris. Differend au Conſeil entre Monſieur de Mondevergue, & Monſieur de Faye.

LEs Directeurs eſtans devenus plus aviſez par le retour inutile des deux Houcres, les renvoyerent bien munis de raſſades pour traitter du Ris. Et aprés le départ de ces deux petits Bâtimens, ils en mirent de plus grands en mer pour courir auſſi à la traite: Enfin il en arriva de Galemboulle, d'Antongil, de Sainte Marie & des Matatanes. Les Journaux font foy que pendant dix-neuf mois que le ſieur de Faye eſt reſté au Fort-Dauphin, il y en a eſté déchargé ſix cens mil livres ou trois cens tonneaux : mais ménagé avec ſi peu de conduite, qu'il y a manqué en quatre temps differens, qu'il y a eſté pillé par des gens que la faim deſeſperoit, & qu'il ne s'eſt pas tenu de Conſeil tant de fois pour toutes les autres parties du Gouvernement que pour celle de ſa ſubſiſtance. Monſieur de Mondevergue ayant eſté prié de s'y trouver un jour, par pluſieurs François qui eſperoient que ſa generoſité les feroit ſoulager, il y rencontra de tres-fortes oppoſitions, particulierement de la part du ſieur de Faye. Le Capitaine de ſes Gardes, qui eſtoit vers la porte, remarquant ſon déplaiſir d'avoir ſi peu de credit où il prétendoit eſtre Viceroy, prit à partie le Directeur qui luy reſiſtoit, & le menaça meſme de le maltraitter :

ce qui n'a jamais eſté ſi bien raccommodé que le reſſentiment n'en ait eſté porté juſques à Paris, & que long-temps aprés on n'ait reproché à Monſieur de Mondevergue cette action comme une violence qu'il avoit voulu faire aux ſuffrages du Conſeil.

CHAPITRE XV.

Partis des François dans l'Iſle.

A L'arrivée de Monſieur de Mondevergue, les Magaſins du Fort eſtans ſans aucune commoditez, & ne ſe trouvant pas un bœuf appartenant à la Compagnie, une partie de ſon argent deſtiné pour les Indes, paſſa entre les mains des particuliers qui eurent moyen de luy fournir des beſtiaux & du ris.

Le ſieur de la Caſe avoit amené cinq mille beſtes d'un party qu'il commandoit du temps de la premiere Flotte, que les Gouvernans ſe partagerent ; & ſi elles eſtoient demeurées à la Compagnie à qui elles devoient eſtre, elle en auroit eu proviſion ſuffiſante pour quelques mois, aprés la venuë de cette ſeconde. Une telle quantité ne pouvoit pas eſtre conſommée en ſi peu de temps par cent ou ſix vingt, François qui reſtoient au Fort-Dauphin, à qui de plus il venoit des preſens & des tributs. Aprés beaucoup d'argent de la Compagnie diſſipé pour achepter ce qui eſtoit à elle, & la diſette commençant à devenir generale, on eut recours au ſieur de la Caſe, qui â la tête de quarante François

avança jusques au milieu de l'Isle vers le Nord dans la Province des Vohisangombes, où il prit douze mille bœufs & vaches. Par tout où il passa, il fit jurer aux Grands obeïssance, particulierement à un nommé Ramilange des Machicores, qui protestoit de ne se soûmettre jamais qu'il n'eût esté battu. Il vit aux Matatanes ses anciens amis Ramahaye & Ramahirac qu'il emmena avec luy, écrivit encore des plaintes contre des Roquettes qui avoit si maltraité Ramahaye, dont il jugea se devoir rendre Protecteur pour regagner aux François son amitié & celle de quelques autres Grands ses amis, qui murmuroient de ce qu'aprés tant de services, ils l'avoient presque reduit au desespoir.

Le Grand des Lavaleffes abandonna son Pays, & se retira avec ce qu'il peut emporter fort avant dans l'Isle chez un autre Grand nommé Betsilio.

Les douze mille bêtes de ce party furent reduites à trois mille par les pluyes qui en firent mourir les trois quarts, & le partage ayant esté fait aux Noirs sur le pied de la moitié, il en resta quinze cens aux François. Les fils de Ramahaye & de Ramahirac qui les avoient conduites jusques au Fort-Dauphin, furent remerciez par le Conseil, qui leur fit des presens, & manda par eux à leurs peres, qu'il seroit ennemy de celuy qui commenceroit la guerre, & seroit toûjours leur amy s'ils vivoient en paix.

Un autre party marcha quelques mois aprés ce premier sous la conduite du sieur de Chamargou, contre un puissant ennemy nommé Dian Rasaf, qui estoit entre les Machicores & Lavantague. Il avoit renduës

inutiles

inutiles deux tentatives que l'on avoit faites pour établir des colonies en ſon Pays, ce qui le faiſoit venter d'avoir battu les François ; & diſoit hautement que s'ils manquoient de proviſion pour aller juſques à luy, il leur envoyeroit des vivres à la moitié du chemin pour leur faciliter de faire le reſte. Tous les alliez du Gouvernement furent informez du deſſein de luy donner combat, & invitez à s'y trouver avec le plus de forces qu'ils pourroient. Dian Mahila Grand des Grands des Machicores, Dian Creinte Grand de Manamboulle, & trois de ſes fils ; Dian Raſatrou Grand d'Antomampe, Dian Ramouſaye Grand d'Anoſſy, Dian Mamoulac Grand d'Andravoule, & un grand des Ambttaes avec dix mille de leurs ſujets, ſe rendirent prés du ſieur de Chamargou à Fanshere, où il avoit aſſemblé cent quatre-vingts François pour marcher avec luy. Pluſieurs autres Grands y arriverent aprés ſon départ, ou pour ne l'avoir pas ſçeu aſſez tôt, ou pour faire montre d'une bien-veillance, dont ils ne vouloient point d'effet ; car Raſaf eſtoit devenu ſi redoutable à Madagaſcar, que ſans le nombre extraordinaire des François qui furent menez à cette expedition, il auroit eſté difficile d'aſſembler un corps de Négres ſous un autre que le ſieur de la Caſe : mais enfin cent quatre-vingts François (ce qui paſſoit des deux tiers la plus forte troupe qui eût jamais eſté à la guerre dans cette Iſle) & un homme à cheval, les firent reſoudre à ſe declarer contre Raſaf. Le cheval avoit eſté juſques à ce jour inconnu aux Négres, & leur donnoit de la terreur. Le ſieur de Chamargou preſſa ſa marche pour profiter de la re-

ſolution où il les voyoit, & ayant rencontré Raſaf qui venoit à luy, aprés une décharge de ſes fuzeliers qu'il fit faire, un domeſtique du ſieur de Chamargou, vigoureux garçon qui montoit le cheval, l'ayant pouſſé aux ennemis, il les diſſipa par tout où il parut, & aprés avoir fait boulverſer huit ou dix mille hommes par leur frayeur, que Raſaf & deux de ſes fils eurent eſté tuez, & qu'il ne ſe voyoit plus de cette armée que des fuyards, un ſeul nommé Chaſafac favory de Raſaf, au deſeſpoir de la mort de ſon Prince, & reſolu de le ſuivre, attendit de pied ferme cet animal qu'ils appellent Dian Beliche, qui veut dire le Roy des Diables, & luy lança une ſaguaye. Le coup ayant atteint le poitral, le fit cabrer ſi fort qu'il ſe renverſa ſur le Cavalier. Le Négre les voyans embaraſſez enſemble, & que ce Diable n'eſtoit pas immortel puiſqu'il verſoit du ſang, luy donna quelques autres coups de ſaguaye qui le mirent hors d'eſtat de ſe relever, & ſaguaya auſſi le Cavalier, pendant que d'autres François que l'impetuoſité du cheval avoit devancez, arriverent qui tuerent, Chaſafac à coups de fuſil.

Les ſujets de Raſaf qui n'avoient pas eſté pris ou laiſſez ſur la place, eſtant en fuite & diſperſez, ſes troupeaux ſe trouverent ſans conduite. Il fut aſſemblé un grand nombre de bêtes, dont il n'arriva que ſix mille aux habitations Françoiſes; ce n'en eſtoit pas la ſixiéme partie, le reſte ayant eſté conſommé par le partage fait aux Négres, & par l'égarement pendant le chemin.

CHAPITRE XVI.

Des Chefs de Colonie & de leurs Colons.

IL eſtoit paſſé pour Madagaſcar douze Chefs de Colonie avec leurs Colons. Le ſieur Pavie arrivé le premier par le Houcre S. Loüis, & le ſieur de la Picaudiere qui avoit retardé ſi long-temps au Breſil dans le Houcre le S. Jacques, ſe voyant peu de Colons de reſte, les donnerent au Conſeil pour faire ce qui luy plairoit ſur la promeſſe qui fut faite au ſieur Pavie de le faire ſous-Marchand, & au ſieur de la Picaudiere Fiſcal en quelque Juriſdiction. Il y avoit dix autres Chefs de Colonies, les ſieurs de Hautmeſnil, du Far, Crecy, le Févre, trois Lumagues, Viriſel, &c. Le ſieur de Hautmeſnil fut envoyé à Manentin entre les Matatanes & Anoſſy, & le ſieur du Far à Manamboulle avec des Commis pour la traite, & des Noirs qui portoient de la raſſade, & devoient aider à conſtruire des Forts: mais les Négres ayant abandonné les François, ce projet n'eut point d'execution. Raſaf ayant inſulté comme il vient d'eſtre dit, ceux qui avoient paſſé du côté de ſes Provinces, & deux autres qui eſtoient allé aux Matatanes & à Antongil, s'étant degoûtez de ce qu'ils ne trouvoient pas des richeſſes toutes preſtes qu'ils cherchoient bien plûtoſt que de bonnes terres, ils revinrent dire au Fort-Dauphin que le Pays ne valloit rien, & qu'il eſtoit impoſſible d'y eſtablir des Colonies. Le

Conſeil de Madagaſcar, ſans conſiderer que les grandes entrepriſes ne peuvent réüſſir que par une conſtance opiniâtre à ſuivre un deſſein, détruiſit le plan qui en avoit eſté formé en France, & ſous pretexte d'apprehenſion que les Colons ne ſe jettaſſent parmy les Négres, il en déchargea les Chefs, à qui il donna des Employs, & prit leurs Colons pour Matelots.

On voulut penetrer pourquoy les Négres qui avoient eſté donnez aux ſieurs de Hautmenil & du Far, qui alloient dans un Pays amy & fort proche, les avoient abandonnez. On reconnût qu'eſtant tous à la devotion des ſieurs de Chamargou & de la Caſe, ils n'agiſſoient que par leurs ordres. Le ſieur de Chamargou ayant lors quantité de bêtes à vendre, empêchoit tant qu'il pouvoit, qu'il n'en vint, avant d'eſtre défait des ſiennes; & le ſieur de la Caſe conſervant des pretentions de ſouveraineté ſur le Pays d'Amboulle, ne pouvoit ſouffrir qu'on le bridât d'un Fort, dont on ne luy donnoit pas le commandement. Chacun d'eux faiſoit trouver tant d'impoſſibilité à ce qui ne luy plaiſoit pas, qu'on ne conclud rien, & que les Colonies demeurerent inutiles : de ſorte que dés lors la Compagnie avoit déja changé trois fois de face à Madagaſcar, puiſque d'abord elle eſtoit ſervie par des gens gagez de tous métiers ce qu'elle abolit ; Qu'aprés les Colons y furent envoyez, qui n'y réüſſirent pas ; & qu'enfin toute la conduite fut laiſſée à des Commis qui cherchoient un negoce aiſé & tout preparé, comme il ſe fait de place en place dans le commerce ordinaire. C'auroit eſté une merveille ſi l'on avoit pû ſoumettre & faire valoir cette

Iſle par une conduite ſi peu propre à l'état où on la trouvoit, & parmy des gens avec leſquels il faut de la fermeté.

CHAPITRE XVII.

Accommodement de Lavatangue & de Dian Manangue avec les François.

DIAN Manangue & Lavatangue qui eſtoient vers la Baye de Saint Auguſtin, avertis du grand nombre des François, ſongerent à ſe mettre à couvert de la vengeance qu'ils pourroient prendre, du premier qui avoit empoiſonné & aſſommé Monſieur Eſtienne Miſſionnaire, & de l'autre qui avoit fait aſſaſſiner quarante François diſperſez dans un champ de cannes de ſucre. Ils en envoyerent un au Fort-Dauphin, nommé Eſtienne des Solles, que les gens de Dian Manangue avoient pris. Son eſcorte eſtoit de douze Négres, entre leſquels il y en avoit deux qu'ils appellent Fidels, & qui avoient ordre de preſſentir s'ils pouvoient eſperer la paix. On eut beaucoup de joye d'en voir cette ouverture. Il eſtoit de la politique d'un Gouvernement qui vouloit s'étendre, d'oublier les offenſes pour déſarmer de puiſſans ennemis. Le Conſeil renvoya des Solles avec pouvoir de donner toutes ſortes d'aſſeurances, & les Fidels avec des preſens, & charge de dire à leurs Maîtres qu'ils ſeroient bien receus au Fort-Dauphin.

Des Solles avoit preſque oublié ſa Langue, & vi-

voit à peu prés comme les naturels de l'Iſle : mais auſſi chrétiennement qu'il pouvoit, & conſervant une marque de ſa Religion à la veuë de tous les Négres, qui ne luy firent, pendant quatre ans qu'il fut en leur pouvoir, aucune violence pour luy faire quitter. C'eſtoit une petite Croix que Monſieur Eſtienne avoit portée chez Dian Manangue, & qui eſtoit tombée entre les mains d'un de ceux qui l'aſſommerent : Des Solles trouva moyen de l'obtenir, & la natta dans ſes Cheveux. Il n'eſt pas neceſſaire en ce Pays de ſe peigner pour s'entretenir la teſte nette d'inſectes, l'huîle de Palma Criſti dont on s'y frotte, exempte de cette incommodité.

Aprés cette députation pour ſonder l'eſprit des François, Dian Manangue leur envoya une Ambaſſade en forme, & pria d'en eſtre le Chef, Dian Manghourou ſon parent, Grand dans le Pays des Machicores, homme adroit & penetrant : Il arriva au Fort-Dauphin avec cent Négres, & prit des meſures ſi juſtes ſur les diſpoſitions où il trouva le Gouvernement, que Dian Manangue vint jurer paix & amitié pour luy & pour Lavatangue. Cecy ſe paſſoit pendant que le ſieur de Chamargou tenoit la Campagne contre Raſaf. Dian Manangue ſe défioit tant de ſa politique qui eſtoit ferme & judicieuſe, qu'il n'auroit pas riſqué d'entrer au Fort s'il y avoit eſté.

* * *

CHAPITRE XVIII.

Arrivée au Fort-Dauphin, des Houcres S. Iean & S. Denis, qui s'eſtoient égarez pendant la route ; & de la Saumaque qui avoit eſté laiſſée au Cap de Bonne-Eſperance.

LE Houcre le Petit S. Jean qui eſtoit party du Cap de Bonne-Eſperance avant que Monſieur de Mondevergue y arrivaſt, n'aborda au Port-Dauphin que quelque temps aprés luy : on le croyoit perdu.

La Saumaque qui avoit eſté laiſſée pour ſe radouber, parut vers la fin du mois de Mars ; & pendant qu'on la rajuſtoit à Table-Baye, elle apprit des Vaiſſeaux Hollandois qui y ancrerent, que la Vierge de Bon-Port premier Navire de retour de la Compagnie Françoiſe des Indes Orientales, avoit eſté pris par les Anglois & fait naufrage à la veuë de l'Iſle de Grenezay : Et que le feu, par un accident dont on ne pouvoit connoître l'origine, s'eſtoit mis à Londres, qui eſtoit preſque entierement brûlée. Ces nouvelles n'avoient pas encore paſſé juſqu'à Madagaſcar. Il ne reſtoit pour retrouver tous les Bâtimens de la Compagnie, que le Houcre S. Denis, qui peu de jours aprés leur départ de devant Teneriffe, s'eſtoit égaré des autres, & que l'on croyoit pery. Il arriva au Fort-Dauphin un an aprés. On ſçeut que la cauſe d'une ſi longue navigation procedoit de ce que le Capitaine

& le Pilote avoient insensiblement doublez toute la longueur de Madagascar, trois cens lieuës d'avantage, & repassé la ligne sans s'en appercevoir. Il n'y avoit apparemment personne dedans qui sçût prendre hauteur, & ils ne se régloient que sur la Bousolle. Au mois d'Avril de l'année 1667. ils estoient abordez à la côte d'Afrique à deux degrez vers le Nord ; ensuitte ils estoient allé à Sacator, où ils avoient sejourné pendant quatre mois & vêcu avec les Arabes, desquels ils avoient esté bien receus, & qui leur vendoient une poulle vingt sols, autant un cabrit, quarante sols un mouton, & huit pieces de huit une vache. Ils dirent qu'il s'y faisoit trafic de civette à douze francs l'once, & qu'il la falloit prendre au poids du Roy pour n'y estre pas trompé, parce que les particuliers y faisoient du mélange : Que l'aloës y estoit en quantité à soixante francs le cent pesant : Qu'il n'y avoit point de bled dans cette Isle : mais tres-grande abondance de dattes dont les Habitans se nourrissoient, & que l'on n'y mangeoit de ris que ce qui s'en apportoit de dehors par la traite & le commerce. Les Officiers de ce Houcre ayant reconnu à la situation de l'Isle de Sacator, sur les Cartes, qu'il falloit revenir, retournerent : mais par un malheureux destin qui conduisoit ce Bâtiment, au lieu de prendre l'Orient, ils navigerent vers l'Occident de Madagascar, & aborderent Mozambique, où ils demeurerent pendant deux mois avec les Portugais, qui y estoient au nombre de douze cens, dans une petite Isle éloignée de trois lieuës de terre ferme, bien fortifiée & deffenduë de soixante pieces de canon de fonte,

fonte. Quelques Noirs y eſtoient auſſi, les uns libres, les autres eſclaves. La terre n'y produiſoit point de legumes, & n'y portoit de fruits que des cocos, des ananas, & des citrons, ſi peu d'orangers, qu'il n'y en avoit que vingt pieds qui eſtoient à la Maiſon des Jeſuites. Il y avoit d'autres Maiſons bien bâties & des Egliſes peintes & dorées. L'eau y eſtoit tres-rare ; & quand une ciſterne qui en faiſoit toute la proviſion eſtoit épuiſée, il falloit paſſer au continent d'Afrique en des canots, & en aller chercher loin ſur la terre. La viande fraîche y eſtoit fort chere ; un bœuf y coûtoit ſoixante écus ; le lard & bœuf ſallé, dix ſols la livre ; le cochon frais, vingt ſols. Le pain, trois fois ce qu'il s'achepte communément en France ; les poulles, quinze ſols ; le beurre, dix ſols. La pipe de vin de Madere, quatre cens écus. L'argent y eſtoit rare : mais l'or fort commun, & c'eſt ce qui faiſoit trouver ce poſte bon : Les Portugais le tiroient du Royaume de Sofola, qui en eſt à cent cinquante lieuës. L'on monte par la Riviere des Coriantes juſques à la mine d'or.

Ces navigateurs ſurprirent extrémement au Fort-Dauphin par leur arrivée qu'on n'eſperoit plus. Ils avoient vendu toutes leurs marchandiſes pour ſubſiſter, & les deux Commis nommez la Sereine & Droüault, ne voulans pas riſquer de naviger d'avantage ſur ce Houcre, eſtoient reſtez à Mozambique, dans l'eſperance de paſſer à Goa par la voye des Portugais, & de là à Suratte pour y attendre les Directeurs François.

CHAPITRE XIX.

Départ du ſieur Caron de Madagaſcar pour Suratte, & d'un Houcre pour France.

LE Conſeil de Madagaſcar voyant la ſaiſon s'avancer & le peu de moyen de faire une éclatante ouverture de commerce dans les Indes, reſolut de commencer cette grande entrepriſe en fort petit équipage ; la cauſe de cela fut que la Flotte ſur laquelle les Directeurs eſtoient venus, avoit conſommé ſes vivres & ſes agrez, & que depuis il n'eſtoit arrivé qu'une Fluſte nommée la Couronne, qui avoit fait auſſi une tres-méchante navigation, & s'eſtoit laiſſée entraîner à la Baye S. Auguſtin du côté de l'Iſle qui regarde le Monomotapa, où elle avoit retardé quelques mois.

Le ſieur Caron ſe chargea de paſſer ſur le Vaiſſeau le S. Jean, accompagné ſeulement d'un Houcre, & d'aller à Suratte achepter quelques marchandiſes pour les envoyer en France faire montre de quelque choſe pour l'argent qui en eſtoit ſorty.

Le ſieur de Faye reſta à Madagaſcar en attendant une Flotte pour ſe faire porter avec plus de pompe.

On fit des ſalaiſons de bœuf par petites tranches deux fois ſallées de ſel neuf, & expoſées au Soleil & à la fumée : Car dans les Pays chauds il eſt difficile d'empêcher la putrefaction des viandes, & chaque bœuf ainſi preparé n'en rendoit pas ſoixante livres

propres à embarquer.

Par la Fluſte la Couronne, il eſtoit arrivé un Perſan nommé le ſieur Marcara, que le ſieur Caron prit avec pluſieurs autres Marchands & Souſmarchands, & partit le 27. Octobre de l'année 1667.

Un peu aprés le Houcre S. Robert fut mis à la voile pour France. Le Navire la Marie qu'on y deſtinoit, n'ayant pû eſtre ſuffiſamment pourvû de vivres, il fallut ſe contenter de ce petit Bâtiment, qui fit une bonne navigation & aborda au Port Loüis avec le ſieur Giron de la Martinette, chargé de la relation du Pays & de la conduite des Agens de la Compagnie. Il avoit eſté jugé à propos à Madagaſcar de faire voir à Paris un homme qui eût eſté témoin de tout le Gouvernement depuis l'arrivée de la premiere Flotte juſques à ce départ ; celuy-là y parut propre & bien ménagé par Monſieur de Mondevergue & par le ſieur de Faye : Il fut rendre raiſon de tout ce qui s'eſtoit paſſé ; mais ſa politique le trompa : Car ayant trop panché du côté de Monſieur de Mondevergue, il eut contre luy tous les Marchands de la Compagnie, qui empeſcherent qu'il n'eût de l'employ dans les Indes. Il aſſeura neantmoins que Madagaſcar n'eſtoit pas tenable, ce qui eſtoit conforme à l'eſprit de la direction du commerce, qui ne ſe plaiſoit pas à déterrer les richeſſes qu'elle ne pouvoit ſe perſuader eſtre enſevelies dans cette Iſle.

Le ſieur Chervy eût accompagné ſon procez en France, s'il ne fût point mort un peu auparavant ce départ. Le ſieur Deſpinay Procureur General avoit eſté chargé de l'inſtruire ſur les plaintes qui s'eſtoient fai-

tes contre luy & ceux de ſa cabale. On les accuſoit d'avoir fait convertir en menilles preſque toutes les eſpeces d'argent de la Compagnie, & d'en avoir traitté pour leur compte particulier. On diſoit que le ſieur le Mire Lapidaire à ſes gages, qui n'avoit taillé que ſix topaſes pour elle, avoit travaillé à ſoixante pierres precieuſes pour ce Marchand: Que lui & ſes aſſociez avoient fait fourrer un tiers d'alliage dans une grande quantité de menilles d'argent, avec leſquelles ils avoient trafiqué tout le miel des Pays circonvoiſins : Qu'ils en avoient debité le vin au prix qu'ils avoient voulu; & que quelques Grands ayant reconnu leur mixtion, avoient fait la guerre pour ce ſujet, & refuſé de negocier depuis.

CHAPITRE XX.

Retour du Vaiſſeau le S. Iean de Suratte à Madagaſcar. Départ de la Couronne & du Houcre S. Denis pour aller à Suratte, & du petit S. Iean pour faire le tourde l'Iſle.

LE ſieur Caron eſtant à Suratte, prit langue avec deux Courtiers Banians qui luy eurent bien-tôt fait achepter dequoy charger le S. Jean, qu'il fit partir promptement pour donner des marques de ſa diligence & de ſa capacité. Ce Navire aborda au Fort-Dauphin le 21. Juin 1668. & ce qui ſurprit beaucoup, fut d'y trouver le ſieur Macara les fers aux pieds. Il a eſté imprimé de longs Factums de cette affaire, où

de la part du ſieur Macara, il eſt ſoûtenu que n'ayant pas voulu conſentir aux propoſitions que luy fit le ſieur Caron de travailler de concert à leur utilité particuliere ſur un ſi beau fond que celuy de la Compagnie, qui n'y connoîtroit rien., il avoit épuiſé toute ſon adreſſe & tout ſon pouvoir pour le faire perir. Voicy le ſujet de leur querelle.

Le Vaiſſeau le S. Jean eſtant à la rade devant Cochim le 24. Decembre 1667. quelques Officiers de la Garniſon Hollandoiſe furent de la part du Gouverneur complimenter le ſieur Caron, qui les retint à dîner. Les ayant conduits à la ſortie juſques à la porte de ſa chambre, il laiſſa le reſte des honneurs à faire au premier d'aprés luy. Le ſieur Macara qui croyoit avoir quelque qualité au deſſus du ſieur de Reineboz, qui ſe preſenta auſſi pour les conduire ; luy enjoignit de ſe retirer. L'autre voulut le primer ſur le Reglement qui portoit que où ſe trouveroient deux employez de la meſme qualité, l'un François, & l'autre étranger, le François auroit la preſeance ; & apportant la derniere violence à ſoûtenir ce rang, d'où le Perſan le repouſſoit, il donna au ſieur Macara un ſoufflet qui fit beaucoup de bruit & de ſcandale. Ce coup a eu des ſuittes tres-fâcheuſes. Le ſieur Macara n'a jamais eſté depuis du ſentiment du ſieur Caron, qu'il a toûjours dit luy avoir fait faire cette inſulte : de ſorte que ne ſuivant plus l'eſprit de ce Directeur, le ſieur Caron l'accuſa de revolte, meſme de l'avoir voulu faire aſſaſſiner. Sur ce pretexte il le deſtitua de ſes emplois & le renvoya au Conſeil de Madagaſcar, où le ſieur Ma-

cara fut declaré innocent, la Sentence renduë contre luy caſſée, & deliberé de citer les ſieurs Bebert & Reimebots qui l'avoient ſignée, pour s'y venir juſtifier.

Outre les toilles, les ſalpeſtres, le poivre, le ſucre & autres marchandiſes, il y avoit proviſion dans le S. Jean de trente milliers de biſcuit pour ſon voyage de Madagaſcar en France ; & un Marchand nommé le ſieur Menilhon Provençal, à qui le ſieur Caron avoit donné permiſſion d'aller vendre ſes Marchandiſes des Indes au Fort-Dauphin, & du vin de Goa & de Perſe, qui y fut diſtribué à trois livres le pot. Le ſieur de Faye Directeur luy donna vingt-cinq pour cent de profit.

Peu de temps aprés l'arrivée du Saint Jean, les François du Fort-Dauphin ſe virent dans le dernier beſoin de vivres, eſtant impoſſible de tirer du ris des Matatanes où Ramahaye, quoyqu'il eût promis, ayant toûjours l'eſprit irrité du traitement qu'il avoit receu du Sergent qui brûla ſes magazins & ſes plantages, avoit gagné celuy de Ramahirac. Ils s'eſtoient accordez de ne plus rien traitter avec les François ; ce qui avoit obligé de tranſporter l'habitation qu'on avoit en cette Province, en celle des Antavares trente lieuës plus loin, d'où l'on eſperoit beaucoup par une Riviere que les Chaloupes pouvoient remonter ſoixante lieuës.

Les ſieurs Martin & de Flacourt Agens de Commerce à Galemboulle & Antongil, en avoient eſté rappellés, ſur ce que les Amboüettes peuples puiſſans vers la pointe du Nord, à la perſuaſion du Grand qui avoit eſté maltraité par la Pile, & qui pour ſe venger avoit fait aſſaſſiner les ſieurs de la Vigne & Guibillon, s'é-

toient répandus en ces Provinces, & en ayant enlevé toutes les commoditez des Habitans, les avoient menacez qu'ils reviendroient les brûler s'ils faiſoient ny troc ny liaiſon avec les François. Les plantages néantmoins y eſtant faits depuis; le ſieur de Belleville à qui on laiſſa quarante hommes pour veiller ſur ces deux endroits, & ſur l'Iſle Sainte Marie où il eſtoit ordinairement, conſervoit les fruits en attendant leur maturité : cependant le Fort-Dauphin n'eſtant ſecouru de vivres d'aucun quartier de l'Iſle, le Conſeil en fit ſortir quantité de bouches ſur la Couronne & ſur le Houcre S. Denys, qui partirent avec ordre d'aller attendre à Sacator le temps le plus propre pour faire le voyage de Suratte. Il y avoit deſſus avec les paſſagers & les Commis dont on ſoulageoit l'habitation, treize barres d'argent peſans deux mille deux cens quarante deux marcs, & quelques miliers de plomb, le tout faiſant ſoixante & dix mille francs, pour employer en bled, en ris, & autres rafraichiſſemens pour le Fort-Dauphin.

Le Houcre le petit S. Jean avec autant de gens qu'il en pût tenir, fut envoyé faire le tour de l'Iſle par la pointe au Midy, doubler le côté d'Occident, paſſer par la pointe du Nord, & la reconnoître juſques à Antongil, depuis lequel lieu juſques au Fort-Dauphin, les côtes avoient eſté frequentées par les François : mais ce Bâtiment ne fut pas plus avant que Mozambique, & revint ſur ſa cingle avec quelques eaux de vie, que les Commis trafiquerent d'un Navire Anglois qu'ils rencontrerent. Ils n'exécutérent point leurs ordres qui eſtoient encore de reconnoître les Iſles de Mayette,

Comoro, Jean de Nova & les Baſes de India, & ſonder par tous les Ports, ances, bayes & rivieres. Un Ingenieur qui y eſtoit embarqué, devoit deſſigner les terres & les côtes, & en faire des cartes.

CHAPITRE XXI.

Arrivée à Madagaſcar des Vaiſſeaux l'Aigle d'or, & la Force, venans de France. Départ de Madagaſcar pour France du Vaiſſeau le S. Iean.

L'ATTENTE d'une Flotte de France retardoit la ſortie du Vaiſſeau le Saint Jean, & la reſolution eſtoit au Fort Dauphin de n'en rien faire partir qu'il n'y fût arrivé des nouvelles d'Europe, & qu'on ne pût faire réponſe & des objections ſur les ordres qui ſeroient donnez. Enfin le 28. Aouſt 1668. le Navire l'Aigle d'or venant de France, & peu de jours aprés celuy nommé la Force, parurent. Sur le premier eſtoit embarqué le ſieur Goujon Conſeiller au Conſeil Souverain de Madagaſcar, & tous deux garnis d'une ſorte de raſſade noire & d'autres couleurs triſtes, qui n'y eſtoit point du tout de Commerce.

On apprit par les paquets rendus à Monſieur de Mondevergue & au ſieur de Faye, que pendant l'année 1667. il n'eſtoit ſorty ny Flotte ny Vaiſſeau de France pour les Indes. Cette nouvelle tira de l'apprehenſion où l'on eſtoit, que les Anglois avec qui il y avoit guerre ne s'en fuſſent emparez : mais donna du dépit

dépit de voir la negligence commencer dans une entrepriſe, qui pour réüſſir devoit eſtre ſoûtenuë par des envoys continuels. Ainſi pour reveiller cet aſſoupiſſement lequel rendoit les premieres Flottes inutiles, & anéantiſſoit l'établiſſement ; le Vaiſſeau le S. Jean fut incontinent mis à la voile, chargé, outre ce qu'il avoit apporté de Suratte ; de Cuirs, d'Indigo, d'Aloës, de Montres de Gommes & de Poivre de Madagaſcar, & avec les Memoires de tout ce qui s'y eſtoit paſſé juſques au jour de ſon départ. Il arriva au Port Loüis commandé par le ſieur de Lopis, à qui Sa Majeſté fit l'honneur de donner ſon Portrait enrichy de diamans, pour marque de la ſatisfaction qu'elle avoit de ſa conduite particuliere.

LIVRE II.

CHAPITRE PREMIER.

Départ du ſieur de Faye, de Madagaſcar pour Suratte, dans l'Empire du Grand Mogol.

PENDANT que le Vaiſſeau le S. Jean voguoit vers l'Europe, le ſieur de Faye s'ennuyoit à Madagaſcar, où il ſe voyoit inutile. Il avoit toûjours attendu une Flotte de douze Navires, & des preſens de prix, afin de ne pas aborder Suratte avec peu d'eſcorte, & pour faire un debut pompeux; car il ne conſideroit le voyage du ſieur Caron que comme l'avantcoureur d'une arrivée magnifique qui n'eſtoit que trop publiée dans les Indes: mais ſe trouvant obligé de partir avec trois Bâtimens, il choiſit la Marie pour ſon paſſage. Le chagrin qu'il avoit eu dans ſon ſéjour à Madagaſcar, luy ſuggera de conſeiller en France l'abandonnement de cette Iſle, ſon but eſtant de faire un Commerce de Marchandiſes preſtes dans des Magaſins, ce qui avoit eſté ſon exercice, & non de faire ſortir des entrailles d'une terre inconnuë des richeſſes

qui ne ſe découvrent que par de grands ſoins, une forte application & une patience bien perſeverante.

Les ſieurs Joubert ſon parent, Martin Marchand, Menuiſier & Flacourt ſous-Marchand, & neuf Commis furent ſur le meſme Vaiſſeau.

Le ſieur Goujon demeura ſur l'Aigle d'or qui l'avoit amené de France, & avec luy les ſieurs Frocter & Rouſſel Marchands, Calmel & Petit ſous-Marchands, & quatre Commis, & dans la Force les ſieurs Macara, Viriſel, Rochette Marchands & ſous-Marchands, & quatre Commis, tous gens compris dans l'affaire du ſieur Macara, leſquels le ſieur Caron avoit deſtituez de leurs employs par ſes ſentences, & que le Conſeil Souverain de Madagaſcar avoit rétablis par ſes Arreſts.

Avant le départ de ces Bâtimens, il fut arrêté que ſur les Marchandiſes qui ſe diſtribueroient aux François de Madagaſcar, la Compagnie prendroit cent pour cent de profit de celles qui viendroient de France, & ſoixante & quinze pour cent ſur celles des Indes. Ainſi un Matelot ou autre dont les gages n'augmentoient point, trouvoit à Madagaſcar ſon payement à raiſon de quatre francs les pieces de cinquante-huit ſols, qui eſtoit plus d'un quart de perte, & acheptoit une fois plus cher, ce qui n'eſtoit pas juſte, & acheva de dégouter ceux qu'on y laiſſoit.

Ces choſes reſoluës, le ſieur de Faye remit les Sceaux du Roy entre les mains du ſieur d'Epinay, ſuivant des ordres de la Cour apportées par le ſieur Goujon, & s'eſtant embarqué, les trois Navires firent voile pour Suratte le dix-neuviéme jour d'Octobre de l'année

1668. Cette navigation fut élevée juſques à trente-ſix degrez de latitude meridionale par eſtime à 98. degrez de longitude, le Fort-Dauphin poſé à 72. Enſuite on courut au Nord juſques au ſeptiéme Decembre à la veuë de l'Iſle de Gamo, qui eſt à cinq degrez de la ligne du côté du Midy, que l'on vogua vers l'Orient pour éviter les Iſles Maldives qui ſont extrémement embaraſſantes par la quantité des rochers qui les environnent. Le treiziéme ces trois Vaiſſeaux paſſerent la ligne par eſtime, à 105. degrez de longitude. Le quatorziéme, hauteur priſe, il ſe trouvérent avancez de plus de trente lieuës depuis vingt-quatre heures, ſans avoir eû de vent que tres-peu, ce qui fit juger que les courants qui ſont ſans doute de la ligne au Nord, les avoient portez.

CHAPITRE II.

Veuë de l'Iſle de Ceilon, & des Forts que les Hollandois ont dans cette Iſle.

LE vingt-quatriéme Decembre, l'Iſle de Ceilon fut veuë d'abord comme une terre baſſe qui paroiſſoit aſſez belle & plus avant, de hautes montagnes couvertes de bois. Le vingt-cinquiéme au matin, les François ſonderent par le travers d'une Baye appellée de Mata, qui eſt du côté du Midy, où deux Vaiſſeaux Hollandois les ayant reconnus, furent moüiller au deſſus du Cap Rouge qui eſt un coin de cette Baye, ſur

laquelle il y avoit des maiſons, des magaſins & une petite fortereſſe avec pavillon Hollandois. Cette habitation ſe nomme Saudy. L'Aigle d'or en approcha, & fut abordé d'un canot, dans lequel eſtoit un ſoldat qui dit de la part du Gouverneur appellé Pitre Groot, que les François ſeroient bien venus par tout où il y avoit des Hollandois, & que s'ils vouloient écrire, il y avoit à Pontugal des Vaiſſeaux preſts à partir pour l'Europe. Le ſieur Goujon fit une dépêche à la Chambre generale de France pour donner avis du lieu où ils eſtoient.

La Ville de Pontugal fut découverte de trois lieuës auprés d'une montagne en forme de pic qui la fait reconnoître. On diſtingua avec des lunettes à longue veuë une fort belle Fortereſſe neuve, quantité de maiſons bien bâties, & cinq grands Navires moüillez dans la Baye, ſur laquelle elle eſt ſituée. On avoit ſçeu du ſoldat qu'avoit envoyé le Gouverneur de Saudy, que les Hollandois eſtoient en guerre contre le Roy de Ceilon, auquel ils avoient pris grands nombre de ſujets qu'ils faiſoient travailler au Fort de Pontugal les fers aux pieds.

Le 27. voguans le long de l'Iſle du côté du Midy, il parut une habitation de Hollandois ſur une éminence nommée Barberin.

Le 31. à vingt lieuës de Pontugal, ſe découvrit la Ville de Colombo bien bâtie au bord de la Mer, ſur un terre-plain garny de beaux arbres qui font une tres-agréable perſpective. Il y avoit une grande Fortereſſe à côté, & huit Navires à la rade.

Les Hollandois qui tiennent à Ceilon outre Pontugal & Colombo, deux Villes nommées Negombo & Japhnepatan, ſont établis & tres-bien fortifiez ſur les côtes de l'Occident, du Septentrion & du Midy ; pour le côté de l'Orient, ils ne le gardoient point, parce qu'il n'y avoit point de canelle : Les Portugais y ont neantmoins autrefois eu des Fortereſſes que les Hollandois ont priſes & démolies à ſept degrez & demy, & huit degrez de latitude au Nord en deux places dont l'une s'appelle Tinkemale, & l'autre Battecalo. Cette derniere eſt ſur une Baye tres-ſeure où tombe une grande Riviere ; les Navires y entrent & en ſortent à la voile. Au coin de cette Baye eſt un endroit fort commode pour bâtir une Fortereſſe, & que le Roy de Ceilon voudroit bien avoir donné à une puiſſance capable de le deffendre de l'oppreſſion des Hollandois qui emportent ſa canelle ſans rien payer, pretendans avoir depenſé de grandes ſommes à le délivrer des Portugais. Ils conſervoient toutes les Villes & tous les Forts qu'ils leur avoient pris, excepté ceux qu'ils démoliſſoient, & n'en rendoient point au Roy de Ceilon, quoyqu'ils ſe fuſſent obligez par traitté de luy en remettre quelques-uns : ils les tenoient comme gages de leur deub, & prenoient la canelle pour partie de l'intereſt.

On pourroit toûjours avoir aiſément correſpondance de Battecalo avec le Roy ; car la Ville de Candie où il demeure, eſt ſituée à peu prés au milieu de l'Iſle à deux journées de Battecalo & à deux journées de Colombo. Les Cartes Geographiques manquent, qu'ils les mettent autrement.

Proche de Candie du côté de Battecalo, il y a un tres-beau Bois de canelle que les Portugais ny les Hollandois n'ont jamais poſſedez, parce qu'il eſt trop prés de la puiſſance du Roy, & auſſi qu'ils n'y ont pas employé la derniere force, la côte d'Occident donnant plus de canelle que tout le monde n'en peut conſommer. Ce Roy qui n'eſt pas riche, parce qu'on luy prend ce que ſa terre produit de meilleur ſans rien payer, auroit bien voulu trouver Marchand à qui vendre ce Bois : c'eſtoient des diſpoſitions au negoce de la canelle qui devoit réüſſir aux François. Tout le debit s'en fait par les Hollandois qui ne la tirent que de Ceilon : mais les dépenſes exceſſives qu'ils font en cette Iſle, ont fait juger qu'ils y connoiſſent encore quelques autres avantages.

CHAPITRE III.

Veuë du Cap de Comorin. Navigation juſques à Cohin.

LE deuxiéme jour de Janvier de l'année 1669. le Cap de Comorin fut découvert à huit degrez de la ligne vers le Septentrion, & 99 degrez de longitude. Son extremité eſt une terre baſſe & blanche qui avance un peu plus dans la mer que le bout d'une cheſne de rochers qui ſepare la côte de Coromandel de celle de Malabar, tout le long & par le milieu de cette grande peninſule des Indes qui les contient toutes deux : cette cheſne leur dérobe l'air & les vents qui paſſent par deſſus : De ſorte que les con-

trées basses n'ont de rafraîchissement que de la mer.

Proche de la pointe du Cap, il y avoit deux grandes maisons blanches & un petit pavillon rouge entouré de cinquante cases d'Indiens. Il en passa plusieurs aux Vaisseaux sur des Gingades avec des cocos, des poissons salez, & de petits pains de sucre noir, qui voyant qu'on les payoit bien, y porterent du poisson frais, des poulles, des cabrits, des moutons, des cochons, des bananes & de la toille de cotton blanche & cruë. Les poulles se vendirent un Loüis de cinq sols, les cabrits cinq à six, les moutons dix. Cette petite monnoye leur parut si belle, qu'ils ne voulurent point d'autres especes. Ils pretendent se faire passer pour blancs, quoy qu'ils soient presque aussi noirs que les Affricains ; ils sont néantmoins plus beaux, & ils auroient tous les cheveux longs si les grandes chaleurs ne les obligeoient de les couper. Ils n'ont qu'un morceau de linge attaché à une ceinture pour couvrir leur nudité. Plusieurs faisoient entendre par le signe de la Croix qu'ils estoient Chrétiens, & demandoient des chapelets. Il y avoit cinq Jesuites dispersez de cinq lieuës en cinq lieuës, depuis le Cap de Comorin jusques à Cochin, pour entretenir ces Indiens dans la Religion qu'on dit que saint Thomas leur a prêchée, & dont les Portugais leur ont appris quelques exercices lors qu'ils estoient puissans dans les côtes des Indes.

Le sixiéme, les Vaisseaux furent pendant tout le jour devant une Mosquée de Maures ou Mahometans. C'étoit un petit pavillon quarré au milieu d'un champ entouré d'un mur fort blanc. Le Jesuite qui avoit son département

partement prés de ce quartier qui s'appelle Pondetouré, passa aux Navires, & y fit present de deux moutons ; il en fut remercié d'un baril de six pots d'eau de vie. Il estoit âgé de cinquante-cinq ans, & en avoit passé vingt sur cette côte pieds nuds : mais du reste propre, & sa robe de toille de coton fort fine.

Un soldat Hollandois qui demeuroit dans un petit Fort garny de huit pieces de Canon, à un lieu nommé Tingapatan, autrement la Ville des Cocos, distante de six lieuës du Cap de Comorin, se fit aussi mener aux Vaisseaux dans un Canot. Il n'y avoit dans ce Fort qu'un teneur de livres, & ce soldat qui se faisoient servir par trente Indiens, à chacun desquels ils donnoient une richedalle par mois, surquoy ils se nourrissoient. Tout leur trafic estoit en cordages de cocos & sucre candy noir qu'ils envoyoient à Cochin par des barques qui alloient le long de la coste, amasser ce que les Commis de la Compagnie Hollandoise, avoient traité. Ce Fort estoit couvert de rochers qui avançoient trois quarts de lieuë dans la Mer.

Le soldat dit que les Habitans d'autour du Cap estoient toûjours en guerre contre les Malabares, qui demeurent sur le reste de la côte de cette penisule vers l'Occident ? Que ces Malabares sont grands Corsaires, qu'ils entretenoient quantité de petites Galliottes dont ils faisoient des décentes pour prendre les Habitans qu'ils rencontroient, & enlevoient aussi les pêcheurs qu'ils trouvoient à la Mer, leur coupoient les jarrests, & les mettoient à la garde de leurs bestiaux. Ceux de la pointe du Cap estoient de la dépendance du Roy de

Travancor qui poſſede une partie de la côte où ſe peſchent les perles du côté de celle de Coromandel, qui eſt en la partie oppoſée à celle de Malabar. Ils ont des mouſquets, des demy piques, des fléches & des ſabres, ſe ſervent de rondaches, & empoiſonnent leurs armes.

CHAPITRE IV.

Arrivée à la rade de Cochin. Deſcription de cette Ville. Recit de ce qui s'y paſſa.

LE douziéme jour de Janvier, les trois Vaiſſeaux ayant jetté l'ancre à deux lieuës de Cochin, le ſieur de Faye Directeur, envoya complimenter le Gouverneur, & le prier de faire délivrer le plus promptement qu'il le pourroit, le contenu en un memoire qu'il luy fit preſenter, à cauſe que la ſaiſon ne permettoit pas de retarder devant cette Ville. Les Navires s'en tinrent toûjours loin, & ne voulurent pas riſquer encore une fois le pavillon de France, parce que les Hollandois n'y avoient pas fait honneur au Cap de Bonne-Eſperance, & qu'ayant eſté demandé au Gouverneur de Cochin comment il ſalüeroit, & s'il ne rendroit pas coup pour coup, il avoit répondu qu'il ſçavoit ce qu'il devoit aux Alliez des Eſtats, & particulierement aux François, ſans ſe vouloir expliquer davantage. Il fut trouvé à propos de ne ſe point mettre dans la neceſſité de ſaluer.

La Ville de Cochin a eſté fort grande, les Hollan-

dois qui en ont ruïné la moitié, & tous les Fauxbourgs, l'ont reſſerrée entre neuf baſtions, dont ſept eſtoient parfaits, & deux reſtoient à achever du coſté de la riviere. Il s'y voyoit encore une forte tour que les Portugais avoient bâtie, ce qui la devoit couvrir tout-à-fait du coſté de la Mer, & d'une grande partie de la terre. La riviere entourre le reſte, & laiſſe entre elle, & la Ville, deux mille pas de terrain où ils projettoient de faire des dehors & des tranchées pour ſe deffendre contre les Habitans du Pays, avec qui ils ſont plus ſouvent en guerre qu'en paix.

Il y avoit dans Cochin cent pieces de canon, tant de fonte que de fer ſur des affuſts, & deux cens autres prêtes à monter. La garniſon n'eſtoit que de trois cens ſoldats Hollandois, trop petite pour une ſi grande place, où ils avoient lieu de douter que tout fuſt à leur devotion, & où demeuroient ſix fois plus d'Indiens Catholiques, de Metis & de Portugais, qui ne demandoient pas mieux que de trouver l'occaſion de ſecoüer le joug.

Il y a toûjours un Roy originaire du Pays, au nom duquel ſe paſſent tous les Actes d'authorité, ces peuples ne peuvent s'imaginer un autre Gouvernement que Monarchique, & il n'eſt pas poſſible de les faire fléchir autrement. Les Hollandois qui prirent Cochin ſur les Portugais en l'année 1662. voyant que le Roy qui eſtoit lors, avoit plus d'inclination pour les Portugais que pour eux, le firent mourir & avec luy trois de ſes plus proches; deux autres leur échaperent, dont l'un ſe retira à Carnopoly à quatre journées de Cochin, & ſon frere à Goa où les Portugais luy don-

noient quatre cens francs par mois pour ſon entretien. Le Royaume appartenoit de droit au premier qui s'appelloit Godolme : mais il s'eſtoit refugié chez un Prince qui n'avoit pas aſſez de puiſſance pour le rétablir, & les Portugais ne pouvoient faire Roy celuy qui eſtoit chez eux qu'en reprenant Cochin & en chaſſant les Hollandois, ce qu'ils n'eſtoient pas en eſtat d'entreprendre. Celuy qui regnoit alors ſe nommoit Montavy, que la Compagnie de Hollande ſoulageoit du ſoin de faire conter les Receveurs des Domaines, & luy donnoit une piece de cinquante-huit ſols par jour pour vivre dans ſon Palais, où il demeuroit hors de Cochin.

Les ruës de cette Ville ſont fort larges & fort nettes, les maiſons bâties de pierres blanches à la Portugaiſe, toutes de hauteur égale, n'ayant qu'un étage ſans grenier, & la couverture de thuile ; la plûpart ont des balcons garnis de jalouſies. On trouve au bout des ruës de beaux carrefours, & au milieu de la Ville une grande place d'armes. De vingt-trois Egliſes que les Portugais y avoient fait édifier, il ne s'en voit plus qu'une de Cordeliers qui ſert aux Catholiques ; le Maiſtre-Autel & les Chapelles ſont dorées & ornées de tableaux ; le logement qui peut tenir quarante Religieux, tombe en ruïne ; de ſix qui y eſtoient à ſa priſe, il n'y en reſtoit qu'un, les autres eſtoient paſſez à Goa. Cette Egliſe regarde une grande place, à l'autre bout de laquelle la maiſon du Gouverneur ferme une allée de cocos plantez depuis la priſe de la Ville. Dans l'Egliſe des Jeſuites ſe faiſoit le Preſche des Hollandois,

lesquels d'une autre dediée à Saint Pierre avoient fait un magazin. Il paroissoit du côté de la mer une mazure de celle qu'on appelloit nostra Seignora de la Sauda, & la forme d'une plus grande vers les Fortifications achevées. Les autres avoient esté entierement abatuës, & leurs démolitions avec celles des maisons détruites, employées à bâtir les ramparts & les bastions que les Hollandois faisoient revestir de pierre rouge fort dure qu'ils tiroient d'une roche. Ils y faisoient travailler beaucoup d'Indiens, à chacun desquels ils donnoient un sol & cinq quarterons de ris par jour.

Les François qui furent à terre, logerent chez un Polonois nommé la Crise, Sergent au service des Hollandois, marié à une jolie Portugaise qui joüoit fort bien de la Harpe & de la Guittare, & faisoit danser une Moresque pour les divertir.

Le Pavillon Hollandois estoit élevé sur un bastion du côté de la Riviere, que deux Vaisseaux de cent cinquante tonneaux chacun, remonterent aisément avec le flux. Les Navires qui ont besoin d'eau en envoyent prendre dans cette Riviere.

Il y avoit dans cette Ville du temps que les Portugais la possedoient, deux grandes Fontaines que les Hollandois ont fait perdre en la bouleversant. Ils ne boivent que de l'eau de puits qui est passablement bonne.

Il n'est pas necessaire de descendre des Vaisseaux pour chercher des rafraîchissemens, les gens du Pays y abordent dans des canots chargez de veaux, de vaches, de cochons & de poulles. Une petite vache ne coûtoit qu'un écu ; un cochon, trente sols ; une oye,

quatre ſols ; une poulle deux : le ris & le pain tres-blanc, un ſol la livre.

Le Gouverneur Hollandois envoya le premier Marchand & le Fiſcal de Cochin, témoigner au Directeur François, qu'il avoit du déplaiſir de ne le pas voir à terre comme il avoit eſperé : le François promit d'écrire le bon traitement qu'il avoit receu, & que la Compagnie dont il eſtoit deputé en remercieroit celle de Hollande. Il régala fort bien le Marchand & le Fiſcal, & bût avec eux la ſanté du Roy qui fut ſaluée de quinze coups de canon, celle de Meſſieurs les Eſtats de treize, des Compagnies d'onze, du Gouverneur & du Directeur de neuf ; & quand ils deborderent, l'Amiral tira onze coups. La Ville pour faire raiſon de tout ce qu'elle avoit entendu, remercia de dix-ſept.

Le 15me. Janvier il arriva aux Vaiſſeaux François devant Cochin, un canot de Malabares, depeſché par les ſieurs Fas & Bourrot Facteurs de la Compagnie. Ils eſtoient à Calicut où le ſieur Caron les avoit envoyez de Suratte pour traitter du poivre, dans un Navire More qu'il avoit freté. Ayans eſté avertis que le ſieur de Faye eſtoit ſur cette côte, ils luy faiſoient porter la nouvelle que le Samorin Roy de Calicut & les peuples Malabares ſouhaitoient fort les François. Les ancres furent levées ce meſme jour, & rejettées le dix-ſeptiéme à une lieuë de Calicut.

CHAPITRE V.

Arrivée des Vaisseaux devant Calicut. Visite que le Rajador ou Gouverneur de la Province, rend aux François.

SI-TÔT que les Navires parurent à la rade devant Calicut, les Commis de la Compagnie y passerent, & le Gouverneur ou Rajador de la Province, envoya confirmer au sieur de Faye, ce qu'ils luy avoient écrit à Cochin, & luy presenter trois canots chargez de cocos, de melons d'eau & de poulles. Le 19. il se fit mener à l'Amiral accompagné du Gouverneur de la Ville de Calicut, d'un Bramain Interprette & Courtier du Roy, & d'un Banian Courtier & Interprette des François, suivy de plusieurs Maures & Banians. Il estoit precedé d'un Naire qui portoit un coutelas nud & levé. Ces Naires sont les premiers Nobles d'entre les Gentils qui ne font qu'escorter & aller à la guerre. Les Etrangers n'oseroient marcher sur les terres des Malabares, que sous la sauve-garde de ces Naires qui font tout dépendre de leurs épées, sont fort braves, & en tel respect, que ceux qui les rencontrent, se retirent de leur chemin, leur demandent permission de passer, se courbent & ne levent point la tête qu'ils ne soient loin d'eux. Ce Naire marchoit devant le Rajador qui entra dans l'Amiral au bruit de sept coups de canon. Il témoigna au sieur de faye que le Samorin son Maître desiroit l'amitié des François, que s'il vouloit demeu-

rer quelque temps devant Calicut, il viendroit luy-même, ou envoyeroit ſon frere pour confirmer ce qu'il diſoit de ſa part, & qu'il leur feroit de plus grands avantages qu'aux Anglois qui y tenoient une loge. Aprés demie-heure d'entretien en public, le Rajador fit dire par les Interprettes, qu'il ſouhaitoit de parler en ſecret. Le Directeur ayant fait retirer tous les François & le Rajador, ceux de ſa ſuite (excepté le Gouverneur de Calicut, & les Interprettes) il ſe plaignit des Hollandois qui opprimoient le Samorin par une Fortereſſe ſi prés de ſa Ville Capitale, qu'elle en eſtoit fort incommodée. Il offrit une Place aux François en tel lieu qu'ils la voudroient choiſir, pour en bâtir une ſous la protection de laquelle il ſe mettroit, afin de n'eſtre plus inquieté des Hollandois; & en attendant qu'ils la fiſſent conſtruire, les invita de prendre une maiſon de pierre de taille pour loger ceux que l'on trouveroit à propos de luy laiſſer.

Le Directeur luy fit entendre que ſa propoſition eſtoit agréable, mais qu'il ne la pouvoit recevoir qu'il n'en eût conferé à Suratte: ce qui fit juger au Rajador que les François ne vouloient pas agir contre l'intereſt des Hollandois, puiſque l'alliance & l'amitié du Samorin, un des plus puiſſans Princes de cette côte, ne ſuffiſoit pas pour leur faire entreprendre de s'y rendre le commerce libre.

Ce Rajador eſtoit Gentil, qui ne voulut ni boire ni manger: il mâchoit du Betel qui eſt une feüille dont on uſe en ces quartiers en guiſe de tabac, avec une petite noix nommée areca & de la chaux. Les Indiens ont la bouche

bouche en feu de ce machicatoire : mais ils disent qu'il leur fortifie l'estomach. Le sieur de Faye fit present de quelques aunes d'écarlatte au Rajador, au Gouverneur de Calicut, & au Naire qui visiterent les autres Vaisseaux, & furent salüez par tout de sept coups de canon en entrant, & d'autant en sortant.

CHAPITRE VI.

Description de la Ville de Calicut. Particularité du Pays, de la Religion & du Gouvernement des Peuples Malabares.

LA Ville de Calicut est dans une plaine, sans ordre ny simetrie, n'y ayant aucune ruë reguliere. Il y a des maisons en l'estenduë de seize lieuës de tour, parmy les cocos, comme les bastides des environs de Marseille dans les vignes & dans les figuiers. La plûpart ne sont bâties que de branchages, & couvertes de feüilles de cocos en forme de pavillons fort grands & tres-propres dedans : mais aussi basses que celles de Cochin. Le Rajador mena les principaux François au Palais du Roy qui n'y estoit pas alors. Ils passerent d'une longue allée de cocos, à une court, & entrerent dans un grand corps de logis de pierre couvert de thuile, auprés duquel estoit un grand puits où l'on décendoit par degrez. Les Interprettes firent sçavoir qu'il se falloit bien donner de garde de cracher, ny de rien jetter dedans. Au tour du corps du logis, il y avoit des ga-

leries bâties à la Portugaiſe, couvertes du toict de la maiſon qui avançoit. Les murs en dedans eſtoient blanchis, & les planchers du bas unis fermes & brunis, ceux du haut à lambris de menuiſerie à petits quarrez, les portes auſſi d'une ſculpture fort delicate, repreſentant des Elephans & des Marmouzets. Ils paſſerent enſuite un petit pavillon auſſi entouré de galeries, ſous lequel étoit une cloche. Ayant traverſé un champ qui dépend de la Maiſon Royale, ils trouverent un autre corps de logis plus beau que le premier, d'où le Rajador fit voir par une feneſtre la Pagode où le Roy qui eſt Gentil, & ceux de ſa Loy, faiſoient leurs ceremonies, & adoroient un Elephant d'or. Dans une chambre à côté, il leur montra une boëte attachée à la muraille, dans laquelle eſtoit la figure d'une femme Noire qui donnoit la mamelle à deux enfans; c'eſt une de leurs divinitez, que nous croyons, la nature ou la charité. Delà il les mena aux Bains du Roy, revêtus de pierre de taille avec de grands degrez, couverts d'un toict : Ils eſtoient un peu plus longs que larges, & l'eau parfaitement claire. Il y avoit pluſieurs Bains publics dans la Ville, & entr'autre un trés-beau d'une ſimetrie bien reguliere, en forme octogone, ayant quatre grands degrez, de cinquante marches chacun pour y deſcendre, & revêtu d'une pierre rouge, qui paroiſſoit comme du Marbre. Les puits en quantité y eſtoient trés-bien entretenus, avec des eſcaliers, & l'eau fort bonne. Ils en fourniſſoient la Ville & les Vaiſſeaux, n'y ayant ny Fontaine ny Riviere.

Le Marché ſe tenoit tous les jours depuis deux heu-

res aprés midy juſqu'à ſept : La Place en eſtoit fort longue. Des Boutiques couvertes regnoient d'un bout à l'autre, & derriere chacune il y avoit une chambre où les marchandiſes eſtoient ſerrées. Il s'y vendoit quantité de Toilles de Cotton, blanches & peintes, de la Mouſſeline, du Poivre, des Pois, de l'Huîle de Cocos, du bois de Sapan pour les Teintures, des Cordages de Cocos, & de toutes ſortes de denrées du Pays. Il s'y tenoit des Orfévres qui changeoient les pieces de huit pour des Fanames d'or, valant huit ſols, & pour des Tares d'argent de ſix deniers & d'un ſol : Ils travaillent fort délicatement en Chaînes d'or & d'argent, font des Pendans d'oreilles parfaitement bien ouvragez, peſant d'or juſqu'à la valeur de douze Piſtoles.

Il y a dans Calicut, de jolies Moſquées pour les Maures, & des Pagodes pour les Gentils, les Bramains ſont les Prêtres & les Docteurs de ceux-cy, & les Banians leurs Marchands & leurs Courtiers. Ces Gentils s'eſtiment bien plus purs que les autres Hommes, & ſi un Frangui, (ce ſont les gens à chapeau ou Peuple de l'Europe) avoit bû dans leur Taſſe, fut-elle d'une émeraude, ils la caſſeroient. S'ils luy donnent à boire, ils le ſervent avec un petit Poëlon étamé, d'où ils luy diſtillent l'eau de demy pied dans la bouche ; car s'il l'avoit touché, il faudroit le refondre ; cependant les meres amenent leurs filles aux Franguis, & prennent à grand mépris quand ils ne les reçoivent pas. Les Gentils ne mangent rien qui ait eu vie ſenſitive, pas même un œuf, parce qu'il la renferme. Ils bâtiſſent des Hôpitaux pour les beſtes. Il ſubſiſte parmy eux pluſieurs ſectes differentes pour la Religion.

Les Habitans de Calicut ſon bien faits, & vont nuds excepté un morceau de Mouſſeline qui leur couvre les parties. Ils ſe parent de Pendans d'oreilles & de Menilles d'or & d'argent ciſelez, portent à leurs ceintures des Couteaux à manche d'or & d'argent façonnez avec la gaine, faite de bois de Sapan, & de petites pinces, Cure-dents & Cure-oreilles pendans à des chaînes fort propres. Ils ſont grands pirattes, courent juſqu'au Cap de Comorin, dans des Galliottes pour y faire des Eſclaves; ſont bons Soldats & bien agueris, fourbes & voleurs de profeſſion; ils guettent pour détrouſſer celuy avec lequel ils viennent de négocier.

Quand un Gentil ſe marie, le Bramain ou Prêtre couche avec la mariée avant le mary, qui la donne auſſi en garde au Bramain, & le prie d'en avoir ſoin lors qu'il va en courſe ou à la campagne; au retour il le remercie d'avoir tenu ſa place. Les maris ſont ſi peu certains ſi les enfans de leurs femmes ſont à eux, qu'il y a une Loy laquelle exclud les fils de la Reine de ſucceder à la Couronne, & c'eſt le fils aîné de la ſœur du Roy.

Quelque temps qu'il faſſe, même dans les grandes pluyes qui commencent au mois de Juin, & durent ordinairement quatre mois, les femmes des Gentils ſe vont baigner le matin; les femmes des Maures ne ſortent point, & c'eſt un crime preſque égal pour elles de ſe faire voir, & d'eſtre trouvées en galanterie.

Le Samorin fait ſa demeure le plus ſouvent à Cranguanor Ville diſtante de ſeize lieuës de Calicut, & de cinq de Cochin. Les Hollandois avoient une Forteresſe nommée Poliporto à une lieüe de ſa Cour; c'eſt

dequoy le Rajador se plaignoit au sieur de Faye, & ce qui faisoit désirer l'alliance des François au Samorin, pour tâcher de leur faire tirer cette épine qui luy tenoit au pied : Un Marchand & un Sous-Marchand de la Loge des Anglois, rendirent visite à l'Amiral François, où ils firent quelques presens & furent regalez.

CHAPITRE VII.

Départ de devant Calicut. Route jusqu'à l'embouchure de la Riviere de Goa.

LE vingt-sixiéme Janvier, les trois Vaisseaux François & deux Navires Maures, l'un de quatre cens tonneaux nommé la Rochelle, qui avoit chargé le Poivre que les sieurs Fas & Bourrot avoient traité pour la Compagnie à Calicut, & l'autre de cent tonneaux nommé la Charante, appartenant à un Banian de Suratte nommé Samson, Courtier employé par le sieur Caron au service des François, & qui a eu beaucoup de part à tout ce qui s'y est negocié ; leverent leurs ancres au point du jour. Deux heures aprés, le feu prit à la Force, dont on fut obligé de couper une partie du Pont pour sauver le reste du bâtiment. Le calme survint peu de temps aprés, & ils mouillerent à treize brasses de fond, au travers d'une grosse roche blanche, fort haute, laquelle est à une lieuë dans la Mer, à cinq de Calicut, & qui laisse bon passage entr'elle & la côte qui est saine.

Le vingt-ſeptiéme, les Vaiſſeaux s'arreſterent à une lieuë de Cananor qui eſt à douze de Calicut, Ville qui donne ſon nom à une Souveraineté, laquelle a ſon Raia ou Prince, & ne releve point du Samorin. Le Pavillon des Hollandois paroiſſoit proche à une Tour quarrée demy détruite, qu'ils avoient priſe ſur les Portugais.

Le vingt-huitiéme, ils arriverent devant quatre Pagodes, comme autant de Tours blanches, & ce lieu ſe nomme les ſept Pagodes.

Le vingt-neuviéme, à treize degrez vers le Nord, furent veuës les deux Fortereſſes de Mangualor, que les Maures ont priſes ſur les Portugais, l'une de quatre baſtions, l'autre de trois ; aux deux côtez d'une grande Riviere, auprés de laquelle eſt une belle Ville.

Le 30me. les roches de corail ſe montrerent ; il y en a qui avancent juſques à deux lieuës en mer. Une deſquelles repreſente naturellement un Navire à la voile. Ce meſme jour une Barque Indienne eſtant approchée de l'Aigle d'or, & n'ayant point amené au ſignal qui luy fut fait, on crut qu'elle venoit le reconnoître, & qu'il y avoit une Armée Navalle derriere ces roches. On tira quelques coups de mouſquet deſſus, & enſuite du canon : Elle ne ſe rendit point juſques à ce que l'Aigle d'or ayant gagné le vent, aprés l'avoir pourſuivie plus de deux lieuës, elle baiſſa ſa voile, & on envoya en Chaloupe le Lieutenant & douze ſoldats pour s'en emparer. Il ſe trouva dedans un Marchand Maure qui dit qu'elle portoit ſix tonneaux de ris, qu'il avoit eſté pris par un Piratte Malabare, lequel pour le contraindre à le ſuivre, luy avoit oſté ſon Pilote & ſon

eau : que bien loin d'avoir eu de mauvais deſſein contre les François, il cherchoit à ſe mettre ſous leur protection, & qu'il ſeroit venu au ſignal que le Navire avoit fait, s'il n'en eût eſté empêché par des gens que celuy qui l'avoit pris, avoit mis ſur ſa barque. Il montra un paſſeport des Portugais, qui le qualifioient Marchand de Chaül ; c'eſt une Ville à quarante lieuë de Suratte. Il fut aſſiſté d'eau & receu à naviger de conſerve, aprés avoir mis ſur la côte ceux qui le gardoient.

Le trente-uniéme, les Vaiſſeaux paſſerent proche d'un Iſlet aſſez haut qui eſt à quatre lieuës dans la Mer à quatorze degrez Nord : il n'eſt pas marqué dans les Cartes. La terre de vis-à-vis ſe nomme Os-Pindas.

Le premier jour de Février au matin, on vit pluſieurs petites Iſles appellées Anchedria, auprés deſquelles tombe une Riviere éloignée de dix-ſept lieuës de Goa. A Midy, le Cap de Rame qui en eſt plus prés, parut aſſez haut, les terres eſcarpées & arides.

Depuis le Cap de Comorin juſques à Mangualor, la côte ſe montroit bordée d'arbres, & de Mangualor juſques à Goa, elle eſtoit ſeche & montagneuſe.

Le deuxiéme Février veuë des Iſles de Comero, ou des ſerpens, à quinze degrez trente minuttes Nord, & à trois lieuës au Midy de l'emboucheure de la riviere de Goa.

CHAPITRE VIII.

Deſcription de l'emboucheure de la riviere de Goa. Eſtat des affaires des Portugais en cette Ville. Quelque choſes de celles des Hollandois aux Indes.

L'ENTRE'E de la riviere de Goa eſt gardée par deux Forts aux pieds de deux montagnes, qui la ſerrent à ſon emboucheure. Sur celle du Midy, il y avoit un Convent de Religieux Recolets, & au bas, la Fortereſſe preſentant deux vieux baſtions bien terraſſez. Sur celle du Nord une tourelle en forme de lanterne avec une enceinte de muraille aſſez ſpacieuſe, & au bas une grande Fortereſſe blanche, devant laquelle moüilloient les Vaiſſeaux à ſept braſſes d'eau, Ces Forts eſtoient garnis de quantité de canons qui donnoient ſur la riviere & ſur la Baye. Au fond ſe voyoit une autre Fortereſſe plus grande & plus neuve que les deux autres, avec pluſieurs fortins au tour, devant leſquels il y avoit huit Vaiſſeaux à l'ancre. De l'entrée de la riviere juſques à Goa, on comptoit cinq lieuës, & quatre cens pieces de canon dans des Forts & dans des Tours qui battoient deſſus à fleur d'eau. Cette Ville eſtoit lors en confuſion par la mort du Vice-Roy que l'on diſoit avoir eſté empoiſonné, & par les partis de trois pretendans à ſa place, outre que la guerre que les Malabares faiſoient aux Portugais, les obligeoit de ſe tenir ſur leur garde.

Par

Par le Vaisseau la Couronne, qui estoit sorty du Port-Dauphin pour Suratte, le 2me. Aoust 1668. le sieur de Hautmenil passé de France Chef de Colonie pour faire un établissement à Madagascar, où il n'avoit pas pû s'accommoder, s'estoit retiré à Suratte, & de Sutatte à Goa, où il croyoit trouver le repos de sa famille. Il choisissoit cette demeure, parce qu'ayant épousé la fille d'un Officier qui avoit longtemps servy le Roy de Portugal, & s'estoit même marié avec une Portugaise, il esperoit rencontrer des amis & des parens à Goa, & y recüeillir quelque succession. Les Directeurs ayant fait reflexion, depuis que c'estoit décrier la Compagnie Françoise que de laisser aller chez les Etrangers, ceux qui devoient estre employez pour elle, particulierement des sujets de merite comme estoit celuy-là, luy firent dire de se rendre au pied du Fort du côté du Midy pour revenir à Suratte. Le sieur Fas fut envoyé avec le Navire la Rochelle pour le prendre. Ne l'ayant pas trouvé au rendez-vous, il luy dépêcha un Canot à Goa pour luy faire sçavoir qu'il l'attendroit encore à minuit, & qu'il eût à obeïr aux ordres des Directeurs François. Le Vaisseau demeura jusques au matin que le sieur de Hautmenil ne paroissant point, le sieur Fas rejoignit le sieur de Faye, à qui il dit qu'il avoit appris des Portugais, qu'il y avoit une maladie pestilentielle à Goa? Que dix huit Fregattes y estoient arrivées depuis quelques jours, faisant partie de l'armée Portugaise composée de quarante Bâtimens, tant grands que petits, qu'on avoit envoyez devant la Ville de Diu, attendre les Arabes qui l'avoient surprise & pillée, & que le Commandant de

cette Flotte, estoit aux fers pour les avoir laissé retirer à sa veuë sans combat, & emmener deux mille femmes, dont il y en avoit quatre cens blanches. Ils disoient aussi que les Hollandois avoient perdu trente-huit Navires devant Macassar, qui est dans l'Isle de Celebes, & que leur Commandant à Bengale, avoit achepté deux grands Vaisseaux & un petit pour porter des vivres à Batavia qui estoit affamé par le grand Mataran Roy de l'Isle de Java, lequel leur faisoit la guerre, & les empéchoit d'en tirer de la terre.

CHAPITRE IX.

Départ des François de l'emboucheure de la riviere de Goa. Leur route jusques à Suratte.

LEs trois Vaisseaux François ayant reconnu l'emboucheure de la riviere de Goa, passoient outre pendant que le sieur Fas attendoit dans le Navire Maure, des nouvelles du sieur de Hautmenil (il se rendit depuis à Suratte, n'ayant pû disposer son départ si promptement.) Il les rejoignit à Viguerla le troisiéme jour de Février, & les trouva moüillez devant une petite riviere, au tournant de laquelle les Hollandois ont une loge. Leur pavillon estoit dessus, dont on voyoit l'extremité, & l'habitation ne se découvre point de la rade, d'où l'on discernoit les six Isletes de Quemados, desquels le dernier avance deux lieuës dans la Mer. Le Directeur François ayant fait provision à Cochin & à

Calicut de ce qu'il croyoit neceſſaire pour le reſte de ſon voyage juſques à Suratte, remercia le Commandeur Hollandois de Viguerla, des rafraîchiſſemens qu'il luy fit offrir.

Le huitiéme, il fit jetter les ancres devant une Moſquée qui eſt à ſeize degrez cinquante minuttes de l'Equateur. Les jours d'auparavant depuis le troiſiéme, & d'aprés juſques au treiziéme, il s'arrêta tous les ſoirs pour paſſer les nuits, cette navigation ſe faiſoit terre à terre. Il eſt à remarquer que le long de cette côte, on n'alloit preſque point que des marées qui y ſont fortes, & que l'on avoit commencé ce voyage dans une ſaiſon trop avancée pour eſtre ſecourus des vents.

Le treiziéme, on ancra devant Carapatan Fortereſſe à quatre tours doubles avec de grandes murailles appartenante au Raja Sauvagy puiſſant Seigneur. Il s'étoit revolté contre le Roy de Viſiapour ſon Prince, & aprés s'eſtre mis ſous la protection du Mogol, luy avoit auſſi fait la guerre & pillé Suratte : enfin il s'eſtoit ſoûmis à reconnoître le Mogol, & luy payoit tribut de ce qu'il tenoit ſur la côte de Malabar.

Le quatorziéme, les Vaiſſeaux moüillerent à la Baye de Ceitapour, à quatre lieuës de la Ville de Rajapour, devant laquelle les Navires médiocres remontent par une riviere qui eſt à demy-lieuë de cette Baye, où il y a bon ancrage à ſix braſſes d'eau.

Les ſieurs Fas & Bourrot allans de Suratte à Calicut, avoient traité du Poivre le long de cette côte, qu'on leur devoit livrer en revenant, ils l'embarquoient dans le Navire Maure : celuy de Rajapour n'eſtant pas preſt,

& ne le pouvant estre de cinq ou six jours, la Rochelle & la Charente furent laissez pour attendre, fortifiez de quelques Soldats & Matelots François qu'on leur donna pour les deffendre en cas qu'ils fussent attaquez des Malabares.

Les Vaisseaux de la Compagnie continuans de voguer, l'Aigle d'or qui estoit le plus avancé, mit les autres en allarme par un coup de canon qu'il tira la nuit du dix-huitiéme. Il les avertissoit de se tenir prests au combat, ayant apperçeu au clair de la Lune une armade de cinquante Barques & deux grands Bâtimens. Ils s'entreobserverent jusques au matin qu'il fut reconnu que les Barques estoient à des Marchands Maures qui venoient de Suratte, de Basin & de Cambaye, chargez de marchandises pour porter à Goa, & que les deux grands Navires qui les escortoient, estoient commandez par l'Amirante Andrique Potugais.

Le vingt-deuxiéme, moüillé devant Seronco, Fort pris sur les Portugais par Sauvagy.

Le vingt-quatriéme, à une lieuë de Chaül Ville appartenante aux Portugais.

Le premier Mars, les ancres ayant esté jettées à cause du vent contraire, il arriva à l'Amiral une Barque de Maures envoyée par un Grand nommé Sadifatecan, de la Ville d'Anarajapour qui est au Mogol. Il y faisoit present d'une vache, de quantité de cocos, d'œufs, & de bananes. On donna quatre aunes & demie d'écarlatte pour Sadifatecan, & trois aunes à celuy qui faisoit la civilité de sa part.

Le troisiéme, moüillé devant Bombaye Forteresse aux Anglois.

Le quatriéme, veuë de Vaudermande & d'une Egliſe de Religieux de S. Paul.

Le cinquiéme, de Baſim où il parut de belles maiſons de pierre, & tirant au Nord trois Fortereſſes appartenantes aux Portugais.

Le huitiéme, doublé le Cap Saint-Jean, qui n'avance guere plus dans la Mer que les autres terres: mais il porte une montagne avec un pilon en maniere de clocher fort pointu.

Le neuviéme, les trois Vaiſſeaux moüillerent à deux lieuës de terre.

Le dixiéme, ils paſſerent proche de deux Navires du Grand Mogol, l'un de neuf cens tonneaux portant pavillon rouge au grand mats, l'autre un peu moindre celuy de Vice-Amiral. Le Salomon Bâtiment Maure que le ſieur Caron avoit fait charger de vin de Perſe, & d'autres rafraichiſſemens pour le Fort-Dauphin, quand y il renvoya le Saint Jean, eſtoit encore en cette rade: il ſalua le pavillon François de neuf coups de canon, il luy en fut rendu ſept. La Saumaque qui avoit eſté envoyée du Fort-Dauphin pour ſervir à la traite à Galemboulle, Sainte Marie & Antongil, & laquelle n'y ayant rien trouvé de preſt, eſtoit allée chercher des vivres juſques à Suratte, en repartoit: Elle ſe trouva ſous ſes voiles pour ſortir lors que le ſieur de Faye entra; elle retourna le mettre à bon ancrage devant Soüailly à huit braſſes d'eau, aprés avoir paſſé l'emboucheure d'une riviere où il y avoit dix-huit Bâtimens Indiens.

CHAPITRE X.

Entreveuë à la rade de Soüally proche Suratte, du ſieur de Faye Directeur, & du ſieur Caron Hollandois, auſſi Directeur pour les François.

SI-TÔT que les trois Navires la Marie, l'Aigle d'or & la Force, furent arrivez à la rade de Soüally, qui eſt à cinq lieuës de Suratte, le ſieur Caron ſe fit porter à la Marie, où eſtoit le ſieur de Faye. Le début de leur entreveuë fut en plaintes reciproques qu'ils ſe firent. Le ſieur Caron trouva extrémement injurieux qu'on eût caſſé ſes Sentences, & rétably au Conſeil de Madagaſcar, les Marchands & les Commis qu'il avoit deſtituez à Suratte. Le ſieur de Faye luy dit qu'on le ſoupçonnoit de s'eſtre défait de ces gens pour eſtre moins éclairé dans une adminiſtration qu'il vouloit tourner à ſes avantages particuliers, luy parla de ces Sentences comme d'une colluſion entre luy & les ſieurs Beber & Rembots, & demanda qu'ils luy fuſſent repreſentez : mais avertis que le ſieur de Faye venoit, & que le Conſeil du Gouvernement des Indes avoit déliberé de les citer pour leur faire rendre raiſon de ces Jugemens, ils avoient reſolu de ne le pas attendre, ayant pris leur route pour retourner par terre, le ſieur Beber mourut à Damas, & le ſieur Rembots arriva en France.

Le ſieur de Faye perſuadé que la concorde faiſoit de grandes choſes des moindres, & que la deſunion

détruiſoit les plus conſiderables, exhorta le ſieur Caron à donner ſes reſſentimens à la gloire de leur entrepriſe, & à voir le ſieur Macara & les autres, de meſme que s'il ne fût rien arrivé en leur faveur à Madagaſcar qui luy euſt déplû. Il trouva une forte repugnance de la part du ſieur Caron, & fut contraint pour l'y faire conſentir, de luy dire qu'il devoit s'attendre à des accidents plus fâcheux, quand on ſçauroit en France l'eſprit dans lequel il les avoit revoquez, & l'intimida tellement, qu'il fut obligé d'accorder tout ce qu'il voulut. Cecy s'eſtant traité ſecrettement entre les deux Directeurs, ils firent entrer les principaux d'aprés eux, dans la chambre de Poupe du Vaiſſeau la Marie; enſuite les ſieurs Macara, Viriſel & les autres furent mandez de la Force où ils eſtoient, & preſentez par le ſieur de Faye au ſieur Caron, qui leur témoigna qu'il eſtoit bien aiſe de ce qu'ils avoient eſté trouvez innocens à Madagaſcar, & retourna à Suratte.

CHAPITRE XI.

Entrée du Sieur de Faye dans la Ville de Suratte. Viſites qu'il fit aux Officiers du Grand Mogol.

LE douziéme jour de Mars de l'année 1669. le ſieur Caron & tous les Marchands, Sous-Marchands, & Commis qui eſtoient à Suratte pour la Compagnie Françoiſe, paſſerent dans les Vaiſſeaux pour avec ceux qui y eſtoient, accompagner le ſieur de Faye à ſon en-

trée en cette Ville. Lorſqu'ils deſcendirent en Chaloupe, les Navires les ſaluerent ; ils recommencerent lorſqu'ils furent au milieu de leur trajet, & firent un troiſiéme ſalut quand ils mirent pied à terre. Les ſieurs de Faye & Caron monterent ſur deux Palanquins magnifiques, les autres monterent en de petits Caroſſes, & ils furent tous dîner à deux lieuës de Suratte en la maiſon d'un Maure, où il y avoit grand régal.

Le Palanquin eſt une eſpece de lit de repos entouré de baluſtrades de demy-pieds de haut d'Yvoire, ou d'écaille de Tortuë, porté par quatre hommes, avec une groſſe canne qu'ils appellent Bambouze : elle eſt courbée en arc, de ſorte que le milieu eſt enfoncé qui paſſe ſous les matelas : les deux bouts s'élevent ſur les épaules de ceux qui les portent, & finiſſent ordinairement en muſles de Lions. Deſſus le Palanquin eſt un tendelet qui pare le Soleil, en le tournant du coſté d'où il darde ſes rayons.

Les Directeurs eſtans partis du lieu où ils avoient dîné, rencontrerent à un quart de lieuë de Suratte, le Palanquin du Gouverneur ſur lequel le Sr de Faye monta: il en deſcendit au bord de la Riviere qu'il paſſa dans la barque de Peage, le ſieur Caron avec luy & une partie de ceux qui les accompagnoient, le reſte ſe mit dans la Chaloupe du Commandeur Hollandois qui faiſoit témoigner beaucoup d'envie d'obliger les François. Arrivez au milieu de la Riviere, la Ville de Suratte les ſalua de neuf coups de canon ; & eſtans abordez à terre, le fils du Gouverneur qui eſtoit Maître de la Doüanne, & le Chabandar ou Juge des Marchands

chands vinrent au devant d'eux dans leurs Palanquins. Les Directeurs monterent en deux grands Caroſſes qui les attendoient, ils eſtoient de velours rouge à creſpines d'or dedans & dehors, dorez juſques aux rouës avec les armes de la Compagnie, qui ſont une fleur de lys dans un monde. Ils furent menez au Gouverneur qui receut tous les François avec beaucoup de courtoiſie, les aſſeura de la protection du Grand Mogol ſon Prince, fit venir du Bethel qu'il leur offrit, & des bouteilles d'eau roſe dont ils ſe parfumerent. Le R. Pere Ambroiſe de Preüilly, François, Superieur des Capucins qui eſtoient à Suratte, leur ſervit d'Interprete auſſi-bien que chez le Secretaire du Roy à qui ils rendirent viſite incontinent aprés, eſtant la ſeconde perſonne du Gouvernement, & qui mande au Grand Mogol tout ce qui ſe paſſe. Enſuite au fils du Gouverneur & au Chambandar. Tous ces Officiers eſtoient extrêmement civils, faiſans honneur de tres-bonne grace, & s'expliquans en termes fort obligeans & fort polis.

Le Gouverneur & le Secretaire envoyerent à dîner au ſieur de Faye chez luy, chacun de vingt grands plats, quatre de viandes appreſtées avec du pain, & ſeize avec du ris jaune & blanc, & des pois, ou Kichery, d'une maniere qui n'eſt guere au goût des François. Ils firent méchante chere pour faire honneur, à ce qui venoit de la part de ces Miniſtres, n'ayans eſté ſervis d'autre choſe. Le ſoir du jour que le dîner du Gouverneur fut apporté, il fit preſent au ſieur de Faye de quatre pieces de toille tres-fine, de ſept pieces d'étoffes rayées d'or & d'argent, avec des fleurs

rouges, & d'un fort joly cheval. Cette honneſteté ne fut pas ſans remerciement. Les Indiens n'en font auſſi que d'intereſſées ; & tant pour la reconnoître que pour ſe concilier ſa faveur, le preſent qu'on luy fit, valoit bien dix mille francs, & ceux des autres à proportion.

CHAPITRE XII.

Viſite du ſieur de Faye au Preſident des Anglois, & au Commandeur Hollandois à Suratte.

SI-TÔT que les Directeurs François eurent rendu leurs viſites aux principaux Officiers du grand Mogol à Suratte, le ſieur de Faye envoya ſçavoir du Preſident des Anglois, le jour & l'heure qu'il pourroit le voir chez luy. Il répondit qu'il eſtoit reſolu de le prevenir, ce qui fit partir incontinent le ſieur de Faye qui trouva un tres-habile & tres-galant homme. Il ſe nommoit Henry Oxident. Il regala dans cette ſurpriſe, les François à déjeûner d'olives, d'anchois & de pluſieurs ſortes de vins, entre autres de vin de Grave, & leur fit toutes les honneſtetez & offres de ſervice imaginables.

Les Directeurs François allerent auſſi chez le Commandeur Hollandois qui les reçeut tres-agréablement, & aprés les avoir entretenus peu de temps, les mena dans une grande gallerie, où ils trouverent une collation de confitures preparée pour eux & pour leur ſuite. S'y eſtans rafraichis, ils paſſerent dans un billard,

où la Femme du Commandeur, jeune & belle, joüa contre les Directeurs pendant qu'on appreſtoit un ſouper ſplendide de quarante couverts, qui dura juſques à dix heures du ſoir, que les François ſe retirerent chez eux aux flambeaux. Quelques jours aprés, le Commandeur Hollandois, & les principaux de ſa loge, rendirent cette viſite, & furent regalez par les Directeurs, de maniere qu'ils en parurent fort ſatisfaits, de meſme que l'avoit eſté le Preſident des Anglois.

L'équipage dans lequel les Directeurs ſortoient, eſtoit tel. Un Trompette marchoit le premier à cheval, avec l'étendard aux Armes de France, enſuite quatre Pions : ce ſont des Maures ſervans d'Eſtafiers, qui portoient quatre banderolles aux Armes de la Compagnie, deux pour chaque Directeur. Quatre chevaux de main avec des houſſes d'écarlatte en broderie d'or. Soixante Pions armez de fléches, de coûtelas, de demy piques & de rondaches, precedoient deux riches Palanquins, où eſtoient les Directeurs, accompagnez chacun de ſix Gardes à cheval avec la caſaque & la carabine. La marche finiſſoit par les deux grands carroſſes des Directeurs, dans leſquels eſtoient quelques-uns des principaux François, & les autres à cheval avec nombre de Pions. Ils ne ſe montroient point en Ville, moins accompagnez, pour ſoûtenir la grandeur de leur caractere & de leur entrepriſe.

CHAPITRE XIII.

Eſtat des Directeurs & du Commerce des François à Suratte.

LE ſieur Caron l'un des plus ſubtils genies qui ſoit paſſé aux Indes pour la France, deſirant pour prendre ſes meſures, ſçavoir ce que le ſieur de Faye avoit écrit de Madagaſcar à Paris, luy demanda communication de ſes dépêches. Le ſieur de Faye qui s'apperçeut de ſon deſſein, en fit compoſer de remplies de plaintes contre ſa conduite, qu'il luy envoya lire par le ſieur Joubert auquel le ſieur Caron dit en pleurant, qu'il eſtoit perdu, ſi Monſieur de Faye avoit écrit ainſi. Le ſieur de Faye donnoit cette allarme à ſon confrere pour prendre pied ſur luy, & faire ſentir qu'il pouvoit faire condamner ſon procedé: Neantmoins ſçachant le trouble où il l'avoit mis, il le fut trouver, & aprés quelques reproches, luy dit pour attirer ſa reconnoiſſance, qu'il n'avoit encore rien mandé de ce qui luy avoit eſté leu; & meſme il ſe laiſſa ſi bien perſuader, qu'il fit ſur le champ à la Compagnie une lettre toute contraire à l'autre, & toute avantageuſe au ſieur Caron, auquel il la donna. Cet homme adroit ſçeut bien la faire tenir en France par une voye étrangere: de ſorte que cette lettre fut en partie cauſe de la caſſation des Arreſts de Madagaſcar, qui avoient caſſé les Sentences données par le ſieur Caron à Suratte, & que la Compagnie étant

avertie depuis par quelques autres dépêches de la mesintelligence continuelle entre ces deux Directeurs, n'a pû se persuader qu'elle fût veritable, ayant reçeu de si bons témoignages de leur union. Il est constant que le Sr deFaye n'a jamais eu aucune connoissance de l'Etat des affaires de la Compagnie à Suratte: Que le sieur Caron s'en est reservé le secret; que mesme aucun Marchand ny Commis, n'y est entré pleinement, tant qu'il en a eu la direction, & qu'un nommé Samson Courtier Banian, a esté le seul instrument dont il s'est servy pour les achapts qui ont souvent fait murmurer par leur cherté; & pour les lettres de change qu'il tiroit quelquefois en des lieux éloignez, sur des personnes imaginaires, le sieur de Faye voulant s'attacher à démêler cette intrigue, tomba malade: Mais pour voir en vertu dequoy les François commerçoient chez le Grand Mogol, voicy la copie de la permission que le sieur Beber qui y estoit allé par terre, avoit obtenuë de negocier à Suratte.

Commandement du Roy du Grand Mogol Aurenzebe, donné à Monsieur Beber Deputé de la Compagnie Françoise, le 26. du mois de Fakir, de son regne le neuviéme, étant l'an de Nostre-Seigneur JESUS-CHRIST *1666. le quatriéme Septembre.*

SCACHENT le Gouverneur & autres Officiers de Suratte, presens & à venir, que ces jours icy M. Beber President de la Compagnie Françoise, arrivé à nostre haute & sublime Cour, Nous a presenté Requeste par la mediation de nôtre Visir & Grands de nôtre Royaume. Disant que les François pretendent s'établir dans nôtre Fort de Suratte, demandans que comme les Hollandois & les Anglois ont demeure & logis à Suratte, & trafiquent, apportans des Marchandises de leurs Pays, la mesme liberté & grace leur soit concedée, payans à nos Tresoriers les Doüanes & les mesmes droits des Alfandiks, & que les effets qu'ils apporteroient de leurs Païs & Ports, comme écarlatte & autres marchandises, & de celles qu'ils emporteront de nostre Royaume, comme toilles, indigo, salpêtres, soyes & autres qu'ils achepteront en Agra & autres lieux; ayant payé une fois les droits à Suratte ou Barroche, les pourront porter ou vendre où bon leur semblera sans les payer une autrefois, & que personne leur puisse donner empêchement, ny aux Marchands qui voudront

achepter leurs marchandiſes, & qu'ils ſoient libres de prendre les Courtiers qu'ils jugeront à propos, & que le cuivre qu'ils apporteront de leur Pays, ils ne ſoient contrains de le délivrer à la Maiſon de la Monnoye, mais qu'ayant payé les droits à la Doüane, ils le puiſſent vendre à qui bon leur ſemblera, & que pareillement on ne puiſſe faire violence aux Marchands qui achepteront d'eux ledit cuivre, & que les François donnant leur argent, il leur ſoit permis de le retirer quand ils voudront avec les gains, & que perſonne ne puiſſe favoriſer leurs débiteurs, ny les empêcher de prendre Charriots, Chevaux & autres animaux de charge, pour porter leurs marchandiſes: De plus que les marchandiſes qu'ils apporteront dans leur Vaiſſeaux, qui ſeront propres pour les Maiſons Royales, que les prenant, on les paye au prix courant, & que le reſte il le puiſſent vendre où bon leur ſemblera, ſans les obliger de le vendre dans Suratte, & qu'on ne les puiſſent empêcher de paſſer dans leurs Vaiſſeaux qui iront à Bandarabaſſy, au Port d'Ormus, à Moka & autres lieux, les Marchands & les marchandiſes leur payant le Nol.

VEU LEUR REQUESTE: Nous, qui par nôtre benignité accoûtumée & deſir du repos & profit de tous, Nôtre volonté & intention à laquelle tous doivent obéir, eſt, que de toutes les graces, faveurs & libertez dont joüiſſent les Hollandois & Anglois, que des mêmes joüiſſent les François, & pour cét effet leurs Navires venans à Nôtre Port de Soually, il leur ſera donné un lieu pour y mettre leurs marchandiſes, & pour y demeurer commodément; & lors qu'ils voudront ve-

nir à la Ville, qu'il n'y viennent pas armez, & quand ils iront de Suratte à Soually, qu'on ne leur donne aucun empêchement, & que perſonne ne ſoit ſi osé que de contrevenir à Nôtre trés-haut & pur Commandement, afin qu'il ne ſoit pas neceſſaire d'en demander un autre. Fait le jour que deſſus. Au milieu du Sceau du Roy, ſont ces mots AURENZEB, victorieux propagateur de la Loy de Mahomet, Roy genereux & conquerant du monde, du régne l'an 9. Au derriere du Commandement où Firman Jaferkan Viſir du Roy, a écrit de ſa main, que le Commandement luy a eſté preſenté, & a mis ſon ſceau.

CHAPITRE XIV.

Mort du Sieur de Faye, Directeur François à Suratte. Sa Pompe Funebre.

LE Sieur de Faye ſe ſentant affoibly d'une diſſenterie qui le tourmentoit depuis dix jours, ſe mit au lit, & le 30. Avril 1669. aprés quelques accés de fiévre, il mourut à minuit. Le pere Ambroiſe qui le veilloit, ne l'entendant plus reſpirer, appella le ſieur Joubert qui étoit dans une chambre prochaine, & tous deux l'ayant jugé mort, en furent porter la nouvelle au ſieur Caron, & luy témoignerent qu'il ſeroit à propos de le faire ouvrir pour connoiſtre la veritable cauſe de ſa maladie. Helas ! répondit le ſieur Caron, le pauvre homme n'eſt que trop bien mort, ne le défigurons point.

point. Ils ſe retirerent, & le ſieur Joubert luy voyant la gorge enflé, & la poitrine fort élevée, retourna ſeul trouver le ſieur Caron, & le pria que ſon parent fuſt ouvert, mais il luy diſt en pleurant, *qu'il ne le ſouffriroit jamais.* Les Marchands & Sous-Marchands François s'aſſemblerent, & parce que le ſieur Caron eſtoit Hollandois, & qu'il y avoit eu peu d'union entre ces deux Directeurs, ils ſoupçonnerent qu'il y avoit quelque choſe de violent en cette mort, & d'autant plus que depuis une potion faite par un Banian, que le ſieur de Faye avoit priſe à la perſuaſion du ſieur Caron, il s'eſtoit plaint qu'il avoit un feu dans l'eſtomach qui le brûloit, & qu'il n'avoit jamais rien goûté de ſi mal faiſant que cette medecine; cependant ils jugerent à propos de ne point éclater crainte d'augmenter la diviſion, & de s'expoſer à la raillerie des autres Nations, en faiſant bruit d'une affaire de cette conſequence, où peut-eſtre il n'y avoit rien d'extraordinaire.

Le premier jour de May, à quatre heures du ſoir, on porta le mort inhumer à un quart de lieuë de Suratte, dans un champ qui avoit eſté donné aux François pour leur ſervir de cimetiere. Le ſieur Caron, tous les Officiers, Marchands & Commis de la Loge Françoiſe, eſtoient vêtus de Drap noir, dix Soldats marchoient avec des Flambeaux à côté d'un Carroſſe couvert de deuïl, dans lequel eſtoit le corps. Les Anglois, les Hollandois, les Perſans & les Armeniens y aſſiſterent. C'eſt l'uſage des Etrangers en ce Pays, d'élever des tombeaux pour conſerver la memoire de ceux qui y meurent : Les Anglois & les Hollandois en ont de trés-

beaux. Il fut resolu de bâtir une Chapelle au lieu où le sieur de Faye fut enterré, & d'y employer jusqu'à dix mille écus. C'estoit un homme bien intentionné pour le succés de l'affaire dans laquelle il estoit employé, qui affectoit de paroître doux & humain, mais qui naturellement avoit de la dureté. Toute sa politique consistoit en de certains détours que les habiles gens appellent finesses de Marchands; elle n'avoit pas assez d'étenduë & de lumiere pour l'importance de son employ, & pour découvrir toutes les adresses de son collegue.

CHAPITRE XV.

Depart des Vaisseaux la Marie, la Force & l'Aigle d'or pour la Perse, l'Arabie & Achem, & des Sieurs Macara & Roussel par terre pour Masulipatan, au Royaume de Golconde.

AVANT la mort du sieur de Faye, il avoit esté resolu que les Vaisseaux la Marie, la Force, le Salomon & l'Aigle d'or, avec le tiers de leur charge pour le conte de la Compagnie, & le reste de marchandises appartenantes à des Mores & à des Banians qui en payeroient la voiture, seroient fretez pour aller en Perse, en Arabie & à Achem passer l'Hyver. La Marie, la Force & le Salomon estoient déja partis, & l'Aigle d'or qui fut mis à la voile depuis, devoit en passant le long de la côte de Malabar, laisser le sieur Bourrot Sous-Marchand à Ceitapour, avec cinq Commis, pour y establir

un comptoir que Sauvagy avoit accordé aux François, & le ſieur de Flacourt Marchand, & cinq Commis à Balepatan prés de Cananor, pour y occuper une Fortereſſe que Raja Callandry offroit aux François.

Les ſieurs Macara & Rouſſel Marchands, & quatre Commis, partirent le onziéme May 1669. pour aller par terre à Maſſulipatan, dans le Royaume de Golconde. Ils eſtoient chargez de faire un preſent au Roy pour obtenir permiſſion d'y établir un Comptoir, & avoient des remiſes pour trois cens mille roupies ou cent cinquante mille écus à employer en deux carguaiſon, l'une pour la France & l'autre pour la Perſe; c'eſt de cette ſomme que le ſieur Macara, qui en eſtoit dépoſitaire, & le chef de ceux qui eſtoient avec luy, à cauſe de ſon intelligence & des habitudes qu'il avoit en ces Païs, fut ſommé de rendre compte quelque mois aprés, & ſoit qu'il euſt abuſé de ſon employ, ou que le ſieur Caron n'euſt pas oublié ſon reſſentiment, elle a eſté le ſujet de ce qu'il a eſté repaſſé en France les fers aux pieds, & il a intenté procés à la Compagnie, qui n'eſt pas encore terminé. Ainſi un Perſan & un Hollandois ſe faiſoient la guerre aux Indes, où ſans rien riſquer qui appartint ny à eux ny à leurs Compatriotes, ils mettoient en péril l'honneur & les biens d'une Nation qui leur avoit confié ſes intereſts & les premiers poſtes de ſon commerce; cependant pour donner avis au Conſeil de Madagaſcar de la mort du ſieur de Faye, du départ des Vaiſſeaux, & du reſte de ce qui s'eſtoit paſſé depuis le mois de Mars, la Saumaque y fut dépêchée.

CHAPITRE XVI.

Different du ſieur Caron Hollandois, Directeur de la Compagnie Françoiſe aux Indes Orientales, avec les Marchands François.

LE Sr Caron eſtant ſeul reſté Directeur par la mort du Sr deFaye le Sr Goujon qui eſtoit Conſeiller au Conſeil Souverain, appuyé des autres principaux François, demanda connoiſſance de la carguaiſon des Vaiſſeaux, & obligea le ſieur Caron à la communiquer avec les achapts qui avoient eſté faits. Le Sr Goujon ſe plaignit que les toiles eſtoient miſes à vingt pour cent plus cheres que le cours du marché, & qu'il y en avoit quantité qui n'eſtoient pas propres pour France. Le ſieur Caron répondit qu'il gardoit celles-là pour Bantam, où il iroit luy-meſme: ce qui ſurprit, n'y ayant point lors de Navire propre à ce voyage, & le ſieur de Faye n'ayant jamais eſté informé qu'il y eut des Marchandiſes dans les Magaſins deſtinés à ce Commerce. Il s'en trouvoit néantmoins pour prés de cent mille roupies, dont on payoit l'intereſt à douze pour cent. Les François s'écrierent fort contre le Courtier Samſon, pour qui le ſieur Caron avoit trop de facilité, & qu'on eſtimoit eſtre d'intelligence pour faire leurs affaires aux dépens de la Compagnie.

Les eſprits s'aigrirent, & le Pere Ambroiſe de Preüilly Superieur des Capucins, qui ſe trouva preſent, homme

capable de développer les intrigues du Pays, & qu'on appelloit au Conſeil dans les affaires difficiles, repreſenta au ſieur Caron qu'il ſonneroit mal en France & aux Indes, qu'il ſe fut laiſſé tromper ſi conſiderablement par un Courtier, ne voulant pas l'accuſer luy-même. Le Directeur pour le faire taire, le prit à partie, témoigna trouver mauvais que les François le viſſent en particulier, ſous pretexte qu'ils cabaloient, & luy deffendit de ſe mêler des affaires ny de les recevoir chez luy. Le Superieur répondit qu'il n'avoit garde de leur refuſer ſa maiſon, eſtant le lieu où ils faiſoient l'Exercice de leur Religion. Qu'il ne s'eſtoit jamais ingeré de dire ſon ſentiment ſur les affaires, qu'aprés en avoir eſté prié: mais que depuis vingt ans qu'il eſtoit à Suratte, il avoit pris des connoiſſances, & fait des habitudes qui ne pouvoient eſtre qu'utiles à de nouveaux venus, & qu'il ne faiſoit rien que dans la veuë d'augmenter la gloire de Dieu. Et ſur ce que le ſieur Caron l'avoit menacé de luy oſter ſa ſubſiſtance, il dit qu'il en auroit toûjours aſſez, & que les Pottugais, les Anglois & les Hollandois, & meſmes les Maures & les Gentils l'avoient toûjours fait ſubſiſter dans les Indes avec ſes freres. Enfin les Catholiques François frequentans plus ſouvent cette maiſon, & devenus plus devots par les obſtacles qu'ils trouvoient à l'Exercice de leur Religion, le ſieur Caron fit ſignifier au Pere de ne les plus recevoir, avec menaces de le faire mettre aux fers s'il continuoit, & de le renvoyer en France: ce qui le fit répondre qu'il eſtoit ſous la protection du Pape & du Grand Mogol, du Pape comme Miſſionnaire Apoſtoli-

que, & du Mogol qui l'avoit bien receu, qui le connoissoit, & qui sçauroit bien demander ce qu'il estoit devenu. Il fallut que le sieur Caron moderast ses emportemens contre ce Religieux, & qu'il cedast aux clameurs de tous les Catholiques qui en faisoient l'affaire de leur salut, contre luy qui n'estoit pas de la Religion Romaine.

Puisque nous sommes arrivez aux envoys qui furent faits de Suratte pour commencer le Commerce sur les côtes de Coromandel & de Malabar, en Perse, en Arabie & à Achem. Il ne sera pas mal à propos que nous fassions connoître à ceux qui n'ont pas esté de l'entreprise des Indes, le plan que le sieur Caron donna.

CHAPITRE XVII.

Projet du Commerce des Indes Orientales, donné en France à la Compagnie, par le sieur Caron Hollandois.

POUR commencer le Commerce des Indes, il faut avoir obtenu la permission du Grand Mogol, des Roys de Visiapour, de Golconde, & des Princes de Bengale, par des personnes envoyées à cet effet, & par lettres & Ambassadeurs de la part de Sa Majesté aux Roys de la Chine & du Japon. Ces lettres écrites sur de tres-beau papier en lettres dorées, signées de Sa Majesté; & scellées du Sceau du Roy, seront mises en des boëttes d'or de huit pouces & demy de longueur, & de trois & demy de largeur, non tant pesantes d'or qu'artiste-

ment travaillées, & curieuſement émaillées, ſans toutefois aucune figure d'homme, ornées de petits Diamans en dedans, une pour la Chine, & l'autre pour le Japon : Ces boëtes ſeront poſées dans des caſſettes reveſtuës de toille d'or, la plus precieuſe qui ſe trouve; & enfin ajuſtées dans d'autres faites d'argent, ſeront enfermées dans des étuis de bois d'olivier, & le tout envelopé d'un beau drap d'écarlatte.

Les Lettres du Roy de la Chine, ſeront accompagnées pour preſent d'une cuiraſſe, de deux pieces de canon de bronze tres-curieuſes, avec leurs armemens, de tapiſſeries belles & rares, de corail, d'ambre, & de beaux draps en quantité, de deux grands miroirs, de ſix autres de moindre valeur pour preſenter aux Miniſtres de cette Majeſté.

Pour accompagner les Lettres du Japon, ſerviront deux mortiers, deux demy canons de bronze de la plus nouvelle & plus curieuſe façon, avec leurs armemens, une belle cuiraſſe avec les Armes de Sa Majeſté, des tapiſſeries tres-belles, des toilles d'or tres-precieuſes, d'autres d'argent, des ſatins à fleurs bigarez de bleu mourant, & d'autres belles & agréables couleurs, dix pieces de ferrandine rouges, dix bleuës, dix violettes, dix noires, toutes des plus belles en leurs eſpeces, de trois petits baſſins de marbre, l'un bigaré blanc & noir, l'autre rouge & blanc, & le dernier tout blanc avec les Armes de l'Empereur du Japon.

Pour preſenter aux Officiers de haute & moyenne qualité de ces deux Royaumes, de belles ratines couleur d'écarlatte, des ſerges bleuës, violettes & blanches

comme elles ſe trouvent à Paris, telles que ſont les Stametes, & des manufactures de laine la plus déliée.

Pour le Japon, il faut encore vingt pieces de velours à fond de ſatin blanc, dont les fleurs ſoient de ſept ou huit couleurs, la plus petite de la grandeur d'un écu, & les plus grandes comme la paume de la main, & que les fleurs ſe voyent en tous ſens de differentes façons, quatre pieces de chaque ſorte des plus riches, & curieuſement faites qu'il ſe pourra, dix pieces de drap fond d'or, les fleurs des grandeurs cy-deſſus marquées de diferentes façons, & qui ſoient auſſi veuës de tout ſens, une douzaine de beaux mouſquetons curieuſement faits, une douzaine de carabines & fuſils de meſme façon, avec chacun ſa bandoliere d'Elan, dont les ferrures ſoient couleur d'eau, une douzaine de fort beaux piſtolets avec les fourreaux, & que le tout ſoit extrémement beau & de nouvelle invention, qui tirent deux coups, une douzaine de fort beaux fuſils à faire du feu.

Pour la Chine, les mêmes étoffes que ces dernieres marquées pour le Japon, & pareil nombre. De plus dix pieces de panne; ſçavoir deux noires, deux violettes, deux vertes, deux rouges cramoiſy brun, & deux bleuës d'azur les plus belles qui ſe faſſent. Il faut un pareil aſſortiſſement d'armes que pour le Japon, & ces ſortes d'armes ſont ageables par toutes les Indes.

Pour le Grand Mogol, le Roy de Viſiapour, le Roy de Golconde & autres Roys & Princes circonvoiſins, quelques tentures de tapiſſeries fort hautes, & eſt à notter qu'il n'y ait point de perſonnages: mais des verdures.

res ; Quand il y aura quelque petite chaſſe d'oiſeaux & autres choſes qui ſe rencontrent dans les verdures, il n'importe. Deux coulevrines de fonte des plus grandes qui ſe puiſſent faire de ſeize livres de balle, deux canons de dix-huit livres de balle, dix pieces de Campagne de differens calibres, les moindres de trois livres, & les plus grandes de ſix, qu'elles ayent leurs affuſts, & que le tout ſoit le plus curieuſement travaillé qu'il ſera poſſible, avec les Armes du Roy deſſus. Douze pieces chacune de ſept aunes de drap d'or friſé, & autres à fond d'or avec des fleurs de ſoye couleur de feu, de roſe, violet & vert à divers prix. Les plus belles pieces ſeront pour les plus Grands Seigneurs, les autres pour les moindres. Dix pieces des plus belles pannes & plus luſtrées de trois couleurs, ſçavoir rouge-cramoiſy, vert & violet. Soixante aunes de grande dentelle toute d'or de quatre à ſix pouces de hauteur, la plus legere qui ſe pourra : il n'importe qu'elle ne ſoit plus à la mode, & vingt aunes de pareille dentelle tout argent, deux douzaines des plus grandes glaces de miroir, avec une petite bordure des plus ſimples ſur chacune. Une douzaine d'autres glaces aſſorties, dont les plus petites ſoient de quinze pouces avec des bordures comme les autres. Cinquante petits miroirs à toilette, depuis ſix juſques à dix pouces, garnis de maroquin doré de pluſieurs couleurs. Cent lames de cimeteres des meilleures & plus curieuſement faites qu'il ſera poſſible, parce que ſi elles ne ſont telles, il n'en faut point du tout. Vingt pieces de toille de baptiſte ; ſçavoir dix des plus fines & des plus claires, & dix des plus ſerrées, mais des plus

fines. Trois pieces de ſatin chacune de douze aunes, couleur de feu, vert & violet, autant de guipure de ſoye que de dentelle d'or & d'argent, & de pareille hauteur. Deux paires d'Epagneuls pour la chaſſe, & deux paires de petits Chiens de Boulogne des plus petits, ou point du tout. Trois petits cabinets d'ébene d'un pied & demy, & d'un pied en quarré fort bien travaillez. Trois pendules ſonnantes des plus belles, & que le cadran ne ſoit marqué qu'avec de petits points, parce que ceux à qui on les donnera, les marqueront de leurs caracteres, & qu'elles aillent du moins huit jours ſans les remonter, s'il ne s'en fait à Paris, il s'en fait à la Haye en Hollande, & eſt à notter qu'il faut que le cadran ſe démonte, afin qu'on le puiſſe graver. Trois douzaines de fort beaux fuſils de quatre à cinq pieds de canon, ſix paires de piſtolets parfaitement beaux avec des fourreaux, comme ſeulement pour les conſerver, & ſix paires de piſtolets de poche du meſme travail.

Pour la Côte de Malaca, le Grand Mataran & l'Iſle de Banca 50 mouſquets bons & bien éprouvez. Une 12ne de mouſquets curieuſement & extraordinairement bien travaillez, & deux pour preſenter au Roy qui ſoient parfairement beaux. Trois pieces de 30 aunes chacune de galon d'or & d'argent du plus beau & du mieux fait de differentes façons. Six pieces des plus belles pannes, deux rouge-cramoiſy, deux noires, & deux violettes. Six beaux mouſquetons avec des bandolieres, & ſix belles paires de piſtolets d'arçon avec des fourreaux ſimples. Deux fort belles pieces de canon de fonte de dix-

huit livres de balle marquées des Armes du Roy, avec leurs affusts. Deux cens aunes de cuir doré à fleurs, des plus beaux & des plus relevez pour faire des tentures de chambres.

Faire faire deux Globes de cuivre de quatre pieds de diamettre pour la Chine & le Japon, estant necessaire de renouveller les presens d'année en année, & suivront au premier embarquement aprés les premiers presens. On n'oubliera pas d'y mettre des batailles par mer & par terre, modernes & de toute antiquité, qui ont esté heureusement achevées par la valeur & puissance des armes Françoises, telles qu'on les trouve imprimées, de chacune une douzaine au moins, pour en faire montre en ces Pays éloignez, & en faire present où il sera besoin. Elles doivent estre ajustées sur du linge.

Il est à notter quand on emballera les étoffes, dentelles & galons d'or & d'argent, qu'il est necessaire de les entourer de cotton entre deux bons papiers, les mettre dans une caisse couverte de toille cirée, & les cuvettes de marbre dans des caisses de bois fort épais pour les conserver, & empêcher qu'elles ne soient écornées en les chargeant & déchargeant.

Il faut faire grande provision de calmey pour rendre le cuivre de couleur jaune, & d'ouvriers qui s'entendent en cet Art, de telle quantité pour travailler à Madagascar, qu'en cas de mortalité ou de maladie entre eux, il n'en manque point pour achever huit chaudieres pour Bengale seulement, pour rafiner le sucre & le salpêtre, de huit pieds de diametre, de la for-

me de celles des Braſſeurs. Avoir de toutes ſortes d'inſtrumens à foſſoyer pour maſſons, pour couper les arbres, & pour applanir la terre au temps qu'il ſera beſoin dans l'Iſle de Banca, qui aux lieux les plus neceſſaires eſt remplie de quantité de bois.

Tous les vaſes pour le ſervice des Vaiſſeaux, ſeront ſoigneuſement preparez, les ayans laiſſez remplis d'eau pour quelque temps, puis l'ayant jettée & remis de fraiche pour imbiber & attirer le ſuc naturel du bois, parce qu'y demeurant, il corrompt l'eau & engendre des maladies. Avoir pour chaque Navire dix grandes & moyennes ancres, les cables & bois ronds à proportion pour ſe ſervir aux Indes de ce qui reſtera. Proviſion de cire, de lanternes & de lampes, les chandelles de ſuif n'eſtant pas propres pour les climats chauds. Charger en chaque Navire à proportion des navigeans, une certaine quantité d'habits & de gros linge qu'on diſtribuëra à raiſon de la neceſſité pour les rafraichir, & empêcher que venans dans les chaleurs du Levant, ils ne pâtiſſent & periſſent dans leur mal-propreté, & ſera porté ſur le compte de chacun en particulier.

Il faut faire faire un fort beau Navire de trois cens leſtes qui ſuivra aprés le départ de la Flote, pour l'Ambaſſade du Japon, & luy donner le nom de quelque Ville ou Province, avec un Capitaine, Officiers & Matelots de la R. P. R. ſans autres, parce qu'il ne ſeroit pas receu s'il portoit aucun ſigne ny ornement appartenant aux Ceremonies de la Religion Catholique. On luy donnera ordre de reſter à Goa, juſques à ce qu'il y arrive nouvelle que le Mogol ait accordé la permiſ-

ſion de trafiquer par tout ſon Empire.

N'oublier pas toutes ſortes d'outils pour travailler à l'or, à l'argent, aux diamans, & autres pierreries, des balances, des poids, des pierres de touche, & nombre d'éguilles marines.

Il eſt neceſſaire, la Flotte eſtant arrivée à l'Iſle Dauphine, que les Navires prennent tous enſemble leur route à Suratte, auquel lieu les deux Directeurs feront repreſenter au Gouverneur des Maures, lequel y eſt pour le Grand Mogol, que le Roy de France ſuivant la demande que ſes Sujets luy en ont fait, & ſa propre inclination à connoître les Pays lointains, a fait établir une Compagnie puiſſante de Commerce, & qu'il a éleu deux perſonnes entre les Directeurs d'icelle, leſquels il a élevez à tel degré d'honneur & qualité, que le peuvent meriter ceux qui delivreront les Lettres & les preſens de Sa Majeſté au Roy d'Indoſtan. Pourquoy il luy eſt demandé qu'il veüille accorder aux François libre Commerce dans toute l'étenduë de ſon Empire, en la meſme maniere que les Anglois & les Hollandois l'ont euë juſques à preſent, & l'ont encore : Surquoy le Gouverneur permettra que les Directeurs deſcendent à terre. Ils iront le ſalüer avec un preſent honneſte, & aprés avoir eu conference avec eux, il ne manquera pas d'envoyer incontinent un Exprés à Agra à la Cour du Mogol, d'où il arrivera ſans doute en bref un conſentement aux Directeurs de s'y acheminer ; & le Gouverneur en attendant qu'ils faſſent ce voyage, leur permettra de commencer ce negoce.

Pour cet effet, on ſeparera la carguaiſon & les de-

niers contans qui ſeront dans les Navires, envoyant un habile Marchand tel que M Cops, à la Côte de Coromandel, avec une Inſtruction, un Capital, & quelques Marchandiſes, & un peu moins du tiers du total de la carguaiſon. Une autre à Bengale qui ſera Monſieur de Ligne, avec auſſi une Inſtruction, un Capital, & quelques Marchandiſes, & un peu plus du tiers de la carguaiſon, l'autre tiers ſera pris pour Suratte, Vignerla & la côte de Malabar pour les endroits du poivre. Et pour les Places de Bantam, Jambly & Palamban, il ſera retenu du dernier tiers, ſoixante ou ſoixante-dix mil livres, en pieces de huit de Mexique & de Seville pour y faire achapt de poivre. Ce qui ſera projetté devoir eſtre pour Suratte, ſera porté par les Directeurs à Amadabad en paſſant lorſqu'ils iront à la Cour, & y ſera laiſſé un Marchand pour y negocier.

Cependant les deux premiers Marchands ſeront envoyez à Coromandel & à Bengale avec autant de Navires vuides que faire ſe pourra, & ils feront en ſorte de les leſter entierement de ſalpeſtre & de ſucre, & de les charger d'aſſez d'étoffes, de toilles, & d'indigo pour le premier retour en Europe.

L'ordre ayant eſté mis à Amadabad, & les Directeurs ayans fait la reverence au Grand Mogol, & obtenu les Patentes pour avoir libre commerce dans ſon Empire, ils iront par terre à Coromandel, & ordonneront ce qui ſera neceſſaire à ce comptoir. Ils delivreront les preſens aux Roys de Vignerla & de Golconde, & s'en iront enſuitte à Bengale, où ils feront leur preſent au Prince, & donneront les or-

dres à cet important comptoir. Ces trois comptoirs eſtans établis & garnis de plus de marchandiſes & de comptant qu'il ſe pourra, dont il doit venir, & qui ſeront inceſſamment attendus de France, & aprés qu'il aura eſté jugé ce qui ſe devra faire à la Côte de Malabare pour le Negoce du poivre.

Le premier travail doit eſtre de naviger ſous la ligne équinoctiale, afin d'établir quelques Reſidens à Macaſſar, Bantam & autres endroits du poivre, & faire des preparatifs & jetter ſes plombs afin de pouvoir venir à l'Iſle de Banca : pour lequel effet il ſera cependant arrivé des lettres du Roy & des preſens, & un plein pouvoir de negocier dans cette Iſle pour une raiſonnable ſomme d'argent ; ce qui ayant réüſſi, & y ayant trouvé de bons Havres où l'on puiſſe faire une fortification reguliere, il ſera commencé une Ville, & à planter quelques milliers de cocos ; & par proviſion bâty quelques maiſons pour les gens de travail, & d'autres qui auront l'œil & le commandement ſur eux, avec les inſtructions neceſſaires : à quoy les Directeurs ayant eſté employez juſques à ce que le vent de la Mouſſon y ſoit, ils pourront mettre à la voile pour aller vers le Nord à la Chine, & en meſme temps on pourra auſſi envoyer une Ambaſſade au Grand Tartare pour luy demander liberté de commercer, en faiſant quoy il ſe paſſera huit mois ; & au retour de la Mouſſon du Nord, on ira rechercher Banca, où trouvant un Fort en eſtat, on y établira un comptoir & fera la direction juſques au mois de May ſuivant, que le temps ſera de pouvoir derechef mettre à la voile

pour aller au Japon, afin d'y demander auſſi la liberté du commerce, tellement que ce grand travail doit commencer à Suratte, y ayant le conſentement & permiſſion du Grand Mogol, & puis des autres Princes : mais il ne peut avoir d'acheminement que l'on n'aye au préalable les Lettres de nôtre Roy, & les preſens neceſſaires à cet effet, que l'on ſera obligé d'attendre s'ils ne ſont pas envoyez aſſez à temps, & la demande pour aller à la Cour du Grand Mogol, ne peut eſtre faite avant d'avoir les Lettres & les preſens.

Si l'on n'obtient auſſi par preſens & par reverences la liberté des impoſts, on ſera traité comme les particuliers qui ſouffrent de grandes vexations : & il ſera exigé d'avantage par les Officiers ſubalternes, que les preſens ne pourront coûter.

Les Anglois & les Hollandois ſe ſont ſi bien dégagez de ces incommoditez par leurs preſens, qu'il ne leur en coûte pas plus de quatre pour cent. Les Hollandois ont achepté ce droit en donnant par an ſoixante-ſix mille francs au Treſor du Roy ; pardeſſus laquelle ſomme ils dépenſent tous les cinq ans, cinquante ou ſoixante mil livres, ſans quoy ils n'auroient point d'accez auprés du Gouverneur de Suratte, & il ne leur feroit aucune juſtice.

Le départ qui ſe fera tard d'Europe, & le ſéjour que l'on ſera obligé de faire à Madagaſcar pour mettre ordre au travail de l'année 1666. ſera cauſe que l'on arrivera ſi tard à Suratte, que l'on ne pourra eſtre preſt dans le mois de Février de l'année 1667. qui eſt la fin de la Mouſſon du Nord, pour naviger vers la ligne

équinoctialle :

équinoctialle ; & ſelon ce qui eſt remarqué, cecy ne ſe pourra faire avant le mois d'Aouſt, afin de pouvoir arriver au mois de Septembre 1667. ou bien au commencement d'Octobre, & l'on ne pourra partir pour aller à la Chine plûtoſt que dans le mois de May 1686. que la Mouſſon du Sud commence à venter, cet envoy durera tout au moins juſques au mois de Janvier 1669. mais pendant ce temps, depuis Octobre 1667. juſques en May 1668. on établira les comptoirs de poivre de Bantam, Jambly, Palamban & Macaſſar, & on entreprendra la negociation de Banca ; & la pouvant obtenir, on fera ce qui eſt cy-deſſus exprimé. Eſtans revenus de la Chine & de la Tartarie à Banca ou à Bantam vers le commencement de 1669. on ſera contraint d'y reſter, juſques au mois de May, auquel temps on peut naviger au Japon & revenir à Banca au commencement de l'année 1670. On ſera obligé d'y retarder juſques à la my-Juin avant de pouvoir partir pour la côte de l'Inde, afin de viſiter les comptoirs, où arrivant au mois d'Aouſt, il y aura à travailler juſques au mois d'Octobre, & enſuitte y ayant employé le temps qu'il faudra pour aſſembler la carguaiſon pour France, la & décharger, on ne pourra s'acheminer pour le retour qui porte des nouvelles de la Chine & du Japon, que vers la fin de l'année 1670. & on ne pourra eſtre en France plûtoſt que le mois de Juillet 1671.

On appreſtera donc au plûtoſt les lettres & les preſens pour le Grand Mogol, les Rois ſes voiſins, & le Grand Mataran Roy de Java, pour le commerce de l'Iſle de Banca. Ces lettres doivent eſtre écrites ſur du

papier blanc épais & bien collé, roulées dans de petits ſacs étroits & longs ſelon leur proportion, faits du plus precieux drap d'or qui ſe puiſſe trouver, duquel il eſt beſoin d'envoyer deux ou trois aunes, de peur qu'il ne ſe noirciſſe, pour faire leſdits ſacs quand il s'en faudra ſervir. S'il plaiſoit à Sa Majeſté de fier ſon cachet entre les mains des Directeurs de la Compagnie ou quelques papiers dorez, peints & cachetez en blanc, pour le Grand Mogol, les Rois ſes voiſins & le Grand Mataran, les lettres pourroient eſtre compoſées comme on le trouveroit plus à propos, pour obtenir la fin des deſſeins de la Compagnie.

Il eſt neceſſaire que les lettres & preſens ſoient preſts au plûtard vers le commencement du mois d'Avril pour eſtre envoyez avec les Comptans qu'il plaira à la Compagnie, en un bon & commode Navire. Cependant elle aura ſoin de faire apprêter des vaiſſeaux, non ſeulement pour le Capital & les Marchandiſes qui manquent à nôtre envoy, lequel a eſté arreſté à vingt tonnes comptant en or & en argent, & quatre tonnes en Marchandiſes, faiſans vingt-quatre tonnes en tout, pour mener aux Indes: mais auſſi pour faire ſortir une Flote dans l'Autonne de *1666.* dans laquelle il eſt neceſſaire d'avoir ſix Bâtimens, un peu plus que de moyenne grandeur, afin de tenir les affaires en train dans les Indes, ainſi on pourra aſſembler des toiles, ſoyes, ſalpêtres, indigo, poivre & ſucre ſuffiſamment pour envoyer en France une bonne carguaiſon à la fin de l'année *1667.* Et l'on mettra ſur cette Flotte qui partira dans l'Autonne de *1666.* cent milliers d'étain,

deux cens milliers de plomb, trente milliers de vif argent. Trois cens mille livres en pieces de huit de Mexique & de Seville, & point du Perrou, & ſix cens mille livres en bon or. Quatre caiſſes de fines ſerges & deliées, ſortes de Marchandiſes de laine & ratines rouges & violettes, pourpre & vert, & un peu de bleu, jaune & blanc pour épreuve. Et cet envoy doit ſuivre le noſtre de prés & le plûtoſt qu'il ſera poſſible; car quoy que les Lettres & les preſens n'arrivaſſent pas, on auroit beſoin d'un bon Capital pour tenir les affaires en train en les attendant, & envoyer un retour en France dans la ſaiſon; car pour employer vingt ou vingt-cinq tonnes d'or, il ne ſera pas beſoin de beaucoup de temps.

Si la Flûte la Force qui doit porter le ſuplément de la Flotte, & qui partira inceſſamment aprés, ne ſort au plûtard au commencement d'Avril 1666. pour aborder Madagaſcar au mois de Septembre, & pour eſtre à Suratte au mois de Decembre; il y aura une grande demie année de perduë; car les Navires faiſans voile plus tard de France, ſeront contraints de mettre leur cours de Madagaſcar, non droit pour Suratte, à cauſe de l'orage & de la Mouſſon contraires dans les parties du Midy: mais d'aller à Bantam par le détroit de Sonda, & y ayant rafraichis de ſuivre derriere Sumatra, par le détroit de Malaca, & de ſe rendre à Suratte, où elle auroit eſté long-temps attenduë, ce qui ne pourroit eſtre plûtoſt que dans l'Autonne de 1667. & ayant employé cette ſaiſon à regler ce qui ſeroit neceſſaire aux quartiers du Sud, il faudroit partir pour

aller vers la ligne équinoctialle, au commencement de 1668. & voguer de-là au mois de May pour la Chine; car la Mouſſon & les orages ne permettent pas de retarder d'avantage aux quartiers du Midy. L'on doit ſçavoir en ce temps-là ce qu'il y auroit à faire dans l'Iſle de Banca. Et s'il n'arrive qu'on perde cette demie année, & que les Navires qui ſuivront, partans de France bien avant dans l'année 1666. n'arrivent aux Indes qu'en l'an 1667. il ſera neceſſaire qu'on envoye avec un nouvel équipage de Navires un nouveau Capital ; car venant à manquer d'équipages, les affaires aux Indes ne s'avanceroient pas au grand dommage de la Compagnie.

Il faut inceſſamment penſer de quelle maniere elle obtiendra les fines épiceries, & premierement pour la canelle par un Envoyé au Roy de Ceilon qui eſt oppreſſé par les forces de la Compagnie d'Hollande : Et aprés negocier auec le Roy de Macaſſar pour les clouds de geroſle. Cette affaire ſe doit commencer de peu, & s'agrandir toûjours. A l'Occident de Banda, il y a de petites Iſles qui donnent de la muſcade, & auprés du Grand Cerant, une petite Iſle nommée Ceramlaut qui porte des clouds. On pourroit s'informer à Macaſſar ſi la Compagnie d'Hollande s'eſt renduë maîtreſſe de cette Iſle, où ſi elle a guerre ou paix avec les Habitans. Si les François avoient des commencemens dans les épiceries & payoient bien ce qu'ils en negocieroient, la Compagnie s'avanceroit bien-tôt, puiſque celle d'Hollande paye ſi peu, que les Habitans de ces Iſles n'en peuvent ſubſiſter.

Il plaira d'ordonner comment on ſe gouvernera en paſſant le détroit de Malaca, ce qui pourra ſouvent arriver. Quand les Portugais l'ont eus, ils ont mis par uſurpation un droit de ſix cens livres ſur chaque Navire autant de fois qu'il paſſe. Les Hollandois ayans pris Malaca ſur eux pretendent le meſme droit, & le font payer aux Portugais & aux Anglois. Du temps que les Habitans en eſtoient les maîtres, il n'y en a jamais eu aucun, & perſonne n'a payé.

S'il plaît au Roy de gratifier les deux Directeurs du titre d'honneur de Chevaliers de l'Ordre de S. Michel, pour eſtre par là en eſtat de reputation convenable d'Envoyez, & de les employer comme tels aux Roys des Indes, de la Chine & du Japon qui ont grand égard, & examinent la qualité de ceux qui ont ces Commiſſions; ce ſeroit une fort bonne affaire, & pas moins neceſſaire; en cas que Sa Majeſté veüille bien faire cette grace, ces deux Ordres ſeront envoyez avec quelques aunes de ruban bleu, par le meſme Vaiſſeau qui portera les preſens & les Lettres, ces deux ornemens donneront beaucoup de reſpect & de credit dans les Cours & auprés des Grands.

CHAPITRE XVIII.

Addition au projet du ſieur Caron.

CE projet donné dés l'année 1665. dont aucune experience n'a juſques à preſent détruit la juſteſſe, marque l'intelligence & le genie de celuy qui l'avoit dreſſé. Il eſtoit aſſeurement capable à ſon égard de l'exécuter, ſi l'on avoit eu de l'exactitude à le ſuivre: mais il fut ſoupçonné par les François qui l'accompagnerent aux Indes, de n'avoir point d'autre veuë que ſon intereſt particulier ; & ſoit qu'ils ayent penetré ſa conduite, ou qu'eſtant Hollandois & d'une autre Religion que la plûpart d'entre eux, ils ayent crû qu'il ne procureroit point l'avantage des François & des Catholiques, ils ont traverſé ſa regie & l'execution de ſes deſſeins. Les François eurent auſſi de la jalouſie de la propoſition faite par le Sr Caron, d'envoyer pour principaux Agens à Coromandel & à Bengale, les ſieurs Cops & de Ligne qui eſtoient Hollandois ; ils moururent pendant la route de France à Madagaſcar ; & les Catholiques n'ont jamais bien goûté ſon avis de n'envoyer au Japon que des Religionnaires: On tient neantmoins qu'il eſtoit judicieux, parce que les Japonnois ſe ſont laiſſez perſuader par quelques Européens, que les Catholiques eſtoient des Idolâtres qui tâchoient d'entrer en leur Pays: de ſorte que lors qu'il arrive un Vaiſſeau à Nanguaſaqui qui eſt le premier Port, les

Japonnois preſentent un Crucifix à ceux qui ſont dedans, & s'ils ne le foulent aux pieds, on ne les reçoit pas.

On peut ajoûter au projet du ſieur Caron quelque détail concernant les Marchandiſes, dont il n'a point parlé. Les toilles, les fils de cotton & l'indigo ſe recueïllent & ſe fabriquent autour de Suratte, & d'Amadabad qui eſt à la moitié du chemin de Suratte à Agra Ville Capitalle de l'Empire du Mogol. Les toilles évalvées ſur le prix du Cotton, des façons & des teintures reviennent les plus fines & les mieux peintes de trois quarts de large à douze ſols l'aune de France; la commune à ſix & ſept ſols, il y en a qui ne coûte pas plus de trois ſols. Pour l'indigo, quand il eſt aſſez ſec & bien conditionné, on l'envoye d'Amadabad à Suratte par des charettes accompagnées d'un Courtier Banian. En paſſant la riviere à Baroche qui eſt à trois lieuës de Suratte, on paye dix-huit pour mille de quelque Marchandiſe que ce ſoit, & à Suratte quatre pour cent, & de là l'indigo eſt conduit à Soüally pour eſtre chargé ſur les Vaiſſeaux. Il valloit en 1668. quinze ſols la livre de ſeize onces.

Les ſoyes à Agra & à Bengalle ſont de prix égal: il y en a depuis dix ſols juſques à quatre francs la livre, ſurquoy il eſt aiſé d'évalüer les étoffes.

De Suratte pour commercer le poivre à Bantam, on y porte des toilles de cotton & des étoffes de ſoye d'Agra. Et ſi l'on negocie à Maſſulipatam & ſur le reſte de la côte de Coromandel, on en tire encore beaucoup de toilles & du ſalpeſtre qui ne revient pas à un ſol la

livre : On paſſe facilement auſſi à Bengale où ſe trouvent quantité de ſoyes, de ſucres, & de ſalpeſtres. Pour ces toilles de Coromandel, comme pour celles de Suratte ; ſe trocque le poivre de Bantam, Jambly, & Palamban qui revient tous frais faits & tous droits payez à deux ſols un liard la livre quand il eſt traité ainſi ; autrement, s'il eſt achepté avec de l'argent, il coûte quatre ſols.

Le poivre des Indes ; les draps, ſerges, camelots & ratines de France : les toilles de Suratte, d'Amadabad & de Coromandel, ſe portent à la Chine, au Japon, & dans l'Arabie heureuſe, d'où l'on tire ; ſçavoir, de l'Arabie, de l'or, des perles, du ſouphre, de l'encens, & les autres aromats. Du Japon où les ſoyes ſont bien venduës, on apporte de l'or, de l'argent, du cuivre, & du camphre. De la Chine, du fil d'or, du laton, du piantre, de l'alun, de l'eſquine, galanga, du Thé, & de toutes les drogueries. Et de la Perſe, des Tapis, des Brocards de ſoye, argent & or, des taffetas ſimples & doubles de debit par toute la terre ; des turquoiſes dont la mine eſt dans la Province de Koroſan, des perles dont il y a une mine dans la petite Iſle de Barin appartenante au Roy de Perſe à quatre-vingts lieuës de Bandarabaſſy & du Souphre. Il s'y peut encore charger du vin, de toutes ſortes de fruits, melons, noix, noiſettes, amandes, eau de vie & confitures pour les Indes. On trouve à Bengale le poivre long outre la ſoye, le ſucre & le ſalpeſtre. En l'Iſle de Timor, le bois de Cendal & l'écaille tortuë. En l'Iſle de Ceilon la canelle, les dents d'Elephan, & beaucoup de Pier-

res

res precieuſes. A l'Iſle de Banda, la fleur & la noix de muſcade. En l'Iſle d'Amboine, les clouds de geroſle. A Malaca, l'étain, le plomb & le benjoin. A Siam, les peaux de bœuf, de cerf & de bufle, & le bois de ſapain, & des ſoyes à Tunquin & à Quina.

Sur les marchandiſes que les Européens vendent, ils gaignent ordinairement cent cinquante pour cent dans le Japon & dans la Chine, cent pour cent en Perſe & à Achem, cinquante pour cent en Arabie quand ils ſont payez en or, & autrement cent pour cent, & le profit accoûtumé de Royaume en Royaume dans les Indes & par toute l'Aſie, eſt de cent pour cent. Cecy pourra donner quelque idée de ce grand Commerce, auquel les relations ne rapportent pas encore que les François ayent mis la derniere main.

Le ſieur Caron pour exécuter l'endroit de ſon projet où il eſt parlé de la canelle, eſtant à la rade devant Cochim, écrivit au Roy de Ceilon la Lettre qui ſuit, & qui fait connoître ſon merite.

SEIGNEVR,

Les affaires d'Orient ſont divulguées en Europe, les Rois & Princes deſdits lieux cherchent les moyens par leſquels ils pourroient joüir avec liberté & ſatisfaction de ce qui croît dans vôtre Terre & Pays : c'eſt pourquoy il a eſté pris occaſion en France d'établir une Compagnie nouvelle, ainſi qu'il s'eſt fait dans la Royale ville de Paris, & afin qu'elle

aille toûjours en augmentant, le Tres-Chrétien Roy de France a ordonné d'envoyer auſſi des Gentilshommes avec preſens pour honorer Vôtre Majeſté Imperiale, & pour negocier les moyens qui puiſſent contribuer à une paix perpetuelle & grande amitié avec l'Empire de Voſtre Majeſté, afin qu'il puiſſe fleurir dans toute ſorte de felicité & abondance de toutes choſes au grand avantage de vos Sujets, ainſi qu'il a eſté cy-devant dans le temps des Seigneurs vos Predeceſſeurs : mais j'ay paru ſi tard à cette côte de l'Inde, qu'il n'a pas eſté poſſible d'accomplir entierement cette année le commandement de mon Roy. Cependant j'ay recherché avec toute ſorte de diligence ce moyen pour me faire connoître à Vôtre Majeſté, & luy faire voir par cette Lettre que je ſuis un des anciens Serviteurs de la Maiſon de Vôtre Majeſté Imperiale. S'il luy plaiſoit d'ordonner aux Grands de ſa Cour qu'ils cherchent quelques années en ça, & ils trouveront François Caron qui a pris le 9. Ianvier 1644. ſur les Portugais vôtre Forteresſe de Negombo, aprés qu'il a battu les troupes de Dom Antoine Macharetuan, & de Dom Antonio de Mothagaluan. Depuis cela, le Tres-Chrétien Roy de France m'a pris à ſon ſervice, & chargé de pluſieurs affaires d'importance. Plaiſe au bon Dieu que tout puiſſe contribuer au bien de pluſieurs, & pour le ſervice de Vôtre Majeſté Imperiale, laquelle Haute & Puiſſante Perſonne, le Seigneur veille conſerver en toute ſorte de felicité dans ſon tres-grand Empire, & luy donner victoire contre tous ſes ennemis. Fait en cette rade de Cochim, dans mon Navire le 29. Decembre 1667. Seigneur, de Vôtre Majeſté Imperiale, le tres-humble & tres-obeïſſant Serviteur,
FRANÇOIS CARON.

CHAPITRE XIX.

D'une femme Gentille qui se fit brûler proche de Suratte, avec le corps mort de son mary.

PENDANT que le sieur Caron & les François gardoient la loge à Suratte, n'estant pas en estat de passer à la Cour du Mogol, à qui il n'estoit pas séant de demander des permissions & des graces sans luy faire des presens, ils estudioient les mœurs & les coûtumes des Habitans de cet Empire, & assisterent le sixiéme jour d'Aoust 1669. au spectacle suivant. Une femme Gentille sortit à huit heures du matin de la maison du Gouverneur, à qui elle avoit esté demander permission de se brûler avec le corps mort de son mary. Il dépend de luy de l'accordet, souvent il ne la donne pas : mais cette femme ayant plus de quarante ans, il n'en fit pas tant de difficulté que si elle eût esté plus jeune. Elle marcha accompagnée de grand nombre de Gentils de sa Caste, lesquels chantans ses loüanges, & donnans des applaudissemens à l'action qu'elle alloit faire, luy jettoient de la poudre rouge qui est une marque de gloire parmy eux. Elle fut à pied jusques au lieu où les femmes se brûlent ordinairement, nommé Poulpara au bord de la riviere à une lieuë & demie de Suratte. Si-tôt qu'elle y fut arrivée, les plus considerables des hommes de sa Caste, la menerent laver avec beaucoup de respect, la remerciant du titre

d'honneur qu'elle leur laiſſoit, & baiſans ſes pieds, luy diſoient qu'elle alloit eſtre bien-heureuſe. Cependant d'autres dreſſoient un bucher en maniere de caſe quarrée compoſée de pieux, & entourée de feüilles de Latanier & de cocos, auprés duquel elle fut conduite au ſortir du bain. Aprés avoir fait ſes adieux & embraſſé ſa brû & ſes parentes qui témoignoient une profonde triſteſſe, elle fit ſept fois le tour de ſon bucher, tenant en ſa main gauche un cocos qui ſignifie Dieu par ſa rondeur, & à la droite une baguette. Elle avoit autour du col une guirlande de fleurs, & un voile rouge ſur la tête: mais de la grande foule des gens de toutes Nations qui aſſiſtoient à cette action, quelqu'un l'ayant touchée en paſſant, elle retourna ſe laver à la riviere pour eſtre plus pure, & revenuë au bucher, elle y entra un flambeau à la main. S'y eſtant aſſiſe, le corps de ſon mary fut poſé ſur ſes genoux, & la porte ayant eſté fermée, elle mit le feu en dedans, & les Gentils l'allumérent aux quatre coins en dehors, jetterent deſſus quantité d'huille & de bois pour la conſommer plus promptement, & danſoient autour avec de grandes clameurs & battemens de mains, afin qu'on ne l'entendiſt pas ſi elle avoit crié.

CHAPITRE XX.

Les François ſont invitez par les Rois de Siam & de Macaſſar, de s'établir dans leurs Royaumes. Arrivée de deux Vaiſſeaux venans de Madagaſcar à la rade de Soüally. Envoy de la Flûte la Couronne à Maſſulipatan.

LE Pere Ambroiſe Capucin, avoit écrit à Siam aux Miſſionnaires François qui y étoient, l'arrivée de Vaiſſeaux & d'Agens de leur Nation à Suratte. Ils luy mandérent que le Roy de Siam leur feroit bâtir une maiſon magnifique, quand ils iroient negocier en ſon Royaume, & qu'il les ſouhaitoit avec paſſion.

Le Roy de Macaſſar qui avoit guerre contre les Hollandois dans l'Iſle de Celebes, les demandoit en même temps avec grand empreſſement. Jamais entrepriſe ne fut commencée dans une conjoncture plus favorable que l'a eſté celle du commerce aux Indes Orientales par les François, qui aidez de la protection du Roy, n'euſſent jamais manqué de réüſſir, ſi les employez avoient fait leur devoir; mais leur peu de précaution ayant mis l'établiſſement de Madagaſcar hors d'état de ſubſiſter, tous ceux qui y eſtoient reſtez, en vouloient ſortir; ce que l'on apprit par la Couronne & le Houcre le Petit Saint Jean, qui arriverent devant Soually le 13. Octobre 1669. chargez de Chefs de Colonie, de Commis & d'Ouvriers leſquels faiſoient des invectives contre

cette Isle, où ils avoient eu beaucoup de necessité. Les Capitaines avoient ordre d'embarquer promptement du ris & d'autres vivres pour ceux qui attendoient leur retour à Madagascar avec impatience : Quinze jours aprés, la Fregatte la Mazarine aborda encore à Soually ; on sçeut par les lettres qu'il n'y avoit ny ris, ny liqueurs, ny argent au Fort Dauphin, que l'on y battoit de la monnoye de cuivre, à laquelle on donnoit mesme prix qu'à celle d'argent, & qu'il y avoit toûjours de la division dans le Gouvernement.

Pendant que l'on disposoit une provision de rafraîchissement pour envoyer au Fort Dauphin, & des marchandises des Indes pour charger deux Vaisseaux qui devoient retourner en France, le sieur Caron fit partir la Flûte la Couronne pour Massulipatan, afin qu'elle y prist la carguaison que le sieur Macara avoit eu ordre d'y faire, & la portast à Madagascar attendre ces Vaisseaux quand ils passeroient pour ce voyage : mais elle n'y trouva rien de prest. Ce fut le sujet ou le pretexte du traitement que nous avons dit qu'il fit au sieur Macara. Vers ce temps-là, le President des Anglois envoya dire au sieur Caron, qu'il avoit receu nouvelle que le Saint Jean Navire de la Compagnie Françoise, estoit arrivé en France au mois de Janvier 1669. & qu'il en estoit party une Flote pour les Indes Orientales.

Neuf Navires d'Angleterre aborderent aux Indes cette mesme année, & il n'y en alla pas un de France, ce qui tenoit son commerce, non seulement en une extréme langueur, mais rendit inutils ses premiers en-

vois, lesquels n'estans pas soûtenus, ne servirent qu'à défrayer ses Agens, la Compagnie restant endettée d'autant du moins qu'il luy paroissoit lors de fonds aux Indes.

CHAPITRE XXI.

Differend des François avec le Gouverneur de Suratte.

LE Gouverneur de Suratte avoit de l'ordre du Grand Mogol, donné un jardin aux François sur le bord de la Riviere à demie lieuë de la Ville, dans lequel estoit un Divan ; c'est un endroit dont la couverture est élevée sur des piliers, & dont le bas est environné de baluſtrades. Du milieu de ce Divan il sortoit un jet d'eau naturel qui retomboit dans un bassin de deux toises de diametre, autour duquel les François se regalloient, & de deux petites pieces de Canon de bronze ; on tiroit sur le fleuve les santez qui se beuvoient sous le Divan. Le sieur Caron voyant que les Hollandois avoient du Canon dans leur loge, se fit un point d'honneur d'en avoir dans la sienne. Il fit rouler ces deux petites pieces jusques à la Porte de Suratte : elles y furent arrestées comme marchandises, & conduites à la Doüanne pour acquitter les droits. Le Gouverneur qui les avoit trouvez à son gré, ordonna secretement de ne les point rendre, & faisoit entendre qu'il en auroit eu le present fort agreable : de sorte que de quelque moyen dont le sieur Caron se

puſt ſervir, on ne luy délivroit point ſes deux canons. Il aſſembla le Conſeil des François, lequel députa deux des principaux au Gouverneur, pour luy dire que s'il ne les donnoit de bon gré, ils en feroient venir d'autres de leurs Vaiſſeaux pour l'y forcer & battre la Ville. Il parut bien ſurpris de la vigueur de cette deputation ; & ſon procedé n'eſtant pas de l'eſprit du Mogol, qui eſt de ne rebuter point ceux qui cherchent à negocier dans ſon Empire, il apprehenda que cette affaire ne fuſt portée à la Cour ; & leur répondant avec moderation qu'ils ne debuttoient pas mal pour obtenir des graces, leur fit délivrer leurs deux canons : car il n'eſt pas à croire qu'il craigniſt les forces de trois Vaiſſeaux, preſque épuiſez à cinq lieuës d'une Ville auſſi grande que Roüen, dont le Château eſt de défenſe. Ces ſortes de hauteurs qui ſembleroient avoir deub nuire aux François, acqueroient au contraire à la Nation l'eſtime du Gouverneur & des premiers Officiers de Suratte. Quoyqu'ils fuſſent en petit nombre, ils ne laiſſoient pas de prendre le pas chez eux-meſmes, ſur les Hollandois qui eſtoient dans les Indes les plus puiſſans de l'Europe, ce qui faiſoit juger aux Indiens, que le Roy de France donnoit la Loy à cette partie du monde : ils ſe tenoient honorez d'en avoir en leurs pays, & l'avantage qu'ils trouvoient que beaucoup de Nations cherchaſſent à l'envy la meſme choſe, leur faiſoit conſerver ces nouveaux Marchands avec bien de la précaution pour augmenter le prix de leurs Marchandiſes.

On remarquera icy que ces deux petites pieces de canon

canon avoient eſté priſes ſur un Vaiſſeau qui portoit la Tante du Grand Mogol à la Mecque, par la Fregatte l'Aigle-Noir que le ſieur Hugo Hollandois commandoit en l'année 1661. pour Mr Fouquet. Il le rencontra à l'entrée de la Mer Rouge, en enleva tout ce qui luy plût, & laiſſa aller la Pelerine au tombeau de ſon Prophete, ſans les preſens qu'elle avoit deſſein d'y faire, dont il s'accommoda auſſi-bien que de ces deux petites pieces de bronze. Elles eſtoient toûjours reſtées dans cet Aigle-Noir qui eſtoit le Saint Paul, que l'on avoit déguiſé, lequel les dépoſa au Fort-Dauphin lors qu'il retourna en France ſous la conduite du ſieur Cornuel en l'année 1666. Aprés l'arrivée de Monſieur de Mondevergue, elles furent miſes ſur le Saint Jean qui paſſa le ſieur Caron à Suratte en 1668. Le Saint Paul ſe trouvant propre aux voyages de long cours, fit depuis encore celuy de France aux Indes, & eſtant à la rade de Soüally, fut remarqué pour le Vaiſſeau qui avoit piratté la Tante du Grand Mogol. Le bruit couroit que des Matelots Indiens l'avoient reconnu, mais on s'apperceut que quelques Européens faiſoient joüer ce jeu, qui d'abord inquieta les François. Ils rejetterent néantmoins l'accuſation ſur ceux qui la faiſoient faire, prouvans que cette Fregatte eſtoit alors commandée par un Holiandois, & que la Compagnie Françoiſe des Indes Orientales ne l'avoit acheptée que depuis. Les deux canons ne furent pas reconnus, parce que les armes moulées deſſus avoient eſté oſtées, & celles de la Compagnie, gravées à leur place par un ouvrier adroit, lequel n'avoit laiſſé aucun veſtige qui pût faire ſoupçonner

ce changement. Ce Bâtiment le Saint Paul estoit le plus viſte & le plus leger de tous ceux de la Compagnie. Il preſide un certain ſort ſur les Vaiſſeaux, qui fait que la conſtruction la plus reguliere ne leur donne pas des aîles, & le haſard ou ce que ceux meſme qui les bâtiſſent ne connoiſſent pas, eſt Maître de leur legereté.

CHAPITRE XXII.

Arrivée à la rade de Soüally, des Vaiſſeaux la Marie & la Force, venans de Bandarabaſſy en Perſe, & de Baſſora en Arabie.

LE vingt-deuxiéme jour de Novembre de l'année 1669. les Vaiſſeaux la Marie & la Force, ancrerent à la rade de Soüally. Le premier apportoit le ſieur Mariage Marchand de la Compagnie, qui eſtoit party de France par terre pour la Perſe dés l'année 1664. avec les ſieurs de Lalain & la Boulaye le Goux, leſquels eſtoient morts. Il avoit ſejourné quatre ans à Hiſpaham à la Cour du Roy de Perſe, & à Bandarabaſſy. Il n'avoit rien chargé de plus utile ſur ce Navire, que ſes avis pour ce grand Commerce, un Sous-Marchand eſtoit reſté en Perſe à ſa place.

La Force qui revenoit de Baſſora en Arabie rapportoit des Lettres du ſieur Frocter, Marchand de la Compagnie, qui y eſtoit demeuré pour vendre ſes Marchandiſes avec le Salomon Bâtiment Maure, que les Directeurs avoient fretez à Suratte. Il aſſeuroit qu'il y feroit de-

bit avantageux, n'y ayant point d'autre Navire en ce lieu, & mandoit que la Paix estoit faite entre les Arabes & les Turcs, que ces derniers estoient en possession de cette Ville, en ayant chassé les Arabes. Il envoyoit le firman ou permission de negocier, qu'il avoit obtenu du Bacha ou Gouverneur, contenant ce qui suit.

Traité & conditions accordées à Messieurs les Directeurs de Suratte, de la Compagnie Françoise pour negocier à Bassora, arrestées avec le sieur Frocter Marchand & Député de ladite Compagnie.

I.

ESTANT moüillé devant la Ville, il vous sera permis de venir à terre prendre langue. Vous pourrez ensuite décharger vos Marchandises quand bon vous semblera, que vous mettrez à droitures sans qu'elles aillent à la Doüanne, & lors qu'elles seront venduës, vous en payerez la Doüanne à un demy pour cent, moins que les autres Nations Européenes.

II.

Ne vous pouvant défaire de vos Marchandises, il vous sera permis de les faire recharger dans vos bords pour les porter où bon vous semblera, sans que je prétende aucune Doüanne.

III.

Si vous faites vente de vos Marchandises, & que les Marchands à qui elles auront esté venduës & livrées,

deviennent insolvables ou ne veulent pas payer, je vous feray payer ou rendre vos Marchandises en essence, en vous dédommageant.

IV.

Si je trouve aucun de vos gens qui veuille füir ou se faire Mahometan, je le feray prendre & mettre entre vos mains, & en cas qu'il n'y eût point de Vaisseau icy, je le mettray entre les mains des Peres Carmes.

V.

Il sera permis à tous Courtiers & Marchands de Bassora, d'aller & venir dans vos maisons quand bon vous semblera.

VI.

Si de nuit ou de jour vous estes volez dans vostre Maison ou Magasin, je vous feray rendre ce qui vous aura esté pris, ou je vous en payeray la valeur.

VII.

Si par malheur (ce que Dieu ne veïlle) aucun de vos Vaisseaux, soit devant la Ville ou ailleurs dans la riviere, vient à se perdre ou se briser, je vous feray donner main-forte pour aider à sauver vos débris, sans que je pretende aucune chose dudit débris.

VIII.

S'il arrive que vos gens s'enyvrent, faſſent querelle ou ſe battent avec les gens du Pays, je les feray prendre pour vous eſtre remis entre les mains, & en ferez la juſtice & moy de mes gens.

IX.

Il dépendra de vous de prendre des dettes, on ne vous y obligera point.

X.

Si vous voulez achepter des chevaux, vous le pourrez d'où & de qui vous voudrez; & les faire embarquer dans vos Vaiſſeaux.

XI.

Vous pouvez exercer voſtre Religion dans voſtre maiſon, de la maniere que font les Peres Carmes icy chez eux.

Il y avoit dans la lettre du ſieur Frocter, une particularité qui ne regarde point le commerce des Indes: mais ſi ces memoires tombent entre les mains de quelque curieux ſpeculatif, il ne ſera pas faſché de la rencontrer.

Quelque temps aprés que je fus établi en cette Ville, écrit-il, un Arabe tres-riche avec qui je fis habitude, m'ayant invité à une promenade, me mena à trois

lieuës de Baſſora, en un endroit fort ſolitaire, entre deux grands rochers, de deſſus leſquels on voyoit la mer, & au bas quantité d'arbres ſi confus & ſi épais, qu'il paroiſſoit impoſſible de les penetrer. Ce fut neantmoins au travers, par un petit ſentier qui ſembloit fait par des beſtes, que nous arrivaſmes ſous un de ces rochers qui avançoit, & mettoit quelque eſpace à l'abry. Il ſortoit des côtez deux fontaines qui rafraîchiſſoient quantité de Dattiers & de Palmites, & nous entrâmes dans une grotte, où un feu gros comme le poing, autant éloigné du bas que de la voûte, éclairoit une pierre ſur laquelle eſtoit gravé avec peu d'art, mais liſiblement en Latin, que l'Arabe entendoit bien, ce qui ſuit en François.

T. V. s'appliquant icy ſans ceſſe à ſoûmettre le corps à l'eſprit, s'eſt tellement ſpiritualiſé, qu'aprés avoir connu tous les reſſorts des plus ſecrettes intelligences, il eſt devenu feu & a diſparu le 22. Octobre 1664. ne laiſſant de luy que cette petite portion pour éclairer cette pierre ſur laquelle il a commandé à ſon fils B. V. de graver ce qu'il avoit veu, & de marquer que non ſeulement l'eſprit de l'homme eſt immortel, mais que ſon corps le devient auſſi par la vertu de ſon eſprit. Le fils ne pouvant ſuivre un ſi grand exemple, eſt retourné en France ſa patrie, quarante jours aprés que ſon pere eſt monté vers le Ciel, eſperant le rejoindre par ſon eſprit à ſa mort, & par ſon corps au jour de la Reſurrection generale qui ſpiritualiſera tout.

Je voulus remüer ce feu : mais ſi-toſt que je l'eus touché, il s'évanoüit : l'Arabe s'écriant, me dit que

c'eſtoit un grand malheur. Nous ſortîmes de la grotte, & ayans ramaſſé de certain bois porreux & ſec qui eſt commun en ces quartiers, & s'embraze en le frotant, j'allumay une bougie que je portois, & eſtans rentrez nous relûmes ce qui eſtoit ſur la pierre, & trouvâmes à terre au deſſous d'où nous avions veu ce feu en l'air, un morceau d'acier en triangle équilateral, finiſſant en une petite piramide : Nous ne pûmes le remettre en l'eſtat auquel il eſtoit à noſtre venuë. Je le garde & le regarde ſouvent avec admiration. Les PP. Carmes qui ſont à Baſſora ont obtenu du Gouverneur, la pierre de cette grote, & l'ont fait apporter dans leur maiſon : mais n'oſans rien décider, doutans meſme que les choſes puiſſent eſtre comme elles ſont écrites, ils ne regardent pas cette grotte comme un lieu ſaint, mais jugent qu'il peut y avoir du merveilleux dans cette aventure. Ils m'ont fait trouver à propos de vous en donner part, d'autant plus que ces ſolitaires eſtoient François.

Pour vous informer de tout ce que j'ay appris de l'hiſtoire, vous ſçaurez encore que l'Arabe m'a dit avoir découvert cette grotte aprés le naufrage à la côte, d'un Vaiſſeau dans lequel il eſtoit & qui luy appartenoit, chargé de ſoyes, de gommes, de dattes & d'or, & ſon deſeſpoir l'ayant fait enfoncer dans ce deſert & dans cette caverne, qu'il y vit ce que je viens de vous écrire, & prit ſur le haut de la pierre où eſtoit l'inſcription, une boulle de fer ſur laquelle eſtoit gravé *aperi*, qu'il l'ouvrit par un ſecret qu'il connut incontinent aprés avoir lû ce mot, & qu'il trouva dedans

une

un avis qui luy a enſeigné à reparer ſes pertes, & un ordre de ne rien toucher du reſte de ce qui eſtoit dans la grotte, ſur des menaces de tres-grandes peines. Je ne ſçay ſi elles tomberont ſur moy qui ay remüé ce feu, ou s'il ſe conſervoit ſeulement juſques à ce que quelqu'un l'eût vû qui en puſt rendre un témoignage qui paſſaſt juſques à vous, & par vôtre moyen juſques en France.

CHAPITRE XXIII.

Charge du Navire venant d'Arabie. Riſque qu'elle fit courir aux François, par la conduite du ſieur Caron.

LA Force qui venoit de Baſſora, y avoit chargé de l'or pour les Indiens, leſquels avoient mis leurs marchandiſes deſſus à Suratte. Ils perſuaderent au ſieur Caron qu'ils ſauvoient ordinairement les droits de ce precieux métal par la ſubtilité des Anglois & des Hollandois, qui fretoient pour eux comme avoient fait les François, & qu'ils en partageoient le profit. Le jardin dont il a eſté parlé, qui ſervoit de lieu de promenade, fut deſigné pour, ſous pretexte de régal, y aller prendre une voiture de cet or d'Arabie. La Force déchargée à Soüally, de tout ce qu'elle avoit d'embaraſſant, fut menée par le flux juſques devant ce jardin, au bout duquel il y avoit un petit Magazin où l'on feignoit de mettre des choſes de peu de conſequence qui reſtoient dans ce Vaiſſeau : mais pendant que l'on

dînoit à grand bruit & à grande chere, les deux coffres du Carroſſe du Directeur, furent garnis de ſix à ſept cens mille francs en or. Eſtant enſuite remonté ſur ſon Palanquin & ſon Carroſſe aprés, eſcorté de huit Cavaliers, il reprit le chemin de la Ville. Il y a dans Suratte un Bureau où tout ce qui arrive aux Portes, ſujet aux droits, eſt conduit par des Gardes. Le ſieur Caron à celle par laquelle il paſſoit ordinairement, fut prié de s'arreſter, & l'on s'y mit en devoir de viſiter ſon équipage, ayant eſté trahy par des Maures qui le ſervoient : mais s'emportant & proteſtant de ſe plaindre de l'affront qu'on luy faiſoit, il fit tourner bride & entra par une autre Porte. A peine l'or eſtoit-il hors des coffres, que le Gouverneur envoya faire des reproches de ce que les François, bien loin d'avoir de la reconnoiſſance des avantages que l'Empereur leur accordoit, preſtoient leur miniſtere pour fruſtrer ſes droits, & leur fit dire qu'il ne pouvoit ſe diſpenſer d'en donner avis au Mogol. Ce fut une fâcheuſe conjoncture : On fit agir le Pere Ambroiſe qui eſtoit fort bien avec le Gouverneur & le Secretaire. L'adreſſe du Pere & des preſens conſiderables, aſſoupirent l'affaire. Le ſieur Caron eut grand tort d'expoſer ainſi l'honneur d'une Compagnie dont il eſtoit Directeur ; il donnoit meſme lieu de juger qu'il avoit deſſein de la perdre, luy qui eſtoit Hollandois, & qui devoit agir avec beaucoup de retenuë.

CHAPITRE XXIV.

De la Ville de Suratte. De ſes Habitans. De ſon Commerce, & de ce qu'il y a de curieux aux environs.

LA Ville de Suratte au Royaume de Guzerat de l'obeïſſance du Mogol, eſt grande comme Roüen, habitée d'Indiens, les uns Mahometans, les autres Gentils ; de Perſans, d'Arabes, de Turcs, d'Armeniens, de François, d'Anglois, de Portugais, d'Hollandois & d'autres francs. Il y a une ſorte de Gentils appellez Parſis qui adorent le feu comme les anciens Perſes : Leurs anceſtres ſortirent de ce Royaume quand les Mahometans s'en rendirent les Maîtres.

Les Docteurs des Gentils ſe nomment Bramains : il y en a qui ſont les Philoſophes & les détachez de la terre, marchent couverts de toile de coton couleur de tripoly, dechiquetée : de ſorte que la moitié de leur corps eſt nud. Les François aux feneſtres de leur loge, en virent un que pluſieurs femmes ſuivoient en foule, les plus devotes courroient le preceder, s'agenoüilloient devant luy, prenoient ſa nudité, & donnoient le temps aux autres d'avoir part à cette veneration ridicule ; c'étoit apparemment pour avoir des enfans. Les Banians ſont les Courtiers & les Marchands, parmy les Gentils.

Suratte eſt ceint de murs de brique de douze pieds d'épaiſſeur, & à chaque Porte de la Ville, il y a deux

Tours. Les maiſons des perſonnes du commun ne ſont que de cannes & de branchages de palmiers : celles des riches ſont bâties de pierres & de bois élevées au plus de deux étages, au deſſus de la pluſpart deſquelles ſont des terraſſes où les femmes des Mahometans ſe promenent parmy les fleurs & quantité de petits jets d'eau : elles ont peu de feneſtres qui ayent veuë ſur la ruë, preſque toutes ſont ſur les cours ; & ils prennent garde autant qu'ils peuvent, que leurs femmes ne communiquent leurs charmes aux étrangers, dont il ſe trouve en cette Ville de toutes les contrées du monde. Les Habitans ſont tres-precautionnez contre le larcin. Ils ont comme en Perſe des puits ſecrets fermez de groſſes pierres & de fortes barres de fer bien cadenacées, dans leſquels ils mettent ce qu'ils ont de precieux, & leur lict eſt deſſus.

Du côté de la riviere de Suratte appellée Tapty, à l'extremité de la Ville, eſt le Château flanqué de quatre groſſes Tours environnées de foſſez pleins d'eau. La Garde s'y fait par une forte Garniſon : les trompettes ſonnent à chaque heure du jour & de la nuit. Perſonne n'y entre que la Garniſon. Le Gouverneur ne dépend point de celuy de la Ville. Aprés trois ans il eſt rappellé à la Cour du Grand Mogol. Il y a au dehors des ſentinelles avancées qui en empeſchent l'approche au moins de cinquante pas. Ce Château n'a point eſté pris par le Prince Sauvagy qui a inſulté deux fois Suratte ; il a ſeulement pillé les Marchands, & s'eſt retiré.

Aprés les Gouverneurs de la Ville & du Château, le premier Officier & qui ne dépend que du Mogol,

eſt le Secretaire qui tient Regiſtre de tout ce qui arrive dans le, Pays dont il envoye copie à la Cour. Il y a un Muphty qui prend garde à toutes les choſes qui concernent la Religion, un Cadix étably pour l'explication des Loix, un Juge criminel qui fait châtier les coupables chez luy, & quelquefois au meſme endroit où la faute a eſté commiſe. Il va par la Ville accompagné de pluſieurs Archers armez : il ne peut faire mourir perſonne qu'il n'ait averty le Mogol du crime & receu ſes ordres. Ce Juge eſt Capitaine du Guet, & fait la ronde depuis neuf heures du ſoir juſques à trois heures du matin. Il répond des vols : mais il en paye peu. Il a des ſubtilitez pour s'en parer qui font renoncer ceux qui ont eſté volez à le pourſuivre. Le Prevoſt pour la campagne, répond auſſi des vols, & ne les paye pas mieux que celuy de la Ville.

Les Mahometans ou Mores ſe font raſer les cheveux ; les Gentils en ornent leurs teſtes, & tous les Sujets du Mogol de quelque Religion qu'ils ſoient, portent le turban, avec des veſtes en maniere de caſaques par deſſus la chemiſe. Les Mores ont un caleçon étroit qui deſcend juſques aux talons, & les Gentils une jupe : ils n'ont point de chauſſure que des ſouliers legers qu'ils portent en pantoufle, ceux des riches ſont brodez d'or ; quand ils ſortent ils mettent ſur eux une pagne ou toillette en façon de manteau, dont quelques-unes ſont magnifiques & de grand prix. Les femmes des Mores ſe couvrent d'une chemiſette la plus belle qu'elles peuvent avoir, ſur une chemiſe de mouſſeline qui ne paſſe pas la ceinture. Elles ſe ceignent d'une piece

d'étoffe qui descend jusques à leurs pieds, & en font venir un bout par derriere le dos, sur la teste. Quelques-unes qui affectent un air plus degagé, sont vestuës comme les hommes, excepté que la manche de leur chemise ne va que jusqu'au coude, ainsi que celle des autres femmes, & laisse voir leurs bras ornez de brasselets garnis de diamans & de menilles d'or & d'argent; elles en ont aussi au dessus de la cheville du pied, & se servent de patins pour paroistre plus grandes. Elles se passent des anneaux aux oreilles & aux narines, & portent quantité de bagues aux doigts, dans l'une desquelles est enchassé un petit miroir qu'elles regardent souvent.

Les Gentiles marchent le visage découvert, les Mahometanes voilées, toutes les Indiennes sont d'une grande propreté, & répandent des odeurs agreables sur leurs cheveux qui sont parfaitement beaux. Les femmes des Parsis & des Gentils s'embarassent moins d'habits que celles des Mores: mais elles sont plus chargées de bijoux, de coliers, & de brasselets: elles ont même de petites couronnes d'or sur leurs têtes, sont presque toutes belles, & de facile accez, & il semble qu'elles ne soient au monde que pour faire l'amour.

Il se voit quantité d'Hermaphrodites à Suratte, qui avec des habits de femmes, sont obligez de porter un Turban comme les hommes.

Aux environs de cette Ville, sont les sepultures. Celles des François, des Anglois & des Hollandois, sont clauses de murs, celles de Mores sans clôture en pleine campagne, les unes en piramide, d'autres en dômes de

plâtre, les moindres de grands carrée comme celles de pierre, qui ſont proche d'Arles & de Niſmes en France. Les Religieux Gentils ont un cimetiere, on ne brûle point leurs corps, ny ceux des enfans qui meurent avant l'âge de deux ans, les autres ſont brûlez aprés qu'ils ont eſté lavez dans l'eau du Tapty, qu'ils eſtiment ſacrée.

Les femmes qui ne ſe brûlent pas avec le corps de leur mary, reſtent mépriſées, à cauſe de l'apprehenſion qu'elles ont témoignées de la mort, & demeurent toûjours veuves, ſi elles n'ont recours à des Chrétiens ou à des Mahometans, & ne quittent la Gentilité. Les Parſis ne brûlent ny n'enterrent les morts, ils les expoſent au Soleil ſur une grille de fer qui couvre une grande foſſe, dans laquelle les os tombent quand la chair & les nerfs ſont conſommez. Ils n'ont point d'autres Temples que les lieux où il y a du feu.

Les Maures ont quelques Moſquées remarquables dans Suratte, & quantité d'endroits qu'on appelle de ce nom, qui ne ſont pas de petites arcades tournées du côté de la Mecque, avec des baſſins pour ſe laver.

Les Pagodes publiques des Gentils ſont hors la Ville. Les plus puiſſans acheptent la permiſſion d'en avoir chez eux: ils y exercent leur Religion, & adorent des Idoles de figures bizares, & d'animaux à qui ils font des offrandes dont les Bramains ſe nourriſſent.

Hors une des Portes de Suratte, eſt un reſervoir d'eau de ſeize angles, & de prés de deux mille pas de tour, dont le fond eſt pavé de grandes pierres: On y décend par des dégrez qui ſont à treize de ces angles, les trois

autres ſervent d'abrevoirs. Il ſe remplit d'eau dans la ſaiſon des pluyes qui y coule par un canal. Au milieu de ce reſervoir eſt une maiſon de pierre où l'on paſſe en batteau. Toute l'eau qui ſe beuvoit à Suratte, eſtoit priſe en cet endroit, avant que cinq grands puits parfaitement beaux qui l'en fourniſſent maintenant, euſſent eſté trouvez, ce qui n'eſt arrivé que longtemps aprés que cette Ville a eſté bâtie.

Un peu plus loin de Suratte & du même côté de ce reſervoir, eſt le jardin que l'on appelle de la Princeſſe, parce qu'il appartient à la ſœur du Grand Mogol: il y a pluſieurs allées avec des canaux.

A une portée de fuſil de ce jardin, on voit un arbre que les Gentils appellent l'arbre ſacré. Ses branches font une ombre de plus de deux cens cinquante pas de tour. Les Banians y pendent des bannieres, & il y a deſſous en forme de Grotte, une Pagode dédiée à une Idole qu'ils appellent la Mere des Hommes. Un Bramain aſſis à la porte, met de la poudre rouge au front de ceux qui y font leurs adorations, & reçoit leurs preſens.

Autour de Suratte, il y a quantité de grands puits de cinq à ſix toiſes de diametre, où les paſſans qui ont ſoif, deſcendent par des dégrez fort commodes. Des bœufs avec des roües élevent l'eau qui tombe dans des reſervoirs, dont on arroſe les campagnes par des rigoles qui abreuvent la terre, & empêchent la ſéchereſſe. Le bled y vient par ce moyen, & apparemment de pareilles inventions feroient le meſme effet à Madagaſcar. Il y avoit auſſi des jardins delicieux, où le raiſin devient bon: mais on n'en fait point de vin. Les Mores

& les Gentils boivent du Tary ou vin de Palme, qui eſt ſemblable à celuy du Cap-Verd. L'arbre qui donne le vin perd la force de produire du fruit.

Le grand abord par mer des Eſtats du Mogol, eſt pour les Navires des Mahometans & des Indiens, à la barre de la riviere de Tapty à ſix lieuës de Suratte, & pour les Européens & les Chrétiens par le Port de Soüally, qui en eſt à cinq lieuës. Il n'y a que de petits Vaiſſeaux ou d'autres peu chargez, & des Barques qui puiſſent paſſer ſur cette barre, & remonter la riviere; d'où quand on décend à Suratte, on eſt exactement viſité en preſence du Grand Doüannier, aſſiſté de tous ſes Commis. On luy paye deux & demy pour cent de l'argent monnoyé, & pour les Marchandiſes il en coûte aux Indiens & aux Mores cinq, & aux Chrétiens quatre pour cent.

De Soüally on va par terre à Suratte au travers d'un agreable Pays de bocages & de plaines juſques à un batteau de peage dans lequel on paſſe la riviere. Il n'y a de maiſons à Soüally que pour rafraîchir les gens de mer, & trois grandes loges des Compagnies Françoiſe, Angloiſe & Hollandoiſe, ſur leſquelles ſont des étendarts qui diſtinguent la Nation : Quand il eſt arrivé de leurs Navires au Port, les Perſans, les Indiens, les Armeniens & les Turcs y viennent faire planter des tantes avec des banderolles, & il s'y fait une maniere de Foire. Suratte eſt le magazin des Indes & de l'Aſie, & la premiere Ville de l'Univers pour le commerce. Il s'y trafique des perles, des diamans, de l'ambre gris, de la civette, du muſc, de l'or, des ſoyes,

des étoffes, des toilles, des épiceries, de l'indigo, de toutes sortes de marchandises de tous les endroits de la terre. En acheptant à ce Marché seulement des épiceries, des toilles & des salpestres qui croissent & se fabriquent sur les terres du Mogol, & les portant chez les autres Nations, il n'y a rien de precieux & de necessaire dans le monde connu dont on ne puisse facilement traitter.

CHAPITRE XXV.

De l'Empire & de la puissance du Mogol.

L'Empire du Mogol, ou l'Indostan, est entre le Fleuve Indus & le Gange à l'Orient & à l'Occident, les Montagnes du Zagatay au Septentrion, & au Midy la grande Peninsulle des Indes qui finit au Cap de Comorin. Les Rois & les Rajas de cette Peninsule depuis Suratte jusques à Cananor sont ses Tributaires. Agra est la Ville Capitale du Mogol, & la plus grande & la plus peuplée des Indes, située à 28 degrez de latitude ; son Château est bâty à telle distance d'une belle Riviere, qu'il reste un espace pour les exercices des Troupes, pour faire combattre des Elephans, & pour les autres divertissemens de l'Empereur. Dans ce Château qui estoit son Palais, il y a trois cours embellies de portiques & de galleries dorées, où le Omrats qui sont les Seigneurs, ses Officiers & sa Garde estoient commodément logez. A la suite de ce Palais il y en a plusieurs autres qui tous ont veuë sur le Fleuve,

& forment un aſpect magnifique. Il n'y a rien à Suratte, ny autour, qui ne ſoit bien autrement ſuperbe à Agra ; les Places, les Moſquées, les Pagodes, les tombeaux, les jardins, les bains y ſont grands, beaux & riches. Il ſe voit encore au Palais de l'Empereur deux pavillons ſur leſquels il y a des plaques d'or. Il n'y fait pas maintenant ſa reſidence, il demeure à Dely plus loin de Suratte de quarante-cinq lieuës que n'eſt Agra. Il y tient une ſuperbe Cour, ſon Palais a demy-lieuë de circuit, & c'eſt là qu'eſt ce Trône dont il eſt tant parlé, compoſé de preſque tout ce qu'Aurenzebe à preſent regnant & ſes predeceſſeurs ont pû amaſſer de precieux depuis Tamerlan, duquel il ſe dit deſcendu. Il porte au bras un diamant gros comme un œuf de poulette, qu'il a achepté un million. Il eſt ſans prix, & a eſté volé dans la mine de diamans du Roy de Biſnagar, entre Tonquin & Pegu, où vingt mille hommes travaillent : Ce Roy met tous les beaux diamans dans ſon treſor, & ne ſouffre pas qu'on en vende. Les meilleurs de ceux qui paſſent en Europe ſont de petits qu'il permet qu'on donne aux Marchands pour negocier ; s'il s'en voit d'autres, ils ont eſté dérobez comme celuy du Grand Mogol, qui peze deux cens quatre-vingts-dix Mangelins, chaque Mangelin du poids de cinq grains.

Le Grand Mogol donne tous les jours deux heures d'audiance publique, & rend juſtice en preſence des Seigneurs de ſa Cour & de ſes Officiers qui ſont debout, les mains croiſées ſur l'eſtomach. Il s'enferme auſſi avec ſes Miniſtres pour regler les affaires de ſon

Eſtat. Sa Milice eſt de trois cens mille chevaux, dont cinquante mille ſon ordinairement pour ſa Garde. Les Gouverneurs commandent aux autres lequel ſont partagez, de ſorte qu'aucun n'en a plus de dix mille, & tous doivent ſe joindre aux ordres de l'Empereur, qui aſſemble quelquefois cette Armée de trois cens mille chevaux. Il y a peu d'Infanterie. Là comme par tout le reſte des Indes & de l'Aſie, on n'obtient rien que par preſens; le meilleur du compliment meſme eſt de mettre des pieces d'argent devant ſoy, quand on eſt receu à l'Audiance. Aucune Nation n'y eſt rebuttée, ſi elle a de quoy donner; c'eſt bien auſſi la mode de toutes les autres Cours du monde.

Les Armes des Mogols ſont, l'Epée, le Poignard, l'Arc, la Fléche, le Javelot, & le Piſtolet. Le mouſquet & la pique ſervent aux gens de pied. Ils portent la cuiraſſe, le caſque & des braſſards.

Avant que les Grands Mogols tinſſent leur Cour à Agra & à Dely, ils demeuroient à Lahors à 31 degrez vers le Nord; leur Palais y ſuſiſte encore, & quantité d'autres marques d'une Ville Royale. Depuis Agra juſques à Lahors, qui ſont plus de cent quarante lieuës de chemin, il eſt preſque tout couvert d'arbres qui forment une allée de cette longueur, & il y a des tourelles de demy-lieuë en demy-lieuë.

Outre les Provinces de Guzerat, d'Agra, de Dely, & de Lahors, le Grand Mogol en poſſede ſeize autres qui vallent des Royaumes. Celle de Cachemire eſt la plus eſtimée pour ſa beauté & celle qui luy rapporte le moins, toutes enſemble luy rendent plus de trois

cens cinquante millions de revenu.

Il y a ſur les terres du Mogol des Elephans, des Reinocerots, des Chameaux, des Dromadaires, des Bufles, des Elans, des Chevaux, des Mulets, des Gazelles, des Moutons, des Cabrits, des Cochons, des Lions, des Tygres, des Leopards, des Panterres, des Chiens, des Singes, des Oyſeaux de proye de toutes les façons, des Paons, des Poulles, des Pigeons, des Tourterelles, des Perdrix, des Perroquets, des Oyſeaux de riviere, & de beaucoup de ſortes d'autre gibier. C'eſt un Pays fertile par tout, où generalement les hommes ſont adroits & pleins d'eſprit; les femmes belles & complaiſantes; les Villes bien ſituées, ornées de places, de jardins, & d'ouvrages ſomptueux que des Princes ou de riches Banians ont fait faire pour le plaiſir du public, les campagnes remplies de maiſons de retraite pour les voyageurs & les étrangers, & où l'on eſt ſervy de tout ce que produit une bonne terre.

CHAPITRE XXVI.

Du Muſc, & de quel Pays il vient.

LE Muſc qui ſe vend à Suratte vient du Tunquin & de Bengalle: on l'achepte au Tunkin quarante richedalles la livre, & à Bengalle, ſix à ſept francs l'once en boulle & pieces, & dix livres quand il eſt ſans peaux. Il diminuë d'un quart en le paſſant en Europe, quoyque pour empeſcher qu'il ne s'exhale on

le mette dans des boëtes de plomb ſoudées : mais Tunkim & Bengalle ne l'ont pas chez eux originairement. Voicy ſa veritable ſource.

A trois cens lieuës de l'emboucheure du Gange qui tombe en la mer de Bengalle, & remontant par Patma vers le Nord juſques à quarante-trois degrez, il y a une terre entourée de montagnes inacceſſibles, qu'on nomme le Royaume de Bottan. Le Roy qui s'appelle Goudonfrain, ne releve ny du Mogol, ny d'aucune autre puiſſance, & n'a point de guerre étrangere par l'impoſſibilité d'entrer en armes dans ſon Pays. Les Habitans ſont blancs, de grande taille, ont le nez plat & large, vivent tres ſimplement. Ces peuples ne ſortent point de leurs terres vers les quartiers du Mogol, & permettent à tres-peu de Mogols de venir traiter du muſc. Du côté de l'Orient ils voyagent & negocient vers la Chine. On tient que cette contrée de Bottam eſt la ſeule du monde où ſoit l'animal qui donne le parfum appellé muſc. Ce parfum paſſe par Bengalle, l'Empire du Mogol, la Perſe, la Mer rouge, & les Terres du Turc juſques en Europe; il ſe répand par le côté d'Orient dans la Tartarie, la Chine & le Japon. Le Muſc eſt un animal preſque comme une Chevre ; les Habitans qui en mangent la chair, le prennent en le laſſant à la courſe, ou le tirent avec des fléches & des ſagayes. Quelquefois auſſi ils font des foſſes où il tombe, & ſouvent ayant attaché des rets autour des bois dans leſquels ils ſçavent qu'il y en a quelque troupe, ils ſonnent d'un inſtrument qu'ils nomment gomme, dont le ſon approche de celuy d'une

cloche, qui effraye ces animaux & les fait donner dans les filets qui leur ſont tendus. Ils portent tous, les femelles comme les mâles, entre la peau & la chair juſtement au nombril, un demy-rond en forme d'une neſle, remply d'une matiere onctueuſe qui eſt le muſc; les uns l'ont plus gros & plus grand, les autres plus petit & plus plat. Il faut prendre garde de ne le pas crever en le levant; & pour éviter de le répandre, on coupe beaucoup de chair, qu'on ſepare de cette veſſie quand elle eſt ſeiche, & elle devient comme une petite balle. Elle doit eſtre entiere, ainſi que la nature l'a formée, ſinon on y a fourré d'autre drogue. Les cicatrices que l'on y fait ſe recouſent ſi proprement, qu'on a peine à les reconnoître.

CHAPITRE XXVII.

Députation des François de Suratte contre le Sieur Caron à la Chambre de la Direction de la Compagnie des Indes Orientales de France, deux Vaiſſeaux diſpoſez pour France.

ON devroit parler icy du détail du Commerce de la Chine & du Japon : mais la navigation n'en ayant pas eſté entrepriſe faute d'avoir envoyé de France les preſens qu'il étoit neceſſaire de faire aux Empereurs, Nous ne dirons rien icy de plus que ce qui en eſt dans le projet du ſieur Caron. Si nous connoiſſons neantmoins que ces Memoires n'ayent pas eſté déſagreables aux per-

ſonnes pour leſquelles nous les avons principalement mis en lumiere, nous nous appliquerons avec ſoin au ſuplément & à la ſuite de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable juſquès en l'année 1687. pour la politique, le commerce & la Religion dans toutes les Indes, nous entendons la Chine, Siam, le Japon, les Philipines, les Moluques, l'Empire du Mogol, Java, Sumatra, &c. Et nous oſons aſſeurer que nous en ſçavons beaucoup de veritez qu'aucunes Relations n'ont encore appriſes au Public. Nous demanderons permiſſion de les dire ſi la critique ne s'aviſe point de vouloir tourner à nôtre confuſion la rudeſſe & le peu d'Art du ſtile d'un homme preſque ſans eſtude, qui n'eſt ſecouru de celle de perſonne, & nous l'obtiendrons ſi nôtre franchiſe & nôtre ingenuité ne trouvent point les oppoſitions de quelques intereſts particuliers qui ayent le credit de les faire condamner au ſilence: cependant nous acheverons ce volume par le retour de deux Navires de Suratte en France, par le recit ſuccint de l'expedition de Monſieur de la Haye Viceroy des Indes Orientales, & de l'abandon de l'Iſle de Madagaſcar, & nous le finirons par quelques reflexions que nous avons eſtimé devoir faire pour inviter des genies plus vaſtes que le noſtre à donner des moyens de rendre cette entrepriſe utile & tres-glorieuſe.

Aprés que le ſieur Caron eut fait partir de Soüally les Houcres Saint Denys & Saint Jacques avec du ris & du vin de Perſe, pour le rafraichiſſement du Fort-Dauphin, les Vaiſſeaux la Marie & la Force furent aprêtez pour France, & chargez de quelques étoffes qu'on

avoit

avoit apportées de Perſe, des toilles, du ſucre, du ſalpêtre & autres Marchandiſes acheptées à Suratte ; car il ne vient rien de Maſulipatan.

Cependant les François qui ſouffroient avec repugnance la ſuperiorité d'un Etranger, dont l'habileté rendoit toutes leurs précautions inutiles, delibererent d'envoyer quelqu'un d'eux en France.

Le deuxiéme jour de Janvier 1670. Les ſieurs Goujon, Joubert, Mariage, Martin, de la Belle, & la Marcandiere s'eſtans communiquez les ſujets de plaintes qu'ils avoient contre le ſieur Caron, ils delibererent que le ſieur Joubert les porteroit à Paris. Ils ſe plaignoient particulierement de ce qu'il ne comptoit à la Compagnie que vingt-cinq mille roupies pour le fret des Maures, des Navires envoyez en Perſe, lequel devoit monter à quatre-vingts mille, ſuivant les acquits de la Doüanne de Gameron, qui eſt un Port prés d'Omus, où le Roy de Perſe fait payer l'entrée dans ſes Eſtats. Le lendemain le ſieur Caron, qui apparemment avoit eſté averty de cette deliberation, donna ordre à quantité de Commis de s'armer pour conduire une barque de biſcuit qu'on envoyoit aux Navires, & fit venir vingt Matelots du Vaiſſeau la Mazarine, dont les Officiers luy eſtoient affidez, ſous pretexte d'eſcorter cette barque. Cette maniere ne s'eſtant jamais pratiquée, meſme pour des choſes plus importantes, la Loge s'alarma, les ſieurs Goujon & Joubert ſe mirent à couvert, & les ſieurs Mariage & Martin allerent bien accompagnez, dire au ſieur Caron que les François ne ſe croyoient pas en ſeureté dans la Loge où il y avoit tant

de gens armez, & qu'ils avoient lieu de croire qu'on vouloit enlever quelqu'un d'entre eux. Le ſieur Caron voyant qu'ils eſtoient unis, & qu'en cet eſtat il ne luy eſtoit pas poſſible de les forcer, jura qu'il n'avoit point ce deſſein: mais s'il l'euſt peu, l'on eſtime qu'il auroit renvoyé en France le ſieur Goujon, qui eſtoit le premier d'aprés luy, avec le ſieur Joubert, au meſme équipage qu'il y envoya le ſieur Macara depuis.

LIVRE III.

CHAPITRE PREMIER.

Départ de Suratte des Vaisseaux la Marie & la Force frettez pour France. Leur arrivée à Mirzeou sur la Côte de Malabar.

LE septiéme jour de Janvier de l'année 1670. les Vaisseaux la Marie commandé par le sieur de Boispean, & la Force par le sieur Marchand, furent mis à la voile pour le Voyage de France par Madagascar, avec ordre à la Marie d'aller à Mirzeou & à Balepatan, & à la Force à Ceitapour prendre le poivre que les sieurs de Flacour & Bourrot y auroient traité.

Le sieur Joubert parent du feu sieur de Faye, & Député des François, monta sur la Marie: mais sa députation n'estant pas du consentement du sieur Caron, qui n'avoit pû en faire rompre la deliberation, il le recommanda secrettement par écrit au Capitaine comme son prisonnier.

Le neuviéme, les Vaiſſeaux paſſerent à la veuë de Seronco Fortereſſe priſe ſur les Portugais par Sauvagy.

Le dixiéme, voguans à l'entrée de la Baye de Ceitapour, un Navire ayant Pavillon blanc au grand mats tira un coup de canon. Le ſieur Joubert & le Lieutenant de la Marie furent le reconnoître, croyant qu'il arrivât nouvellement de France. Ils trouverent que c'étoit l'Aigle d'or qui revenoit d'Achem & de Maſulipatan, & en quinze jours avoit fait le chemin depuis le Cap de Comorin, ce qui eſtoit une grande diligence en cette ſaiſon où la mouſon eſtoit contraire. La Force ſuivant ſes ordres, s'arreſta à Ceitapour, l'Aigle d'or cingla vers Suratte. Le ſieur Joubert & le Lieutenant ſe firent rapporter en Chaloupe à la Marie, qui continua ſa route.

Le unziéme, elle doubla Viguerla, où les Hollandois ont un Comptoir à douze lieuës de Goa.

Le treiziéme, perſonne du Navire ne ſçachant preciſement la ſituation de Mirzeou, quatorze hommes bien armez furent portez ſur la Côte, leſquels n'en voyans paroître aucuns Habitans, s'avancerent vers un fond où il y avoit des Palmiers & des Caſes. Il en ſortit des hommes qui leur enſeignerent qu'il falloit pour arriver à Mirzeou doubler une grande ance qu'ils voyoient, appellée Correal. Les Anglois y ont un Comptoir. Le Navire François cingloit cependant trois lieuës vers la mer, & ayant paſſé un Cap qui le cachoit, deux Brigantins de Malabares ſe découvrirent à ceux qui étoient à terre, leſquels quitterent la traite qu'ils faiſoient avec les gens du Pays, & leur laiſſerent leur argent & leurs

achapts pour courir plus legerement à leur Chaloupe. Ils payerent de reſolution pour ſe ſauver, & furent à la rencontre d'un de ces Brigantins, leſquels voyant reparoître le Navire, n'attaquerent point les quatorze François. Ils furent en danger d'eſtre pris & traités comme les Eſclaves du Cap de Comorin. Ils ramerent à la ſuite du Vaiſſeau, & tournerent l'ance qu'on leur avoit montrée, d'où ils virent la Fortereſſe d'Ajycola, appartenante au Roy de Viſiapour, ſituée proche d'une petite riviere à deux lieuës de la mer. Ils paſſerent encore une autre ance ſans avoir connoiſſance de Mirzeou. La nuit eſtant venuë, ils voguerent pour ſe rembarquer, ſe guidans ſur le feu que leur faiſoit le Navire.

Le quatorziéme au matin, le Pavillon François parut ſur une montagne, devant laquelle on moüilla à ſept braſſes d'eau une lieuë en mer, à quatorze degrez quarante-huit minuttes Nord. Le ſieur de Flacourt & deux autres Commis, attendoient au pied de cette Montagne avec quelque poivre, lequel ils avoient traité à Mirzeou, qui eſtoit à deux grandes lieuës ſur une riviere dont on voyoit l'emboucheure.

CHAPITRE II.

Visite des François au Gouverneur de Mirzeou, & du Gouverneur aux François.

LE quinziéme Janvier, les sieurs Joubert, de Boispean & Flacourt remonterent la riviere en Chaloupe jusques devant la maison que le sieur de Flacourt faisoit bâtir à Mirzeou pour la Compagnie, en un endroit tres-commode pour charger & décharger des marchandises. Ils envoyerent demander au Gouverneur de la Forteresse pour le Roy de Visiapour, s'ils ne l'incommoderoient point de luy rendre visite, & sur sa réponse, qu'ils seroient les bien-venus, s'étans mis en chemin pour l'aller voir, ils rencontrerent son fils qui venoit au devant d'eux dans son Palanquin avec des Officiers, des Soldats & plusieurs chevaux de main. Aucun François n'ayant voulu se servir du Palanquin, tous montérent à cheval, & marcherent vers la Forteresse au bruit des tambours, des trompettes, & des fifres. Arrivez à la premiere porte où le Gouverneur les attendoit: ils furent saluez du canon, & estant passez en son appartement entre deux files de soldats de la garnison sous les armes, on leur presenta du vin d'Espagne & du Betel. Des danseuses Indiennes firent des postures & des sauts surprenans, pendant qu'ils se promenoient avec le Gouverneur, qui leur donna ensuite à souper à la mode du Pays, sur des tapis par terre, de

viandes boüillies de Cardamun, de Pimant, de Coriandre & d'Anis. Le repas finy, le Gouverneur les ayans conduits à la derniere porte du Fort, les fit accompagner par un Officier & dix flambeaux juſques à leur maiſon. Ce Gouverneur avoit prié les François de le faire avertir lors que le Navire ſeroit preſt à mettre à la voile, eſtant bien aiſe de le voir en cet appareil.

Le 17. Janvier on luy envoya dire qu'il partiroit bientôt : Il ſe rendit à la loge avec ſon fils & grande ſuite ; & aprés s'y eſtre un peu repoſé & avoir fait preſent aux Srs Joubert, de Boiſpean, & de Flacourt d'une ceinture à chacun, qui valloit bien trente loüis d'or, & aux autres François de plus mediocres, il ſe mit avec tout ſon monde dans des barques, qui n'allans pas aſſez viſte à cauſe du flux, le pere & le fils paſſerent dans la Chaloupe du Vaiſſeau, ramée par huit matelots, qui les mirent bien-tôt à bord, où ils furent ſaluez de neuf coups de canon. Ils mangerent des confitures & des fruits ſecs qu'on leur ſervit : mais ne faiſans raiſon des ſantez qu'avec de l'eau, le Capitaine fit entendre au Gouverneur, s'il ne luy plaiſoit pas de boire du vin. Il répondit qu'il ne le pouvoit, la chambre eſtant pleine de ſes gens. On les fit appeller ſur le tillac pour les y regaler, & auſſi-tôt qu'ils furent ſortis, la ſanté du Roy fut beuë & ſaluée de neuf coups de canon, celle du Roy de Viſiapour d'autant, celle du Gouverneur General de ſept, du Gouverneur de Mirzeou de meſme, de ſon fils, & de chaque Officier François preſent, toutes à grand bruit & avec de bon vin de

Perſe. Les danſeuſes eſtoient auſſi dans le Vaiſſeau, qui s'exerçoient ſur les dunettes & ſur le tillac. On fit de petits preſens à tous ceux qui avoient ſuivy le Gouverneur, & à luy & à ſon fils de plus conſiderables, & autant d'honneur & de civilité qu'il fut poſſible; auſſi témoigna-t-il beaucoup de ſatisfaction de la maniere des François, qui n'avoient pas encore rencontré dans les Indes un homme ſi franc & ſi aiſé. Il eſtoit Perſan, natif de Bandarabaſſy, & ſe nommoit Cajabdola, Gouverneur de cette Fortereſſe de Mirzeou dans la Province de Conca du Royaume de Viſiapour : Ce Pays eſt bon, & le poivre le plus beau de la côte de Malabar. Celuy du ſieur de Flacourt revenoit rendu au Navire à dix-neuf pagodes le candy, qui ſont treize mans de Suratte ; la man de Suratte vaut trente-quatre livres de ſeize onces : chaque pagode vaut quatre roupies : la roupie, trente ſols de France : De ſorte que ce ſeroit cinq ſols la livre de poivre à Mirzeou ; mais les Hollandois y avoient eſté pour l'encherir.

Il ſe fait beaucoup de toilles autour de Mirzeou, & les Vaiſſeaux de cent cinquante tonneaux peuvent remonter la Riviere, à l'entrée de laquelle il y a quatre braſſes d'eau de haute mer, & toûjours deux braſſes au moins.

* * *

CHAP.

CHAPITRE III.

Départ du Vaiſſeau la Marie de la Baye de Mirzeou. Son arrivée à Balepatan. Difficultez que les François y trouverent à leur établiſſement. Particularitez des coſtes Malabar.

LE ſieur de Flacourt ne pût donner que quinze candis de poivre de Mirzeou, & la Marie en partit avec luy le 18. Janvier pour aller prendre le reſte de ſa charge à Balepatan. Le 20. elle vit Mangalor & deux Navires Hollandois qui chargeoient du ris à l'emboucheure de la Riviere ; plus loin une Fortereſſe nommée Outalle, que le Roy de Canara avoit priſe ſur le Roy de Binegalle. Le 22. elle moüilla devant la riviere de Balepatan à ſix braſſes & demie de fonds vaſeux, hauteur douze degrez de la ligne vers le Nord. Les ſieurs Joubert & de Flacourt deſcendirent à terre le meſme jour, & ſur le ſoir viſiterent le Bazard ou Marché de Balepatan. C'eſt une place de meſme deſſein que les Halles que l'on trouve dans quelques Villes de France, couvertes de grands toicts ſoûtenus de piliers. Ils furent coucher à la maiſon que le Prince avoit donnée au ſieur de Flacourt. Elle eſtoit à demy-lieuë de la Riviere ſur une éminence : il n'y devoit demeurer que juſqu'à ce qu'il eût deſigné un lieu propre à faire un comptoir pour la Compagnie. Le vingt-troiſiéme au matin ils demanderent Audiance au Prince Onitry

qui commandoit pour le Raja Callandry, afin de conclure le traitté qu'il avoit projetté avec le ſieur de Flacourt avant ſon voyage de Mirzeou : il les remit au ſoir pour regler toutes choſes, & puis au lendemain, diſant vouloir conferer avec le Conſeil. Le vingt-quatriéme ce Prince leur envoya montrer un endroit qu'il diſoit convenable pour établir la loge de la Compagnie ; il eſtoit à une lieuë du Bazard ſur une hauteur fort ſterile, environné de rochers, au bord de la mer : mais qui y briſoit rudement & n'y ſouffroit point d'abordage. Ils le remercierent de ce poſte, & luy témoignerent qu'ils ne pouvoient s'y accommoder : Ils furent voir le premier qu'il avoit voulu donner au ſieur de Flacourt à deux portées de fuſil du Bazard, qu'il n'avoit pas pris à cauſe d'une hauteur laquelle luy ôtoit l'air de terre, & d'un Iſlet & de petits rochers qui le rendoient de difficile accez aux Chaloupes. Ils remarquerent une place qui avançoit un peu dans la Riviere qu'ils jugerent propre pour leurs magazins & qu'ils envoyerent demander. Le Prince leur fit dire de le venir trouver le ſoir, & de luy apporter quatre cens Venitiennes, s'ils deſiroient qu'il ſignât le traitté de commerce & leur accordât cet endroit. Peu de temps aprés il leur manda qu'il ne pouvoit leur permettrre de s'y établir, & qu'il falloit cinq cens venitiennes pour le reſte du traitté ; ce qui leur fit répondre qu'il n'y avoit pas de ſeureté d'en faire avec luy qui changeoit ſi ſouvent, & qu'eſtans ainſi balottez, ils ne penſoient plus à faire un comptoir ſur ſa terre.

Le vingt-cinquiéme il leur fit demander les cinq

cens venitiennes, qui ſont 2000. cent 25. roupies, ſans leur donner aucune ſatisfaction; & changeant ce qu'il y avoit d'avantageux en ce qu'il avoit promis: ils ſe douterent de ce qui fut depuis reconnu, que des Européens craignans la diminution de leur commerce, avoient par des preſens gagné ce Prince, lequel traitoit ainſi les François, afin de les faire renoncer à Balepatam; ce qui fit tort à la Compagnie: car elle en auroit pû tirer plus de trois mille candis de poivre par an à quatorze venitiennes le candy, & y vendre pluſieurs marchandiſes comme vif-argent, opium, écarlatte, plomb & autres, ſur leſquelles le gain auroit eſté de plus de deux cens pour cent.

Le ſieur Joubert homme tout-à-fait bien intentionné pour les avantages de la Compagnie, à laquelle il alloit rendre compte de ce qui ſe paſſoit dans les Indes, voulut entrer en connoiſſance de l'état des choſes, & penetrer particulierement d'où venoient ces difficultez. Il reſolut de prendre langue à Cananor à deux lieuës de Balepatan, & de voir le Gouverneur qui le receut fort bien. Il ſe nommoit Aly Raja Maure fort puiſſant & grand trafiquant, lequel offrit de luy vendre cent candis de poivre & d'avantage; ce qui auroit eſté fort favorable: car les Marchands ne fourniſſoient pas celuy qu'ils avoient promis ſuivant les montres. Le ſieur Joubert revenu de Cananor, ayant conferé avec le ſieur de Flacourt, y retourna dans le deſſein de traitter de ces cent candis de poivre. Mais Aly Raja avec ſes civilitez eſtoit un ruſé qui ne leur vouloit rien vendre. Tendant à ſes fins & reculant la

concluſion, il diſoit qu'il eſtoit fort content de negocier avec les François leſquels étoient gens d'honneur, & appartenoient à un grand Roy ; & que ſi le ſieur de Flacourt le venoit voir, il luy donneroit des moyens pour achever ſon traitté avec le Prince Onitry, qui luy faiſoit tant de peine par ſes manquemens de parolle : Tous ces complimens ne viſoient qu'à un preſent, ces gens eſtans fort intereſſez & fourbes. Il n'y eut pas moyen d'avoir ſon poivre ; les Hollandois eſtoient trop de ſes amis & trop de ſes voiſins : ils avoient une Fortereſſe fort prés de Cananor, c'eſt la premiere que les Portugais ayent fait bâtir dans les Indes ; ils la prirent ſur eux en l'année 1662. & la faiſoient augmenter de deux baſtions vers la terre avec des foſſez dans leſquels ils pouvoient faire couler l'eau de la mer, du côté de laquelle elle eſtoit entourée de roches eſcarpées : il y avoit trente pieces de canon & ſoixante-dix-hommes de garniſon.

Il y a beaucoup plus de Gentils que de Maures à Cananor, & ils y ſont comme à Suratte diſtinguez par Caſtes ou tributs. Il n'y en avoit autrefois que quatre qui ſe rapportent aux quatre Eſtats des Européens ; les Bramains ſont les Docteurs & les Preſtres, les Naires les Nobles, & les Guerriers ; la troiſiéme eſt celle des Laboureurs, & la quatriéme des Marchands, Banquiers & Courtiers. Il y en a maintenant prés de quatre-vingts autres, chaque meſtier faiſant bande à part, la derniere de toutes eſt une de malheureux appellés Poleas, qui n'entrent jamais dans les, Villes & ſont employés à la garde du ris. Il eſt permis aux Naires de les tuer, s'ils

ſont aſſez hardis de ſe tenir à la portée de leurs armes : Et toutes ces Caſtes d'ouvriers rendent aux Naires les reſpects dont il a eſté parlé. Il eſt deffendu de s'allier hors de ſa Caſte ; il n'y a que les Princes qui prennent des Dames Naires, & les Naires des Princeſſes : Les enfans ſuivent la qualité des meres, elles ne ſe brûlent point à la mort de leurs maris comme les autres Indiennes.

Celuy qui ſe marie parmy les Gentils, ſort de chez ſuy couronné de fleurs ſur un beau cheval, precedé de fluſtes, de tambours, & d'autres inſtrumens ; il entre dans la maiſon de la fille, où le Bramain fait la ceremonie du Mariage, qui ne conſiſte qu'à leur faire toucher le pied nud l'un à l'autre ; aprés quoy la Mariée, ſon trouſſeau, & un berceau d'enfant ſont portez chez le Marié avec la pompe qui l'a accompagné chez elle : La Feſte dure huit jours, pendant leſquels les plus beaux eſprits compoſent des ouvrages galans en Vers Malabares à l'honneur des Mariez.

Il ſe voit à la Ville de Cananor, & dans les campagnes aux environs des Elephans, des Chameaux, des Bufles, des Tigres, d'une ſorte de Loups, des Bœufs, des Moutons, des Gazelles, des Civettes, des Singes, des Paons, des Perroquets, des Perdrix, & diverſes autres ſortes d'animaux, les uns de ſervice, les autres dangereux, & il faut bien prendre ſes précautions quand on s'écarte des lieux habités.

Il y a des fruits parfaitement bons, comme l'Ananas, la Banane, & principalement le Coco y eſt en ſi grande quantité, qu'on s'en ſert juſques à faire du

charbon. Le Jaca gros comme la Citroüille, mais le dedans bien meilleur ; des Manguas de meſme qu'au Breſil. Il s'y recüeille du Poivre, du Cardamun plus cher que le Poivre, & plus au goût des Indiens : la feuïlle de Bethel y eſt commune. Les Gentils s'y nourriſſent de beurre, de legumes, d'herbages, de ſucre & de fruits, les Mahometans de toutes ſortes de viandes excepté le Porc, tous y boivent du vin de Palme, comme celuy qui ſe tire au Cap-Verd.

Il y a des Convents de Religieux Gentils, & de Religieuſes en ce Pays & dans d'autres quartiers des Indes, où l'on reçoit des ſujets de toutes les Caſtes, ſans diſtinction, pourveu qu'ils paroiſſent avoir l'eſprit de la retraite & de la mortification. Ils ont leurs Superieurs, Provinciaux & Generaux.

Le ſieur Joubert ne pouvant obtenir le Poivre d'Aly Raya, & la ſaiſon preſſant de partir, on fut obligé de recourir à celuy des Marchands Maures, avec qui le ſieur de Flacourt en avoit arrêté deux cens Candis à quatorze Venitiennes le Candy, qu'ils donnerent de vingt pour cent moindre que la montre. Les François aprés des difficultez juſques meſme à intenter procez, jugerent qu'il valoit mieux prendre ce Poivre tel qu'il eſtoit, que de mener les Vaiſſeaux ſans une quantité proportionnée à leur port ; ce qui auroit eſté fort prejudiciable à la Compagnie & à ſa reputation. Ils en chargerent à Balepatan dans la Marie, preſques deux cens trente Candis, qui font environ ſoixante tonneaux, du moins mauvais qu'ils purent avoir : Et pour la Force qui arriva le vinge-cinquiéme Janvier de Ra-

japour où elle avoit eſté laiſſée, & en avoit quarante-deux tonneaux, il en fut pris encore ſoixante-quinze Candis.

CHAPITRE IV.

Arrivée des Vaiſſeaux la Marie & la Force à Tremetapan, Quelque choſe du Commerce des Indes. Route juſques au Fort-Dauphin.

LE vingt-deuxiéme jour de Février, les Vaiſſeaux la Marie & la Force, laiſſans le ſieur de Flacourt achever ſes negotiations, leverent leurs ancres de devant Balepatan, emportans ſix vingts tonneaux de poivre, beaucoup de toilles d'Amadabat & de Suratte, peu de ſoye d'Agra, & le reſte de la carguaiſon, qui paſſa en France, excepté les Cuirs, le Benjoin, & l'Aloës qu'ils prirent à Madagaſcar, & quinze cens livres de groſſe Canelle qu'ils emporterent pour montre: mais qui ne fut pas trouvée bonne. Ils la chargérent à Tremepatan, où ils moüillerent à ſix lieuës de Balepatan. C'eſt un fort agréable lieu où tombe une belle riviere à onze degrez quarante-cinq minuttes Nord; mais qui a une barre à ſon emboucheure, ſur laquelle de Mer baſſe, il y a peu d'eau, & les grands Navires n'y peuvent paſſer. Le meſme inconvenient eſt aux rivieres de Mirzeou & de Balepatan, & ſans doute à toutes les autres de leur grandeur, à cauſe d'un amas de ſable qui ſe fait entre le choc de la Mer & la chûte

des rivieres : de ſorte qu'il n'y peut entrer que des Bâtimens de cent cinquante tonneaux au plus.

Pour entretenir le Lecteur pendant que ces deux Vaiſſeaux qui partirent le troiſiéme Février de devant Tremepatan, cingleront en haute mer vers la ligne, nous dirons que la fin principale du commerce des Indes Orientales eſt la traite des épiceries, & que l'on n'y peut jamais faire que des voyages deſavantageux, ſi l'on ne trouve les ſecrets d'en emporter du poivre, du geroſle, de la muſcade, & de la canelle. Les ſoyes, les toiles, les drogues, les gommes, les parfums, les ſucres, & les ſalpeſtres n'eſtans point capables de recompenſer des frais de ces entrepriſes, & des preſens qu'il faut faire aux Souverains des Indes & de l'Aſie, chez leſquels il n'en coûte pas moins à ceux qui y font peu de choſe, qu'à ceux qui en tirent les plus grands profits : Et ce qui eſt de meilleur debit en Europe, en Perſe, au Japon & dans la Chine, eſtant ce que l'on a de plus commun aux Indes. Nous avons dit quelque choſe de la canelle en parlant de l'Iſle de Ceilon. Les Hollandois la gardent à grands frais & à grandes forces, c'eſt une marchandiſe difficile à partager avec eux ; & quand les politiques en auront le deſſein, ils aviſeront à l'état auquel ils ont mis les Portugais, & ſe ſerviront contre eux des meſmes moyens qu'ils ont employez pour les détruire. Ils ſont auſſi Maîtres du geroſle ; & quoyqu'ils en tirent de l'Iſle d'Amboine plus qu'il n'en faut pour tout le monde, & qu'ils y poſſedent un fond de ſix millions par an en clouds de geroſle, ils ne laiſſent pas d'entretenir des places fortes & des Garniſons à

Ternate

Ternate, crainte qu'on n'y en aille chercher, & donnent des penſions au Roy, qu'ils ne ſçauroient tout-à-fait dépoüiller, pour empêcher que l'on n'y en cultive. Ne pouvans faire de meſme du Grand Ceran, où il en croît auſſi qui ſe vendent aux Macaſſars, aux Javans & aux Malais, ils font leur poſſible pour s'emparer des Navires qui y vont negocier: & pour ce Geroſle du Grand Ceran, la Muſcade qui croît dans l'Iſle de Celebes, & autres autour des Moluques, les François auroient les meſmes facilitez que les Hollandois, s'ils pouvoient perſuader les Habitans de ces Iſles, qu'ils ſont capables de les deffendre, & leur ôter l'apprehention qu'ils ont d'eux.

Pour le poivre, il ſe recueïlle en pluſieurs endroits ſur la Côte de Malabar, & ſe traite fort beau à Rajapour & à Mirzeou, un peu moindre à Balepatan & à Tremepatan, fort petit à Calicut & à plus bas prix d'un cinquiéme. La recolte s'en fait en Janvier: il vient par grappes, dont les grains ſont fort éloignez ſur des rampes comme le lierre. Il n'y a point de poivre blanc naturel: celuy que l'on appelle ainſi, a eſté mis tremper dans la Mer, puis ſeché au Soleil ſur des nappes, & roulé & agité juſques à ce que la premiere peau en ait eſté enlevée, ce qui fait qu'il ne paroît pas ridé comme l'autre qui a cette pelicule, & eſt blanchy par le bain fait en ſaiſon propre.

Les Hollandois en avoient tant enlevé à Mirzeou & à Rajapour, qu'ils l'y avoient beaucoup enchery à l'établiſſement des François, & faiſoient ſourdement joüer toutes ſortes d'intrigues pour leur faire rencon-

trer des difficultez & des oppoſitions, auſquelles ils ont deu s'attendre, & ne s'en pas rebuter. Outre le poivre de la Côte de Malabar, il s'en traite ſur celles de Bantam, de Sumatra & de Jambly; & cette Marchandiſe fort abondante & à petit prix dans les Indes, eſt de tel debit en Perſe, en Arabie, dans la Chine & dans le Japon, que ces Pays ne produiſent rien qu'on n'emporte avec cent pour cent de profit, au moins quand on ſe peut bien aſſortir chez le Grand Mogol & ſes voiſins du côté de la Ligne.

Le quinziéme Février, les Vaiſſeaux paſſerent deſſous par eſtime à cent un degrez quinze minuttes de longitude, ayans toûjours voguez Cap preſque au Midy, & fait cinq cens lieuës de chemin depuis Suratte. Le dix-ſeptiéme, il fut reconnu par la hauteur, avoir avancé plus de vingt-quatre lieuës, ce qui ne ſe pouvoit ſans courans, n'y ayant pas eu de vent pour en faire quatre.

Le cinquiéme Mars, hauteur fut priſe de douze degrez vingt-ſix minuttes vers le Midy. La Navigation ayant toûjours eſté en latitude, & le chemin de deux cens cinquante lieuës depuis l'Equateur. Le dix-huitiéme, le Tropique de Capricorne fut paſſé, la cingle ayant eſté les deux tiers en longitude vers l'Occident, & l'autre tiers en latitude, le chemin de quatre cens lieuës depuis la derniere reduction. Le vingt-troiſiéme, veuë de l'Iſle de Madagaſcar à vingt-quatre degrez. Le vingt-quatriéme, moüillé à l'Ance Dauphine, ayans route reduite, navigez douze cens cinquante lieuës depuis Suratte.

CHAPITRE V.

Ce qui s'eſtoit paſſé à Madagaſcar, depuis que le ſieur de Faye en eſtoit party pour aller à Suratte.

A L'arrivée des Vaiſſeaux la Couronne & la Mazarine à Suratte, on connût l'état des François à Madagaſcar, comme il a eſté rapporté. Depuis qu'ils eſtoient partis de cette Iſle, la Fregatte le Saint-Paul commandée par le ſieur Cornuel y eſtoit ancrée le deuxiéme Octobre 1669. venant de France. Le ſieur de Preaux Mercey, Capitaine entretenu à la Marine, qui portoit les ordres du Roy & de la Compagnie dans les Païs Orientaux, eſtoit paſſé deſſus, qui rendit à Monſieur de Mondevergue, un paquet où ſe trouva un brevet pour le ſieur de Chamargou, de Lieutenant General au Gouvernement de l'Iſle Dauphine, Charge dont il prêta le ſerment entre les mains du Gouverneur à la tête des troupes & des Habitans François de l'Iſle. Il y avoit auſſi deux Ordres de Saint Michel, un pour le ſieur de Faye, & l'autre pour le ſieur Caron, qui avoient deſiré que le Roy leur fiſt l'honneur de leur donner ce titre de Chevalerie, pour ſe rendre plus venerables dans leurs negociations.

Un Gentilhomme nommé le ſieur de Chemeſon, qui avoit employé ſon bien pour la Miſſion de la Chine, menant avec luy les ſieurs le Vacher & Langlois, Eccleſiaſtiques de grande vertu, eſtoit auſſi arrivé par

cette Fregatte, & ils attendoient nombre de Vaiſſeaux du Roy, qu'ils avoient laiſſez preſts à partir avec une Flotte de la Compagnie pour aller à Suratte. Pendant qu'ils eſtoient au Fort-Dauphin, dans l'eſperance de cette arrivée, les Houcres Saint Denys & Saint Jacques venans de Suratte, y aborderent au mois de Février chargez de rafraichiſſemens, & portans nouvelles que la Marie & la Force paſſeroient bien-tôt pour France. Le Houcre Saint Denys fut preſque incontinent remis à la voile pour eſtre l'avantcoureur de cette venuë à la Chambre generale, & donner avis à Paris de celle du ſieur de Preaux Mercey à Madagaſcar.

Monſieur de Mondevergues qui avoit receu des Lettres du Roy, par leſquelles Sa Majeſté luy laiſſoit le choix de continuer ſon Gouvernement, où de retourner à la Cour, fit aſſembler les perſonnes les plus conſiderables de l'établiſſement, & les troupes, & en leur preſence ayant fait faire lecture de ſes dépêches, il ſe fit recevoir à la continuation de ſon employ le 13. Février 1670. mais ſoit qu'il eût un avis ſecret de quitter, ou que de luy-meſme il s'y ſentiſt porté, il ſe diſpoſoit à s'embarquer ſur les Vaiſſeaux que l'on attendoit de Suratte pour ſon retour en France, & ne fit cette ceremonie que pour ſe faire honneur de celuy que le Roy luy faiſoit.

Huit jours avant l'arrivée de la Marie & de la Force, le Houcre le petit Saint Jean eſtant ſorty du Port-Dauphin pour Suratte, il ſurvint un vent furieux qui le pouſſa briſer à la Côte. Sa Carguaiſon qui eſtoit de quarante-quatre pieces de canon, d'ancres, de voiles,

& de cables, fut entierement perduë : mais de trente-cinq hommes, un ſeul Matelot fut noyé. On y avoit envoyé des Chaloupes qui aiderent à les ſauver, & l'on fit grand feu ſur le rivage pour reſtaurer ceux qui eſtoient affoiblis.

De la Flotte partie de la Rochelle au mois de Mars 1666. outre ce Houcre perdu, trois des principaux Vaiſſeaux, le Terron, le S. Charles & la Ducheſſe, eſtoient dégradez, quand la Marie & la Force parurent.

CHAPITRE VI.

Difficulté que le Député des François de Suratte, trouve à Madagaſcar. Embarquement de Monſieur de Mondevergue ſur la Marie pour ſon retour en France. Départ de la Marie & de la Force qui ſont ſeparez.

LE ſieur Joubert Député des François de Suratte à la Chambre generale de Paris, s'eſtant mis en eſtat de décendre à Madagaſcar, le Capitaine Boiſpean luy dit civilement que le ſieur Caron l'avoit fait ſon priſonnier; ce qui l'obligea d'écrire à Monſieur de Mondevergue. Le ſieur Caron l'avoit prevenu, & luy avoit mandé par un Envoyé exprés, que pour des raiſons particulieres, dont il informoit la Compagnie, il eſtoit à propos de retenir le ſieur Joubert, & le prioit de l'arreſter en l'Iſle Dauphine. Monſieur de Mondevergue en communiqua au ſieur d'Epinay, qui luy fit connoître qu'on ne devoit pas empêcher cet Envoyé

d'aller rendre compte à la Chambre generale de ce dont il eſtoit chargé ; particulierement le ſieur de Faye ſon parent eſtant mort, ſous la protection duquel il avoit fait le Voyage, tellement que le ſieur Joubert ne fut point arreſté à Madagaſcar.

Monſieur de Mondevergue s'eſtant embarqué dans le Navire la Marie, au bruit du canon du Fort & des Vaiſſeaux, & de la mouſqueterie des troupes qui l'avoient conduit juſques à ſa Chaloupe, fit mettre à la voile le quinziéme jour d'Avril 1670. menant avec luy le ſieur de la Caſe qu'il avoit deſſein de faire connoître en France. Le vent ayant ſauté tout à coup, empêcha la Force dans laquelle eſtoit le ſieur Joubert qui avoit changé de Vaiſſeau, de ſortir le meſme jour, elle ne mit au large que le lendemain, & n'a point veu la la Marie pendant tout le cours que nous continuerons avec la Force, & laiſſerons Monſieur de Mondevergue juſques à ce qu'il nous en ſoit venu des nouvelles.

Le huitiéme May, terre fort haute fut apperçeuë à 35. degrez 45. minuttes. Le neuviéme ſondé à 55. braſſes d'eau hauteur 36. degrez 25. minuttes de latitude meridionale, & par eſtime à 47. degrez 40. minuttes de longitude. Le premier meridien toûjours pris ſur le pic de Teneriffe, ayant depuis le Fort-Dauphin navigez 11. degrez 15. minuttes tirant vers le Pole Artique, & 21. degrez 40. minuttes vers l'Occident, chaque degré de vingt lieuës Françoiſes. Le 11. veuë de Tablebaye contre l'eſtime des Pilotes qui ſe faiſoient le 8. à plus de cent lieuës de terre lors qu'on la découvrit. Le Vaiſſeau eſſeya pendant quatre jours d'entrer en rade ; mais le

vent y eſtant toûjours contraire, il fut reſolu de ne pas éprouver plus longtemps les bourraſques & les tempeſtes du Cap de Bonne-Eſperance, & que la route ſe continueroit à l'Iſle Sainte-Héléne, pour y prendre de l'eau & d'autres rafraichiſſemens en attendant Monſieur de Mondevergue, ſuivant les ordres du rendez-vous: Les eſtimes de la longitude s'eſtant trouvez fauſſes, furent reglées ſur 38. degrez qui eſt celle du Cap. Le 25. le Tropique de Capricorne fut paſſé. Le 5. Juin moüillé devant l'Iſle de Sainte Héléne, vis-à-vis le Fort des Anglois, à dix-huit braſſes d'eau fond vaſeux à 16. degrez de la Ligne vers le Midy, & à 14. degrez 40. minuttes de longitude: de ſorte que depuis le dixiéme May, il avoit eſté navigé 20. degrez 25. minuttes en latitude, & 23. degrez en longitude, dont les huit cens ſoixante-huit lieuës qu'ils compoſent eſtant jointes, peuvent eſtre reduites ſuivant l'air de la cingle, à ſept cens lieuës, & le chemin depuis le Fort-Dauphin juſques au dixiéme May, cinq cens ſoixante; ainſi du Fort-Dauphin à l'Iſle Sainte Héléne, il y a douze cens ſoixante lieuës de route.

CHAPITRE VII.

Arrivée du Vaisseau la Force à l'Isle Sainte-Héléne : Ce qui s'y passa jusques à son départ.

LA Force jettant l'ancre, salüa de cinq coups de canon, le Fort Anglois qui la remercia de trois. Aussi-tôt la Chaloupe ayant esté mise dehors, le Lieutenant du Navire fut demander permission au Gouverneur de l'Isle de faire de l'eau, (ce n'estoit plus le sieur Stringer, il estoit repassé en Angleterre avec sa famille) il l'accorda avec offre de tout ce qui estoit en son pouvoir, & envoya son Lieutenant au Vaisseau pour en asseurer encore.

Le sixiéme Juin, quelques Anglois se firent porter au Navire avec du beurre, du fromage, des citrons & des legumes qu'ils traiterent; mais n'ayant point esté donné d'argent à l'Ecrivain pour employer en rafraichissemens, il pria le Gouverneur qu'il fut trouver, de prendre du ris & de la raque qui est une espece d'eau de vie, en échange des commoditez dont il voudroit bien secourir les François.

Il avoit passé cinq Navires Anglois par cette Isle, au mois d'Avril que le Houcre François Saint Denys commandé par le Capitaine la Moësse, y avoit trouvez, & en estoit party avec eux pour continuer le voyage d'Europe : Elle estoit épuisée par cette passade, les viandes si rares & à tel prix, que les Anglois avoient taxé

un

un veau ſept piſtolles d'Eſpagne, & un cabril quinze francs. Il n'y avoit plus de poulles à vendre, & il ne leur reſtoit que cinq moutons qu'ils vouloient garder. Ils nourriſſoient ſur cette Iſle deux cens vaches, dont ils tiroient du beurre & du fromage. Les perdrix y eſtoient en quantité, mais tres-difficiles à chaſſer. Quelques-uns des Habitans faiſoient des nourritures, & cultivoient des legumes & des herbages pour leur utilité particuliere, & le ſoulagement des Vaiſſeaux qui y touchoient ſouvent retournans en Angleterre, & quelquefois allans aux Indes. Ils eſtoient alors en tout trente-quatre Anglois, quatorze Angloiſes, & dix-huit Négres, tant de Madagaſcar que d'Angolle. Prés du Fort à main gauche en entrant, couloit un petit ruiſſeau tres-commode à faire de l'eau. Il n'y en a point qu'on aille chercher de ſi loin, & avec tant d'incertitude d'y arriver. Pluſieurs y ſont abordez qui auroient eſté au deſeſpoir de la trouver changée en veine d'or. Il eſt tres-mal aiſé de faire du bois ſur cette Iſle, on n'en peut avoir que dans les montagnes à une lieuë du Port, de chemin tres-difficile. Quelques pommiers commençoient à y venir, & un boiſſeau de bled y avoit eſté recüeilly cette année.

Le douziéme Juin, il parut un Navire qui fut eſtimé celuy de Monſieur de Mondevergue: mais de prés reconnu pour Anglois, qui moüilla proche du François. Il eſtoit party de Bantam au mois de Février, & d'Angleterre un an auparavant. Il ſe nommoit la Satisfaction, commandé par le Capitaine Mathieu Southelle de Londres. Sa charge eſtoit bonne, ſon équipage fort

mauvais, & de ſoixante hommes reduit à vingt qui avoient beaucoup de peine à ſuffire à la manœuvre de ce bâtiment. Il portoit pour nouvelles qu'un Raya ou Prince de Maccaſſar nommé Bougues, s'eſtoit revolté contre ſon Roy, & joint aux Hollandois & au Roy de Jambly qui eſt dans l'Iſle de Sumatra, pour faire la guerre au Roy de Bantam qui avoit chaſſé les Hollandois de chez luy; & que le Raya Souverain de Toutoucorin (il ſe trouve des perles à ſa Côte) les avoit fait ſortir de ſes terres, parce qu'ils inquietoient le Roy de Macaſſar, avec qui il eſtoit en parfaite intelligence: Que deux Navires, un d'Anglois, l'autre de Danois, eſtans paſſé au Pays de ce Raya, il les avoit bien reçeus, & que l'on croyoit que les Anglois s'y eſtoient eſtablis au lieu des Hollandois.

CHAPITRE VIII.

Départ du Vaiſſeau la Force de devant l'Iſle de Sainte Héléne. Arrivée & peſche de Tortuës à l'Iſle de l'Aſcenſion.

LEs Officiers de la Force aprés ayoir attendu douze jours à Sainte Héléne, deſeſperans d'eſtre joints par la Marie, qu'ils eſtimerent avoir manqué cette Iſle, firent mettre à la voile le 16. Juin Cap à route ſur l'Iſle de l'Aſcenſion. Ils y aborderent le ſoir du vingt-troiſiéme, & moüillerent à quatorze braſſes de fond petit gravier rouge, à ſept degrez cinquante minuttes de la ligne du côté du Midy, & ſept degrez

trente-ſix minuttes de longitude, ayant depuis Sainte Héléne vogué deux cens quinze lieuës de route, reduite ſur le compas de proportion. On diſpoſa des Matelots ſur le ſable pour tourner des tortuës, mais il n'en ſortit que ſix de la Mer pendant la nuit ; ce qui fit juger, ou que la ſaiſon n'eſtoit pas propre, ou que la paſſade des cinq Vaiſſeaux Anglois & du Houcre François, les rendoient auſſi rares que les veaux & les cabrils l'eſtoient à Sainte Héléne.

A un quart de lieuë de la plage où les tortuës vont terir, eſt une montagne ſur le ſommet de laquelle il y avoit deux croix de bois de ſapin, la plus petite eſtoit fort vieille, & couverte de caracteres effacez ; & ſur la plus grande qui eſtoit neuve on pouvoit lire, Octob. 23. anno 1669. & pluſieurs noms. On écrivit deſſus, le vingt-quatriéme Juin 1670. le Navire la Force François a moüillé & peſché des tortuës. Il avoit eſté trouvé un pot plein de lettres des années 1669. & 1670. que les Anglois avoient laiſſées allans aux Indes & revenans en Europe. Le Capitaine Marchand y en mit une pour avertir la Marie, ſi elle y paſſoit, qu'il l'avoit attenduë à Sainte Héléne, & eſtoit party pour continuer ſa route.

Le vingt-cinquiéme ſix tortuës qui avoient eſté tournées cette ſeconde nuit, furent embarquées ; ainſi il n'en fut peſché que douze en tout, & quelquefois il en a eſté pris cinquante en une ſeule nuit.

L'Iſle de l'Aſcenſion fut courüe pour voir s'il y avoit de l'eau douce, il n'en fut point trouvé. Elle eſt un peu plus grande que celle de Sainte Héléne, & moins

remplie de montagnes : on y voit des plaines ſteriles & ſeches, qui ne produiſent ni bois, ni herbes, & paroiſſent brûlées par tout. Il y a une prodigieuſe quantité d'oyſeaux de mer, ſi peu farouches, qu'on les prend aiſément à la main.

CHAPITRE IX.

Départ du Vaiſſeau la Force de devant l'Iſle de l'Aſcenſion. Continuation de route. Rencontre d'un Bâtiment François dans lequel eſtoit le fils du Capitaine de la Force..

A Midy du vingt-cinquiéme Juin la Force démara pour France, avec deſſein de ne point s'arreſter juſques-là.

Le troiſiéme Juillet elle paſſa ſous la ligne par eſtime à deux degrez quarante minuttes de longitude ; le vingt-ſeptiéme ſous le Tropique de Cancer par eſtime à trois cens cinquante degrez quarante-cinq minuttes de longitude, ayant cinglé huit cens quarante lieuës depuis l'Aſcenſion.

Le vingt-huitiéme la mer commença de paroître couverte d'herbes, & le fut juſques au 13. jour d'Aouſt à trente-huit degrez de latitude Septentrionale, que les voiles furent ployées pour retarder la navigation, crainte de donner pendant la nuit contre une roche qui eſt marquée à trente-huit degrez dix minuttes de la ligne & trois cens quarante-trois de longitude. La Force avoit vogué trois cens quatre-vingts lieuës de chemin reduit.

Le quinziéme il parut un Navire cinq lieuës au deſſus du vent de la Force, faiſant meſme route, & croiſant un peu pour la reconnoître. Le Capitaine fit appreſter les armes & mit tout ſon monde en ordre de combat. Ce Vaiſſeau arrivant à la portée du canon, le pavillon de la Force fut arboré, & incontinent l'autre leva le ſien qui eſtoit auſſi de France, & s'approchant toûjours, le Capitaine de la Force ayant demandé d'où eſt le Navire, une voix répondit : Ha, mon pere ! Le Capitaine reconnut ſon fils, qui luy ayant dit que la Chaloupe de ſon Bâtiment avoit eſté perduë, celle de la Force fut miſe à la mer & envoyée le querir. Il eſtoit dans une Patache de ſoixante-ſeize tonneaux, partie de la Sciouta ſous la conduite du Capitaine Antoine Jean : il vint auſſi par cette Chaloupe, & dit qu'il avoit charge de ſucre & de tabac de la Martinique pour Cadis, où il alloit la remettre, & qu'il eſtoit en route de retour depuis le 23. Juillet. Aprés que le pere & le fils ſe furent témoigné leur joye d'une rencontre ſi impreveuë, ils ſe ſeparerent, & la Patache continua ſon voyage en Eſpagne. Il eſt ſurprenant que quelques ſubtils ayent voulu perſuader que ce pere s'eſtoit fait attendre par ſon fils ſur le chemin de l'Ocean pour luy mettre entre les mains ce qu'il rapportoit de precieux, avant qu'il arrivât à un Port où il pût eſtre viſité, & que ce Capitaine qui a conduit une des meilleures navigations qui fût encore arrivée des Indes Orientales en France, ait trouvé au lieu de remerciement, un rafinement de Bureau, qui a rebutté beaucoup de ceux qui s'eſtoient donnez franche-

ment à cette entrepriſe, & qui agiſſoient par des mouvemens plus genereux que n'ont crû les gens ſans experience, qui en ont voulu juger.

CHAPITRE X.

Rencontre d'un Navire allant à Dieppe. Arrivée de la Force en France.

LE vingt-uniéme Aouſt à 43 degrez 50 minuttes par eſtime à 358 degrez 36 minuttes de longitude, il parut un Navire venant cap ſur la Force, laquelle ayant mis ſon pavillon dehors, il changea de route incontinent & prit la fuite.

Le vingt-ſeptiéme, le calme la reprit aprés en avoir eſſuyé d'autres qui faiſoient craindre que l'on ne fût encore longtemps à la mer, & le déjeuner fut retranché à l'équipage & à la chambre même.

Le vingt-huitiéme, un Navire fut veu faiſant meſme route. Il arbora le Pavillon de France, & au ſignal que fit le Capitaine Marchand, ayant mis en panne pour attendre, il demanda d'où il venoit, il répondit de Sainte Croix une des Iſles de l'Amerique, qu'il y avoit quarante-quatre jours qu'il en eſtoit party, & alloit à Dieppe. A quelle longitude il s'eſtimoit? qu'il ſe faiſoit à cent quatre-vingts lieuës de terre de France. Ce qui ſurprit les Pilotes de la Force, qui s'en croyoient beaucoup plus prés. Ce Bâtiment eſtoit une petite Flûte de la Rochelle nommée la Catherine.

Le ſeptiéme Septembre, le déjeuné qui avoit eſté rétably ſur le beau temps qu'il avoit fait, & que les Pilotes ſe diſoient à terre, fut encore retranché parce qu'ayant eſté ſondé, on ne trouva point de fonds, & que tantôt le calme, & tantôt le vent contraire, donnoient apprehenſion de ne pas arriver bien-tôt.

Le neuviéme, au ſoir ſondé & trouvé ſoixante-cinq braſſes d'eau, à minuit cinquante. On avoit ſçeu par une barque venant de Roſcou, qui alloit à Nantes, que Belliſle n'eſtoit éloignée que de huit lieuës, & la terre de cinq; les huniers furent amenez pour faire petites voiles, attendant le jour.

Le dixiéme Septembre 1670. terre parut platte & baſſe, & fut reconnuë pour Belliſle. La Force la côtoyant, paſſa devant le moüillage, ſur lequel eſt la Fortereſſe, qu'elle ſalüa de trois coups de canon. Il y avoit pluſieurs maiſons d'apparence autour, & un Château ſur une éminence, fort beau, s'il eſtoit achevé. Les vents ne favoriſans pas l'entrée dans la rade de Grua, & les Officiers craignans de heurter à quelque roche, il fut tiré des coups de canon pour appeller des Pilotes coſtiers au bord. Il y en arriva à trois heures aprés midy, dans le temps que le Navire jettoit l'ancre à huit braſſes d'eau, à deux lieuës du Port-Loüis à quarante-ſept degrez quarante minuttes de latitude ſeptentrionale, & treize degrez de longitude, ayant depuis le quinziéme jour d'Aouſt élevé vers le Nord neuf degrez quarante minuttes, & vers l'Orient vingt degrez. La route depuis Madagaſcar eſtant de trois mille cent cinquante-cinq lieuës, & celle depuis Suratte juſques

à Madagaſcar de douze cens ſoixante : de ſorte que depuis Suratte juſques au Port-Louïs, paſſant par Madagaſcar, on peut faire ſon compte en navigeant heureuſement ſur 4400 lieuës de chemin.

CHAPITRE XI.

Succez de la députation & du Député des François de Suratte à la Compagnie des Indes Orientales en France.

LE ſieur Joubert ſe diſpoſant à décendre du Vaiſſeau, & à gagner Paris en toute diligence pour y rendre ſa députation d'autant plus agréable ; le Capitaine Marchand luy montra un ordre qu'il avoit du ſieur Caron de le retenir juſques à ce que la Chambre generale eût eſté avertie de leur abord ; ce qui donna le temps au nommé Venloot Hollandois, qui eſtoit dans le même Bâtiment, & chargé de dépêches du ſieur Caron, de les porter à la Compagnie avant que le ſieur Joubert y parût. Il écrivit au Gouverneur du Fort-Loüis le ſujet de ſon arrivée & de ſa détention, & le pria de le faire aller à terre, où il l'entretiendroit de l'importance de ſa commiſſion. Le Gouverneur le prit à ſa garde, luy donna la Ville pour priſon & ſon Fort pour retraite. Auſſi-toſt le ſieur Joubert écrivit à la Compagnie en general, & à Monſieur Colbert en particulier, lequel luy fit faire réponſe de prendre la poſte inceſſamment, & de venir rendre compte de ſa conduite.

Il

Il fut à Seaux, où il luy donna une lettre de ceux de Suratte qui l'avoient député, & une autre du ſieur de Preaux Mercey de Madagaſcar. Le lendemain il délivra ſes paquets à la Compagnie qui le reçeut, & le traita bien, juſques à ce qu'aprés avoir remply le devoir de ſa députation, & conté à cœur ouvert toutes les particularitez qu'il ſçavoit, quand il voulut venir à ſon petit intereſt, elle luy dit qu'il eſtoit party de Suratte ſans ordre du ſieur Caron, & que bien loin qu'il deût demander de l'argent, il eſtoit trop heureux d'avoir veu de ſi beaux Pays, ſans qu'il luy en coûtât rien.

Pour Monſieur Colbert, ce Miniſtre éclairé luy ayant marqué le bon heur qu'il avoit eu d'avoir doublé le Cap de Bonne-Eſperance en une ſaiſon qui eſtoit aſſez dangereuſe, & la ſatisfaction qu'il recevoit du raport qu'il luy faiſoit, que les Indiens avoient agréablement receus les François, & leur avoient donné des Privileges plus avantageux qu'à aucune Nation, ayant beaucoup de reſpect pour le Roy, dont la grandeur & les belles actions eſtoient volées juſqu'au fond des Indes, & qu'aſſeurement cette entrepriſe continuée ne pouvoit manquer de bons ſuccez ; ce grand Miniſtre remit ſes récompenſes à ceux qui en dirigeoient le détail, luy ordonna de ſe répoſer quelque temps, & ſe diſpoſant à ſervir encore la Compagnie, de s'entretenir avec un Officier qu'il luy nomma, de toutes les particularitez dont il s'aviſeroit. Ce qu'il fit : mais enfin les Directeurs bien loin de le reconnoître & de l'employer, ceux qui allerent faire faire le déchargement du Vaiſſeau, ayant ouvert ſes coffres, ne laiſſerent rien de ce

qu'ils trouverent de curieux. Le reſte fut mis entre les mains du Caiſſier de la Compagnie, dont il eut peine à retirer quelques morceaux, & ſans une ceinture de cinq cens Venitiennes que deux trous qu'elle luy faiſoient aux hanches, ne luy pûrent faire quitter, & quelque reſſource de famille à Paris, il ſe voyoit ſans fortune, aprés un ſi heureux voyage aux Indes Orientales.

CHAPITRE XII.

Ce que devint le Vaiſſeau de Monſieur de Mondevergue, aprés ſon départ de devant le Fort-Dauphin. Son arrivée en France, & ſa mort.

LE Vaiſſeau la Force fit bien de ne pas attendre plus longtemps à l'Iſle Sainte Héléne, le Navire la Marie où eſtoit Monſieur de Mondevergue. Il ne pût doubler le Cap de Bonne-Eſperance, & les tempêtes l'obligerent de relâcher, & de retourner à Madagaſcar : y eſtant arrivé, il fut receu avec les mêmes honneurs qu'on luy avoit fait à ſa premiere entrée. Six mois aprés, il vit arriver Monſieur de la Haye qui prit ſa place, & apporta au ſieur de la Caſe, l'ordre du Roy qui le faiſoit Major de l'Iſle ; ce qui l'y fit reſter.

Monſieur de Mondevergue s'étant rembarqué dans la Marie au mois de Février mil ſix cens ſoixante-onze pour retourner en France : pendant que ſon Vaiſſeau cingla, il ne ſentit point qu'il eût d'autre priſon que celle où le contraignoit l'élement ſur lequel il vo-

guoit, quoy qu'il fuſt obſervé par quatre Gardes qui avoient ordre de ne le point laiſſer mettre pied à terre en Europe. Eſtant arrivé au Port Loüis, il trouva un Commiſſaire pour luy demander raiſon de ſon adminiſtration, & qui luy laiſſa le choix du Château de Saumur, ou de celuy d'Angers, pour y faire des reflexions ſur la vanité des grandeurs du monde. Il mourut au Château de Saumur accablé de chagrin de ne pouvoir ſe preſenter au Roy, de qui il avoit l'honneur d'eſtre connu pour brave & ſage Capitaine, & qui l'auroit écoûté plus favorablement qu'une troupe de Financiers & de Marchands qui ſe déchaînoient contre luy pour le different qu'il avoit eu contre le ſieur de Faye.

CHAPITRE XIII.

Arrivée de Monſieur de la Haye Vice-Roy des Indes Orientales, en l'Iſle de Madagaſcar, avec dix Vaiſſeaux.

CE fut au mois de Novembre de l'année 1670. qu'une Flote de dix Vaiſſeaux François, dont Monſieur de la Haye eſtoit Amiral, commença de paroître au Fort-Dauphin. Ils n'y arriverent pas enſemble: mais ils s'y rendirent tous en peu de temps. Ils ſe nommoient le Navarre, de cinquante-ſix pieces de canon, & de mille tonneaux, ſur lequel il eſtoit, & commandé par le ſieur de Turelle Chef d'Eſcadre, & le ſieur de Languillet Capitaine en ſecond. Le Triomphe, de cinquante canons & neuf cens tonneaux, par le Sr Forans.

Le Flaman, de quarante-cinq canons, & ſept cens tonneaux, par le ſieur Dumaine. Le Jules, de trente-ſix canons, & cinq cens tonneaux, par le ſieur de Luché. Le Bayonnois de trente-quatre canons, & cinq cens tonneaux par le ſieur Desmareſts. La Fregatte, la Diligence, par le ſieur Dudros. Les Fluttes l'Europe, l'Indienne & la Sultane, de quatre cens tonneaux chacune, par les Capitaines du Pré, la Clide & Beaulieu. Tous ces Bâtimens étans au Roy & fort bien armez en guerre.

La Fluſte l'Indienne avoit rencontré vers la hauteur du Cap de Bonne Eſperance, le Vaiſſeau le Phenix, dans lequel eſtoit le ſieur Pallu Eveſque d'Heliopolis, & d'autres Miſſionnaires qui alloient à Siam & à la Cochinchine. Preſque tous les Matelots eſtoient morts ou hors d'eſtat de ſervir ; & il ſe ſeroit ſans doute perdu, ſi le Capitaine la Clide ne luy eût donné trente hommes pour aider à le mener à Madagaſcar où il arriva auſſi.

Le Navarre portoit le Pavillon d'Amiral des Mers du Midy, & la Marie dans laquelle Monſieur de Mondevergue avoit relâché à Madagaſcar, & faiſoit ſon compte de retourner en France, le portoit auſſi : mais aprés l'arrivée de Monſieur de la Haye, la Marie mit Pavillon bas. Le quatriéme Decembre, un trône ayant eſté élevé ſous la porte du Fort & des bancs aux côtez, les S^rs de la Miſſion, de Grateloup Lieutenant General au Gouvernement des Pays Orientaux, de la Raturiere Marêchal de Camp, de Chamargou & la Caſe prirent leurs places, enſuite les Officiers de la Marine & autres, & les Patentes de Monſieur de la Haye ayant eſté leuës,

qui luy donnoient plein pouvoir de gouverner & d'exercer la Juſtice ſouverainement, meſme ſur les Eccleſiaſtiques, tous les aſſiſtans preſterent ſerment de fidelité au Roy, & d'obeïſſance à Monſieur de la Haye. Il fit publier auſſi-tôt amniſtie de la part de Sa Majeſté, meſme aux Originaires du Pays, & une Ordonnance à tous ſes Sujets qui eſtoient au ſervice des Etrangers, d'entrer au ſien ou à celuy de la Compagnie Françoiſe des Indes Orientales, à peine de la vie. Monſieur de la Haye eſtant décendu de ſon Trône, dit que l'intention du Roy eſtoit que le ſieur de Chamargou fût reconnu pour Lieutenant General, & le ſieur de la Caſe pour Major de l'Iſle, & enſuite il fit la ceremonie d'en prendre poſſeſſion pour Sa Majeſté, à qui la Compagnie l'avoit renduë. La cauſe pour laquelle elle l'abandonna, provenoit des mauvais rapports & de la foibleſſe de ſes Agens qui n'avoient pas eu aſſez de genie & de reſolution pour en faire valoir les avantages.

CHAPITRE XIV.

Ce que fit Monſieur de la Haye à Madagaſcar.

MONSIEUR de la Haye dont l'authorité eſtoit ſans bornes & toute autre que celle de Monſieur de Mondevergue, lequel ne pouvoit rien exécuter ſans l'approbation des Directeurs & du Conſeil qui ne ſubſiſtoient plus à Madagaſcar, reſolut de nettoyer tout ce qui eſtoit capable de l'incommoder au-

tour du Fort-Dauphin. Ayant fait appeller les ſieurs de Chamargou & de la Caſe, il leur propoſa la guerre contre Ramouſaye, qui ne luy venoit point rendre ſes hommages. Ce Grand, le plus proche voiſin des François, & qui avoit toûjours eſté leur allié, avoit depuis peu donné une de ſes filles pour femme à Ramilange leur ennemy; comme il pouvoit leur nuire, & ſembloit s'y eſtre engagé par cette alliance, Monſieur de la Haye jugea qu'il falloit prevenir le mal qu'il eſtoit capable de faire. On le ſomma de renvoyer au Fort toutes les armes à feu qu'il avoit euës des François, & celles qu'il avoit negociées d'un petit Vaiſſeau Hollandois qui étoit abordé quelques années auparavant. Il fit réponſe qu'il ne rendroit jamais les armes qu'avec la vie, & ſur ce refus, Monſieur de la Haye, les ſieurs de Grateloup, de Chamargou, la Caſe, quantité d'autres Officiers, & juſques à ſept cens François, & ſix cens Madagaſcarois furent aſſieger Ramouſaye dans ſon Village: Il y tint bon, tua pluſieurs de ceux qui le vouloient forcer, & ſe voyant contraint de ceder, fit une belle retraite. Il eſt difficile de croire que Monſieur de la Haye fût bien ſervy dans cette occaſion.

Il y a de l'apparence que le ſieur de Chamargou qui n'eſtoit guere propre à obeïr en des lieux où il avoit eſté le Maître, fut bien aiſe de donner ce chagrin à ce Commandant, dont le gouvernement eſtoit rude & fâcheux, & ne reſſembloit pas à celuy de Monſieur de Mondevergue qui avoit eſté humain & honneſte. C'eſt la ſeule guerre qu'il y ait euë à Madagaſcar du temps que Monſieur de la Haye la gouvernoit, Monſieur de

Mondevergue y estoit encore, & le Vaisseau la Marie qui le devoit repasser en France, ayant esté fourny de pain par le Houcre le Saint Jacques qui en apporta des Indes, partit comme il a esté dit.

CHAPITRE XV.

Voyage de Monsieur de la Haye à l'Isle Mascareigne. Son départ pour Suratte.

MONSIEUR de la Haye connoissant que son industrie, sa politique & ses pouvoirs ne le rendroient pas absolu dans l'Isle de Madagascar, où il se joüoit des ressorts dont le secret luy estoit impénétrable, vit qu'il estoit à propos d'y laisser les Maîtres ceux qui y estoient les premiers venus, & prenant tous les Officiers qu'il avoit amenez, mesme le Procureur General du Conseil qui estoit effacé, il emmena les Vaisseaux à Mascareigne. Tellement que l'Isle Dauphine, pour laquelle on avoit en France formé de si glorieux desseins, fut presque entierement abandonnée par le Roy, aussi-bien que par la Compagnie, & on n'y laissa que ceux qui avoient commandé du temps de Monsieur de la Meilleraye, les anciens Habitans François, & quelques Missionnaires qui voulurent demeurer.

Monsieur de la Haye arriva devant Mascareigne le premier jour de May de l'année 1671. vis-à-vis l'habitation nommée Saint Denys, & y séjourna jusques au

vingt-deuxiéme Juin, pendant lequel temps il se fit recevoir, fit publier ses Ordonnances & l'amnistie qui avoient esté publiées à Madagascar, & tint si sévérement la main aux défenses de chasser, que trois François y ayant esté pris, il les fit tirer au billet, un Gentilhomme sur qui le sort tomba, fut attaché à un arbre, & les fuzeliers par l'ordre de Monsieur de la Haye ayant tiré leurs coups en l'air pour luy donner seulement la peur, il fut trouvé fort malade quand on le détacha sans avoir esté frappé, & mourut peu de temps aprés.

Monsieur de la Haye osta de Mascareigne le sieur Renaud qui en avoit toûjours eu la direction, & ayant mis à sa place le nommé la Hure, remonta sur ses Vaisseaux pour Suratte.

CHAPITRE XVI.

Ce qui se passoit aux Indes pendant que Monsieur de la Haye estoit à Madagascar & à Mascareigne. Mort du sieur Caron retournant en Europe.

LA Compagnie des Indes Orientales quitta Madagascar d'un abandonnement si entier, que de crainte que Monsieur de la Haye qui avoit eu ordre en France de la faire garder pour le Roy, ne crût qu'elle songeât encore à y chercher quelques moyens d'utilité & de facilité pour son commerce, elle deffendit à ses Vaisseaux d'y aborder, & d'y faire de l'eau en allant

lant à Suratte, que dans le dernier beſoin. Les ſieurs Blot & Gueſton Directeurs generaux comme l'avoit eſté le ſieur de Faye, & comme le ſieur Caron l'eſtoit encore, arriverent chez le grand Mogol, ſans avoir reconnu cette Iſle. Ils trouvérent le ſieur Macara aux fers. Le ſieur Caron l'y avoit fait mettre pour la ſeconde fois. Il l'accuſoit de s'eſtre entendu avec le Gouverneur de Maſſulipatan, afin de voler les effets de la Compagnie qui eſtoient à Saint Thomé, & de n'avoir pas tenu preſtes les carguaiſons qu'il avoit eu ordre de faire pour la Perſe & pour l'Europe. Ces nouveaux Directeurs n'oſérent entrer dans le détail de cette affaire, ny s'oppoſer aux deſſeins du ſieur Caron. Le ſieur Macara, aprés le voyage de Suratte à Bantam, où le ſieur Caron le mena avec luy, afin qu'il ne luy fût pas enlevé, & aprés avoir longtemps tenu priſon aux Indes dans le fond de cale d'un Vaiſſeau, fut enfin renvoyé en France, où aprés une longue détention au Fort Loüis, il a intenté procés à la Compagnie pour ſes appointemens, qui eſt encore indécis.

Le ſieur Caron eſtant rappellé en France ſous pretexte du beſoin que l'on y avoit de ſes lumieres pour la continuation de l'entrepriſe des Indes Orientales, mais effectivement pour luy faire rendre raiſon ſur les plaintes qu'avoit apportées le ſieur Joubert, celles que l'on avoit écrites depuis, & du ſieur Macara qui faiſoit bruit; il s'embarqua pour le retour : mais ſon Vaiſſeau doublant le détroit de Gibraltar, en rencontra un autre François de quelque Officier, duquel le ſieur Caron apprit que le vent n'eſtoit pas bon pour luy à Paris. Il

voulut entrer dans la riviere de Liſbonne, où tout preſt à mettre pied à terre, & ayant déja eſté viſité de la part de Monſieur de Saint-Romain qui eſtoit Ambaſſadeur en Portugal pour Sa Majeſté Tres-Chrétienne, ſon Bâtiment fut pouſſé ſur une roche qui le briſa. Il avoit un fils avec luy, qui ſe ſauva : mais le ſieur Caron y perit, & tout ce qu'il rapportoit des Indes fut perdu.

CHAPITRE XVII.

Preſens pour le grand Mogol. Priſe & perte de S. Thomé par Monſieur de la Haye.

MONSIEUR de la Haye avoit dans ſon Vaiſſeau les preſens pour le Grand Mogol, qui conſiſtoient en un caroſſe & une chaire à porteurs magnifiques, en de tres-belles tapiſſeries, en pieces de Canon, & en étoffes fort riches. Eſtant à Suratte dans le deſſein de les faire porter à Dely pour les preſenter luy-même, un Directeur de la Compagnie Françoiſe fit voir l'ordre à Monſieur de la Haye de les luy remettre, & il ſe prepara pour aller à la Cour s'acquitter de cette Commiſſion ſix ans plûtard qu'il n'avoit eſté projetté : mais il ne partit point, & les preſens ſont reſtés dans la loge de Suratte, où ils ſont encore.

Cependant Monſieur de la Haye fit voguer ſes Vaiſſeaux le long de la côte de Coromandel & de l'Iſle de Ceilon. Sous pretexte du vol qui avoit eſté fait à la Compagnie à l'Iſle Saint Thomé : mais plûtoſt pour

s'emparer d'un poſte qui pût ſervir de retraite, & de principale Forteresſe aux François qui ſeroient en cette partie des Indes ; Il l'aſſiegea & le prit ſur les Maures ; il le tint deux ans contre ceux qui l'avoient perdu, qui le raſſiegerent, & aprés avoir conſommé dedans toutes ſes munitions, & remply tous les devoirs d'un vaillant Capitaine, ne luy venant aucun ſecours, il fut contraint de capituler, & fut repaſſé en France ſur un Vaiſſeau Hollandois. Il a depuis eſté tué Lieutenant General des Armées du Roy proche Thionville.

CHAPITRE XVIII.

De quelle maniere Madagaſcar a eſté entierement abandonné par les François.

MONSIEUR de la Haye revenant de S. Thomé, paſſant à la veuë de Madagaſcar, envoya une Chaloupe au Fort-Dauphin pour ſçavoir en quel eſtat y eſtoient les François. On n'y trouva que des Négres qui faiſans les eſtonnez que des François leur demandaſſent où eſtoient les François, repondirent, hé ! quoy vous ne ſçavez donc pas que les Hollandois ſont décendus icy, qui en ont tuez une partie, & chargé le reſte ſur leurs Vaiſſeaux. Ils regalerent fort bien les gens de cette Chaloupe, & firent preſent de rafraichiſſemen à Monſieur de la Haye : Mais depuis un Capitaine François allant à Suratte, & paſſant à la veuë de ce Fort, le fit reconnoître par une Chaloupe, de laquelle

ceux qui mirent pied à terre furent saguayez par les Negres. Les matelots qui estoient restés pour les attendre, la ramenerent avec cette triste nouvelle. Ce qui fut dit à Monsieur de la Haye, a donné lieu au bruit qui a couru, que pendant la guerre de la France avec la Hollande, les Hollandois avoient détruit l'établissement des François en cette Isle, & emmené le reste travailler aux Molucques : mais il n'est point vray, & voicy de quelle façon cette Isle a esté entierement abandonnée.

Un Capitaine nommé le sieur de B. commandant un Houcre dans lequel il passoit de jeunes filles tirées de la maison de la Pitié de Paris, que l'on avoit dessein de marier à Mascareigne, où il avoit ordre d'aller en droite route, ayant des eaux de vie dont il crût qu'il se deferoit à haut prix à Madagascar, voulut y aborder auparavant; & pour faire promptement & avantageusement son commerce, il publia qu'il n'y viendroit plus de Vaisseau du Roy, non plus que de la Compagnie. Il vendoit son eau de vie ce qu'il luy plaisoit, aucun n'ayant de commodité qu'il ne convertit volontiers en une chose si necessaire, & qui alloit devenir si rare. Cependant les Missionnaires faisoient secrettement leurs pacquets pour s'embarquer dans ce Houcre, où le Capitaine leur avoit promis de les recevoir; mais le vent ayant balotté le Houcre à la rade, le poussa briser à la côte, & tous furent contraints de rester : les filles avoient esté mises à terre, il n'en perit aucune dans ce naufrage, où il demeura quelques matelots.

Un grand Vaisseau parut bien-tôt aprés. Il estoit

commandé par le ſieur B. qui alloit à Suratte, & qui eut la facilité d'embarquer les Miſſionnaires & pluſieurs autres qui voulurent ſe retirer de l'Iſle. Le Gouverneur meſme nommé le ſieur de la Breteſche, gendre du ſieur de la Caſe qui eſtoit mort, y mit ſa femme, ſes belles-ſœurs, & le reſte de ſa famille. Le ſieur de Chamargou qui avoit maintenu ſon authorité dans l'Iſle ſi longtemps, & avec tant d'adreſſe, eſtoit auſſi decedé. Il avoit deux enfans naturels qu'il avoit recommandez aux Miſſionnaires, qui les ont paſſez en France.

Lors que ce dernier Vaiſſeau ſe diſpoſoit à mettre à la voile, il ſe faiſoit un traité dans l'Iſle du dernier prejudice au reſte de l'établiſſement. Il y avoit guerre de pluſieurs grands confederez qui avoient pour Chef Dian Manangue, contre un autre party de Négres moindre en nombre que celuy de leurs ennemis, mais ſoûtenu par le ſieur de la Breteſche & par les François qui ne s'eſtoient pas embarquez. Leurs alliez ſoupçonnans qu'ils abandonneroient bien-tôt l'Iſle, & prévoyans que leurs ennemis les feroient perir quand ils n'auroient plus cette protection, ils firent en ſecret leur accord avec Dian Manangue. Les Marmittes (on appelloit ainſi les Négres de ſervice) que les Grands avoient fait ſuborner, égorgerent les François qui eſtoient dans leurs habitations. D'autres furent ſurpris, accablez & ſaguayez dans le meſme temps. Le Navire qui heureuſement eſtoit encore à la rade, averty par un ſignal que firent ceux qui eſtoient reſtez, envoya ſa Chaloupe au pied du Fort-Dauphin prendre les mi-

ſerables reliques de ce fameux établiſſement.

Depuis que la Compagnie a pris poſſeſſion de Maſcareigne, & que le ſieur Loüis Payen en a eſté tiré, il y avoit eu ſucceſſivement quatre Commandans François, nommez les ſieurs Renaud, la Hure, Dorgeret & Florimond.

CHAPITRE XIX.

Reflexions ſur l'entrepriſe des Indes Orientales, & concluſion de ces Memoires.

L'ENTREPRISE des Indes Orientales avoit eſté concertée avec toute la prudence & toutes les précautions poſſibles. La Compagnie eſtoit ſous la protection d'un Prince dont tous les Rois de la terre connoiſſoient la puiſſance, & elle avoit eſté formée dans un Royaume qui ne manque point d'Officiers, de Soldats, de Matelots, d'Artiſans, & de tout ce qui peut contribuer à une heureuſe exécution de ſemblables deſſeins. On peut meſme dire qu'elle avoit eu naiſſance dans des conjonctures tres-favorables, & où pluſieurs Souverains de l'Aſie deſiroient établir chez eux une Nation qui pût les deffendre contre quelques Européens dont ils ſe plaignoient. Cependant tous ces avantages n'ont pas eu de grandes ſuites. Madagaſcar a eſté abandonné, & juſques à preſent la Compagnie n'a point fait de progrez conſiderable. Ce foible ſuccez a donné lieu aux reflexions ſuivantes qui con-

tiennent les cauſes de la ruine de l'établiſſement de Madagaſcàr, & quelques moyens pour rendre une Compagnie Françoiſe floriſſante dans les Indes, & digne de la grandeur de nôtre Auguſte Monarque.

Le Vaiſſeau le Saint-Paul paroiſſant ſeul à Madagaſcar, ne donna pas une idée aſſez noble de l'entrepriſe, à celuy qui commandoit pour Monſieur de la Meilleraye. Si les quatre Navires fuſſent arrivez enſemble, le Gouverneur eût agy avec plus de ſincerité qu'il ne fit, & le Capitaine Kercadiou ſon amy luy eût fait prendre des meſures plus avantageuſes à la Compagnie: mais il vit un vieillard accablé de maladie, un jeune homme qu'il croyoit manier aiſément, & les autres avec ſi peu de caractere, qu'il reſolut de ſe maintenir dans ſon poſte. Le partage que le ſieur de Beauſſe fit avec luy de l'authorité du gouvernement, & la diſſipation des vivres, le confirmerent dans cette reſolution qu'il a toûjours tâché d'éxécuter.

Aprés l'arrivée des trois autres Vaiſſeaux, le deſordre ayant déja pris racine, ce ne furent qu'adreſſes & qu'intrigues pour s'enrichir, & pour avoir part à la direction des affaires. L'ambition & l'avarice eſtoient les paſſions dominantes, & l'intereſt particulier l'emportoit toujours ſur le general, & ſur celuy de la Compagnie. On continua de diſſiper le vin d'Eſpagne, les eaux de vie, les farines, les marchandiſes & l'argent apporté de France, & il y eut une perpetuelle diſette parmy les François. Outre que le ſieur de Chamargou qui avoit eſtez aſſé hardy d'envoyer en party le ſieur de la Caſe ſur l'ancien pied, en partagea les bêtes com-

me-il voulut : le Conſeil fut aſſez foible de ſouffrir qu'on fiſt valoir, au prejudice de la Compagnie, des droits qu'elle avoit acquis; & les principaux aſſez intereſſez pour garder le ſilence, à cauſe d'une mediocre portion du butin dont ils profiterent. Il faut ajoûter que les Premiers du Conſeil n'eſtoient pas gens à rendre de grands ſervices. Le ſieur de Beauſſe étoit malade dés avant ſon embarquement à Breſt, & d'un âge trop avancé. Les plus âgez d'aprés luy n'eſtoient pas propres au Gouvernement, & il y avoit des Marchands qui euſſent bien conduit des Boutiques & des Magaſins, mais qui eſtoient incapables d'une adminiſtration politique; & tous n'avoient point l'experience, la fermeté, & l'élevation de genie neceſſaires pour ſoûtenir une entrepriſe de cette importance.

L'envoy du Saint-Paul pour la Mer rouge, le ſein Perſique, les Côtes d'Aſie & des Indes ſous un Capitaine, & un Marchand qui eſtoient ennemis, fut une imprudence extrémement préjudiciable, leur inimitié rendit infructueuſe cette navigation, qui finit à la Baye d'Antougil, ſans avoir eu aucune connoiſſance des lieux où ils devoient aller.

Le naufrage de la Vierge de Bon-Port ſur les Côtes d'Angleterre, fut un malheureux commencement pour la Compagnie. Elle portoit des montres de pierreries, de mineraux, de gommes, d'épiceries, de terre mêlée d'or, & d'autres métaux, de bois precieux & de ſenteur, & de tout ce qu'on avoit trouvé de riche & de curieux à Madagaſcar. La perte de ce Navire fut conſiderable, & pour la valeur de ſa charge, & pour la privation de l'eſperance

l'eſperance qu'il eut donnée d'un heureux avenir.

On doit donc conſiderer ce premier envoy de Vaiſſeaux comme inutile, & apparemment quand la Compagnie auroit envoyé une Flotte plus nombreuſe, elle n'en auroit pas profité d'avantage par la mauvaiſe conduite de ſes Agens.

Des deux Houcres qui ſuivirent les quatre Vaiſſeaux, le Saint Jacques fut pouſſé au Breſil, il perdit un an de temps à cette rade, & quoy qu'il fût plus facile d'aller delà à Madagaſcar, que de revenir en Europe, le Capitaine y retournoit ſi Monſieur de Mondevergue ne l'en eût empêché.

La Flotte qu'il commandoit, a eſté la plus forte dépence de la Compagnie ; elle fut une année entiere à faire le voyage que les premiers Vaiſſeaux acheverent en quatre mois : ce qui vint de quelques Navires, leſquels faiſoient beaucoup d'eau, & de ce que pour les radouber, il fallut gagner Teneriffe, & enſuite le Breſil à contre-temps. Ce retardement cauſa beaucoup de prejudice. La Flotte pendant un ſi long cours, conſomma ſes vivres, ſes Agrés, & une partie de ſes hommes. Quand elle arriva au Fort-Dauphin, trois de ſes plus grands Bâtimens eſtoient hors d'eſtat de ſervir. Le malheur fut encore que les effets de la Compagnie avoient eſté diſſipez, & qu'elle y trouva les François preſts à perir de neceſſité, faute d'avoir eſté ſecourus : de ſorte qu'au lieu de recevoir du ſoulagement, elle ne vit que des gens affamez qui en attendoient d'elle. Voicy les fautes qui furent faites aprés l'arrivée de Monſieur de Mondevergue.

On ne devoit point ſouffrir que les anciens François prenans avantage de la diſette des vivres, vendiſſent leurs beſtes, leur ris, leur vin de miel, & leurs autres denrées à un prix exceſſif. Il y falloit mettre une taxe raiſonnable par une Ordonnance de police. On ne devoit pas non plus donner la ſubſiſtance en argent, ny faire achepter par la Compagnie les vivres cherement pour les donner à perte aux ſoldats, ouvriers, & colons, ſous pretexte qu'ils n'avoient pas aſſez de paye pour les achepter au prix qu'ils eſtoient. Ces avis furent l'ouvrage de l'adreſſe du ſieur de Chamargou, afin de tirer l'argent de la Compagnie à ſon profit, & de ceux de ſon intrigue.

Les Agens de la Compagnie avoient une conduite bien oppoſée à celle des premiers François qui ont commencé à établir la Nation à Madagaſcar. Ceux-cy eſtoient toujours dans l'activité, & n'épargnoient ny ſoins ny travail pour avoir tout en abondance. Ceux-là eſtoient dans la derniere non-chalance, negligeoient tout, & n'avoient point d'autre veuë que de faire leur fortune tranquilement & ſans peine.

La témérité de deux Sergens cauſa la diſette du ris au Fort-Dauphin. Un de gayeté de cœur, & pour ſe rendre fameux, ruïna les plantages du plus puiſſant allié des François. L'autre avec huit ſoldats, voulut faire le maître, & maltraita des Grands qui le chaſſérent de ſon poſte, où il pouvoit en conſervant leur amitié, traiter plus de ris qu'il n'en falloit pour entretenir le Fort.

Le camp des troupes, & les magaſins du negoce ſe

regardoient comme pour ſe diſputer la préſeance & l'honneur : Monſieur de Mondevergue preſidoit en quelques Conſeils, les Marchands en pluſieurs ; il n'y avoit jamais de deliberation unanime par la diverſité des intereſts particuliers, & l'on n'en ſortoit point ſans pique. Cette Preſidence entre des gens d'une qualité ſi inégale, paroiſſoit aux François les plus moderez contraire à la bienſeance & à l'eſprit de la Nation.

Enfin on eut tort de negliger les propoſitions du ſieur de la Caſe ; ce brave homme connoiſſoit toutes les particularitez du Pays, la reputation de ſa valeur y eſtoit répanduë, pluſieurs Grands eſtoient ſes amis, les Négres le ſuivoient à la guerre avec confiance, & ſi on luy eût accordé ce qu'il demandoit, apparemment l'Iſle eût eſté aſſujettie à la domination Françoiſe.

Aprés avoir rapporté les cauſes, qui vray-ſemblablement ont fait perir la Colonie de Madagaſcar, il eſt bon de propoſer quelques moyens pour établir une Compagnie avec ſuccez.

Il n'y aura qu'une Compagnie des Indes Orientales & Occidentales, parce que l'union du fond & des forces des deux Compagnies en une ſeule, la rendra plus capable de ſe deffendre contre ſes envieux & ſes ennemis : le meſme intereſt y fera regner le meſme eſprit, & elle fera moins de dépenſe.

Tous les Ordres du Royaume y ſeront intereſſez, elle ſera compoſée de Prelats, de Seigneurs, de Magiſtrats, de perſonnes qui auront commandé par mer & par terre, & de riches negocians de Paris, de Roüen, de Lyon, & des autres Villes nommées par la Declaration de 1664.

Il y aura deux Bureaux, l'un de Gouvernement, & l'autre de Commerce. On reglera ceux qui preſideront à l'un & à l'autre, le nombre & le rang de ceux qui y auront voix, & la nature des affaires dont chaque Bureau connoîtra. La Compagnie aura des Penſionnaires qui auront entrée aux Bureaux, ce ſeront gens bien ſenſez, & qui auront voyagé aux Indes.

Deux Seigneurs de la premiere qualité & de Maiſons tres-illuſtres, ſeront Generaliſſimes, l'un dans les Indes Orientales, & l'autre dans les Occidentales. Le Roy leur donnera tout le caractere & toute l'authorité neceſſaires pour commander abſolument dans les lieux où la Compagnie aura des établiſſemens: ceux qui ſeront à la tête des Gouvernemens, des Adminiſtrations, & des Negociations dans la Perſe, les deux Indes, la Chine & le Japon, & generalement tous les employez par la Compagnie hors de l'Europe, ſeront ſous les Generaliſſimes & ſoumis à leurs ordres ſuivant leurs départemens.

On choiſira pour le Generalat des perſonnes qui ſe ſeront renduës recommandables par de belles actions, & qui auront de la moderation, de la juſtice, de la conſtance, de la valeur, de la pieté, & toutes les autres qualités que demande un commandement de cette conſequence. L'authorité d'un Chef de naiſſance & de vertu eſt agreable, & convient au genie du François, qui élevé ſous un puiſſant & vertueux Monarque, n'obeït pas volontiers à pluſieurs Commandans, dont la fortune fait quelquefois tout le merite. Les Portugais ſe ſont bien trouvez de leurs Vicerois des Indes, qui

ont toûjours eſté des premieres Maiſons de Portugal.

Les Capitaines de Marine ſeront depuis trente-cinq ans juſques à quarante-cinq ; les plus vieux devenus plus timides par l'âge & par la connoiſſance des infidelitez de la mer, s'éloignent à regret, les jeunes ſont plus entreprenans & plus propres aux découvertes.

Comme il y aura peu d'endroits qui par force ou par amitié ne ſoient ouverts à une Compagnie établie & protegée par Loüis le Grand, il faut faire des habitations à ſix cens lieuës l'une de l'autre ſur la côte d'Afrique, & en avoir une le plus prés qu'on pourra du Cap de Bonne-Eſperance. De meſme ſur la côte de l'Amerique, & particulierement au Breſil. S'il y a quelque Iſle que l'on puiſſe occuper ſous la Zone Torride du côté de l'Afrique, on y conſtruira un bon Fort. On envoyra des gens en ces lieux pour les garder, & pour accoûtumer à l'air de la mer & aux chaleurs des climats, ceux qui n'auront point encore paſſé la ligne. Ce ſeront auſſi des pauſes pour rafraichir les Vaiſſeaux qui iront aux Indes Orientales. La plus grande incommodité des longues navigations venant du trop de diſtance des retraites ; celles que donnent les Etrangers ſont à charge, ſans liberté & pour le dernier beſoin ſeulement.

On reprendra dans ces lieux les hommes qu'on y avoit laiſſez pour les porter plus loin. Ils ſeront faits au climat, & l'on pourra mieux s'aſſeurer ſur leur temperament, que s'ils ſortoient nouvellement de l'Europe.

Il ne faut mener que des Preſtres ſeculiers, les Com-

munautez se mêlent quelquefois d'affaires qui ne sont point de leur caractere, & se font trop puissantes.

Une seule Nation, une seule Religion; les Hollandois mêlez avec les François, les Huguenots avec les Catholiques ont fait de fâcheuses divisions : mais grace à la pieté de Loüis le Grand, il n'y a plus dans son Royaume que l'ancienne & veritable Religion : & ses Peuples n'ont pas besoin d'Etrangers pour s'établir dans les Indes. En effet les François sont capables de réüssir sous tous les climats, ils sortent du milieu des Espagnols, des Portugais, des Anglois & des Hollandois qui se sont plantez sous la Zone Torride, dans les Indes, & au nouveau monde. Il n'y a point de nation plus civile, de mœurs plus douces & de conversation plus agreable que la Françoise. Elle est nombreuse, brave, entreprenante, on l'a cherit par tout. Ce qui s'est passé dans l'Empire du Grand Mogol à Calecut, à Siam, & en d'autres endroits, marque bien que diverses Puissances estoient ravies de la recevoir dans leurs Etats.

On aura soin d'envoyer détromper l'Empereur du Japon de la fausse opinion qu'on luy a donnée de la Religion Catholique. On ne doit point negliger les occasions pour entrer dans cet Empire, & dans celuy de la Chine.

Les negociations qui se feront pour des établissemens en ces deux Empires, & ailleurs, seront conduites par des personnes d'experience & d'authorité : elles ne seront pas confiées, ny les autres affaires politiques, aux Marchands, parce qu'ordinairement ceux de France n'y sont pas si propres que ceux de Hollande, qui en-

trent dans les Conſeils & les Tribunaux de leur Republique.

On fera de temps en temps des envoys, afin de ſoûtenir les premiers. On donnera ce qu'on aura promis aux employez, ſans que les œconomes cherchent des fineſſes pour les fruſtrer. Un homme dans la défiance agit ſans affection, & ſonge à ſe dédommager par avance.

Il eſt neceſſaire d'avoir dans chacune des Indes une Ville pour en faire la reſidence du Generaliſſime, & le centre de la domination Françoiſe : Elle doit eſtre bien fortifiée, dans une aſſiette commode & avec un bon Port.

L'Iſle de Madagaſcar doit eſtre l'entrepos de tous les Vaiſſeaux de la Compagnie qui paſſeront aux Indes Orientales. Il faut reprendre & ſuivre conſtamment la premiere reſolution qui en avoit eſté priſe, & il eſt de l'honneur de la France de ne pas abandonner ce qu'elle a entrepris avec tant de reflexion, outre que ſa ſituation, ſes commoditez, & ſes richeſſes font connoître la neceſſité d'y faire un établiſſement.

Elle eſt ſituée entre les deux Indes, la rade eſt bonne au Fort-Dauphin, & à la Baye d'Antongil, les bœufs y ſont en ſi nombreuſe quantité, qu'il en a eſté pris quarante mille en un ſeul party contre un Grand. Elle abonde en gibier, en poiſſon, en fruits, en racines, en miel, en cire, & en ris qui croît juſques ſur les montagnes ; les eaux y ſont excellentes, & les terres du meilleur fond & de la plus belle ſuperficie du monde. Si elle eſtoit cultivée avec ſoin, il y viendroit du bled, & le raiſin y meuriroit : mais pour ne point manquer de

bled, on peut en attendant que l'Iſle en donne ſuffiſamment, en avoir de Suratte, des Côtes de Malabar & de Coromandel, où il ne vaut années communes que cinq deniers la livre. Pour le vin, il eſt facile d'en charger aux Iſles Canaries, lequel eſt meilleur la quatriéme année que la premiere, & ne revient pas à quatre ſols la pinte, qui vaut pour ſa force au moins trois pintes de celuy de France. On y peut auſſi apporter du vin de Grave, de Perſe, & de Goa, avec des eaux de vie.

Les Européens n'ont rien aux endroits qu'ils occupent dans l'Afrique, l'Amerique, & l'Aſie, qu'on ne trouve à Madagaſcar : on y voit du poivre, une ſorte de muſcade, des arbres de gerofle, des gommes de toutes façons, des aromats, de l'indigo, du ſucre, du tabac, des pierres precieuſes, de l'argent & de l'or. Ce n'eſt point un naufrage, ny un abord fortuit qui y ont porté de l'or comme les Naturels du Pays le veulent perſuader. Il n'y a preſque point d'hommes & de femmes qui n'en ayent des ornemens, ſans compter les treſors cachez des Grands qui ne s'en ſervent qu'à l'extrémité : cela montre qu'il y a des mines d'or. Le ſieur de la Caſe en ſçavoit quelque choſe, & feu Monſieur de la Meilleraye avoit de ſi bonnes connoiſſances des richeſſes de l'Iſle, qu'il n'a jamais voulu ceder ſes droits. Le ſieur Caron ramaſſa dix-huit onces d'ambre gris en un morceau proche d'une Baleine qui avoit échoüé à la pointe d'Itapere. Il y a tant de ſoye & de cotton, qu'on en eſt embaraſſé en marchant. Cependant ce ſont les principales marchandiſes avec le poivre, que

l'on

l'on negocie chez le Grand Mogol, & quatorze Roys ſes Tributaires, à qui il faut faire la cour & des preſens pour en obtenir la permiſſion.

L'air eſt pur à Madagaſcar, on y voit des vieillards de ſix vingts ans, le mauvais air dont les François s'y ſont plaint, ne venoit aſſeurément d'autre choſe que des changemens de nourriture, & de ne pas tenir leur eſtomach bien couvert : ce que ceux qui ſont nez dans les Pays froids doivent faire ſur peine de la vie, quand ils ſont dans les Pays chauds.

Si les autres Nations de l'Europe qui ont abordé Madagaſcar ne s'y ſont pas eſtablis, elle n'en doit pas pour cela eſtre moins eſtimée. Les forces de ces Nations moins puiſſantes que la Françoiſe, eſtoient partagées en trop d'autres lieux pour ſoûmettre cette Iſle, qui eſt la plus grande du monde. Les Portugais ſont aux Indes & aux Ports de la Chine ; les Hollandois à Ceylon, aux Moluques, & par tout où les autres ont eſté. Les Anglois ont des Forts aux Côtes de Malabar, de Coromandel, de Bantam, & ailleurs ; & les épiceries ne leur paroiſſant pas faciles à Madagaſcar, ils ont preferé le moins diſputé & le plus commode.

L'entrepriſe du rétabliſſement à Madagaſcar ſera confiée à un Commandant de merite, d'expérience, & de reputation ; c'eſt une de ces ſortes d'affaires où un habile homme fait plus que mille qui ont peu de conduite & d'intelligence.

Eſtant deſcendu à terre, il fera reparer le Fort-Dauphin, en fera le lieu dominant de l'Iſle, & la principale Colonie des François, à cauſe qu'il eſt à la pointe

de Madagaſcar, & dans le quartier le plus temperé.

Il n'eſt pas difficile de ſoûmettre les Grands du Pays, ils ſont diviſez par tant d'intereſts, que le plus puiſſant ne ſçauroit aſſembler la centiéme partie des habitans. Leurs armes ſont petites, ils craignent les armes à feu, & l'on a veu cent ſoixante-dix François ſe faire rendre hommage par le tiers de ces Inſulaires. Dian Manangue qui ſeul ſçavoit quelque choſe de la maniere dont les François font la guerre, eſt mort : il en avoit trop appris avec eux, & ſa revolte leur doit enſeigner de ne point admettre de Grands dans leurs Conſeils, ny dans la connoiſſance de l'Art de la Guerre.

Les Madagaſcarois ſont remuans, jaloux de la liberté, défians, vindicatifs, & ne pardonnent point. Il ſera de la prudence du Chef de prendre des meſures pour les reduire, proportionnées à leurs mœurs & à leurs maximes, ſur tout il ne faut pas negliger les moyens de les mettre dans une telle impuiſſance qu'ils ne puiſſent exercer ſur les François leurs vengeances & leurs cruautez.

L'Autheur de ces reflexions, ne les a faites que pour inviter des perſonnes plus éclairées que luy d'en produire de plus juſtes & de plus ſolides. Il n'a point eu d'autre intention dans ſon travail, que de faire éviter les écueils qu'il a reconnus, & de marquer ſon zele pour la gloire de ſon Prince, & pour le bien de ſon Pays.

FIN.

PRIVILEGE DV ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requeſtes ordinaires de noſtre Hoſtel, Prevoſt de Paris, Baillifs, Seneſchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers & Officiers qu'il appartiendra : SALUT. Noſtre bien amé Urbain Souchu de Rennefort, Advocat en Parlement, Secretaire du Conſeil Souverain des Indes Orientales, Nous a trés-humblement fait remontrer qu'il a composé un Livre intitulé *L'Hiſtoire des Indes Orientales*, lequel il deſireroit faire imprimer & donner au public : ce que ne pouvant faire ſans noſtre permiſſion, il Nous a trés-humblement fait ſupplier de la luy vouloir accorder & nos Lettres ſur ce neceſſaires. A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous luy avons permis & accordé, permettons & accordons par ces preſentes de faire imprimer ledit Livre par tel Libraire ou Imprimeur, en tel Volume, marge & caractere, & autant de fois que bon luy ſemblera, pendant le temps de dix années conſecutives, à commencer du jour qu'il ſera achevé d'imprimer ; iceluy vendre & diſtribuer par tout noſtre Royaume. Faiſons deffenſes à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre & diſtribuer ledit Livre, ſous quelque pretexte que ce ſoit, meſme d'impreſſion étrangere ou autrement, ſans le conſentement dudit Expoſant ou de ſes ayans cauſe, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, amande arbitraire, dépens, dommages & intereſts ; à la charge d'en mettre deux Exemplaires en noſtre Bibliotheque publique, un autre en noſtre Cabinet des Livres de noſtre Chaſteau du Louvre, & un en celle de noſtre trés-cher & feal le Sieur Boucherat, Chevalier, Chancelier de France, à peine de nullité des preſentes : Du contenu deſquelles Vous mandons & enjoignons faire joüir l'Expoſant & ſes ayans cauſe, pleine-

ment & paiſiblement, ceſſans & faiſans ceſſer tous troubles & empeſchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre l'Extrait des preſentes, elles ſoient tenuës pour deuëment ſignifiées, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Conſeillers & Secretaires foy ſoit ajoûtée comme à l'Original. MANDONS au premier noſtre Huiſſier ou Sergent faire pour l'execution des preſentes toutes ſignifications, deffenſes, ſaiſies & autres actes requis & neceſſaires, ſans pour ce demander autre permiſſion. CAR tel eſt noſtre plaiſir. DONNE' à Verſailles le vingt-uniéme jour de Novembre l'an de grace mil ſix cens quatre-vingts-ſix, & de noſtre regne le quarante-quatriéme. Signé, *Par le Roy en ſon Conſeil*, NOBLET.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 29. Novembre 1686. *ſuivant l'Arreſt du Parlement du 8. Avril 1653. & celuy du Conſeil Privé du Roy, du 27. Février 1665. Signé* ANGOT, *Syndic.*

Et ledit Sieur Souchu de Rennefort a cedé & tranſporté à Arnould Seneuſe & Daniel Hortemels, Marchands Libraires à Paris, ſes droits du preſent Privilege, pour en joüir ſuivant l'accord fait entre eux.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 20. Novembre 1687.

Les Exemplaires ont eſté fournis.

AVIS.

Le titre de ce Livre devoit eſtre, Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Indes Orientales. *On s'eſt trompé en écrivant le Privilege.*

De l'Imprimerie de C. CHENAULT fils.